Quis ut Deus? **Dieu premier servi**

TOME VI **N° 5**

REVUE INTERNATIONALE

DES

SOCIÉTÉS SECRÈTES

Organe de la LIGUE FRANC-CATHOLIQUE

Contre les Sociétés Secrètes Maçonniques ou Occultistes et leurs Filiales

Paraissant le 5 & le 20 de chaque Mois

DEUXIÈME ANNÉE

N° 22 — 20 DECEMBRE 1913

ABONNEMENTS { France et Belgique. . . **20** fr. par an
{ Etranger . . . . **25** —

Prix du Numéro : **2** fr.

ON S'ABONNE EN FRANCE, SANS FRAIS, DANS TOUS LES BUREAUX DE POSTE

Les Abonnements sont annuels et partent du 1er Janvier

EN VENTE :

A PARIS

Bureaux de la Revue
96, Boulevard Malesherbes

Librairie des Saints-Pères
83, Rue des Saints-Pères

Bruxelles
LIBRAIRIE Albert DEWIT

Genève
LIBRAIRIE Vve GARIN

Rome
LIBRAIRIE DESCLÉE ET Cie

St-Louis, Mo *Etats-Unis*
B. HERDER *Publisher*
17, South Broadway

Vienne
LIBRAIRIE GÉROLD

Prague
LIBRAIRIE TOPIC

LIVRAISON DU 20 DÉCEMBRE 1913

SOMMAIRE

Certaines questions maçonniques, encore à l'étude, peuvent être traitées à un point de vue différent ; nous croyons utile de faire connaître ces diverses solutions, tout en laissant aux auteurs la responsabilité de leurs articles.

Toute la correspondance, concernant la Revue, doit être adressée à son Secrétaire, M. VICTOR DESCREUX, **96, Boulevard Malesherbes,** PARIS, XVIIe.

Les Manuscrits non insérés ne sont pas rendus.



ÉTUDE

SUR LA

FRANC-MAÇONNERIE AMÉRICAINE

(Suite)

CHAPITRE XI

La Franc-Maçonnerie américaine et la Bible

Si quelqu'un de nos lecteurs a eu l'occasion de parcourir un Rituel maçonnique, il n'a pu manquer d'être impressionné par les multiples références que l'on y fait à la Bible et par le respect profond que l'on manifeste à celle-ci. Elle semble, à vrai dire, faire partie de la Maçonnerie. Voici ce que dit le Dr. Mackey [1] : « Une Loge est une assemblée de Maçons dûment réunis, ayant pour les autoriser à travailler la Sainte Bible, l'Equerre et les Compas, et une Charte ou Garantie de Constitution ».

Ce n'est pas tout; tournons la page et nous trouverons l'information suivante : « Toute assemblée légale de Maçons, dûment réunie pour travailler, composera une Loge équitablement et légalement constituée. Elle est équitablement constituée, c'est-à-dire régulièrement et avec ordre, lorsqu'elle contient le nombre de membres voulus pour former un quorum, et quand la Bible, l'Equerre et les Compas y sont présents ».

On nous dit, à la page 23 du *Ritualist*, pourquoi la Bible se trouve dans la Loge : « La Sainte Bible nous est donnée comme règle et guide de notre foi ; l'Équerre pour régler nos actions, et les compas pour circonscrire nos désirs et nos passions dans des limites convenables afin qu'ils ne puissent porter préjudice à aucun de nos sem-

1. *Masonic Ritualist*, p. 47.



blables et surtout à aucun Frère Maçon ; et l'on peut déduire de cela que la Bible est la lumière qui éclaire la route de notre devoir envers Dieu ; l'Equerre est celle qui éclaire la voie de notre devoir envers nos semblables, et les Compas sont la lumière qui éclaire la voie de notre devoir envers nous-mêmes ».

A la page 54, on nous met encore la Bible sous les yeux : « L'ameublement d'une Loge, nous dit-on, consiste dans la Sainte Bible, l'Equerre et les Compas. La Sainte Bible est dédiée à Dieu, l'Equerre au Maître, et le Compas à la Fraternité. La Bible est dédiée à Dieu parce qu'elle est le don inestimable de Dieu à l'homme *** [1], l'Equerre au Maître, parce qu'elle est l'insigne maçonnique approprié à la fonction ; et les Compas à la Fraternité, parce que ses membres apprennent, en faisant attention à leur usage, à circonscrire leurs désirs et à maintenir leurs passions dans de sages limites ».

Passant à la page 60, nous trouvons en note une citation du Dr. Oliver dans laquelle un des points de ressemblance qui existent, affirme-t-il, entre l'ancien Tabernacle et les Loges maçonniques est que, « dans le premier, le volume sacré qui portait la volonté et la loi de Dieu révélées était déposé dans l'Arche d'Alliance » et que le même dépôt sacré est placé bien en vue dans nos Loges ».

De plus, la Maçonnerie ne se contente pas de mettre la Bible ouverte sur son autel dans le secret de ses assemblées ; elle tient à manifester publiquement son respect en portant ostensiblement la Bible dans ses processions solennelles. Voyez aux pages 143 et 144 du *Masonic Ritualist*, et vous trouverez l'ordre que doit observer la procession dans la consécration et la dédicace d'une nouvelle Loge. Après les membres de la nouvelle Loge, et précédant immédiatement les « Maîtres Vénérables », les Saintes Ecritures sont portées par le plus âgé des membres ou par quelque membre important qui n'est pas en fonction ». De plus, au bas de la page 144, nous lisons qu'il est une place réservée à la Bible pendant la « cérémonie de la consécration ». « Une estrade est élevée en face de la tribune ; on y met des sièges pour les Grands officiers. La Sainte Bible, l'Equerre, les Compas et le Livre des Constitutions sont placés sur une table, en face du Grand Maître ; la Loge est alors au centre de l'estrade, recouverte de satin blanc et de toile, et entourée des trois cierges et des vases contenant le blé, le vin et l'huile ».

On nous parle encore de la Bible au sujet du discours fait au « Maître Vénérable » pour son entrée en fonction : « En observant

1. Les astérisques sont de Mackey.



assidûment les règlements de votre Loge, les constitutions de la Maçonnerie et surtout les Saintes Ecritures, qui vous sont données comme règle et guide de votre foi, vous vous rendrez capable de vous acquitter de vos fonctions avec honneur et gloire, vous préparant une couronne de félicité qui subsistera éternellement [1] ».

Pour le discours au Grand Chapelain [2], on met la Bible bien en vue : « La profession que vous avez choisie pour être votre lot dans la vie est la meilleure garantie que vous remplirez les devoirs de votre nouvelle charge avec fermeté et persévérance dans le bien. Nous confions à votre garde la Sainte Bible, cette grande lumière de la Maçonnerie ».

Nous trouvons (p. 202), parmi les détails sur l'ordre des processions publiques pour les endroits où elles ont lieu à la Saint-Jean : « La Bible, l'Equerre et les Compas seront portés sur un coussin de velours cramoisi par un Maître Maçon âgé, accompagné de deux diacres tenant leur bâton », et à la page 204, la même prescription est renouvelée pour la procession solennelle qui doit avoir lieu quand la pose de la première pierre d'un édifice public est faite par des Maçons.

La Bible occupe la même place dans la procession pour la dédicace des salles maçonniques (voir p. 217) ; quand on est arrivé à la salle et que l'emplacement de la Loge a été fixé, « on dresse auprès d'elle un piédestal sur lequel on met la Bible ouverte, avec l'équerre et les compas posés sur ses feuillets ; sur un autre piédestal, on place le Livre des Constitutions ».

La Bible suit le Maître Maçon jusqu'au tombeau, car seul il a droit à des funérailles maçonniques : « Nul Franc-Maçon ne peut être enterré avec le cérémonial de l'Ordre... à moins qu'il n'ait le grade de Maître ; cette règle n'admet aucune exception [3] ». Dans cette circonstance solennelle, « la Bible, l'Equerre et les Compas sont placés sur un coussin de velours bleu, recouvert d'un drap noir et porté par le membre le plus âgé de la Loge [4] ».

Les règles à suivre concernant la place que doit occuper la Bible, lorsque les processions maçonniques pénètrent dans les édifices publics, se trouvent à la page 240 du *Ritualist*. « En entrant dans les édifices publics, la Bible, l'Equerre, les Compas et le Livre des Constitutions doivent être placés en face du Grand Maître, auprès de qui doivent se tenir le Grand Maréchal et les Grands Diacres ».

Les insignes d'un « Past Master » (Ex-Maître) sont figurés à

1. *Ritualist*, p. 159.
2. *Ibid.*, p. 190.
3. *Ibid.*, p. 230.
4. *Ibid.*, p. 231.



la page 307. Le premier est un livre ouvert ; on lit sur la page de gauche le mot « Ezékiel », et sur celle de droite « Chap. XX ». Nous croyons naturellement que ce livre est la Bible. Voici l'explication qui suit : « Le Livre de la Loi, cette grande lumière en Maçonnerie vous guidera vers toute vérité ; il dirigera vos pas vers le temple du bonheur et vous indiquera tous les devoirs de l'homme. L'Equerre nous enseignera à régler nos actions avec la règle et le cordeau et à harmoniser notre conduite d'après les principes de la morale et de la vertu. Les Compas nous apprennent à limiter nos désirs dans toute situation, afin que, nous élevant aux honneurs par notre mérite, nous puissions vivre respectés et mourir regrettés ».

Ecoutez maintenant ce passage qui semble être un aveu explicite de la croyance en l'inspiration divine des Ecritures. Nous lisons à la page 361 : « Ce fut au Buisson ardent que Moïse reçut la mission divine qu'il accomplit en composant le Pentateuque. Et, comme c'est de ces écrits de Moïse que nous tenons tous les enseignements significatifs qui distinguent un Maçon Royal Arch du reste de la fraternité, il est particulièrement à propos de faire précéder les instructions qui doivent être données dans la suite par la lecture du passage qui détaille les circonstances dans lesquelles le législateur israélite reçut la puissance et l'autorité nécessaires pour faire ces miracles dont il est parlé dans d'autres parties du degré ».

Le nombre et l'étendue de nos citations montrera clairement, à notre avis, que nous n'avons aucun désir de diminuer l'importance donnée à la Bible par la Franc-Maçonnerie américaine, ou de passer sous silence le fréquent emploi qu'elle fait du Livre Saint.

L'équerre et les compas placés sur elle ou, selon la locution maçonnique, la « couvrant », la Bible est posée ouverte sur l'autel (*Ritualist*, p. 11) : elle est indispensable dans toute réunion de Maçons (p. 17) ; la Loge n'est pas *juste*, c'est-à-dire « régulière et dans l'ordre » sans elle (p. 48) ; elle est portée solennellement dans toute procession maçonnique, et en général par un Maçon vénérable par son âge (pp. 202, 217, etc.) ; elle accompagne le Maître Maçon à sa dernière demeure (p. 231) ; lorsque des fonctions maçonniques s'accomplissent dans des édifices publics, on la place sur un piédestal vis-à-vis du Grand Maître (p. 240) ; elle n'est pas lettre morte pour la Fraternité, car elle « nous est donnée comme règle et comme guide de notre foi » et « éclaire la voie de nos devoirs envers Dieu » (p. 34) ; elle est « dédiée à Dieu parce qu'elle est l'inestimable don de Dieu à l'homme » (p. 54) ; elle est « le volume sacré qui contient la vérité révélée de Dieu » (p. 60) ; elle est la règle et le guide de la foi du Maître Vénérable élu ; c'est elle qui lui permettra de « se pré-



parer une couronne de félicité qui durera éternellement » (p. 159); elle est mise entre les mains du Grand Chapelain comme « la grande lumière de la Maçonnerie » (p. 190); elle guidera le Maçon vers toute vérité; elle « conduira ses pas vers le temple du bonheur et lui indiquera tout le devoir de l'homme » (p. 307); Moïse reçut au buisson ardent la mission divine qui fut accomplie par la rédaction du Pentateuque (p. 361); et de plus, les textes bibliques sont abondamment distribués dans tout le *Ritualist*, un passage approprié devant être lu pour chaque degré.

Personne n'accusera d'infidélité ce tableau des prétentions qu'a la Franc-Maçonnerie de respecter et de vénérer la Bible. Il semble indiscutable à première vue, tant les faits sont publics et nombreux, si nombreuses aussi sont les expressions apparemment orthodoxes. Sans doute, il y a bien çà et là des passages qui sonnent de façon étrange à l'oreille chrétienne, tel celui-ci: « La Sainte Bible nous est donnée comme règle et comme guide de notre foi; l'équerre pour régler nos actions »... « La Bible est la lumière qui éclaire la voie de notre devoir envers Dieu; l'Equerre est celle qui éclaire la voie de notre devoir vis-à-vis de nos semblables » p. 34). Ces expressions paraissent étranges à l'oreille chrétienne, car elles semblent limiter la sphère d'influence de la Bible. Pour le Chrétien, la Bible est non seulement la règle de sa foi, mais celle de ses actes; outre qu'elle éclaire la voie de notre devoir envers Dieu, elle éclaire celle de notre devoir envers notre prochain et envers nous-mêmes. C'est une lumière universelle et non partielle. Une autre théorie qui paraît tout aussi étrange est celle qui soutient que la Bible devrait être proposée comme règle de foi maçonnique, alors « que la croyance en Dieu...... constitue tout le *credo* du Maçon — du moins le seul *credo* qu'il soit obligé de professer » (p. 44). Mais les doutes soulevées font bientôt place à un paisible repos, grâce à des phrases à dessein construites pour produire cet effet, et si nous n'avions pas d'autres arguments en réserve, les gens que berce la douceur du langage maçonnique croiraient encore que la Maçonnerie est, pour la majeure partie, incomprise.

Nous avons heureusement autre chose à mettre sous les yeux de nos lecteurs.

Pour celui qui ne connait pas les procédés de la Maçonnerie, la simple présence de la Bible dans la Loge ou dans une procession suffit à démontrer le profond respect qu'a pour elle la Fraternité; il oublie ce fait significatif que la Bible ne se voit jamais seule. Il ne se rend pas compte que ce n'est pas la Bible en elle-même, mais *la Bible couverte par l'équerre et les compas* qui fait l'objet du respect maçonnique. Qu'il veuille bien accepter la réalité de notre



assertion telle que la montre le Dr. Mackey dans son *Encyclopædia of Freemasonry* (p. 698).

« Un ancien usage de la Fraternité veut que le Livre de la Loi soit toujours ouvert dans la Loge. Il y a en ceci, comme en toute chose maçonnique, un symbolisme approprié. Le Livre de la Loi est la Grande Lumière de la Maçonnerie. Le fermer serait intercepter les rayons de lumière divine qui émanent de lui ; s'il est ouvert, c'est afin d'indiquer que la Loge n'est point dans les ténèbres, mais sous l'influence d'une puissance illuminative... Mais le Livre de la Loi n'est pas ouvert au hasard. Il y a pour chaque grade des passages appropriés qui font allusion au but du grade ou à quelque partie de son rituel, ce qui fait que le livre doit être ouvert à ces passages ». Puis, après avoir énuméré les endroits en question, il continue : « Pour conclure, il sera bon d'observer que. pour donner à ces passages toute leur importance maçonnique, *il est essentiel qu'ils soient couverts de l'équerre et des compas.* La Bible, l'équerre et les compas sont des symboles significatifs de la Maçonnerie. On prétend qu'ils se rapportent à ce qui distinguait nos anciens Grands Maîtres. La Bible est l'emblême de la sagesse du roi Salomon ; l'équerre celui de la puissance d'Hiram, et les compas celui de l'habileté du Constructeur en chef. Quelques auteurs maçonniques ont davantage encore spiritualisé ces symboles en supposant qu'ils représentaient la sagesse, la vérité et la justice du Grand Architecte de l'Univers. En tout cas, ils constituent des parties instructives et essentielles du vrai rituel maçonnique, qu'il faut étudier ensemble pour bien les comprendre [1] ».

Voulez-vous encore plus de clarté? Il est essentiel que la Bible soit couverte de l'équerre et des compas pour que les susdits passages aient toute leur valeur maçonnique. Ce sont des parties intégrantes du vrai Rituel maçonnique qui, pour être comprises, doivent être étudiées ensemble. Ce n'est donc pas, comme nous l'avons dit, la Bible en elle-même qui est l'objet du respect maçonnique, car l'équerre et les compas ne sont pas nécessaires à la Bible en tant que révélation chrétienne ; il n'est pas un seul chrétien qui la couvre de l'équerre et des compas.

Mais, peut-être, notre auteur consentira-t-il à nous communiquer la signification de l'équerre et des compas dont il est si souvent question dans les symboles maçonniques ? Ce sera le seul moyen de nous faire saisir le sens de la Bible lue à la lumière de l'équerre et des compas ? Il nous en instruira avec plaisir, pourvu que nous ayons la

1. *Encyclopædia of Freemasonry*, p. 699.



patience d'aller au mot « Talisman » (pp. 788-789 de l'*Encyclopædia*).

« Nous n'avons pas besoin, dit-il, de chercher un meilleur exemple de cette transformation des talismans gnostiques en symboles maçonniques, due à une transmission graduelle qui nous en fut faite par l'alchimie, le Rosicrucianisme et l'architecture du moyen âge, que celui que nous offre cette planche qui se trouve dans l'*Azoth Philosophorum* de Basile Valentin, le philosophe hermétique du dix-septième siècle ».

« Cette planche, dont le dessin est hermétique, reprend Mackey, mais qui est pleine de symbolisme maçonnique, représente un globe ailé inscrit, avec un triangle, dans un carré. Un dragon, sur lequel une forme humaine ayant deux mains et deux têtes se tient debout, repose sur ce globe. La forme humaine est entourée du soleil, de la lune et de cinq étoiles, le tout représentant les sept planètes. L'une des têtes est celle d'un homme ; l'autre est une tête de femme. La main qui fait partie du côté masculin de la statue tient un compas ; celle qui est du côté féminin tient une équerre. L'équerre et le compas ainsi distribués me semblent indiquer qu'à l'origine un sens phallique était attaché à ces symboles, comme il y en avait un au point dans le cercle ; le point est visible sur la planche, au centre du globe. Le compas tenu par le mâle représenterait le principe générateur, et l'équerre que tient la femelle serait le principe producteur. Cette interprétation donnée à l'équerre et au compas combinés indiquait le passage du talisman hermétique au symbole maçonnique ».

Le F.·. Pike va continuer l'explication dans ses instructions aux Frères du 33e degré [1] en reprenant précisément au point où s'arrête le Dr. Mackey.

« Vous voyez au début de ce chapitre, dit-il, « un vieux symbole hermétique, copié dans la *Materia Prima* de Valentinus, imprimée à Frankfurt en 1613 avec un traité intitulé *Azoth*. Ce symbole se compose d'un Triangle sur un Carré, tous deux contenus dans un cercle sur lequel repose un dragon ; un corps humain est debout sur le dragon ; il n'a que deux bras, mais il a deux têtes, l'une d'homme, l'autre de femme. Du côté de la tête d'homme, on voit le soleil, du côté de la tête de femme, la lune, le croissant dans le cercle de la pleine lune. Et la main qui est du côté du *mâle* tient un *Compas*, celle qui est du côté de la *femelle*, tient une *Equerre* »...

« La Terre, la grande Productrice, a donc toujours été représentée comme une femelle, comme la Mère — notre Grande, Libérale et Bienfaisante Mère, la Terre »...

1. *Morals and Dogma*, pp. 850, 851.



« Le Soleil et les Cieux, en tant qu'agents procréateurs et générateurs ont toujours été considérés comme des *mâles* ; ce sont les générateurs qui font fructifier la Terre et la font produire ».

« La statue hermaphrodite est le symbole de la double nature attribuée par les anciens à la Divinité en tant que Génératrice et Productrice, tels Brahma et Maya chez les Aryens, Osiris et Isis chez les Egyptiens. De même le Soleil était mâle et la Lune femelle, Isis était à la fois la sœur et l'épouse d'Osiris. Le Compas est donc le symbole hermétique de la Divinité créatrice, et l'Equerre, celui de la Terre productrice ou de l'Univers ».

Et Pike ajoute : « Des cieux vient la partie spirituelle et immortelle de l'homme ; de la Terre, sa partie matérielle et mortelle. La Genèse hébraïque dit que YEHOVAH forma l'homme du limon de la terre, et qu'il lui souffla la vie dans les narines. Les âmes, émanant de la Divinité, traversaient les sept sphères planétaires, représentées par l'Echelle mystique des initiations mithriaques, que figurait à son tour l'Echelle de Jacob (avec sept échelons et non pas trois) ; elles descendaient pour être unies à leurs corps humains, et il leur faudra repasser par ces sept sphères pour remonter à leur lieu d'origine, leur véritable demeure, dans le sein de la divinité.

Le Compas, en tant que symbole des Cieux, représente donc la partie spirituelle, intellectuelle et morale de cette double nature de l'Humanité ; et l'Equerre, symbolisant la Terre, sa partie matérielle, sensuelle et inférieure.

Lisez donc, cher lecteur, votre Bible à la lumière de l'Equerre et du Compas, qui ne font qu'un avec le point dans le cercle, et vous lirez ainsi la Bible maçonnique, mais non la Bible chrétienne. Le livre matériel peut être le même, mais qu'est le livre matériel interprété à l'aide de pareils symboles ! Les chrétiens appelleront-ils cela du respect et de la vénération ? Nous avons vu comment l'inscription de la croix du Christ avait été dénaturée par ceux que le F.·. Pike nomme les Anciens Sages ; nous avons vu la Croix elle-même pervertie en un symbole sensuel ; traiter ainsi ces sujets, c'est les profaner ; donc pour que l'argument soit valide, il doit établir non seulement l'emploi, mais l'emploi chrétien des choses en question.

Après avoir compris que l'objet de la vénération maçonnique est la Bible maçonnique et non la Bible chrétienne, nous pourrions ne pas nous attarder sur sa présence dans les processions maçonniques solennelles, si la place qu'elle occupe dans ces processions et le caractère de celui qui la porte ne projetaient une nouvelle lumière sur le sujet.



Tout d'abord, sa place : La Bible n'occupe pas la place d'honneur ; celle-ci est réservée au « Livre des Constitutions » de la Maçonnerie. La Bible passe invariablement avant ce dernier dans la procession, et, lorsqu'elle se trouve dans la procession de la Grande Loge, c'est presque en tête du défilé ; le Livre des Constitutions est au contraire à la fin de la procession ; il précède immédiatement le Grand Maître. Mackey nous dit bien clairement que cette dernière place est la place d'honneur : « La place d'honneur dans une procession maçonnique est toujours à l'arrière[1] ». Ne vous laissez pas surprendre davantage par l'aspect vénérable de celui qui porte la Bible, car il n'est pas le type de la perfection en Maçonnerie. L'idole de la Fraternité est l'homme fort et vigoureux, en pleine jeunesse, en qui les facultés reproductrices de la race s'affirment prospères ; la vieillesse, chez qui les passions sensuelles sont virtuellement mortes ou sur leur déclin, n'est pas le symbole de la dignité humaine en Maçonnerie, mais celui de la décrépitude. Aussi la Maçonnerie fait-elle un tout autre choix pour le porteur du Livre des Constitutions; au lieu de prendre « le membre le plus âgé de la Loge » (p. 200); « un vieux Maçon » (p. 217); « un vieux Maître Maçon » (p. 217), etc., comme pour la Bible ; c'est le « Maître de la Loge la plus ancienne » (p. 202, 204, 216) qui le porte. Voilà qui fait une différence capitale, car ne peut être élu « Maître » d'une loge qu'un homme en pleine force de l'âge et capable d'accomplir le travail maçonnique.

Le « Maître » de la Loge la plus ancienne est le personnage le plus marquant en Maçonnerie, de même que la place d'honneur dans la procession est à la fin. Nous voyons donc que, même couverte de l'équerre et du compas, la Bible est à ces deux points de vue en bien mauvais rang.

Mais que diront les amis de la Maçonnerie lorsqu'ils apprendront qu'elle ne tient pas la Bible comme plus sacrée que le Koran, les Védas, le Zend-Avesta ou tout autre livre sacré de quelque religion que ce soit ? Que deviennent toutes ces belles phrases : la Bible, « cet inestimable don de Dieu à l'homme », « la règle et le guide de notre foi éclairant la voie de notre devoir envers Dieu, « le parchemin sacré contenant la volonté révélée de Dieu » ; la Bible qui nous donnera le moyen « de nous préparer une couronne de félicité qui durera éternellement », etc., etc., etc. ? Je demande encore une fois ce que deviennent toutes ces protestations ?

Et cependant telle est bien la théorie maçonnique ; la Bible, le Koran, les Védas, les Zend-Avesta sont d'égale valeur à ses yeux ;

1. *Ritualist*, p. 240.



ils sont tous des « Livres de la Loi » et par conséquent, elle a pour eux un respect égal. Le Dr. Mackey nous le dit en termes explicites dans son *Encyclopædia of Freemasonry* (p. 124), lorsqu'il traite du « Livre de la Loi ».

« Voici, dit-il, la Sainte Bible qui, dans toute Loge, est toujours ouverte pour signifier que sa lumière devrait être répandue parmi les Frères... le Livre de la Loi est Maçonniquement ce livre sacré dans lequel le Maçon, à quelque religion qu'il appartienne, croit trouver la vérité révélée de Dieu, quoique, techniquement parlant, les Juifs n'entendent par la Torah, ou Livre de la Loi, que le Pentateuque ou les cinq livres de Moïse. Pour le Maçon chrétien, c'est l'Ancien et le Nouveau Testament qui forment le Livre de la Loi ; pour le Juif, c'est l'Ancien Testament ; pour le Musulman, le Koran ; pour les Brahmanistes, les Vedas, et pour les Parsis, le Zend-Avesta ».

Le *Masonic Ritualist* (p. 59) donne le même enseignement : « Quelle que puisse être la religion professée par un Maçon, cette révélation de la Divinité qui est reconnue par cette religion devient sa planche à tracer. Ainsi la planche à tracer du Maçon juif est l'Ancien Testament ; celle du Chrétien, l'Ancien et le Nouveau ; celle du Mahométan, le Koran ». La « planche à tracer » est un symbole emprunté à la Maçonnerie opérative, c'est la planche sur laquelle l'architecte dessine ses plans. « La planche à tracer, nous dit notre auteur, nous rappelle que, de même que l'ouvrier (le maçon proprement dit), élève son édifice temporel d'après les règles et les plans tracés par le maître sur sa planche, ainsi notre devoir, que nous appartenions à la Maçonnerie opérative ou spéculative, est d'élever notre édifice spirituel suivant les règles et les plans tracés par le Suprême Architecte de l'Univers, dans les grands livres de la nature et de la révélation, qui sont notre planche à tracer spirituelle et morale ». Puis, vient le passage que nous avons cité et qui place le Koran, la Bible, les Vedas, le Zend-Avesta et tous les autres livres dits sacrés au niveau de la plus parfaite égalité, comme étant tous des manifestations de Dieu à l'homme. La Maçonnerie dit tour à tour de chacun d'eux ce qu'elle dit de la Bible ; elle professe pour tous le même respect et manifeste à chacun sa vénération, comme elle la manifeste à la Bible. Chacun, selon le cas, est « une règle pour la foi du Maçon », « le don inestimable de Dieu à l'homme » ; chacun « éclairera la voie du devoir du Maçon envers Dieu » ; chacun « est le parchemin qui contient la vérité révélée » etc, etc. ; tout cela s'applique à tous également. Cette sorte de louange, cette sorte de respect de la Bible sont une dérision.



Imaginez un critique qui ferait le même éloge de tous les auteurs, depuis Shakespeare jusqu'au plus obscur journaliste à deux sous la ligne ; un panégyriste qui aurait les mêmes louanges pour tous les êtres humains indistinctement, quelle qu'ait été la différence de leur esprit et de leurs œuvres ; un artiste qui, avec un enthousiasme égal, découvrirait le même mérite artistique dans un chef d'œuvre de Raphaël et dans la grossière esquisse au fusain faite par un rustre ; et dites-moi quelle valeur vous attacheriez à leurs louanges et à leur vénération quand ils viendraient vous dire qu'ils professent une grande admiration ou un profond respect pour votre poète, votre statue, votre personnage historique préférés ! Il est évident qu'aucune révélation n'est vraiment vénérée alors que toutes les révélations sont vénérées comme également divines.

« Mais, dira-t-on, voulez-vous donc soutenir qu'aucun Maçon ne vénère la Bible chrétienne ? Nous savons par expérience que cela est faux ». Doucement ! nous n'avons rien dit de semblable. Nous avons affaire ici, comme dans tout l'ensemble de cet ouvrage, au système maçonnique ; aux membres ésotériques de la Secte, les Maçons très instruits. Ce chapitre aura pour conclusion la preuve qu'un Maçon bien informé des principes de son Ordre ne peut vénérer la Bible comme divine en se plaçant à un point de vue chrétien. A cela se réduisent nos affirmations. Il nous est impossible de pénétrer dans un cerveau maçonnique pour y découvrir l'importance de son savoir ; et la charité chrétienne nous oblige à croire qu'il sait plutôt moins que plus.

D'après ce que dit le Dr. Mackey sur le caractère chrétien de la Maçonnerie[1], et après avoir constaté qu'Oliver, Hutchinson et les anciens ritualistes anglais étaient de grands partisans de ce caractère, nous nous imaginerons sans peine combien de Protestants sincères, tant Anglais qu'Américains, ont pu être dupes en la circonstance ; ils ont demandé à la Bible l'interprétation des symboles maçonniques au lieu de la demander aux mystères païens[2]. De là vient que l'Etoile Flamboyante de la Maçonnerie était, selon l'interprétation de Webb, « l'Etoile qui apparut aux Mages orientaux pour les guider jusqu'au lieu où était né le Sauveur[3] ». « Mais, ajoute notre auteur, cette dernière interprétation, qui est l'une des plus anciennes du symbole, ayant été considérée comme pourvue d'un caractère trop sectaire, et ne pouvant convenir à la religion universelle de la Maçonnerie, a été omise depuis la réunion des Grands Conférenciers à Baltimore en 1842 ».

1. *Encyclopædia*, p. 162.
2. *Ritualist*, p. 41.
3. *Ibid.*, p. 56.



En 1820, la Grande Loge de l'Ohio, dit le Dr. Mackey, résolut que, « pour les premiers degrés de la Maçonnerie, le résultat des examens sur la religion ne pourrait être un obstacle à l'admission ou à l'avancement des aspirants, pourvu qu'ils professent une croyance en Dieu et en sa parole sainte » ; et en 1854, la même Grande Loge adopta une résolution déclarant que la Maçonnerie, telle que nous l'avons reçue de nos pères, enseigne la divine autorité de l'Ecriture Sainte. En 1845, la Grande Loge d'Illinois déclara que, pour être initié, il était nécessaire de croire à l'authenticité des Ecritures. Quoique dans la Chrétienté, il n'y ait que très peu de Maçons qui nient l'autorité divine de l'Ancien et du Nouveau Testament, exiger la déclaration d'une telle croyance comme prélude de l'initiation est se mettre en opposition directe avec les règlements exprès de l'Ordre qui ne demandent que la croyance en Dieu et par suite à l'immortalité de l'âme comme profession de foi »[1].

A la page 97 de son *Encyclopædia of Freemasonry*, notre auteur aborde le même sujet.

« La croyance en l'authenticité des Ecritures de l'Ancien et du Nouveau Testament, dit-il, en tant que condition religieuse requise pour l'initiation, ne constitue pas une des lois de la Maçonnerie, car un tel règlement détruirait l'universalité de l'Institution, et s'il existait, les chrétiens seuls pourraient devenir éligibles pour l'admission. Mais, en 1856, la Grande Loge de l'Ohio déclara « qu'il serait exigé de tous ceux qui sont admis à jouir des privilèges de la Maçonnerie, un aveu spécial de leur croyance à l'autorité divine des Saintes Ecritures, et que rejeter une telle croyance est faire à l'Institution une offense qui réclame une punition exemplaire ». Il est à peine nécessaire de dire que, dès sa promulgation, ce principe fut presque universellement condamné par les Grandes Loges et les juristes maçonniques de ce pays. La Grande Loge de l'Ohio renonça plus tard à ce règlement. En 1857, la Grande Loge du Texas adopta une résolution du même genre ; mais la fraternité rejeta d'une manière générale toute profession de foi religieuse, excepté celle d'une croyance en Dieu ».

Nous n'avons aucun moyen de juger du degré de sincérité qu'il a pu y avoir dans l'acte de ces Grandes Loges : « Il est à peine nécessaire de dire, nous apprend notre auteur[2], que, dès sa promulgation, ce principe fut presque universellement condamné par les Grandes Loges et les juristes maçonniques de ce pays ». Le principe dut donc être abandonné parce qu'il se trouvait en conflit avec la géné-

1. *Encyclopædia*, p. 698.
2. *Ibid.*, p. 97.



ralité de la Maçonnerie qui n'est pas chrétienne. Car, « si la Maçonnerie était une institution exclusivement chrétienne, les Juifs et les Mahométans, les Brahmanistes et les Bouddhistes ne pourraient en conscience avoir part à son illumination[1] ». Aussi, les Loges, même celles qui étaient sincères, durent-elles accepter de passer sous silence la question de l'authenticité de l'Ecriture ; et soit que nous voyions la Bible ouverte sur leurs autels, soit qu'elles la portent publiquement en procession, en un mot quel que soit l'usage qu'elles en font et malgré toutes les phrases à tournure orthodoxe qu'elles composent pour leurs rituels, nous ne nous y laisserons pas prendre et nous ne croirons pas qu'un seul de leurs actes ou une de leurs paroles soit une profession de foi chrétienne.

Quand notre auteur nous dit qu'il y a « peu de Maçons qui rejettent l'autorité divine de l'Ancien et du Nouveau Testament », il n'a pas l'intention de faire entendre qu'ils affirment cette autorité. On n'affirme pas nécessairement ce que l'on ne rejette pas. Nous ne nions pas que nous sommes âgés de dix mille ans, mais nous ne l'affirmons pas non plus. Nous n'en parlons pas. Si d'autres sont assez sots pour nous attribuer un si grand âge, ils en ont toute la responsabilité. Pour notre part, nous ne nions rien, nous restons silencieux. Nous ne le croyons pas ; nous ne l'affirmons pas, mais nous ne le nions pas.

Peut-être nos lecteurs trouveront-ils intéressant de voir comment la Maçonnerie se sert de la Bible dans son Rituel. Nous allons choisir deux textes que nous mettrons en regard. Le premier est pris aux pages 271 et 272 du *Masonic Ritualist*. Les versets, d'après le Dr. Mackey « ont été pris avec une légère modification nécessaire du second chapitre de la première Epître de saint Pierre et du 28e chapitre d'Isaïe ».

Version Maçonnique	*Version biblique*
Vous dépouillant donc, mes frères, de toute malice, de toute fraude et de toutes hypocrisies, envies et paroles mauvaises...	Vous dépouillant donc de toute malice et de toute fraude, des dissimulations, des envies et de toutes les détractions...
Si toutefois vous avez goûté combien le Seigneur a de grâce. Vous approchant de lui, pierre vivante méconnue, il est vrai, des hommes, mais choisie de Dieu et précieuse, vous aussi soyez comme des pierres vivantes, soyez bâtis en une maison spirituelle, un sacerdoce saint, pour offrir des sacrifices acceptables à	Si toutefois vous avez goûté combien le Seigneur est doux. Vous approchant de lui, pierre vivante rejetée, il est vrai, par les hommes, mais choisie et honorée par Dieu, soyez vous-mêmes posées sur lui comme des pierres vivantes, un édifice *spirituel*, un sacerdoce saint, pour offrir des hosties spirituelles agréables à

1. *Encyclopædia*, p. 163.



Dieu. C'est pourquoi il est dit aussi dans l'Écriture : Voici que je pose en Sion, Pour fondation, une pierre éprouvée, une précieuse pierre angulaire ; celui qui croit ne se hâtera pas de la franchir. Pour vous donc qui croyez, c'est un honneur ; et même pour ceux qui sont désobéissants ; la pierre que les constructeurs ont refusée, est choisie comme pierre d'angle.

Frères, ceci est la volonté de Dieu, que par de bonnes actions vous imposiez silence à l'ignorance des hommes sots. Comme des gens libres, qui ne vous servez pas de votre liberté comme d'un manteau sur votre méchanceté, mais en serviteurs de Dieu. Honorez tous les hommes, aimez la fraternité, craignez Dieu ».

Dieu, par JÉSUS-CHRIST. C'est pourquoi l'Écriture porte : *Voici que je pose en Sion la suprême pierre angulaire, choisie, précieuse, et qui croira en elle* ne sera pas confondu. Pour vous donc qui croyez, elle est un honneur, mais pour les incroyants, *la pierre que les constructeurs ont rejetée est devenue la tête de l'angle*. Et une pierre d'achoppement et une pierre de scandale pour ceux qui se heurtent contre la parole, et ne croient pas même ce à quoi ils ont été destinés. Mais vous êtes la race élue, le sacerdoce royal, la nation sainte, le peuple acquis, pour que vous annonciez les grandeurs de celui qui vous a appelés des ténèbres à son admirable lumière. *Vous qui autrefois n'étiez pas un peuple et maintenant êtes le peuple de Dieu, vous qui n'aviez pas obtenu miséricorde* et maintenant avez obtenu *miséricorde*. Mes bien-aimés, je vous conjure comme étrangers et voyageurs de vous abstenir des désirs charnels qui combattent contre l'âme [1] ».

L'omission du nom du Christ dans un passage spécialement écrit sur Lui est une de ces légères modifications nécessaires dont on nous a parlé ; l'omission de la recommandation de l'Apôtre au sujet des plaisirs sensuels en est une seconde. Mais quand on se rappelle que l'adoration d'une pierre ou d'une colonne « n'était qu'une forme du culte phallique », que la neuvième sephirah des Kabbalistes est la Fondation des organes générateurs, on comprend facilement et la raison de l'omission du nom du Christ et la signification qu'on lui substitue. Mais, comme ceci s'est opéré en faisant de Jehovah un Il-Elle, nous ne devons pas être surpris qu'on procède de même pour le Christ. La Bible interprétée au moyen de l'équerre et des compas ne peut donner d'autre sens.

Le second texte est tiré du *Masonic Ritualist* de Mackey, pp. 431 et 432.

Version maçonnique

Car ce Melchissedek, roi de Salem, prêtre du Dieu Très Haut (qui rencontra Abraham alors qu'il revenait du massacre des Rois, et qui le

Version biblique

Car ce Melchisédech, roi de Salem, prêtre du Dieu Très Haut, qui alla au devant d'Abraham, revenant de vaincre les rois, et le bénit, auquel

1. Les italiques et les petites capitales sont de l'auteur Mr A. Preuss.

bénit, à qui Abraham donna de son côté la dîme de tout : étant d'abord, par interprétation, Roi de Justice, et après cela, Roi de Salem, c'est-à-dire, Roi de paix ; sans père, sans mère, sans descendance, n'ayant ni commencement dans les jours, ni fin de vie, mais fait à la ressemblance du Fils de Dieu, reste prêtre éternellement. Maintenant considérez combien fut grand cet homme auquel le patriarche Abraham lui-même donna la dîme du butin. Et en vérité, ceux qui font partie des fils de Lévi, et qui reçoivent l'office de prêtrise, ont droit de recevoir les dîmes du peuple, conformément à la loi, c'est-à-dire, de leurs pères, quoiqu'ils sortent des reins d'Abraham. Et bien que la chose ne se soit pas faite sans un serment, il fut fait prêtre. En effet ces prêtres (sous la loi lévitique) étaient faits sans serment, mais celui-ci le fut sous serment, par Celui qui lui dit : « Le Seigneur a juré, et il ne se repentira point : Tu es prêtre pour toujours, selon l'ordre de Melchisedek. (Hébr. VII, 1-6).

aussi Abraham donna la dîme de tout, dont le nom signifie premièrement roi de justice, et ensuite roi de Salem, c'est-à-dire roi de paix. Qui est sans père, sans mère, sans généalogie, qui n'a ni commencement de jours ni fin de vie, mais, ressemblant ainsi au Fils de Dieu, demeure prêtre perpétuellement. Or considérez combien est grand celui à qui le patriarche Abraham donna la dîme de ses principales dépouilles. A la vérité, ceux des fils de Lévi qui reçoivent le sacerdoce ont ordre, selon la loi, de prendre la dîme du peuple, c'est-à-dire de leurs frères, quoique ceux-ci soient sortis également d'Abraham. Mais celui dont la génération n'est point comptée parmi eux a pris la dîme d'Abraham, et a béni celui qui avait les promesses ..... En effet, celui de qui ces choses sont dites est d'une autre tribu de laquelle nul n'a servi à l'autel. Car il est manifeste que Notre-Seigneur est sorti de Juda, tribu de laquelle Moïse n'a rien dit touchant les prêtres. Et c'est encore plus manifeste s'il s'élève un autre prêtre qui a une similitude avec Melchissédech. Qui n'est pas établi selon la loi d'un précepte charnel, mais selon la puissance de sa vie immortelle..... Et, de plus, ce n'a pas été sans serment, car les autres prêtres ont été établis sans serment, mais celui-ci l'a été avec serment par celui qui lui a dit : *Le Seigneur a juré, et il ne s'en repentira pas : vous êtes prêtre pour l'éternité. Tant est meilleure l'alliance dont Jésus est le médiateur.*

Nos lecteurs peuvent apprécier comment on interprète la Bible lorsqu'on a pour guides l'équerre et le compas ! On nous a bien dit cependant que les trois étaient inséparables et ne faisaient qu'un en Maçonnerie, et que les Frères∴ ne pouvaient accepter la Bible que dans ces conditions.

Le F∴ Pike nous dit [1] : « Ceux qui enseignent, même ceux qui enseignent le Christianisme, sont en général les plus ignorants du

1. *Morals and Dogma*, p. 105.



vrai sens de ce qu'ils enseignent. Il n'y a pas de livre sur lequel on sache moins de chose que la Bible. Elle est aussi incompréhensible que le Zohar à la plupart de ceux qui la lisent ».

Et il ne peut en être autrement, étant donné que ceux qui prêchent le Christianisme ne se doutent pas que la Bible n'est qu'une autre forme de la Kabbale.

« La Sainte Kabbale, ou tradition des enfants de Seth, vint de Chaldée par l'intermédiaire d'Abraham, dit le F.·. Pike [1], elle fut enseignée au sacerdoce égyptien par Joseph, recouvrée et purifiée par Moïse, dissimulée sous des symboles dans la Bible, révélée par le Sauveur à saint Jean et entièrement contenue sous des formes hiératiques analogues à celles de l'antiquité, dans l'Apocalypse de cet Apôtre ».

Le F.·. Pike, cependant, donne une version entièrement différente de la provenance de la Kabbale lorsqu'il traite *ex professo* des Mystères. « Il sortit, du fond de l'Egypte, dit-il, un homme d'une sagesse consommée, initié à la science secrète de l'Inde, de la Perse et de l'Ethiopie. Ses compatriotes l'appelaient Thoth ou Phtha ; les Phéniciens le nommaient Taaut ; les Grecs, Hermès Trismégiste, et les Rabbins, Adris... La Nature semblait en avoir fait son favori et l'avoir comblé des dons nécessaires pour lui permettre de l'étudier et de la connaître à fond. La Divinité avait, pour ainsi dire, infusé dans son être les sciences et les arts, afin qu'il pût instruire le monde »...

« En Egypte, continue le F.·. Pike, il institua les hiéroglyphes : il choisit un certain nombre de personnes qu'il jugea les plus dignes d'être les dépositaires de ses secrets ; il ne prit que celles qui étaient capables d'arriver au trône et aux plus hauts offices dans les Mystères ; il en forma un corps, les créa Prêtres du Dieu vivant, les instruisit et dans les sciences et dans les arts et leur expliqua les symboles qui les voilaient. Quinze cents ans avant Moïse, l'Egypte révérait dans les Mystères un Dieu suprême nommé le Seul Incréé », etc., etc. [2].

« Il est hors de doute, dit plus loin notre auteur, que Joseph était initié. Après qu'il eut interprété le rêve de Pharaon, ce monarque le nomma Premier Ministre, le fit monter dans le char qui suivait le sien, tandis qu'on criait sur son passage *Abrech !* (prosternez-vous) et lui donna le gouvernement de la terre d'Egypte. De plus, le roi lui confia un nouveau nom, Tsapanat-Paänakh, et lui fit épouser Asanat, fille de Potai Parang, prêtre d'On ou Héliopolis, ville dans laquelle se trouvait le Temple d'Athom-Re, le Grand Dieu

1. *Morals and Dogma*, p. 97.
2. *Ibid.*, p. 364.



d'Egypte, le naturalisant ainsi complètement. Il n'aurait pu contracter ce mariage ni exercer cette dignité s'il n'avait, par avance, été initié aux Mystères [1] ».

« Où les Mystères ont-ils pris naissance? On l'ignore [2] ». On suppose qu'ils vinrent de l'Inde en Egypte à travers la Chaldée, et que, de là, ils passèrent en Grèce ».

Pour réussir à faire de la Bible un travestissement de la Kabbale, Pike prétend tout connaître : donc il nous informe, page 97 (*Morals and Dogma*), que Joseph enseigna les Mystères aux prêtres égyptiens. Cependant, lorsque cela lui convient, le F.·. Pike retourne l'histoire ; il dit que l'Egypte et ses prêtres avaient leurs Mystères quelque 1.300 ans avant Joseph, car il ne s'écoula qu'environ deux siècles entre Moïse et Joseph.

Le F.·. Pike commit encore une grave erreur, s'il faut en croire des Frères plus modernes, en affirmant que le Christ révéla quoi que ce fût à saint Jean d'où celui-ci tira son Apocalypse. Il écrit dans son *Encyclopædia* sous la rubrique *Oannes*, p. 987 : « Celui qui, le premier, enseigna à l'homme les lettres, les sciences et les arts, particulièrement l'architecture, la géométrie, la botanique, l'agriculture et toutes les autres sciences utiles, fut le dieu-poisson Oannes (myth.). Ce professeur universel apparut, selon Berossus, dans le Golfe Persique, non loin de Babylone, et quoiqu'il fût un animal, il était doué de raison et d'une grande science. Cette créature avait en général la forme d'un poisson, ayant une tête humaine au-dessous d'une tête de poisson, et des pieds semblables à ceux de l'homme. Ce personnage s'entretenait avec les hommes pendant le jour, mais ne mangeait jamais avec eux. Il y avait à Kouyunjik une statue colossale du dieu-poisson Oannes. Ce qui suit est tiré du *Livre d'Enoch* (vol. II, p. 154) : « Les Maçons célèbrent leur grand festival au jour de la Saint-Jean, sans savoir que, ce faisant, ils honorent le dieu-poisson Oannes, le premier Hermès et le premier fondateur des Mystères, le premier messager à qui l'Apocalypse fut révélé, et qu'ils confondent Oannes avec l'auteur fabuleux du vulgaire Apocalypse ».

Que reste-t-il de la Bible chrétienne après qu'elle a été « couverte » de l'équerre et des compas ? Que reste-t-il du respect dû à la Bible dans les cœurs maçonniques nourris d'histoires de poissons, du genre de cette méprisable légende d'Oannes ? Que le lecteur fasse ses propres commentaires, nous terminerons par une autre citation du F.·. Pike dans laquelle il établit un parallèle entre la Bible et la Kabbale :

« Toutes les véritables religions dogmatiques, nous dit-il [3], sont

1. *Morals and Dogma*, p. 368.
2. *Ibid.*, p. 353.
3. *Ibid.*, pp. 744, 745.



sorties de la Kabbale et y retournent : tout ce qu'il y a de scientifique et de grand dans les rêves religieux de tous les illuminés, comme Jacob Bœhme, Swedenborg, Saint-Martin et d'autres semblables est emprunté à la Kabbale ; toutes les associations maçonniques lui doivent leurs secrets et leurs symboles ».

« La Kabbale seule consacre l'Alliance de la Raison Universelle et du Verbe Divin ; elle met en équilibre par les contre-poids de deux forces qui semblent opposées, l'éternelle balance de l'existence ; seule elle met d'accord la Raison et la Foi, la Puissance et et la Liberté, la Science et le Mystère ; elle a les Clefs du Présent, du Passé et de l'Avenir ».

« La Bible, avec toutes les allégories qu'elle contient, n'exprime que d'une manière incomplète et voilée la science religieuse des Hébreux. La doctrine de Moïse et des Prophètes, identique au fond à celle des anciens Egyptiens, avait aussi son sens extérieur et ses voiles. Les livres hébreux ne furent écrits que pour rappeler les traditions à la mémoire ; et ils étaient écrits en symboles incompréhensibles aux Profanes. Le Pentateuque et les poëmes prophétiques n'étaient que de simples livres élémentaires de doctrine, de morale, de liturgie ; et la vraie philosophie secrète ou traditionnelle ne fut écrite que plus tard sous des voiles encore moins transparents. *Ainsi naquit une seconde Bible, inconnue ou plutôt incomprise des Chrétiens ;* une collection d'absurdités monstrueuses, dit-*on*[1] ; un monument, dit l'adepte, dans lequel on trouve tout ce que le génie de la philosophie et celui de la religion ont pu former ou imaginer du sublime ; un trésor entouré d'épines ; un diamant caché dans une pierre grossière et sombre ».

« On est rempli d'admiration en pénétrant dans le sanctuaire de la Kabbale, en voyant une doctrine si logique, si simple et en même temps si absolue. L'union nécessaire des idées et des signes, la consécration par les caractères primitifs des réalités les plus fondamentales ; la Trinité de mots, de Lettres, de Nombres ; une philosophie aussi simple que l'alphabet, aussi profonde et infinie que le Verbe ; des théorèmes plus complets et plus lumineux que ceux de Pythagore ; une théologie dont le nombre des sujets se compterait sur les doigts ; un Infini qui tiendrait dans le creux de la main d'un enfant ; dix chiffres et vingt-deux lettres, un triangle, une équerre et un cercle ; voilà tous les éléments de la Kabbale. Tels sont les principes élémentaires du Verbe écrit, reflet de ce Verbe parlé qui créa le Monde » !

Nous ne savons pas, il est vrai, et nous l'avouons, quel air ont

1. Les italiques sont de Pike.



des doctrines semblables à la suivante à la lumière du Sanctuaire de la Kabbale, car nous n'y sommes jamais entré, mais nous savons quel air elles ont en face du simple bon sens. Si nos lecteurs souhaitent avoir un assortiment plus complet, ils n'ont qu'à consulter le volume cité.

« Les sages de la vérité ont écrit : Celui qui ne se lave pas les mains avant de manger, comme l'ont ordonné les Rabbis de sainte mémoire, sera transporté dans une cataracte, où il n'aura pas de repos ; il sera traité comme un assassin que l'on a jeté à l'eau[1] ».

Ayez honte de votre sort, ô vous tous qui ne vous lavez pas ! Ne prenez pas votre place à table avec des mains qui n'ont pas été lavées, de peur que vous ne subissiez le destin des assassins et ne soyez transportés dans le Niagara ou quelque autre cataracte semblable !

« Manger la viande après le fromage, ou le fromage après la viande, nous dit-on, est un péché très grave ; et il en est question dans le Zohar, à la section Mishpatim où il est dit que celui qui est sans scrupules à cet égard sentira qu'un mauvais esprit résidera en lui pendant quarante jours ; son âme sortira de l'esprit qui n'a pas de sainteté[2] ».

Ce qui suit est également profond et pratique : « On devra se couper les ongles tous les vendredis, jamais le jeudi, pour éviter que les ongles ne commencent à pousser le jour du prochain sabbath. On devra se couper d'abord les ongles de la main gauche, en commençant par le quatrième doigt et en finissant par le pouce ; puis on devra couper les ongles de la main droite, en commençant par le pouce et en finissant par le quatrième doigt ; il ne faudra pas changer l'ordre suivant : 4e, 2e, 5e, 3e, 1er, pour la main gauche et 1er, 3e, 5e, 2e 4e pour la main droite. Ne jamais couper deux ongles à des doigts (consécutifs) l'un après l'autre, car cela est dangereux et nuit à la mémoire. La raison et le mystère au sujet de l'ordre à suivre pour se couper les ongles sont bien connus de l'expert[3] ».

Si quelques-uns de mes lecteurs ont souffert d'un trouble de mémoire, ils en connaissent à présent la cause. Quelles splendides mémoires ils auraient eues, s'ils avaient été instruits plus tôt dans la science des mystères kabbalistiques et s'ils avaient évité de se couper les ongles de deux doigts consécutifs !

1. *Universal Classic Library. Hebraic Literature*, « *The Kabbala* », p. 276. *Kitzur. Sh'lh*, fol 17, col. 2.
2. *Op. cit.* p. 280 ; *Kitzur Sh'lh*, fol. 18, col. 2.
3. *Op. cit.*, pp. 282, 283 ; *Kitzur Sh'lh.* fol. 61, cl. 2.



Le F∴. Pike n'est pas sans connaître la nature de la Bible qu'il préfère tant aux Ecritures Chrétiennes ; il nous en informe lui-même [1].

« La Maçonnerie, dit-il, est une recherche de la lumière. Cette recherche nous fait directement remonter à la Kabbale. Dans cet *enchevêtrement* ancien et peu compris *d'absurdité et de philosophie*, l'initié trouvera la source d'un grand nombre de doctrines ; avec le temps, il pourra parvenir à comprendre les philosophes hermétiques, les Alchimistes, tous les Penseurs du Moyen Age *opposés au Pape* (Anti-papal), et Emanuel Swedenborg ».

Ici donc, cher lecteur, sur cette route qui mène d'un enchevêtrement d'absurdité et de philosophie stupide aux divagations de Swedenborg, nous abandonnerons l'initié américain. Nous préférons prendre la route qui mène de la Bible chrétienne à Jésus-Christ.

Nous n'avons pas nié, remarquez-le, que la Franc-Maçonnerie américaine employait le Livre de la Bible, mais nous avons prouvé que l'objet du respect maçonnique n'était pas la Bible chrétienne mais la Bible, l'équerre et le compas pris comme formant « un tout inséparable », si l'on veut donner aux passages de la Bible leur véritable importance maçonnique ». Nous avons montré, en supposant qu'un fait aussi évident ait besoin de démonstration, qu'une telle Bible est une Bible maçonnique et non une Bible chrétienne, car un livre matériel n'est rien si ce qu'il contient est mutilé, rejeté ou déformé. Nous avons montré que, dans les processions maçonniques solennelles, la place de la Bible et de celui qui la porte symbolisent son infériorité par rapport au Livre des Constitutions maçonniques. Nous avons démontré que les louanges données à la Bible ne signifient rien sur les lèvres des Maçons, puisque la Bible n'est, pour la Maçonnerie, qu'un des livres de révélation divine ; pour elle le Koran, les Védas, le Zend-Avesta, etc., toutes les Ecritures sacrées ont même valeur. Nous avons montré comment on a volé aux textes leur sens chrétien en y supprimant le nom du Christ. Nous avons vu par quelles absurdités l'authenticité des livres est rejetée. Nous avons entendu déprécier la Bible mise en parallèle avec la kabbale, livre qui, d'après le F∴. Pike lui-même n'est qu'un enchevêtrement d'absurdités mêlées avec ce qu'il appelle de la philosophie. On va jusqu'à soutenir que la Bible est une forme imparfaite de la susdite kabbale. Si c'est là tout le respect maçonnique pour les Saintes Ecritures, que l'on nous dise ce que pourrait être pour elles le mépris ?

1. *Morals an dogma*, p. 741.

(*A suivre*). A. Preuss.



PAROLES NÉCESSAIRES

A PROPOS DE LA LUTTE ANTIMAÇONNIQUE

(*Suite*)

Il nous paraît nécessaire de montrer, par deux exemples, quelle force l'opposition acquerrait si la lutte contre la Franc-Maçonnerie était organisée partout en France.

Pour cela, nous reproduirons, d'abord, une partie du chapitre intitulé « Ce que devrait être la campagne des « Fiches » de notre livre *Une Conspiration sous la IIIe République :*

Nous voulûmes tenter, par la divulgation de certains dossiers maçonniques, de délivrer la France de la tyrannie jacobine. *Nous l'aurions pu, par ce moyen.* On s'en souvient, nos révélations groupèrent, au temps où elles furent faites, toutes les consciences vraiment françaises. *Au moment opportun,* elles auraient pu avoir une influence décisive parce qu'elles n'étaient pas *politiques.* De même que celles que nous nous réservions de faire plus tard, elles avaient une signification *morale et nationale* capable de déterminer, contre la citadelle où se réfugie la bande maçonnique, un assaut presque universel. Jamais on ne retrouvera un meilleur terrain de combat, ni de plus grandes chances de victoire.

J'ai passé dix années au centre même de la Maçonnerie française, dans ses Comités directeurs. Je la connais beaucoup, intimement, et je sais que si elle est la maîtresse de la France, elle ne l'est pas devenue sans une grande habileté politique et sans posséder une profonde science des mobiles qui déterminent les individus et les foules. Elle est, vraiment, dans notre pays, l'école normale de la politique réaliste, de la politique des résultats.

C'est selon l'esprit et les règles de cette école que j'avais tracé mon plan de campagne pour la divulgation des fiches.



La campagne fut menée d'une autre manière. On va voir combien diffèrent les deux tactiques et ce sera une leçon utile de stratégie politique.

Avant d'aller plus loin, certaines explications sont nécessaires.

J'ai dit quelle est, depuis longtemps, mon admiration pour l'Eglise, seule source de l'Ordre et de la Force. J'écrivais, il y a trois ans [1] : « Si un grand, « si un suprême effort doit être tenté pour reconstituer notre Nation et la « rétablir dans sa dignité première, il ne peut l'être que par ceux qui se grou- « peront autour de l'Eglise catholique, seule capable de réunir ce qui fut « dispersé, de détruire, par l'amour et non par la haine, les iniquités sociales « et de rendre, à ce pays, son âme héréditaire ».

Cela, je le crois de plus en plus. Il n'y a pas, — pour la France, — de salut en dehors de l'Eglise. Ainsi que le disait Brunetière : « le catholicisme, c'est la France » et « la France, c'est le catholicisme », parce que, depuis quinze siècles, les gestes de la France ont été comme les reflets des gestes de l'Eglise. Entre l'âme de la France et celle de l'Eglise, il y a des rapports mystérieux, des attractions secrètes. Si l'on détruit l'Eglise dans notre pays, la France mourra.

Il en est de même dans le camp ennemi. Si nous détruisons la Franc-Maçonnerie, nous détruisons, en même temps, le parti antifrançais qui tyrannise la Patrie et la conduit à sa perte. Les gens du Bloc savent cela et la Franc-Maçonnerie est le centre rayonnant vers lequel tous convergent, le grand foyer indispensable où tous viennent prendre la « Vraie Lumière », le feu ardent des haines destructives.

Les partis ne peuvent vivre et triompher que dans l'Eglise ou dans la Contre-Eglise. Ceci résume une grande loi que je n'ai pas le loisir de développer ici et que les vrais initiés de la Maçonnerie semblent mieux connaître que les catholiques. C'est en y pensant que je rédigeai la note explicative dont j'ai parlé, qu'on va lire, et qui accompagnait le dossier primitif soumis à Guyot de Villeneuve.

Afin d'éviter que l'on pût reconnaître mon écriture, je la fis recopier (en avril 1904) par une personne que je ne puis nommer, mais que connaissent plusieurs de mes amis. Je possède ce document et en reproduis les passages essentiels.

On verra, — très clairement, — en lisant ce texte, que la divulgation des fiches devait être, dans mon esprit, une arme contre le régime tout entier, contre le Jacobinisme renaissant et non contre le misérable Combes ou l'imbécile André, *pupazzi* bien vite disparus.

« Pour que l'Eglise de France acquière une autorité morale plus grande « que jamais et une prospérité matérielle sans précédent, il suffit d'un de « ces revirements de l'opinion publique dont notre histoire est faite depuis « cent ans et qu'il serait facile, aujourd'hui, de déterminer.

« En effet, autant la population parisienne, par exemple, était anticlé- « ricale au moment de l'exécution des décrets, en 1881, autant elle est, au- « jourd'hui, respectueuse des convictions intimes. Cela est dû à la propa- « gande habile et soutenue faite, dans les milieux populaires, par les Con-

1. *Masques et Visages Maçonniques.*



« gréganistes et les prêtres séculiers. D'autre part, si l'on remonte à une « époque plus éloignée, on se souviendra que, jusqu'en 1865-1870, la bour- « geoisie fut incrédule, anticléricale en un mot. Aujourd'hui, au contraire, « on peut dire qu'elle est dévouée à l'Eglise, par intérêt ou par foi. Les jeunes « hommes qui formeront les classes dirigeantes de demain sont croyants « ou, du moins, « cléricaux » par les habitudes et les tendances de leur es- « prit [1].

« Le peuple, en son ensemble, est partisan de la tolérance, de la libre pro- « pagande des idées.

« Le résultat acquis est immense. Dans ces conditions, *il ne semble pas si « difficile qu'on le pense de transformer la République actuelle, — dirigée par « une minorité dépourvue de valeur, d'intelligence et d'autorité, — et d'y subs- « tituer un régime de Liberté, un régime où nulle catégorie de citoyens ne pour- « rait être frappée d'ostracisme.*

« Le parti libéral, ou plutôt le parti antidémagogique et de conservation « sociale, a commis des fautes nombreuses. Pour la première fois, il s'est « organisé en 1902, mais n'ayant pas d'armes suffisantes pour vaincre, il a « échoué. Il ne suffit pas, en effet, pour agir sur l'opinion, d'écrire des arti- « cles de journaux et d'affirmer avec véhémence l'indignité de ses adver- « saires. La foule ne se contente pas de cela et veut des *preuves* certaines, « indéniables.

« Il est bien certain que l'histoire du gouvernement républicain est faite, « non de gestes visibles, de discours prononcés sur le forum, de nomina- « tions de fonctionnaires, etc. Elle est faite de manœuvres secrètes, d'intri- « gues ourdies dans des groupes occultes.

« Tant que le parti de l'ordre ne possédera pas la preuve de ces actes, « qu'il a devinés et qui compromettent l'existence même de la Patrie, il lui « sera impossible de vaincre, mais cette preuve une fois acquise, on peut « agir sur l'opinion d'une manière toute-puissante.

« Aucun sentiment ne peut mieux émouvoir l'opinion que celui du Pa- « triotisme. Prouver que tous nos officiers sont espionnés par une secte de « caractère international, qui est loin d'être populaire, mais qui a édifié la « République d'aujourd'hui ; — Prouver qu'entre le gouvernement répu- « blicain et la Franc-Maçonnerie existe une entente dirigée contre l'armée, « c'est-à-dire contre les intérêts primordiaux, vitaux, de la Nation, c'est « entraîner avec soi, pour un combat définitif, tous les vrais Français.

« En effet, une si formidable et si monstrueuse intrigue, une œuvre aussi « néfaste, si elle est *prouvée*, excitera, contre ceux qui en auront été les arti- « sans et *contre la République actuelle*, une colère formidable. Des milliers « d'officiers instruits, patriotes, ont vu leur avancement arrêté grâce à l'es- « pionnage exercé sur eux. Des notes politiques leur ont été attribuées « d'après les renseignements recueillis par des gens sans responsabilité, ni « bonne foi, ni intelligence. Cela équivaut à un crime contre la Patrie, car

1. J'entendais « cléricaux » au sens que les vrais Maçons donnent au mot « clérical ».



« nombre d'officiers catholiques pourraient, un jour, grâce à leurs qualités « militaires, assurer la victoire à la France. Les maintenir, — à cause de « leurs croyances religieuses, — dans les rangs inférieurs, c'est vouloir « sciemment contribuer à la ruine définitive de notre Patrie.

« Si de semblables manœuvres sont criminelles au point de vue patrioti- « que, elles le sont aussi au point de vue républicain. Que penser de ceux « qui, ayant protesté avec violence contre la communication de pièces se- « crètes dans le procès du Juif Dreyfus, fournissent journellement, depuis « trois ans, contre les officiers français, des notes d'ordre politique et phi- « losophique que ceux-ci ignoreront toujours et qui servent à les éloigner « des grands commandements ?

« Il était méritoire, lors du procès Dreyfus, de défendre celui qui était « persécuté à cause de sa race, au nom des « immortels » principes de la dé- « claration des Droits de l'Homme. Il paraît que ces principes ne doivent « pas être appliqués aux Français de France puisque les défenseurs de la « Jus- « tice » et de la « Vérité » n'hésitent pas à se servir contre eux de dossiers secrets, « de renseignements faux ou adultérés, toujours fournis par des irrespon- « sables et des sots. Au point de vue de la doctrine républicaine, l'antithèse « est frappante. Elle peut suffire à dessiller les yeux de ceux, — très nom- « breux encore, — qui ne veulent voir, dans la vie politique de ce pays, « que la comédie jouée sur la scène du Parlement.

« Si l'on sait se servir de ce dossier, on pourra, aux élections prochaines, « renverser la République sectaire et y substituer une République libérale ».

J'ai souligné les passages qui marquent à quelle œuvre mes documents étaient destinés. Mon dossier devait être utilisé dans les conditions suivantes, que j'indiquai à Guyot de Villeneuve, lors de ma première entrevue avec lui:

La divulgation du dossier aurait lieu en 1906 seulement et, au plus tôt, peu de temps avant la séparation des Chambres, afin de ne point laisser au Gouvernement le loisir de remédier aux conséquences de nos révélations. Ainsi qu'on vient de le voir en lisant la précédente note, *mes documents devaient servir exclusivement pour les élections générales, afin de mettre en accusation, devant le suffrage universel, le régime maçonnique tout entier et non contre tel ou tel ministère.* Un si mince gibier ne valait pas qu'on brûlât tant de poudre.

Enfin, à l'exception des quelques fiches constituant la preuve de nos accusations et dont nous possédions les originaux, les copies déjà faites par moi et les 17.000 copies que je me proposais de faire pendant un an et demi, devaient être envoyées aux officiers intéressées afin de déterminer, parmi eux, à l'insu de nos dirigeants, un état d'esprit dont les Français désireux de sauver ce pays auraient pu, au besoin, se servir.

Expliquant ensuite que les copies de fiches que j'avais faites au G.·. O.·. n'étaient pas destinées aux journaux et que leur publication aurait pu être extrêmement dangereuse si le G.·.



O.·. de France avait eu, alors, quelque sang-froid, j'ajoutais que cette publication devait, selon moi, être remplacée par celle d'autres documents.

Il est indispensable que nous donnions, à ce sujet, quelques explications :

Lafferre, à la séance du Convent du 18 septembre 1905, s'expliquant, au nom du Conseil de l'Ordre, sur l'affaire des fiches, disait, en parlant de moi [1] : « Eussions-nous pris dix mille fois « plus de précautions, le jour où un chef de service intérimaire, « chargé par le Règlement général de toutes les responsabilités « du Secrétaire général pendant son congé régulier, avait résolu « de mettre la main sur des papiers dont seul il avait la garde à « ce moment, il pouvait livrer à l'ennemi *nos plus intimes secrets* ».

De son côté, le F.·. Limousin, 33e, directeur de l'*Acacia*, la plus importante revue maçonnique des pays latins, écrivait en mai 1906 :

« Pendant des années, le Secrétaire général adjoint du G.·. « O.·. a été Bidegain lui-même. *Que l'on réfléchisse à ce qu'il aurait « pu faire* pendant la période d'un mois et demi durant laquelle il « a été seul, c'est-à-dire le chef, en 1904, ne voyant le Président « que trois fois et pendant dix minutes chaque fois.

La campagne électorale antimaçonnique aurait pu être formidable, mais il fallait, pour cela, tout ce qui nous a manqué : du temps, de la prudence et de la discrétion [2].

Les Affaires de Panama, des Chemins de fer du Sud et tant d'autres, ont été de simples escroqueries témoignant seulement de l'indignité du personnel politique républicain salarié par la Nation. L'affaire Dreyfus fut l'occasion d'une bataille décisive entre la vraie France, la France traditionaliste et le clan étranger qui a conquis le gouvernement grâce au mensonge, à la fraude et à l'insigne faiblesse de ses adversaires.

La délation maçonnique, née de la victoire du parti antifrançais, a été le premier assaut secret mené contre cette grande force que fut notre armée.

La révélation publique d'un si criminel complot resta inutile parce qu'elle fut faite inopportunément. Beaucoup ont été frappés par l'allure énigmatique, incohérente, de la campagne des « fiches », par la disproportion entre l'importance des divulgations et le but poursuivi que l'on ne distinguait même pas très bien. Tout s'explique si l'on sait que ce qui fut fait n'a pas été ce que nous désirions faire, ce qui devait être fait.

1. *Compte rendu aux ateliers de la Fédération du G.·. O.·. des travaux de l'Assemblée générale du 18 au 23 septembre* 1905 (p. 26).

2. Tous les détails qui manquent ici sont contenus dans le volume intitulé *Une Conspiration sous la Troisième République.*



Les documents que j'ai révélés au pays et ceux dont on aurait pu disposer et qui sont restés inconnus, constituaient l'arme la plus terrible, la plus efficace, dont on se soit jamais servi contre la tyrannie jacobine.

Les gens simples, en croyant vivre à une époque de lumière, où rien ne saurait être soustrait au contrôle de l'opinion publique, ont d'étranges illusions. Jamais aucun régime n'a été plus secret, plus mystérieux que la troisième République, et les institutions qui lui servent de façade sont seulement des décors menteurs derrière lesquels se passent des choses ignorées de la foule.

En Maçonnerie, le secret est plus habituel encore, et la plupart des FF.·., fussent-ils 33es, ignorent absolument les affaires les plus importantes de la société. Une bonne moitié des membres du Grand Collège des Rites, atelier suprême de la Maç.·., et même un certain nombre de membres du Conseil de l'Ordre, ne savaient pas, en 1904, qu'on faisait, autour d'eux, des « fiches » de toutes sortes. Cela ne les empêcha pas, d'ailleurs, de se solidariser entièrement avec les délateurs lorsque le scandale éclata.

Nous le répétons, nous aurions pu avoir des armes formidables.

Si Guyot de Villeneuve avait réservé mes documents pour la veille des élections, que serait-il arrivé ?

La majorité de la Chambre aurait condamné la délation et les délateurs, comme elle le fit en 1904, mais avec une netteté, une vigueur, une solennité que l'approche des élections aurait décuplées.

Dès lors, l'indignation provoquée par les manœuvres du Grand-Orient, la flétrissure infligée par la Chambre à la Maçonnerie et la publication des documents restés irrévélés dont je parle précédemment, auraient permis de faire, de la campagne électorale, ce que j'avais rêvé qu'elle fût : une campagne résolument, essentiellement antimaçonnique. Si l'opposition n'avait pas eu la majorité, — et rien ne permet d'affirmer qu'elle ne l'aurait pas eue, — elle aurait vu, au moins, le nombre de ses représentants s'accroître très sensiblement aux dépens des députés Maçons, et, en tous cas, la Maçonnerie aurait été mise, pour longtemps, hors d'état de nuire.

Travailler, en 1904, à la chute du ministère Combes était une besogne vaine. Le Bloc se serait reformé sous un autre chef, comme cela est arrivé plus tard. Le départ d'André fut un incident sans importance. Dans une République où la Maçonnerie est maîtresse de la majorité parlementaire, les ministres peuvent se succéder sans que cela ait une influence quelconque sur la marche des affaires ; leur œuvre est continuée, parce que cette œuvre n'est pas le résultat de leur volonté personnelle, mais leur est imposée par la Secte, dont, pour des motifs secrets, — souvent inavouables, — ils sont les serviteurs et, parfois, les esclaves.

La seule œuvre utile à entreprendre était la modification de la majorité à la Chambre, et, par conséquent, je le redis, une campagne électorale ex-

clusivement antimaçonnique, dirigée contre l'œuvre tout entière de la Troisième République.

Le succès et même un demi-succès aurait permis de tenter ensuite certaines besognes hygiéniques. Peut-être, dans l'armée, — vivement impressionnée, au préalable, par l'envoi personnel, à chaque officier, de la fiche le concernant, — l'opposition aurait-elle trouvé les concours nécessaires pour entreprendre une opération de salubrité publique. Je connaissais beaucoup, alors, l'armée et son état d'esprit, et je savais que cela n'était pas impossible.

Le 2 avril 1910, Edouard Drumont écrivait, dans la *Libre Parole* :

Pourquoi auriez-vous voulu, mon cher Bidegain, que l'électeur, même honnête, toujours préoccupé d'obtenir quelque chose du pouvoir, d'obtenir, sinon une faveur, du moins l'absence d'une vexation ou d'un passe-droit, pourquoi auriez-vous voulu que ce pauvre électeur prît en mains l'honneur de l'armée, alors que les officiers eux-mêmes s'en souciaient si peu ?

Les événements de ces trois dernières années ont infirmé quelque peu cette appréciation pessimiste du Maître. Un véritable réveil patriotique a eu lieu en France, et l'électeur, cet électeur que l'on dit uniquement préoccupé de ses intérêts matériels, a très noblement et très simplement accepté, pour assurer la défense de la Patrie, l'augmentation si lourde du temps, de service militaire.

La divulgation des fiches provoqua en France une immense émotion dont témoignent tous les journaux du temps, et nous n'avons aucune raison sérieuse de croire que ces révélations faites, comme nous l'aurions voulu, à la veille des élections de 1906, n'auraient pas eu les conséquences que nous avons dites.

Dans notre livre *Une Conspiration sous la Troisième République*, nous écrivions, en parlant de cette campagne :

On dira, peut-être, que la plupart des députés Maçons, auraient, eux aussi, — comme certains le firent en 1904, — flétri les manœuvres du Grand-Orient et auraient continué à les flétrir devant les électeurs. Cela se peut, mais il appartenait à l'opposition : 1° de fournir la preuve irréfutable de l'affiliation de chacun d'eux à la Maçonnerie ; 2° de prouver ensuite que les Parlementaires Maçons, avant d'être les délégués de leurs électeurs, sont les esclaves de la Secte et que, par conséquent, ils se moquent du suffrage universel en réprouvant une œuvre qui, étant celle du Grand-Orient, est, conséquemment, la leur. Ces preuves auraient toutes été fournies, au moyen de documents authentiques, par l'*Association antimaçonnique de France*.

Pour faire ce que je viens de dire, il aurait fallu une organisation unitaire qui n'a jamais existé dans l'opposition, mais elle aurait pu être créée, sur



ce terrain, tout à loisir, puisque nous aurions eu, pour cela, un an et demi devant nous.

Si cette organisation avait existé, avant 1904, c'est à elle que nous aurions prié M. de Bessonies de porté nos documents et il est probable que les hommes placés à sa tête auraient évité les maladresses qui furent commises.



Le 24 mai 1913, nous publiions, dans *l'Eclair,* sous le titre *La Source du Mal*, un article où nous apportions la preuve que l'auteur responsable des émeutes militaires qui venaient d'émouvoir tous les Français était la F.·. M.·.. Nos textes indiquaient, d'une manière précise, irréfutable que la véritable source de l'antimilitarisme se trouve dans les Loges. Nous terminions ainsi :

Que l'on sévisse contre la C. G. T., foyer d'antimilitarisme violent, tous les bons citoyens y applaudiront, mais un succédané de la C. G. T. naîtra demain si on ne va pas jusqu'à la source profonde et cachée du mal qui nous ronge.

Rien ne se fera de durable, dans ce pays, pour le rétablissement de l'Ordre, tant qu'existera ce foyer permanent de conspiration antifrançaise et antisociale que sont les Ateliers maçonniques.

Cet article ne fut pas cité par la presse quotidienne catholique de Paris ni même par les organes antimaçonniques, à l'exception de la *Franc-Maçonnerie démasquée* et de la *Revue Internationale des Société Secrètes*, qui le reproduisirent.

Or, le 10 juillet, M. Dominique Delahaye, le vaillant sénateur de Maine-et-Loire, lut cet article à la tribune de la Haute-Assemblée, et voici ce qui se passa, selon la maçonnique *Aurore* :

L'intervention de M. Delahaye va déchaîner le tumulte. M. Delahaye approuve cette « résolution virile » (du Garde des Sceaux à propos des menées antimilitaristes), mais c'est pour faire tout aussitôt le procès de la Franc-Maçonnerie à laquelle la C. G. T. a emprunté les doctrines antipatriotiques. Il entreprend de donner lecture d'un article de M. Bidegain. Des protestations s'élèvent sur les bancs des sénateurs républicains, comme M. Delahaye associe à cette propagande le parti radical. On rappelle l'orateur à la question.

Assez ! Assez ! crie-t-on à gauche.

Un tumulte indescriptible s'élève dans la Haute Assemblée. Les invectives pleuvent de la droite à la gauche ; on n'avait rien vu de tel au Luxembourg depuis les grands débats sur les lois laïques. M. Antonin Dubost intervient vigoureusement, il menace même l'orateur de consulter le Sénat sur la censure s'il n'abandonne pas cette digression.

M. le Président. — Vos collègues liront en dehors de la séance, s'il leur convient de le faire, la brochure dont vous donnez lecture. L'usage n'est pas de substituer à la tribune des lectures à des discours. (*Très bien ! Très bien !*) Je rappelle M. Delahaye à la question.

Dans le *Journal Officiel* (*n° du* 11 *juillet. Sénat, pp.* 1092 *et* 1093), on lit :

Voix nombreuses à gauche. — Assez ! Assez !

M. Dominique Delahaye. — Assez ! Dites cela à la Franc-Maçonnerie, et j'applaudirai. Mais pourquoi me dites-vous « assez » lorsque j'apporte contre les véritables pères de la C. G. T. des preuves de culpabilité indéniables.

Vous boirez la coupe jusqu'à la lie, afin que vous renonciez à vos perversités d'antan et aussi à celles d'aujourd'hui.

M. le Président. — Monsieur Delahaye, vous ne faites que produire à la tribune un article de journal que chacun de vos collègues est libre de lire en dehors de la séance. (*Très bien ! Très bien !*)

Vous prenez là un soin superflu.

M. Dominique Delahaye. — Je comprends votre remarque, mais je tiens à donner à cet article, unique en son genre et courageux, la publicité du *Journal Officiel.*

L'émoi soulevé par la lecture de notre article et l'obstination du F∴ Antonin Dubost à empêcher la lecture de documents révélateurs prouvent que la Bête maçonnique avait été touchée. D'habitude, elle ne s'émeut pas des attaques dirigées contre elle. Cette fois, elle entra en fureur.

Si une organisation de lutte antimaçonnique existait, l'intervention de M. D. Delahaye aurait pu avoir, — après entente avec la presse, — un retentissement profond. De plus, les groupes fédérés, en apposant, dans tous les départements, des affiches reproduisant les documents cités et en faisant distribuer des tracts, auraient pu entreprendre, contre la Secte, une campagne très utile, très efficace, qui aurait certainement porté, — le patriotisme avec lequel les Français acceptèrent la loi de trois ans nous le prouve.

On ne fit rien parce que M. D. Delahaye et moi étions abandonnés à nos propres forces. Je disais, à ce propos, dans la *Franc-Maçonnerie démasquée* :

« On ne s'étonnera pas si, dans ces conditions, certains antimaçons sérieux et désintéressés se lassent de continuer une lutte inutile ».

Union et action nécessaires

Donc, il n'existe pas, encore, en France, d'organisation capa-



ble de lutter, sur tous les points du territoire, contre la F.·. M.·., d'une manière effective, pratique.

C'est là un grand sujet d'étonnement pour ceux qui ont le sentiment des dangers immenses que font courir, à l'Eglise et à la civilisation chrétienne, les manœuvres secrètes de la Secte.

« La France conservatrice et libérale ne ressemble pas mal à « un homme en profonde léthargie, qui, les oreilles et les yeux « ouverts, assisterait aux apprêts de son enterrement sans pou- « voir remuer ni s'aider de ses membres. Armés de tout ce qui est « nécessaire pour la défense, nous entendons proférer des mena- « ces de mort et nous demeurons dans la stupeur, immobiles « devant le sort futur qui nous attend [1] ».



Si nous voulons comprendre toute l'importance, toute la profondeur du problème posé par l'existence de la F.·. M.·., il faut lire cette définition que donne, de la Secte, le Pape Léon XIII au début de son Encyclique *Humanum genus*, définition à laquelle se rallient, en toute sincérité d'esprit, ceux qui ont étudié avec attention l'histoire de l'Ordre maçonnique.

Depuis que, par la jalousie du démon, le genre humain s'est misérablement séparé de Dieu,... il s'est partagé en deux camps ennemis, lesquels ne cessent pas de combattre, l'un pour la vérité et pour la vertu, l'autre pour tout ce qui est contraire à la vertu et à la vérité. Le premier est le royaume de Dieu sur la terre, à savoir la véritable Eglise de Jésus-Christ... Le second est le royaume de Satan...

Ces deux royaumes, saint Augustin les a vus et décrits avec une grande perspicacité sous la forme de deux cités opposées l'une à l'autre, soit par les lois qui les régissent, soit par l'idéal qu'elles poursuivent, et avec un ingénieux laconisme, il a mis en relief dans les paroles suivantes le principe constitutif de chacune d'elles : « Deux amours ont donné naissance à deux cités : la cité terrestre procède de l'amour de soi porté jusqu'au mépris de Dieu, la cité céleste procède de l'amour de Dieu porté jusqu'au mépris de soi ». — Dans toute la suite des siècles qui nous ont précédés, ces deux cités n'ont pas cessé de lutter l'une contre l'autre, en employant toutes sortes de tactiques et les armes les plus diverses, quoique non toujours avec la même ardeur ni avec la même impétuosité.

A notre époque, les fauteurs du mal paraissent s'être coalisés, dans un immense effort, sous l'impulsion et avec l'aide d'une société répandue en un grand nombre de lieux et fortement organisée, la société des « Francs-Maçons ».

1. Mgr Pie.



Ainsi, le combat contre la Secte maçonnique est d'une importance primordiale. Toutes les autres questions, sociales ou politiques, lui sont subordonnées.

Aucun gouvernement ne peut assurer l'Ordre et, par conséquent, sa propre vie, si, d'abord, il n'a pas mis dans l'impossibilité de nuire les soldats de la Cité du Mal.

Les Papes, chefs suprêmes des catholiques, avertissent ceux-ci, depuis deux cents ans bientôt, que le premier ennemi à combattre est celui qui se cache dans les Loges.

Il y a trente ans, dans son Encyclique *Humanum genus*, Léon XIII disait, à propos de la Secte :

> Dans leur vigilante sollicitude pour le salut du peuple chrétien, Nos prédécesseurs eurent vite reconnu cet ennemi capital au moment où, sortant des ténèbres d'une conspiration occulte, il s'élançait à l'assaut en plein jour. Sachant ce qu'il était, ce qu'il voulait, et lisant pour ainsi dire dans l'avenir, ils donnèrent aux princes et aux peuples le signal d'alarme, et les mirent en garde contre les embûches et les artifices préparés pour les surprendre.

Dès le commencement du XVIIIe siècle, ceux qui détenaient encore l'argent et l'autorité sociale furent prévenus, mais en vain, que, s'ils ne s'opposaient pas aux entreprises de la Maçonnerie, tout serait, un jour, perdu pour eux.

En 1738, le pape Clément XII disait dans sa Constitution Apostolique *In Eminenti* contre la F.·. M.·. :

> Nous appliquons notre attention avec tout le zèle de Notre sollicitude à fermer l'accès aux erreurs et aux vices, pour préserver surtout l'intégrité de la vraie Religion *et pour écarter de l'univers catholique, en ces temps si difficiles, les périls de bouleversement.*

Le bouleversement prédit par Clément XII, cinquante ans avant la Révolution, a été immense ; il a emporté l'ancien régime.

Ecoutez les Papes venus après lui : tous déplorent qu'on n'ait pas écouté leurs avertissements :

> Il y a déjà longtemps que le Saint-Siège, ayant découvert ces sectes, a élevé contre elles une voix forte et libre, et qu'il a mis au grand jour les desseins qu'elles formaient dans l'ombre contre la Religion et même contre la société civile. Il y a déjà longtemps qu'il a excité la diligence de tous pour que tous fussent attentifs à les empêcher de tenter l'exécution de leurs complots impies. *Mais il faut gémir de ce que le zèle du Saint-Siège Apostolique n'a pas obtenu le résultat qu'il attendait.*
>
> (Pie VII, Constitution Apostolique, *Ecclesiam a Jesu Christo*, 13 septembre 1821).



Plût à Dieu que ceux qui avaient alors le pouvoir en mains eussent attaché à ces décrets autant d'importance que le demandait le salut de l'Eglise et de l'Etat! Plût à Dieu, qu'ils eussent été persuadés qu'ils devaient voir dans les Pontifes Romains, successeurs du Bienheureux Pierre, non seulement les pasteurs et les chefs de l'Eglise universelle, mais encore les défenseurs infatigables de leur dignité, les sentinelles les plus vigilantes des périls qui les menacent. Plût à Dieu qu'ils eussent employé leur puissance à détruire les sectes dont le Siège Apostolique leur avait découvert les desseins empoisonnés! Ils y auraient alors pleinement réussi.

Mais, soit par la fraude de ces sectaires qui auraient eu l'adresse de cacher leurs manœuvres, soit par les suggestions imprudentes de quelques hommes, il est arrivé qu'ils n'ont vu là qu'une affaire qui devait être négligée ou au moins qui devait être traitée fort légèrement, et de ces vieilles sectes de Francs-Maçons, dont l'ardeur ne s'est jamais refroidie, plusieurs autres sont sorties encore bien plus méchantes et plus audacieuses.

(Léon XII, Constitution Apostolique *Quo Graviora*, 13 mars 1825).

Et, le même pape, s'adressant aux princes catholiques, écrivait :

Le péril est tel à cette heure, que ce n'est pas seulement pour la défense de la Religion catholique que vous devez comprimer ces actes, mais aussi pour votre propre sûreté et pour le salut des peuples soumis à votre empire. La cause de la sainte Religion, surtout aujourd'hui, est tellement liée avec le salut de la société qu'on ne peut vraiment d'aucune manière séparer l'une de l'autre. En effet, ceux qui sont attachés à ces sectes sont également les ennemis de la Religion et de votre puissance. Ils les attaquent l'une et l'autre, ils se consument en efforts pour les ébranler l'une et l'autre dans leurs fondements. Et, si la chose était en leur pouvoir, ils ne laisseraient certainement subsister ni la Religion ni la puissance royale.

Pie IX, dans son allocution *Multiplices inter*, disait à son tour, le 25 septembre 1865 :

Plût au ciel que ces monarques eussent prêté l'oreille aux paroles de Notre prédécesseur! Plût au ciel que, dans une affaire aussi grave, ils eussent agi avec moins de mollesse! Certes, nous n'aurions jamais eu, ni nos pères non plus, à déplorer tant de mouvements séditieux, tant de guerres incendiaires qui mirent l'Europe entière en feu, ni tant de maux amers qui ont affligé et qui affligent encore l'Eglise!

....

Toutefois, les efforts du Siège Apostolique n'ont pas eu le succès que l'on eût dû espérer.

Enfin, le Pape Léon XIII, dans son Encyclique *Humanum genus*, écrivait, en parlant de ses augustes prédécesseurs :

Leurs prévoyantes et paternelles sollicitudes n'eurent pas partout ni toujours le succès désirable : ce qu'il faut attribuer, soit à la dissimulation



et à l'astuce des hommes engagés dans cette secte pernicieuse, soit à l'imprudente légèreté de ceux qui auraient eu cependant l'intérêt le plus direct à la surveiller attentivement. Il en est résulté que, dans l'espace d'un siècle et demi, la secte des Francs-Maçons a fait d'incroyables progrès. Employant à la fois l'audace et la ruse, elle a envahi tous les rangs de la hiérarchie sociale et commence à prendre, au sein des Etats modernes, une puissance qui équivaut presque à la souveraineté. De cette rapide et formidable extension sont précisément résultés pour l'Eglise, pour l'autorité des princes, pour le salut public, les maux que Nos prédécesseurs avaient depuis longtemps prévus. On en est venu à ce point qu'il y a lieu de concevoir pour l'avenir les craintes les plus sérieuses ; non certes, en ce qui concerne l'Eglise, dont les solides fondements ne sauraient être ébranlés par les efforts des hommes, mais par rapport à la sécurité des Etats ; au sein desquels sont devenues trop puissantes ou cette secte de la Franc-Maçonnerie ou d'autres associations similaires qui se font ses coopératrices et ses satellites.

Tous ces avertissements, qui furent des prophéties, sont restés vains. Pourquoi ? C'est là, pour nous, une énigme inexplicable.

Dans les avertissements des Papes relatifs à la F.·. M.·., nous apparait, une fois de plus, la divinité de l'Eglise.

« Gouverner, a-t-on dit, c'est prévoir », et nulle parole n'est plus juste. Or, depuis deux siècles, seule, l'Eglise a su prévoir. L'ancienne Monarchie a couvé la F.·. M.·., n'a rien fait contre elle, l'a laissée se développer ; les classes dirigeantes d'alors ont même apporté leur adhésion à la Secte. C'est pour cela que Chateaubriand a pu dire : « La Révolution était faite quand elle éclata ». La Restauration et Louis-Philippe ne se sont pas occupés sérieusement de la F.·. M.·.. Les hommes de 1873 et le roi légitime, qui auraient pu empêcher la France de s'acheminer vers l'abîme, l'ont abandonnée aux armées de la Cité du Mal. On peut écrire, à ce sujet, d'innombrables articles, d'interminables volumes que liront les rares oisifs de ce temps-ci, amateurs de vaines subtilités et de nuageuses théories, mais les faits s'imposent à tous ceux qui ne règlent pas leur vie selon les rites des petites chapelles. Les catholiques de jadis ont préparé eux-mêmes les voies de la Révolution parce qu'ils n'ont pas voulu entendre les avertissements donnés par les Papes dans leurs Encycliques condamnant la F.·. M.·.. Si les voix augustes venues du Vatican avaient été écoutées, aucun des violents bouleversements sociaux qui, depuis 125 ans, ont produit tant de maux, ne serait advenu. Que de sang aurait été épargné, que de misères auraient été évitées et d'âmes conservées à Dieu !

Les Encycliques des Papes sur la F.·. M.·. prouvent, très évidemment, répétons-le, que, seule, l'Eglise est ici-bas la dépo-



sitaire de la suprême Sagesse. Elle domine les gouvernements et les partis de toute la grandeur de sa Divinité. C'est donc par elle, en elle, en elle seule, que se trouvera le Verbe des rénovations futures. Le pouvoir matériel échappe, tôt ou tard, aux mains débiles, maladroites ou indignes. L'Eglise, immuable et d'une force toujours égale, a prouvé mille fois qu'elle saura diriger dans les voies du salut, jusqu'à la fin des temps,ceux qui voudront être sauvés.

Aux jours périlleux où nous vivons ne se trouvera-t-il donc pas un nombre suffisant de catholiques pour répondre à cet appel de Léon XIII :

« *A une si violente attaque doit répondre une défense énergique.*
« *Que les gens de bien s'unissent donc, eux aussi, et forment une*
« *immense coalition de prières et d'efforts. En conséquence, Nous*
« *leur demandons de faire entre eux, par le concours des esprits et*
« *des cœurs, une cohésion qui les rende invincibles contre les assauts*
« *des sectaires* [1].

Dans notre pays, depuis la divulgation, en 1904, des délations maçonniques, la F.·. M.·. a été justement frappée d'une immense impopularité, mais nous devons regretter que les bons Français ne se soient pas groupés, afin de déjouer, dans chaque région, dans chaque ville, les intrigues des FF.·.,de réfuter les mensonges propagés par eux et de défendre les victimes des Loges. Il est pénible, aussi, de constater qu'au Parlement trop peu de voix s'élèvent, dans l'opposition, pour attaquer directement la Maçonnerie et dénoncer, au pays, ses projets et ses manœuvres.

En somme, notre antimaçonnisme est tout verbal. Il devrait être agissant.

C'est sur le terrain de la lutte contre la Secte que pourrait se faire l'union de ceux qui veulent un régime meilleur et une France forte.

Cette union et cette action auraient des conséquences incalculables.

Un F.·. instruit, d'esprit pénétrant, le F.·. André Lebey, membre du Conseil de l'Ordre du G.·. O.·. de France, se demandait, dans la *Revue Socialiste*, le 15 septembre 1910, pourquoi ceux qui combattent la F.·. M.·. s'acharnent contre l'Eglise d'Hiram. Et il répondait :

« Ils agissent ainsi parce qu'ils savent que *la Maçonnerie une*
« *fois détruite, la République, l'œuvre de la Révolution française,*

1. Encyclique *Humanum Genus*.



« *et le socialisme tomberaient vraisemblablement du même coup ;*
« les trois sont liés et toute tactique tendant à les diviser, tant soit
« peu, profite à la Réaction. La favoriser, *si imperceptiblement*
« *soit-il*, dans le parti républicain, dans le parti socialiste ou dans
« les autres groupes divers qui se réclament de la Révolution,
« compromet l'œuvre nécessaire, en retarde l'heure ».

Nous sommes d'accord avec le F∴ Lebey. La F∴ M∴ est comme la colonne vertébrale ou, plutôt, comme le système nerveux central du régime présent. On ne peut pas supposer que l'action menée parallèlement, contre l'Eglise et l'Idée française, depuis un siècle et demi, par tous les partis de révolution, aurait été aussi inlassablement poursuivie, aussi habile et aussi méthodique, si elle ne partait pas d'un centre directeur ayant un but préalablement fixé.

Ce centre, c'est la F∴ M∴. Les Papes nous l'ont dit maintes fois, et les Francs-Maçons eux-mêmes prennent le soin de nous en avertir.

Pour que soit établie, en France, un régime vraiment national, nous devons, *d'abord*, organiser la lutte contre la F∴ M∴, qui est la mère et la propagatrice de toutes les grandes erreurs modernes. Le reste viendra par surcroît.

C'est une erreur considérable que de prétendre transformer un pays en modifiant ses institutions. Les formes gouvernementales ne sont, pour ainsi dire, que l'épiderme d'une Nation. Celle-ci ne trouvera la Paix et l'Ordre que si elle est saine, c'est-à-dire si de son sang ont été chassés tous les éléments pathogènes qui ont pu jadis s'y mélanger. La F∴ M∴ est le poison dont meurt la France. On aura beau nous donner des rois, des empereurs ou de nouvelles Républiques, la Patrie sera toujours en proie aux pires maladies sociales tant qu'elle n'aura pas été désintoxiquée.

On ne refait pas les sociétés à coups de décrets ; on les reconstitue en délivrant les âmes du joug de l'erreur et du mal. La France ne peut être sauvée que par une reconstitution morale et la première, la plus indispensable condition de sa renaissance, c'est de la délivrer du joug maçonnique. Rien de durable ne sera fait tant que cette besogne préliminaire n'aura pas été accomplie.



Pour combattre efficacement la Maçonnerie, il faut la prendre corps à corps, lutter quotidiennement contre ses doctrines, ses actes et ses hommes. Laissons aux rêveurs et aux érudits l'étude



du passé. Vivons en pleine lumière et dans les réalités. Nous sommes à une époque où il faut agir vite et avec précision. Le passé est aboli ; c'est l'avenir qu'il s'agit de créer.

Dans cette pensée, nous avions, autrefois, tracé, pour les groupes affiliés à *l'Association Antimaçonnique de France*, un programme dont voici les principaux passages :

On s'est demandé à quoi s'occuperaient les sections de province. Ainsi qu'on va le voir, leurs travaux seront considérables et multiples.

Puisque certains de nos coreligionnaires l'ignorent encore, il est nécessaire de rappeler que la dénonciation des chefs ou officiers de la F.·. M.·. constitue, pour les catholiques, une obligation si grave que l'Eglise frappe ceux qui refusent de parler d'une peine très sévère : celle de l'excommunication réservée au Souverain Pontife.

L'histoire de ces cent cinquante dernières années nous a suffisamment prouvé que le Franc-Maçon, quel qu'il soit, est un ennemi acharné de la Religion et de la Patrie. C'est pour défendre l'une et l'autre que la divulgation des fiches fut décidée et organisée par certains d'entre nous et que, plus tard, nous publiâmes le *Répertoire maçonnique*, qui a fait tant de bruit et soulevé tant de colères.

Dénoncer les Francs-Maçons et arracher à la Franc-Maçonnerie le masque dont elle se couvre, c'est-à-dire dénoncer les actes et les projets de la Secte, voilà notre œuvre capitale.

La première obligation des groupes sera de nous aider à la poursuivre en surveillant les habitués de la Loge de leur ville, en établissant la liste de leurs noms, en les identifiant en cas de doute, en s'efforçant de se procurer la preuve de leur affiliation. C'est par ce moyen que les éditions futures de notre *Répertoire* pourront devenir de plus en plus complètes [1].

Les groupes seront tenus, aussi, de se procurer tous les documents émanant des Loges, tels qu'ordres du jour, circulaires, comptes rendus de réunions quelconques et de Congrès.

Les divers documents ainsi recueillis seront centralisés à Paris.

Il sera demandé à nos adhérents de se mettre en rapport avec les journaux catholiques locaux, afin que, le cas échéant, des communications puissent leur être faites, soit par le Comité directeur, soit par les groupes directement.

Nos sections devront se livrer à la propagande antimaçonnique sous toutes ses formes. Elles s'efforceront, surtout, d'organiser de très fréquentes causeries, auxquelles seront invités un nombre limité d'indifférents ou d'ignorants, choisis de préférence parmi les ouvriers honnêtes, les employés, les petits commerçants. Ces réunions presque intimes, ont des résultats

1. *Répertoire maçonnique contenant les noms de 36.000 Francs-Maçons*, publié par *l'Association Antimaçonnique de France*, 42, rue de Grenelle, à Paris. Cette publication n'a pas été faite pour dénoncer les FF.·. ; elle n'a qu'un but de préservation, de défense. Les catholiques doivent être prévenus qu'un tel ou un tel étant Franc-Maçon peut les espionner et les brimer de cent manières. Ils se tiennent ainsi, sur leurs gardes. Le *Répertoire maçonnique* n'a été publié que pour cela.



beaucoup plus durables que les grandes conférences où il est impossible qu'un lien solide se crée entre l'orateur et celui qui l'écoute. Il ne faut pas supprimer les grandes conférences, loin de là ; faites par une personne connue, possédant bien son sujet, elles attirent, réveillent les énergies ou en suscitent de nouvelles, mais on ne saurait trop recommander les réunions privées sur invitations personnelles, à la condition que la personne qui parle sache se mettre à la portée de son public et que, s'adressant, par exemple, à des ouvriers, elle double l'efficacité de sa démonstration par la sympathie que son visage et son attitude doivent inspirer. Ces auditeurs d'un jour, qui possèdent, si souvent, un cœur très généreux, peuvent devenir des amis d'une fidélité à toute épreuve si on sait les attirer, et, pour cela, il suffit de les comprendre et de les aimer. « Il faut aller au peuple », a-t-on dit. Cette parole, on ne saurait trop la répéter aux catholiques de nos jours. Peut-être la France ne serait-elle pas dans l'état où elle se trouve si les puissants de jadis l'avaient entendue, — et ils auraient pu l'entendre, car elle est à toutes les pages de l'Evangile.

Chaque événement politique local, chaque manifestation de l'activité maçonnique sera, pour nos groupes, une occasion d'agir, par des conférences par des articles de journaux, par la distribution de tracts ou l'apposition d'affiches. Ces tracts et ces affiches seront rédigés par nous ou, au moins, le texte nous en sera soumis, avant son impression, pour éviter les poursuites, les erreurs et les démentis.

Les groupes n'accompliraient pas tout leur devoir s'ils se bornaient à combattre l'influence des Loges. Ils devront agir, aussi activement, contre les sections de la *Ligue de l'Enseignement*, — actuellement aussi puissante et aussi malfaisante que la Maçonnerie, — contre les sociétés de libre-pensée, les sociétés maçonniques de préparation militaire, les sociétés de conférences populaires et, généralement, contre toutes les organisations maçonnisantes dont nous établirons la liste. Nos groupes appliqueront, à la lutte contre ces sociétés, les procédés employés contre la Secte elle-même et auront toujours soin de démontrer, grâce aux documents que nous leur fournirons, que ces succursales des Loges furent créées et sont toujours dirigées et inspirées par la Maçonnerie.

Nous avons montré que les travaux de nos groupes seront nombreux. Ils peuvent et doivent l'être davantage encore.

Autrefois, alors que les moyens de communications étaient rudimentaires et que la presse n'existait presque pas, la Franc-Maçonnerie constituait le moyen le plus puissant de centraliser, de coordonner et de diffuser les doctrines de la Contre-Eglise. Elle enrôlait, dans ce temps-là, presque tous les hommes hostiles au catholicisme. Depuis cinquante-ans, la Secte s'est extériorisée,t l'on peut dire que la moitié, au moins, de la France, est entièrement maçonnisée. La mauvaise presse et cette conspiration déjà séculaire contre la vérité historique que dévoilent aujourd'hui des savants tels que nos amis Gustave Gautherot et Gustave Bord, ont perverti les esprits et, même parmi les plus fervents catholiques, il en est qui ont subi, sans s'en douter, l'empreinte de l'idée maçonnique.



Si, demain, la F.·. M.·.. devenue un syndicat d'arrivistes et qui n'est actuellement, en France, que le plus solidement organisé des groupes hostiles à l'Eglise, venait à disparaître, nous pourrions nous en réjouir de tout notre cœur, parce que sa chute serait le prodrome de notre délivrance politique. Cependant, nous ne devrions pas, pour cela, cesser de lutter, avec la même énergie, contre l'*Idée maçonnique*, contre le venin d'anarchie qui, depuis cent cinquante ans, a pénétré dans le torrent circulatoire de cette grande personne morale qu'est notre Nation.

Un régime politique nouveau, si excellent qu'on puisse l'imaginer, ne sera pas durable et restera impuissant si l'on ne refait pas l'âme française. Nos groupes ne devront donc pas lutter seulement contre les hommes en chair et en os qui composent les Loges ; ils devront aussi, — surtout, pourrait-on dire, — travailler à détruire, autour d'eux, l'*Idée maçonnique* sous toutes ses formes, c'est-à-dire s'efforcer, dans la mesure de leurs moyens, de ramener ce pays dans la voie de ses traditions, de sa mission historique. Ils uniront, ainsi, leurs efforts à ceux de nos évêques et de nos prêtres.

Sur le terrain que nous venons d'indiquer, les activités les plus grandes peuvent se développer sans craindre de trouver une borne à leur bonne volonté. L'histoire de l'Eglise, les ouvrages d'apologétique, et surtout les Encycliques des Papes, — que l'on semble généralement ignorer, — sont les sources où puiseront les apôtres décidés à lutter contre l'*Idée maçonnique*, au nom de ce bon sens, de cette raison et de cette belle générosité qui ont illustré notre race et qui ne sont pas abolis encore, contrairement aux affirmations de ceux qui commettent la seule faute pour laquelle il n'y ait point de pardon : celle de désespérer.

Outre diverses instructions confidentielles, nos amis de province recevront, pour les besoins de leurs campagnes antimaçonniques, communication intégrale des discours prononcés dans les Convents et les Congrès par les délégués des Loges de leur région, ainsi que la liste complète de ces délégués et, pour chaque question importante traitée dans ces assises maçonniques, le sens du vote émis par ces FF.·.. Montrons, par un exemple, l'importance de communications de ce genre : Il serait grandement profitable à notre cause de faire connaître, dans chaque département, les noms des FF.·. de ce département qui ont voté pour la suppression, dans l'annuaire du G.·. O.·., des Loges protestataires d'Alsace-Lorraine. Les votes des FF.·. de chaque ville sur le monopole de l'enseignement et sur les grandes questions sociales, peuvent fournir matière à des articles de journaux, à des affiches, à des tracts.

Les groupes seront munis, aussi, d'un *vade mecum* spécial leur indiquant que la lutte contre la Secte doit être menée seulement au moyen de faits et de documents d'une indiscutable authenticité.

Nous pourrons aider nos groupes d'une autre manière encore. Presque tous les grands organes de la presse catholique ont, pour nous, de la sympathie. Lorsque cela sera nécessaire, nous nous mettrons à la disposition des groupes, afin de prier ces journaux amis de publier les communications importantes que, d'accord avec nous, nos adhérents croiront devoir faire.

. . . .



Nous savons combien les catholiques fortunés sont généreux, mais, — sans que cela puisse être considéré comme une critique, — nous croyons que, souvent, ils sont trompés sur la nécessité ou, au moins, sur les chances de succès des œuvres pour lesquelles leur concours est sollicité. En ce qui concerne la légitimité et l'utilité de la nôtre, il ne peut y avoir aucun doute, puisque huit Constitutions Apostoliques ou Encycliques ont appelé les catholiques à lutter contre la Franc-Maçonnerie.

Et puis, nous tenons à le répéter, le moment psychologique est venu où notre action peut avoir une efficacité et un retentissement dont nous serons peut-être surpris. La France, après quarante années de tyrannie maçonnique est lasse, désireuse de secouer le joug qui lui fut imposé par un groupe infime de conspirateurs. Elle s'aperçoit que les promesses qui lui furent faites n'ont pas été tenues, que les « immortels principes » sont foulés aux pieds par ceux qui les invoquèrent pour établir leur domination occulte. Elle a soif d'ordre et de certitude. La libération totale sera prochaine lorsque la Maçonnerie sera abattue, car, ce jour-là, la France, soustraite à l'influence néfaste des politiciens, ne tardera pas à revenir d'elle-même vers la vérité, comme ces plantes, enfermées dans des caves, qui, guidées par un obscur instinct, se dirigent vers la lumière. Il serait sacrilège de désespérer d'un peuple si grand et si glorieux, à qui Dieu a prodigué tant de marques de sa prédilection ; mais, pour mériter le salut, il faut que nous marquions notre ferme volonté de coopérer, par nos propres efforts, à l'œuvre de la délivrance.

Nous croyons nécessaire de rapprocher de ce programme les articles les plus significatifs des statuts dressés, par *l'Association Antimaçonnique de France*, pour ses sections [1] :

Art. premier. — Les Sections Antimaçonniques sont des groupements organisés et dirigés par l'Association Antimaçonnique de France à Paris, dans les départements et les colonies, en vue de permettre aux catholiques de se défendre contre la Secte qui les opprime et qui, depuis trop longtemps, tyrannise notre pays.

Art. ii. — Les Sections de l'Association Antimaçonnique de France ont pour but de *grouper* et *d'organiser* pour la lutte contre la Franc-Maçonnerie, à Paris et dans les centres un peu importants de la France et des Colonies, les Catholiques fidèles à leurs croyances, qui détestent la Secte et sont disposés à faire tous leurs efforts pour en débarrasser le pays.

Art. iii. — Les membres des Sections s'engagent :

1° A surveiller, à démasquer et à combattre sans cesse la Franc-Maçonnerie et toutes les Sociétés antireligieuses qui marchent avec elle et s'inspi-

1. Est-il utile de dire que ces Sections ne devront ni supplanter, ni même gêner aucune des œuvres catholiques existantes. Dans certains cas, les groupes actuels pourront devenir, en se réunissant spécialement pour cela, des groupes antimaçonniques. Quoi de plus logique, puisque la défense religieuse ou politique et la lutte contre la F∴ M∴ ont le même but ?



rent de son esprit, comme la Ligue de l'Enseignement, la Ligue des Droits de l'Homme, les Groupements de Libre-Pensée, les Jeunesses Laïques, etc. ;

2° A se renseigner sur tous les faits et gestes de ces Sociétés, sur les personnes qui en font partie, sur leur organisation, leur fonctionnement, leur activité, leur influence, etc ;

3° A transmettre très régulièrement au Secrétariat de Paris, au moyen d'un rapport mensuel, ne contenant que des faits très précis et *très sérieusement contrôlés*, tout ce qui est de nature à éclairer l'opinion et à l'émouvoir ;

4° A combattre ces Sociétés malfaisantes partout et toujours par la propagande des publications antimaçonniques, journaux, revues, annuaires, brochures, tracts, affiches, par les conférences, les réunions, les causeries, les ordres du jour, les délégations, les soirées récréatives avec pièces, chants et monologues antimaçonniques, les meetings, les manifestations sur la voie publique et surtout la résistance énergique à toutes les mesures injustes inspirées au pouvoir par la Secte.

....

ART. VI. — Les Sections sont ouvertes aux hommes de tous les partis. Elles ne repoussent personne à cause de ses opinions politiques.

ART. VII. — Placées au-dessus et en dehors de tous les partis, les Sections se consacrent *exclusivement* à la lutte contre la Franc-Maçonnerie. Toute discussion sur les questions politiques ou autres qui divisent les catholiques est interdite sous peine d'exclusion.

....

ART. XV. — Les Sections sont tenues de se réunir au moins une fois par mois, autant que possible à jour fixe.

Un questionnaire adressé par le Comité Directeur, forme l'ordre du jour habituel de cette réunion.

Le Président en fait la lecture, les membres présents disent ce qu'ils savent sur les questions qui leur sont posées. Le Secrétaire note tous les faits importants et les consigne ensuite dans un rapport qui est adressé au Secrétariat de Paris. Celui-ci se chargera de les utiliser au moyen d'articles rédigés par ses soins, qui seront adressés à tous les journaux antimaçonniques de France.

Il est inutile de dire que de tels groupes auraient, au moment des élections, une influence très grande ; ils combattraient les candidats maçons et maçonnisants par tous les moyens mis à leur disposition, mais en ne se plaçant que sur le terrain exclusivement antimaçonnique.

Nous croyons même que ces groupes, exercés à surveiller journellement les manœuvres de l'ennemi et à les déjouer, constitueraient ce qui manque au parti catholique : une organisation *permanente* préparant, pendant quatre ans ou neuf ans, la candidature ou les réélections, à la Chambre et au Sénat, des défen-



seurs de l'Eglise et de la Tradition nationale. Chez les catholiques, on se prépare, généralement, aux élections, trois mois, deux mois ou même un mois avant le scrutin. Il y a, là, un défaut d'organisation stupéfiant pour les hommes qui connaissent la tactique maçonnique. Les Loges et leurs filiales ne cessent pas un instant de travailler en vue des élections futures. La principale cause des succès et des progrès des candidats de gauche et d'extrême-gauche, c'est l'ininterruption et la coordination de l'action politique des Ateliers maçonniques.

Pourquoi les bons Français n'imiteraient-ils pas leurs adversaires ? Les groupes antimaçonniques sembleraient tout désignés pour cela. Nous savons fort bien que des sociétés puissantes luttent avec énergie, pour la bonne cause, mais elles appartiennent à tel ou tel parti et c'est là leur faiblesse.

L'organisation antimaçonnique grouperait les hommes de tous les partis de conservation sociale et nationale, de même que la F.·. M.·. donne asile dans ses Loges, indistinctement aux membres de l'Alliance démocratique, de l'Entente démocratique et sociale, du parti radical et radical-socialiste, du parti socialiste indépendant, du parti collectiviste unifié et même aux tenants de l'anarchie.

En certaines circonstances, la Secte peut, ainsi, lancer, contre l'Eglise ou la Société, toutes les forces révolutionnaires.

Il devrait en être de même, chez les catholiques, pour la défense des grands intérêts religieux et nationaux.

On dira : Dans vos groupes, il y aura des hommes appartenant à des écoles antimaçonniques différentes. S'entendront-ils ? Certes oui, s'ils se contentent de s'en référer, sur la Maçonnerie, à l'autorité infaillible, à l'Eglise. Les Encycliques dénonçant et condamnant la F.·.M.·.,et particulièrement celle de Léon XIII, renferment tout ce que l'on doit savoir sur la Secte et exposent lumineusement les dangers qu'elle fait courir à l'Eglise et aux sociétés chrétiennes. Ces graves documents sont complets, sûrs, et rien ne peut les remplacer.

Tous les catholiques s'en contenteront.

De plus, ils pourront rapprocher de ces documents doctrinaux, les événements qui se sont succédé depuis trente ans. Un homme très au courant des choses de la politique contemporaine, M. Louis Hosotte, directeur du grand quotidien régional *l'Eclair Comtois*, a écrit une *Histoire de la Troisième République* que tous les catholiques devraient avoir entre les mains, car elle est l'histoire de



l'assaut mené par la Secte contre l'Eglise depuis quarante-trois ans (1).

Les Encycliques des Papes et ce précieux memento sont suffisants pour indiquer, à tous les militants, leurs devoirs.

Les groupes d'action antimaçonnique pourraient contribuer puissamment à réparer et à éviter les erreurs du passé.

L'honnêteté trop confiante des catholiques et les intrigues d' « informateurs » plus ou moins suspects ont causé bien des maux, mais l'avenir apportera un remède à cela. Il se trouvera dans le développement des groupements catholiques.

Il faut dire, à la décharge des chefs de jadis, qu'il ne leur était guère possible de connaître avec certitude l'opinion de la foule catholique, celle-ci n'étant pas organisée. Elle l'est et le sera de plus en plus, et, par conséquent, les catholiques de France pourront, de mieux en mieux, faire connaître leurs sentiments sur les besoins et les aspirations politiques et sociales des fidèles.

Certes, nous ne sommes pas un admirateur du suffrage universel, et beaucoup, — même à gauche et à l'extrême gauche, — savent ce qu'il vaut. Le suffrage universel est défectueux parce qu'il a été institué avant que le peuple fût instruit. Il aurait dû être la conséquence de l'accession des masses à un minimum de connaissances générales dont il est très douteux, d'ailleurs, qu'il puisse même être acquis par tous. Si, dans des circonstances particulièrement solennelles, le pays s'éveille et indique les directions nécessaires pour la défense commune, il faut voir, là, une manifestation de l'âme collective, faite, non seulement de la conscience des vivants, mais, aussi, et surtout, de celle des morts qui vivent obscurément dans la pénombre de notre conscience grâce à l'éducation familiale, aux traditions, aux souvenirs, aux amours et aux haines qu'ils nous léguèrent. La voix de ces morts oubliés s'élève en nous quand passe, sur la terre française, le souffle des grands périls. On ne peut dire que cette âme collective reconquiert sa vitalité au moment des élections, par exemple, lorsqu'aucun danger brutal, visible, n'apparaît. Alors se donnent cours les ignorances, les appétits, la plus basse violence. Les élections sont mauvaises parce que le peuple est orienté dans la voie du mal par ses dirigeants actuels et qu'aucune grande passion ne le ramène, avant le scrutin, vers les sources de sa vie intérieure.

1. Louis Hosotte, *Histoire de la Troisième République*, 1870-1910 et sa deuxième partie, 1910-1912. — *Librairie des Saints-Pères*, 83, rue des Saints-Pères.



Il n'en est pas de même du peuple catholique. C'est pour lui qu'a été dite la parole : *Vox populi, vox Dei.* Dieu est dans son cœur par la prière et la pratique de la vie chrétienne. C'est dans ce peuple catholique, de plus en plus groupé, cohérent et conscient de ses droits et de son éminente dignité, que les Evêques trouveront les indications qui leur permettront de prendre, sans hésiter, les décisions d'intérêt général que, seuls, ils doivent prendre, car, les Evêques ayant fait la France, la referont.

C'est grâce à l'union et au groupement des forces catholiques qu'on évitera, dans l'avenir, les erreurs du passé, si regrettables, mais probablement nécessaires puisque Dieu les a laissées commettre. On peut tromper ou suggestionner quelques individus isolés ; il est beaucoup plus difficile de tromper des milliers de vrais Français.



L'article X des statuts des sections de *l'Association Antimaçonnique de France* est ainsi conçu :

Les Sections se feront un devoir, dans chaque diocèse, de se conformer, dans toute la mesure du possible, au désir des évêques et aux directions qu'ils auront données en ce qui concerne l'Action catholique.

Rien de plus nécessaire. Mgr Sagot du Vauroux disait, le 16 novembre 1910, au Congrès d'arrondissement des catholiques de l'Agenais :

Vous le savez, le Pape a déterminé, en un langage très net, l'organisation de nos troupes. Dans chaque paroisse, les fidèles doivent se grouper autour de leur pasteur ; dans chaque diocèse, l'Evêque seul dirige l'action catholique, sous le contrôle paternel du Souverain Pontife. Rien de plus clair ni de plus nécessaire que ce principe. Du moment que les intérêts de l'Eglise sont le motif de la lutte, il est de toute justice que les pasteurs commandent l'armée catholique. Une campagne religieuse que ne conduiraient ni le Pape, ni les évêques ne serait pas seulement stérile, il faudrait renoncer à y prendre part comme à une entreprise téméraire et presque schismatique ».

Des catholiques « prudents » diront : « les Evêques ne peuvent pas patronner une œuvre politique de combat.

C'est faux. « Que l'action électorale fasse partie de l'action « catholique, a écrit Mgr Gouraud, évêque de Vannes, personne « ne peut en douter ».

Et, après lui, Mgr du Vauroux a dit :

Il y a des jours où tous les Français sont invités à désigner les hommes qui, dans les assemblées parlementaires, élaborent les lois. A ces moments-là, Messieurs, la question religieuse reprend ses droits, car, je le disais tout à l'heure, le désir dominant des sectaires, c'est l'écrasement de l'Eglise. Devant les urnes, il ne s'agit pas seulement de querelles de partis, mais bien plus de la lutte pour Dieu et le Christ. L'union entre tous les catholiques devient alors un devoir de premier ordre.

Nulle hésitaton n'est possible. La lutte contre la F.·. M.·. est une œuvre essentiellement religieuse, car elle est au centre même de toute action électorale et que, de l'action électorale dépendent les destinées du pays et, par conséquent, la perte ou le salut de millions d'âmes françaises.



La lutte antimaçonnique sera organisée seulement le jour où, sous le patronage des Evêques, des hommes connus, sérieux, irréprochables dans leur vie publique et dans leur vie privée, des « autorités sociales », réussiront à grouper, sans distinction de partis, quelques milliers de Français hostiles à la République maçonnique, appartenant à toutes les classes, à toutes les professions, et, par cela même, étant comme le reflet de l'âme nationale.

Nous ne verrons plus, alors, le spectacle un peu ridicule de braves gens posant pour les chefs d'écoles devant « leur » groupe, composé de deux ou trois douzaines d'admirateurs. Pauvres groupes et pauvres écoles, si l'on considère la puissance de l'adversaire !

Les vanités enfantines, les petites querelles de personnes, les potins de valets, les jalousies avilissantes, les ambitions minuscules, les discussions perpétuelles sur des questions oiseuses, ont empêché, jusqu'à ce jour, toute union chez les antimaçons.

L'organisme de lutte que nous rêvons ne devra pas être l'œuvre ou la chose d'un individu quelconque, généralement dénué de titres, d'autorité, et n'ayant même fait aucun sacrifice à la cause qu'il défend le plus souvent par gloriole et, plus fréquemment encore, parce qu'il en vit. Les gens sérieux se refuseront toujours à suivre un Tartempion agitant son panache. Les égotistes pourront avoir leurs partisans ; jamais il n'auront la foule qui est le nombre et, par conséquent, la force.

Pour être puissante et durable, l'organisation antimaçonnique devra être une œuvre collective, à laquelle tous apporteront leur



effort avec abnégation et sans souci de renommée personnelle ou d'amour-propre.

Pourquoi les vrais catholiques n'accepteraient-ils pas de travailler, ainsi, au salut de leurs frères d'aujourd'hui et de demain ?

Ceux qui croient sincèrement en une vie future, ne sauraient ressentir de joie plus haute et plus sereine qu'en accomplissant avec une parfaite humilité un labeur imposé par l'Eglise.

La France et le monde seront sauvés par ceux-là seulement qui subordonneront leur petite personnalité à la nécessité primordiale de la libération commune.

Dans les divers Ateliers maçonniques, des milliers de FF.·. travaillent obscurément à la gloire de l'Ordre.

Les véritables initiés sont généralement inconnus de la foule profane. Ce sont eux, cependant, qui assurent la durée de la Maçonnerie et dirigent son développement. C'est par eux seuls que l'Ordre vit. On peut constater que ces initiés sont indifférents aux applaudissements des hommes.

Puissions-nous mettre une semblable abnégation au service du Bien.

***

Les groupes antimaçonniques auront, chez eux, comme tous les groupes catholiques, deux grands ennemis : les maniaques de la diffamation, les chercheurs de tares dont nous avons parlé et les hommes « prudents » qui ne peuvent jamais se décider à partir au combat. Les uns et les autres sont aussi redoutables que les Francs-Maçons.

On ne peut guère avoir d'indulgence pour les hommes étranges dont la principale préoccupation semble être de diminuer, de désarmer, d'annihiler tous ceux qui combattent au premier rang. Ces gens usurpent le nom de « catholiques », car les vrais catholiques ne jugent ni ne condamnent de leur propre autorité. Ils ont une trop haute notion de leurs devoirs spirituels pour s'exposer à provoquer chez leurs semblables, des mouvements de colère ou de révolte. Que d'hommes sincères, déjà engagés sur les voies de la vérité, ont rebroussé chemin devant l'indifférence, l'hostilité, l'insulte, la diffamation, et se sont perdus à jamais. Les auteurs de ces chutes définitives en porteront la responsabilité devant Dieu, nul ne peut en douter.

Ces hommes, sans charité, sèment partout les germes de division, de discorde, de méfiance qui ont empêché les catholiques français de s'unir. On doit les tenir avec soin à l'écart. Ils sont les pires ennemis de l'Eglise.



Les gens « prudents » sont, aussi, dangereux, s'ils exercent, autour d'eux, de l'influence ; tous leurs efforts sont consacrés à empêcher leur entourage de remuer, de faire le plus léger bruit capable d'attirer l'attention de l'adversaire. Ils ne voient d'issue à nos maux que dans ces concessions, ces pactes et ces négociations qui, jusqu'à ce jour, ont abouti seulement à rendre la défaite moins honorable encore.

A ces abouliques, on peut opposer ces paroles de l'Encyclique *Quo graviora*, de Léon XII, dirigée contre la F.·. M.·. :

Pénétrons-nous, je vous en conjure, de la force de l'esprit du Seigneur, de sa justice, de sa vertu ; ne nous laissons point, comme des chiens muets qui ne savent aboyer, ravir nos troupeaux, ne laissons point dévorer nos brebis par toutes les bêtes sauvages. Que rien ne nous arrête de nous jeter dans toutes sortes de combats pour la gloire de Dieu, et pour le salut des âmes. « Ayons présent à l'esprit Celui qui a souffert une si grande contra-« diction de la part des pécheurs soulevés contre lui ». Mais si nous nous laissons effrayer par l'audace des méchants, c'en est fait de la vigueur de l'Episcopat, de la sublime et divine autorité du gouvernement de l'Eglise ; et la constance dans la Foi chrétienne elle-même est perdue,si nous en sommes venus là, de trembler devant les menaces ou les ruses de nos ennemis.

Ces conseils, donnés en 1758, sont d'une pressante actualité. Les paroles de l'Eglise sont éternelles.

La nécessité de la lutte se fait, d'ailleurs, de plus en plus sentir.

M. J. Bouvattier, rédacteur en chef de *La Croix* écrivait, le 11 juin 1913 :

On se demande si nous n'avons pas notre grande part de responsabilité dans le malheur national ? Avons-nous assez veillé ? Avons-nous assez lutté ?

— Ils mentaient si audacieusement, pouvons-nous dire, pour notre excuse...

— Il fallait opposer la vérité au mensonge avec plus de force.

— Ils fraudaient, ils trichaient...

— Il fallait dénoncer la fraude et la tricherie.

— Ils calomniaient...

— Il fallait relever fièrement les calomnies.

Nous n'avons certainement pas fait assez dans le passé pour notre Dieu et pour notre patrie. Il faut faire plus dans l'avenir et reconquérir tout ce que nous avons perdu.



C'est aux Princes de jadis que les Papes adressèrent tant de prières, tant d'ordres et d'adjurations, afin de les inciter à combattre la F.·. M.·. et les sociétés secrètes. Ils parlèrent vaine-

ment. Les échafauds révolutionnaires confirmèrent dans le sang les avertissements des Papes. Depuis deux cents ans, la Révolution se déroule, sans rencontrer d'obstacles, en ses phases logiques. L'aristocratie a été dépossédée de ses droits anciens ; elle ne compte plus dans le gouvernement du pays.

Le Tiers-Etat est visé directement depuis Babeuf. Une longue lignée de socialistes francs-maçons a préparé lentement le Quatrième Etat aux combats décisifs.

Le grand danger de l'heure présente, pour ceux qui possèdent, — le collectivisme, — a été enfanté par la F.·. M.·..

En parlant des affiliés aux Loges, le Pape Léon XIII disait, dans son Encyclique *Humanum genus* : « Ils frayent le chemin à « d'autres sectaires, nombreux et plus audacieux qui se tiennent « prêts à tirer de ces faux principes des conclusions encore plus « détestables, à savoir le partage égal et la communauté des biens « entre les citoyens, après que toute distinction de rang et de for- « tune aura été supprimée ».

L'œuvre de destruction religieuse et sociale de la F.·. M.·. sera continuée, et aggravée encore par la secte collectiviste, particulièrement dangereuse pour la raison que nous dit, en ces termes, G. Clemenceau : « Les unifiés ont fondé une Eglise, avec « des dogmes intangibles, qui ont sur ceux de l'Eglise l'avantage « de n'être pas formulés, ce qui leur permet de réunir sans diffi- « culté tous les idéalismes, primaires ou métaphysiques ».

Les vagues, mais immenses espérances éveillées par les prédications collectivistes entraîneront, un jour, les foules ignorantes.

Le danger est formidable et imminent. Seuls, les rêveurs et les hommes inexpérimentés ou mal informés peuvent s'imaginer que les possédants pourront composer avec le Quatrième Etat.

Après avoir démontré, au moyen de nombreux documents, dans la *Revue Internationale des Sociétés secrètes* du 20 juillet 1913, l'impossibilité d'un accord, nous écrivions :

« Le parti collectiviste est, avant tout, un parti de classe, irré- « ductiblement ennemi de tous ceux qui veulent maintenir le « système capitaliste tel qu'il existe actuellement, aucune con- « ciliation, aucune trêve n'est possible entre ceux-ci et celui-là. « Il n'y a pas d'illusion possible à ce sujet ».

Le salut est dans la lutte, non seulement contre la F.·. M.·. mais aussi, contre les erreurs dont elle a empoisonné le pays et particulièrement, contre l'Utopie collectiviste, sa fille aînée.

En moins de deux siècles, la F.·. M.·. a réussi à pervertir



l'âme des nations chrétiennes. Il y a quarante années seulement, le socialisme n'existait que théoriquement, dans des livres peu lus ; il constitue, aujourd'hui, dans le monde civilisé tout entier, une puissance matérielle énorme et, en France, ses doctrines commencent à pénétrer chez les gouvernants.

Le péril croît d'heure en heure.

Il faut que les riches, jusqu'ici veules et insouciants, se résignent, enfin, à se défendre, sous peine de périr, eux, leurs enfants et leurs biens, car ils seront les premières victimes de la Révolution prochaine.

On dira : « Si le collectivisme triomphe, son règne ne durera pas ». C'est possible, mais, en une pareille perturbation sociale, les fortunes changeront de mains. L'histoire le prouve et les riches d'aujourd'hui seront pauvres au lendemain de la Révolution. D'autres, plus énergiques, se seront emparés de leurs biens.

« Celui qui n'a pas vécu avant 1789 n'a pas connu la douceur « de vivre », disait M. de Talleyrand. Il est probable que, s'ils vivent encore pendant trente ans, les opulents lecteurs de M. de Narfon pourront dire cela, un jour, en pensant aux *tangos* de 1913. Mais, cette fois-ci, la chute sera plus profonde et irrémédiable.

Si ce qu'on appelle le progrès augmente, la bataille pour la vie se fait chaque jour plus dure, plus féroce entre individus, entre Nations et entre Races. L'ardeur des conflits sociaux et internationaux nous ramène aux sauvageries primitives déguisées sous les usages, les coutumes, les lois des sociétés dites civilisées.

Ce ne sont pas seulement les foules innombrables du Quatrième Etat qui guettent les possesseurs d'aujourd'hui. Dans cinquante ans, là-bas, au bout du monde, en Extrême-Orient, cinq cent millions d'artisans travailleront, dans des milliers d'usines nouvelles, en se contentant de salaires infimes, mais suffisants pour leurs besoins extrêmement plus restreints que ceux des ouvriers d'Europe.

Quels énormes déplacements d'argent, quels prodigieux cataclysmes financiers fait entrevoir cet inévitable avènement d'un continent surpeuplé à la vie économique !

Les jeunes riches d'aujourd'hui mourront peut-être sans voir tous ces événements, mais leurs fils y assisteront et, s'ils relisent les Encycliques des Papes, ils maudiront leurs pères qui n'auront su ni leur conserver leur fortune, ni les armer pour la lutte vitale.

Redisons-le, le salut ne se trouvera que dans la bataille. Il faut se résigner à se défendre.

L'Ordre moral et, conséquemment, l'Ordre social peuvent-ils encore être rétablis ?



Nul ne peut le dire, mais on peut affirmer ceci avec certitude : Si les partisans actuels de la Tradition,détenteurs de la puissance financière, n'apportent pas leur concours à ceux qui ont entrepris la lutte contre la F.·. M.·., ils périront les premiers, — eux ou leurs enfants.

De ceci, certains d'entre eux riront. Les privilégiés d'avant 1789 se moquaient aussi des pessimistes de leur temps.

Pour nous, que nous importe ? Les vrais catholiques sont à l'abri des coups du sort, — le Christ est leur imprenable forteresse. Certains, — lutteurs obscurs, — n'ont point d'or à défendre.

L'Eglise, elle, ne saurait redouter aucun assaut. Son règne, tout spirituel, pourra s'établir sur les foules triomphantes de demain comme il s'étendit sur les conquérants barbares d'il y a quinze siècles,et si les classes possédantes d'aujourd'hui ne veulent pas se défendre, il restera surtout d'elles le souvenir de leurs abandons et de leur lâcheté.

Tous les gens de cœur penseront qu'il vaut mieux mourir debout, les armes à la main.

JEAN BIDEGAIN.



LE

CRIME RITUEL CHEZ LES JUIFS

Les Faits

Grodno. — 1830. — Cette date de 1830 est celle où l'affaire de Grodno fut définitivement close, car l'assassinat date de 1816 : les Juifs ont réussi à faire avorter les enquêtes judiciaires, mais après quatorze ans de procédure !

Le 31 mars 1816, un travailleur de Grodno aurait déclaré à la police que sa fille Marianne Adamovitch, âgée de quatorze ans, avait disparu.

Le 23 avril seulement le corps de la jeune Chrétienne fut retrouvé dans les terres labourées : ses vêtements étaient déchirés ; la main droite avait été coupée à la hauteur de l'avant-bras, et le corps portait de nombreuses blessures.

Les docteurs Reytemberg et Orozdowski, ayant examiné le cadavre, constatèrent que la main avait été coupée très peu de temps après la mort, et que le sang avait dû s'écouler lentement.

Adamovitch avait pour voisin le Juif Chilime Liapine, lui-même père de plusieurs enfants qui jouaient souvent avec la malheureuse victime.

Le procureur entendit des témoins et interrogea ces enfants.

Les soupçons s'étaient d'autant plus aisément portés sur le Juif Chilime qu'on était au temps de la Pâque, qu'on avait vu plusieurs Juifs assemblés dans sa maison, et qu'on eut la pensée d'un meurtre rituel.

Parmi les dépositions accablantes furent celles des enfants du Juif qui déclarèrent avoir vu leur père poursuivre Marianne



Adamovitch jusque dans leur maison le jour même de la disparition de la jeune fille.

Adamovitch déclara que le soir où il cherchait son enfant, étant entré dans la maison de Chilime, il avait aperçu sous le lit un instrument de fer de la forme d'un marteau.

Les recherches et enquêtes durèrent longtemps.

Après consultation des rabbins — singulières références ! — et des livres hébreux, on finit par convenir que le caractère rituel du crime n'était pas prouvé.

Plusieurs fois remise et toujours embrouillée davantage, l'affaire échoua devant le Sénat en 1826 et 1827, et rien n'étant rigoureusement prouvé, Chilime fut remis en liberté : on avait admis que si le Juif avait été vu poursuivant la petite victime, ce pouvait être un jeu ; que le couteau qui avait été trouvé chez lui était nécessaire pour son travail.

Le 30 octobre 1830, l'affaire était définitivement classée.

Chacun pourra se faire une opinion d'après cet impartial exposé. Il aura fallu quatorze ans de manœuvres juives, et nous savons ce qu'elles sont, pour provoquer cette constatation : une petite fille chrétienne, assassinée, martyrisée à la veille de la Pâque après avoir été vue poursuivie jusque dans la maison où des Juifs étaient assemblés, mais pas d'assassin !

Saint-Pétersbourg. — 1831. — La fille d'un sous-officier de la Garde, raconte sommairement Desportes, fut assassinée. Le fait et le but rituel furent reconnus par quatre juges, révoqués en doute par un cinquième. Le tribunal enregistra l'arrêt, et les Juifs furent transportés en Sibérie.

Le fait n'est pas contesté.

Rhodes. — On n'a pas la date précise de cette affaire. M. P.-N. Hamont, qui la rapporte dans son ouvrage *L'Egypte sous Méhémet Ali*, la place quelque temps avant l'affaire de Damas.

Des Juifs de Rhodes cherchaient des œufs. A l'entrée d'un village, non loin de la ville, ils trouvèrent une femme grecque, une veuve, qui fit l'offre de leur vendre la quantité qu'ils désiraient.

La proposition fut acceptée, et les acheteurs prièrent la bonne femme de faire porter les œufs par son fils, âgé de huit à neuf ans, dans le quartier juif, à une maison qu'ils désignèrent

La mère ne crut pas devoir refuser : le petit Grec partit donc avec les Juifs, mais ne revint pas.

C'est en vain que sa mère l'attendit tout le jour.



Le lendemain, la pauvre femme portait plainte au gouverneur de Rhodes, à qui elle racontait comment son fils avait disparu. Le commandant de l'île réunit chez lui plusieurs notables de l'endroit, et en leur présence, on prit note des dépositions de chacun. Les accusés furent laissés en liberté, aucun mauvais traitement ne fut employé contre eux, et voici, en résumé, ce que fournit l'audition des témoins : l'enfant grec était bien allé dans le quartier des Juifs, *on l'avait vu entrer dans la maison de l'un des hommes qui l'accompagnaient, mais personne ne l'avait vu sortir* et ne put dire ce qu'il était devenu !

Le Gouverneur de l'île adressa les pièces du procès à Constantinople, et demanda ce qu'il devait faire.

Comme la réponse n'arrivait pas, les Grecs envoyèrent une députation dans la métropole, et les Juifs, craignant probablement les suites de cette démarche, expédièrent également des députés à l'autorité turque.

Ces députés étaient sans doute porteurs d'arguments particulièrement convaincants dans le pays du *bakchich*, car lorsque les deux ambassades furent rentrées dans l'île, le commandant *reçut l'ordre* de ne pas donner suite au procès.

Vitepsk. — 1834. — Les crimes rituels juifs se sont à ce point multipliés en ce dix-neuvième siècle que, pour beaucoup, nous devrons nous borner à des notations rapides, afin de nous appesantir sur ceux qui présentent un intérêt spécial.

C'est ainsi que nous mentionnerons brièvement l'immolation d'Emelianova-Ivanoba, fils de Fédor, à Velige, près de Vitepsk, le 14 avril 1834.

Iaroslaw. — 1835. — Notons aussi, avant d'arriver au plus grand procès du siècle, le meurtre Ephrosine-Drosdovni, à Borisoglelsk-Iaroslaw, le 27 novembre 1835.

Damas. — 1840. — Par le rarissime livre d'Achille Laurent, *Relation historique des affaires de Syrie*, nous avons la bonne fortune de connaître les procès-verbaux de cette affaire, le plus instructif et le plus convaincant des crimes rituels des temps modernes.

Tous les éléments d'appréciation et de conviction se trouvant réunis là, et on comprendra que nous nous étendions sur ce procès, qui eut un retentissement considérable à la tribune française et dans le monde entier.

Si nous ne donnons pas la procédure complète traduite de l'a-



rabe, au moins donnerons-nous les procès-verbaux les plus importants.

Voici le procès-verbal relatif à la disparition du P. Thomas et de son domestique.

« Le vendredi 4 de la lune de Zilhidjéh 1255 (février 1840), M. Beaudin, drogman, chancelier du Consulat de France à Damas, est venu au Diwan du Gouverneur-général, et a exposé que le mercredi 2 du présent mois de l'année 1255, le Père Thomas était sorti suivant son ordinaire après l'asr [1], s'était dirigé vers le quartier des Juifs, pour y poser sur la porte de la Synagogue une affiche indiquant un encan dans la maison du feu Terranova, et que vers le mogreb, le domestique dudit père, voyant que son maître tardait à rentrer au couvent, était allé, lui aussi, dans le quartier Juif pour l'y chercher, n'est plus retourné... »

Une des affiches dont le P. Thomas était porteur ayant été trouvée opposée sur la boutique du barbier juif Suleiman, celui-ci fut mandé et interrogé :

« Le barbier Suleïman, interrogé d'une manière pressante, fut interpellé de manifester les véritables circonstances relatives à cette affaire ; mais comme on n'en put rien obtenir, l'ordre fut donné de le fustiger, et après quelques coups de kourbadj, il confessa que le Khakham (rabbin) Michone Bokhor Youda, le Khakham Michone Abou-el-Afiéh, Daoud Arari, ses frères Isaac et Aaroun, ainsi que Youcef Arari et Youcef Legnado entraient ensemble dans la rue du Telladj, entre midi et l'Asr (l'accusé ne peut pas préciser le moment) le mercredi, jour de la disparition du Père Thomas, et que le Père était avec eux. Suleïman ajoute :

— Le Pacha n'a qu'à les faire venir, et je débattrai le fait en leur présence, et tout à l'heure encore, au moment où Isaac Picciotto passait, celui-ci m'a demandé si j'avais confessé quelque chose, et sur ma réponse négative, il m'a dit : « J'intercéderai pour toi ». Il m'a laissé et s'en est allé : si j'avais su qu'il n'intercéderait pas pour moi, j'aurais avoué toute la vérité avant d'être battu.

« Sur ces entrefaites, on fit venir les individus susnommés [2],

1. Les heures dont il est question dans le journal sont les heures à la turque ; la période diurne commençant au coucher du soleil se divise en deux parties égales, chacune de douze heures ; à partir de la première heure, après le coucher du soleil ou mogreb on compte une heure de nuit ; et que la lumière ait paru ou non, depuis cette douzième heure, on commence à compter les heures de jour. On appelle asr la moyenne approximative entre midi et le coucher du soleil ; le letchai a lieu une heure et demie après le mogreb.

2. Dès l'arrestation des sept prévenus, l'autorité, par une inadvertance inconcevable, les laissa près de deux jours enfermés ensemble dans la chambre. Là ils purent tout à leur aise concerter leur plan de dénégation. Les précautions pour les empêcher



chacun d'eux fut interrogé séparément touchant les déclarations du barbier ».

Ils lui donnèrent un démenti formel, chacün prétendant ou n'avoir pas paru dans la rue, ou n'avoir pas vu le P. Thomas depuis longtemps.

« En raison des graves soupçons qui pesaient sur le barbier, touchant la connaissance qu'il peut avoir de l'affaire, on le fit revenir afin de l'interroger de manière plus pressante.

« La fustigation ayant été ordonnée, il pria qu'on la lui épargnât sous condition qu'il dirait la vérité ; la grâce demandée lui fut accordée et il déclara ce qui suit :

— Les sept personnes désignées ont fait entrer le Père Thomas chez Daoud-Arari, et m'ont fait venir de ma boutique une demi-heure après le mogreb. Ils me dirent :

« — Egorge ce prêtre ! »

Ce dernier était dans la chambre les bras liés. Sur mon refus, ils me promirent de l'argent. Je répondis :

« — Ce n'est pas mon affaire ».

Après cela, ils me donnèrent la petite affiche et me dirent :

« — Place-la sur ta boutique ! »

de communiquer ont toujours été si mal prises, par suite de la négligence des subalternes qui ne savaient pas résister à des offres d'argent, que le lendemain des grandes révélations tous se rétractèrent l'un après l'autre, à l'exception d'Abou-el-Afiéh qui déclara, en présence du Consul, que cette rétractation avait été combinée la veille, au moment où l'on reconduisait les prisonniers à leur prison, et qu'un des Arari lui avait dit en langue hébraïque : « Maintenant que tu es Musulman, on te croira facilement. Rétracte tout ce que tu as avoué, nous nous rétracterons aussi ».

Confrontés avec Abou-el-Afiéh, ils revinrent à leurs aveux primitifs.

Une autre négligence qui a eu lieu dans le courant de la procédure, c'est de n'avoir pas fait comparaître et interroger judiciairement un certain Abd-Allah, loueur de narghiléhs ambulant, qui avait rapporté à diverses personnes, notamment à M. Taoutl qui se trouvaient le 7 février au Khan de Sedranieh, que Méhir-Fackhi et Daoud Arari (les mêmes chez lesquels les assassinats ont été commis) cherchèrent, par des offres d'argent, à l'engager à revenir sur la déclaration qu'il avait déjà faite, d'avoir vu le P. Thomas entrant dans le quartier juif.

Il est d'ailleurs absolument faux qu'on ait mis aucun des prévenus au cachot, ni avant, ni pendant, ni après les révélations.

Les cachots n'existent qu'à la forteresse, et personne n'y a été conduit.

Les uns ont été tenus dans les chambres des soldats à la caserne, les autres dans les chambres du sérail, et ils n'ont pas cessé de recevoir leur nourriture journalière de chez eux, et des messagers de la part des meneurs du dehors.

C'est faire beaucoup trop d'honneur aux soldats égyptiens que de leur supposer cette stricte observance de la discipline qui les aurait portés à négliger cette occasion de lucre.

(A ces mots d'Achille Laurent, qui détruisent une fois pour toutes les allégations relatives à la prétendue rigueur de la procedure dans l'affaire de Damas, il convient d'ajouter cette anecdote que le traducteur a placée plus loin) :

Il faudrait ne pas connaître le moral et la situation précaire du soldat égyptien pour supposer que, le cas échéant, il sacrifiât aux devoirs de la consigne un moyen de lucre même minime.

On a entendu un soldat dire à un marchand, chez lequel il faisait quelques achats :

— « Dépêche-toi de me servir. C'est mon tour de faction pour un des Juifs, et j'ai à gagner un ghazi si je le laisse dormir ».



Ce fut Aaroun-Arari qui me la donna. Lors de mon arrestation, au moment où l'on me conduisait au sérail, Daoud-Arari me dit :

« — Garde-toi de rien avouer : nous te donnerons de l'argent ».

La personne qui vint m'appeler dans ma boutique se nomme Mourad-el-Fath'al : c'est le domestique de Daoud-Arari.

« L'ordre fut donné au taffeckdji-bachi d'amener Mourad-el-Fath'al, et on demanda au barbier :

— Hier, vous avez dit tout cela, et aujourd'hui vous le répétez. Si c'est parce que vous avez été battu que vous avez compromis les individus en question, dites-nous franchement et sans crainte l'exacte vérité : notre intention n'est pas de vous faire compromettre qui que ce soit par des mensonges. Si vous avez quelqu'autre aveu à manifester, ne craignez pas de vous expliquer.

R. — J'ai dit la vérité, et je l'ai confirmée même en leur présence.

D. — Y avait-il ou non des femmes dans la maison.

R. — Il n'y avait que ces sept personnes. Le domestique était resté dehors.

D. — Qui a ouvert la porte ?

R. — Daoud-Arari.

D. — Après qu'on vous eut proposé d'égorger le prêtre, demeurâtes-vous là, ou partîtes-vous ?

R. — Je ne demeurai pas là. J'allai fermer ma boutique et je rentrai chez moi.

D. — Dans le cas où le Père eût crié dans la chambre où il était, aurait-on pu l'entendre du dehors ?

R. — La maison est environnée de maisons juives, on ne pouvait pas l'entendre ; et se trouvant parmi eux, ils l'empêchaient de crier.

D. — Son domestique était-il avec lui ?

R. — Non, il n'y était pas. D'autres ont fait l'affaire dans un autre endroit, et d'intelligence avec ceux-ci.

« Sur ces entrefaites arriva Mourad-el-Fath'al, domestique de Daoud-Arari. A la question à lui faite, il répondit :

— Mon maître m'envoya après le mogreb chez le barbier Suleïman. Je dis à celui-ci : « Va-t-en à la maison voir ce que veut mon maître ». Moi-même je m'en fus chez moi.

Daoud-Arari comparaît et se répand en dénégations. Mais au cours de l'alibi qu'il invoque, il est surpris à deux reprises en flagrant délit de mensonge.

Interrogé à nouveau, le domestique se rétracte ; mais fustigé, il revient à sa première déposition et explique sa rétractation :

— Vous m'avez fait venir en présence du mallem Raphaël (Farkhi), vous m'avez interrogé devant lui, j'ai eu peur et je me suis rétracté, d'autant plus qu'il m'a lancé un regard !



D. — Comment ! vous craignez plus Raphaël que moi ?

R. — Sans doute. Je crains que Raphael ne me tue, et je le crains plus que V. E., car V. E. me fera fouetter et me renverra, tandis que Raphael me fera périr net dans le quartier, si je confesse.

« Comme les soupçons qui planaient sur la tête du barbier ne font que prendre plus de consistance, comme il paraît connaître la vérité sur la disparition du P. Thomas, et comme les inculpés persistent dans leurs dénégations, il est nécessaire de faire comparaître Suleïman, de le presser de demandes et de l'assurer de son pardon, pourvu qu'il confesse la vérité sur les circonstances du meurtre. Après de nombreux faux-fuyants et de manifestes hésitations, il avoue ce qui suit :

— Une demi-heure après le mogreb, Daoud-Arari me fit venir de ma boutique par l'entremise de son serviteur. J'allai chez lui. J'y trouvai Aaroun-Arari, Isaac Arari, Youcef Arari, Youcef Legnado, le Khakham Mouça Abou-el-Afiéh, le Khakham Youda Salonikli, Daoud Arari, maître de la maison, et le Père Thomas qui était lié.

Daoud Arari et son frère Aaroun me dirent : « Egorge ce prêtre ! » Je répondis que je ne le pouvais pas. « Attends ! » me dirent-ils. Ils apportèrent un couteau. Je jetai le Père par terre, je le tins avec l'aide des autres assistants, je plaçai son cou au-dessus d'une grande bassine. Daoud saisit le couteau, l'égorgea, et Aaroun acheva. Le sang fut recueilli dans la bassine sans qu'il s'en perdît une goutte, après quoi, l'on traîna le cadavre de la chambre du meurtre dans celle au bois. Là, nous le dépouillâmes de ses vêtements qui furent brûlés. Ensuite arriva le domestique Mourad-el-Fath'al, qui trouva le cadavre déshabillé dans ladite chambre au bois.

Les sept personnes me dirent, ainsi qu'au domestique, de dépecer le prêtre. Nous demandâmes comment nous nous y prendrions pour faire disparaître les morceaux. Ils nous répondirent : « Jetez-les dans les conduits(1).

Nous le dépeçâmes, nous en mîmes les débris dans un sac, et au fur à mesure nous allâmes les jeter dans les conduits. Le canal dans lequel nous les jetâmes se trouve à côté de la maison du Khakham Abou-el-Afiéh. Nous retournâmes ensuite chez Daoud Arari. L'opération terminée, ils dirent qu'ils marieraient le domestique à leurs frais et qu'ils me donneraient de l'argent. Je m'en fus chez moi.

D. — Qu'avez-vous fait des os ?

R. — Nous les avons cassés sur la pierre avec le pilon du mortier.

D. — Qu'avez-vous fait de la tête ?

R. — Nous l'avons également brisée avec le même instrument.

D. — Vous a-t-on payé quelque chose ?

R. — On m'a promis de l'argent en me disant que si je parlais, on déclarerait que c'est moi qui l'ai tué. Quant au domestique, on lui promit de le marier, comme je viens de le dire.

(1) Le quartier juif de Damas est souterrainement sillonné par une infinité de conduits où on jette les immondices du quartier. — A. L.



D. — Suleïman, comment était le sac dans lequel vous mettiez les débris ? Y en avait-il un ou deux ? S'il y en avait un, le portiez-vous seul ? S'il y en avait deux, portiez-vous un sac, et le domestique en portait-il un autre ? Quelle était la couleur de ce sac ?

R. — Le sac était comme tous les sacs à café, en toile d'emballage de couleur grise. Il n'y avait qu'un sac et non deux. Le domestique et moi nous le portions en nous entr'aidant.

D. — Le transport terminé, que fîtes-vous du sac ?

R. — Nous le laissâmes chez Daoud-Arari.

D. — Quand, après avoir traîné le cadavre dans l'autre chambre, vous l'avez découpé, est-ce qu'il n'est pas sorti du sang ?

R. — Je n'ai pas fait attention, à cause du trouble que j'éprouvais.

D. — Le sac ne laissait-il pas dégoutter les matières contenues dans les entrailles ?

R. — Un sac à café, lorsqu'il est mouillé, ne laisse pas dégoutter.

D. — Lorsque vous avez dépecé le Père, combien étiez-vous ? Combien aviez-vous de couteaux, et de quel genre étaient ces couteaux ?

R. — Le domestique et moi nous le dépecions, et les autres nous indiquaient la manière de s'y prendre. Tantôt je coupais, tantôt c'était le domestique : nous nous relayions. Le couteau était comme ceux des bouchers : c'était le même qui avait servi pour le meurtre.

D. — Qu'avez-vous fait de ce couteau ?

R. — Nous l'avons laissé à la maison.

D. — Après avoir dépecé le Père, sur quel pavé avez-vous brisé les os ?

R. — Sur le pavé entre les deux chambres.

D. — Lorsqu'on a égorgé le Père Thomas, le domestique était-il présent ou non ? S'il n'était pas présent, quand est-il revenu ? Qui lui a ouvert la porte ?

R. — Lors du meurtre, il n'y était pas. Il est revenu lorsque le Père était dans l'autre chambre déjà dépouillé. C'est l'un d'eux qui a ouvert.

D. — Où a-t-on dépouillé le cadavre, et qui l'a dépouillé ?

R. — Il a été dépouillé dans la chambre où nous l'avons dépecé, et ceux qui l'ont dépouillé sont Daoud et Aaroun Arari, ainsi que les autres.

D. — Quel habit et quelle ceinture le Père portait-il ?

R. — Un habit noir, mais je ne l'ai pas eu entre les mains ; sa ceinture était, comme d'usage, un cordon blanc.

D. — Le conduit dans lequel vous avez jeté les débris est-il couvert ou non ? S'il est couvert, comment avez-vous fait pour le découvrir ?

R. — Le conduit se trouve au commencement du Marché aux poules, à côté de la maison du Khakham Abou-el-Afiéh. Il y a une pierre : si on l'enlève, on aperçoit les conduits au-dessous. Nous avons enlevé la pierre et avons jeté les débris.

« Après cet interrogatoire, le barbier fut renvoyé au secret, et l'on fit venir Mourad-el-Fath'al. Interrogé sur ce qui s'était passé lors de l'assassinat du P. Thomas, sa grâce lui ayant été accordée sous condition de dire la vérité, il répondit :



(Le domestique confirme de point en point la déposition du barbier ; ses réponses sont conformes jusque dans les moindres détails.) Puis :

D. — Après l'opération, combien de temps êtes-vous demeuré chez votre maître ? Jusqu'à quelle heure ces personnes ont-elles veillé ? Qu'ont-elles fait ? Où avez-vous couché ?

R. — Je suis demeuré une heure ou une heure et demie après le départ du barbier, et j'ai laissé du monde à la maison. Je ne sais pas si ces individus se sont couchés ou si chacun d'eux s'est retiré chez soi. Quant à ce qu'ils ont fait, je l'ignore. Moi, j'ai été me coucher chez moi, après leur avoir rempli quelques narghilehs de tabac.

D. du Consul de France. — Que fait-on du sang ?

R. — On s'en sert pour le Fath'ir (fête des Azymes).

D. — D'où savez-vous cela ?

R. — Je leur ai entendu dire que le sang était pour les Azymes.

D. du colonel Hassey-Bey. — Puisque vous n'avez pas vu le sang, comment savez-vous qu'il devait servir pour les azymes ?

R. — J'ai demandé pourquoi on avait fait couler le sang, et ils me dirent que c'était pour la fête des azymes.

D. — L'assassinat du Père Thomas n'a-t-il eu pour objet que la religion ? Existait-il quelque motif de haine contre lui, ou en voulait-on à son argent ?

R. — Je n'en sais pas précisément le motif.

Observation du colonel Hassey-Bey. — Puisque les déclarations des deux inculpés se trouvent conformes, il est nécessaire que nous allions avec M. le Consul de France, M. Beaudin, et M. le docteur Massari vérifier l'endroit où l'on a cassé les os : peut-être trouverons-nous des traces sur le pavé. Nous examinerons ensuite la chambre où le Père a été dépecé ainsi que le conduit. Nous prendrons ces deux prévenus l'un après l'autre, afin qu'ils nous indiquent ces divers endroits ; nous nous assurerons si l'eau qui coule dans ce canal est susceptible d'être facilement détournée. Peut-être qu'en cherchant dans le fond du canal on trouvera encore des restes.

« Sur ce, les susnommés partirent.

« On arriva à la maison de Daoud-Arari ». (En compagnie de nombreuses personnes de diverses nationalités).

D. au barbier Suleïman. — Où l'avez-vous égorgé ?

R. — Dans cette chambre meublée. Il était étendu au milieu de la chambre : on mit la bassine sous son cou et on l'égorgea.

D. — Faites-nous voir où vous l'avez dépecé.

R. — Dans cette chambre non achevée, où il y a des morceaux de bois. (ici Suleïman indique que ce fut sous l'arcade, au couchant, près la porte de la chambre. En même temps, on aperçut quelques taches de sang sur les murs de ladite chambre).

D. — Où avez-vous cassé les os ?

R. — En cet endroit-ci, entre les deux chambres, devant le diwan. (Et



l'on constata que le pavé était enfoncé en cet endroit. Excepté cet endroit, toute la mosaïque en marbre du diwan se trouvait parfaitement intacte. Ici, non seulement elle était enfoncée, mais son poli contrastait évidemment avec les traces des coups qu'elle avait reçus là où s'était pratiquée l'opération).

« On apporta le pilon du mortier (du poids de quatre kilogrammes environ) et il fut reconnu pour être celui qui avait servi.

« Les couteaux furent demandés, on en apporta trois. Le barbier les observa et dit :

— Il n'est pas parmi ceux-là ; il y a un autre couteau, plus grand et meilleur.

« On demanda d'autres couteaux, et il fut répondu qu'il n'en existait pas.

« Après cet examen, le barbier fut enfermé dans la chambre du meurtre. On fit venir le domestique, qui fournit une indication identique sur l'endroit où on avait cassé les os, reconnut le pilon et déclara que le couteau du meurtre n'était pas là.

« Lorsqu'on voulut reconnaître l'endroit où avaient été jetés les débris de chair, il conduisit au bazar du Vendredi, appelé aussi bazar des poules, devant la maison d'Abou-el-Afiéh, et montra l'emplacement qu'ils avaient ouvert pour y jeter lesdits débris.

« On aperçut en effet un trou. Mourad-el-Fath'al fut alors renvoyé au sérail, et l'on retourna chez Daoud-Arari prendre le barbier Suleïman qui, arrivant à l'endroit précité, le montra de la main et dit : « C'est ici ! »

« On découvrit le canal et on trouva, à l'entrée, des traces de sang et des filaments de chair ; on fit venir des ouvriers qui descendirent dans le conduit et en tirèrent maints fragments ».

Les débris d'ossements trouvés dans le premier moment étaient des os de jambe avec leurs articulations, une rotule, des fractures du crâne, plus un morceau de cœur. Dans l'après-midi du même jour, on retira encore, en présence du Consul, de plusieurs Européens et d'un grand nombre d'habitants, des fragments de nerfs, des vertèbres, un morceau de peau de la tête où l'on distinguait parfaitement une partie de la tonsure (le reste était garni de cheveux), enfin deux morceaux d'un bonnet noir en laine, de la forme des calottes que portent les ecclésiastiques européens.

« On mit le tout dans une corbeille, et on consigna ces débris au Consul de France, pour les faire examiner par des médecins,



après que le pacha les eût vus, qu'il les eût montrés aux accusés et en eût fait constater la nature.

« Il vint une réponse du Consul de France avec les pièces suivantes :

Je soussigné, consul d'Autriche à Damas, déclare avoir été présent au Consulat de France, lorsque divers médecins musulmans du pays furent invités à examiner les restes retrouvés du frère capucin Père Thomas, de Sardaigne, assassiné, et leur avoir entendu déclarer que lesdits restes appartenaient à un corps humain.

Je déclare en outre avoir vu parmi lesdits restes des morceaux d'un petit bonnet noir (calotte), lesquels me parurent clairement faire partie de celui que portait habituellement le susdit défunt religieux.

Damas, le 3 mars 1840.

Signé : G.-G. Merlato.

(Il est d'autant plus nécessaire de reproduire ces pièces que plus tard ce même consul, corrompu par l'or des Juifs, soutiendra leurs thèses les plus absurdes, et que, devant un crime si péremptoirement établi et éclairci, on ira jusqu'à oser soutenir que les restes retrouvés étaient ceux d'un chien !)

« Déclaration des quatre médecins européens :

Nous soussignés, docteurs en médecine, déclarons que nous étant rendus, par ordre de S. E. Chérif-Pacha, gouverneur général de la Syrie, chez M. le Consul de France pour examiner divers fragments d'ossements, nous avons reconnu que ces fragments appartenaient pour la plupart à l'espèce humaine.

En foi de la vérité, nous avons signé ci-dessous.

Damas, le 29 février 1840.

Signé à l'original : Dr Amantia Lograsso, Dr F. Massari, Dr G. Piccolo, Dr Rinaldi.

« Déclaration des six médecins musulmans et d'un chrétien du pays :

Cejourd'hui, nous soussignés, avons été appelés au Consulat de France, pour reconnaître les os trouvés dans le conduit qui traverse le quartier juif. Le Consul nous ayant demandé notre opinion et la vérification des os et des morceaux de chair, nous avons fait le plus rigoureux examen, afin de nous assurer si ce sont bien des os humains ou des os d'animaux, et d'attester suivant notre conscience, ainsi que Dieu l'ordonne. Après que nous avons eu tout vérifié, nous sommes restés intimement convaincus, sans la moindre hésitation, que ces os sont des ossements humains, et puisque cette déclaration nous est demandée, nous l'avons donnée signée et scellée pour preuve de notre conviction.



Le 28 Zilhidjeh de l'année 1255.

Signé à l'original: El-Hadji-Musto, premier chirurgien; El-Hadji-Mohammed-Salti, chirugien ; Seid-Khalil-Talib, médecin, Seid-Halil, chirurgien ; Mikael-Mchaka, médecin ; Mohammed-Seid-Mouça, médecin ; Mohammed-Hamin-Sakhri, médecin.

« Déclaration du barbier ordinaire du Père Thomas :

Je soussigné, barbier ordinaire du Père Thomas, déclare que les débris du bonnet noir que j'ai vus dans la maison consulaire de France à Damas sont réellement les morceaux du bonnet que portait le Père Thomas, et avant de me rendre au consulat, j'avais déjà indiqué au Père François, dans ma boutique, la manière dont était fait ce bonnet. Je reconnais particulièrement le bord noir-rougeâtre qu'avait ce bonnet et qui n'existe pas dans les autres. Voilà ce que j'ai vu et reconnu, et ce que je déclare devant Dieu.

Le 8 moharrem 1256.

Signé à l'original : Youcef, barbier.

« Isaac Arari fut amené. Le Pacha lui demanda comment avait eu lieu l'assassinat du Père Thomas, et dans quel but on l'avait tué.

R. — Il est très vrai que nous avons fait venir le P. Thomas chez Daoud-c'était une chose entendue entre nous. Nous l'avons tué pour avoir son sang. Après avoir recueilli ce sang dans une bouteille, nous avons mis la bouteille chez le Khakham Abou-el-Afiéh. *C'était dans un but religieux, le sang étant nécessaire à l'accomplissement de nos devoirs religieux.*

D. — Etait-ce une bouteille blanche ou noire ?

R. — C'était une de ces bouteilles blanches appelées Khalabiéhs.

D. — Qui a donné la bouteille au Khakham Abou-el-Afiéh ?

R. — C'est le Khakham Salonikii.

D. — A quoi sert le sang dans votre religion ?

R. — *On l'emploie dans les pains azymes.*

D. — Distribue-t-on ce sang aux croyants ?

R. — Ostensiblement, non : on le donne au principal Khakham.

D. — Comment vous y êtes-vous pris pour faire venir le Père Thomas ?

R. — Ce furent Salonikli et Abou-el-Afiéh qui prirent les mesures à cet effet.

D. — Où l'avez-vous égorgé ?

R. — Dans la chambre meublée, sur l'estrade.

D. — Qui l'a égorgé ?

R. — Abou-el-Afiéh et Daoud-Arari.

D. — Lors du meurtre, dans quoi a-t-on recueilli le sang ?

R. — Dans une bassine en cuivre.

D. — Après cela, est-il resté longtemps dans cette chambre ?

R. — A peu près une demi-heure.

D. — Où l'avez-vous dépecé ?



R. — Dans la chambre non achevée.

D. — Qui l'a dépecé ?

R. — Un peu tous, avec le barbier Suleïman et Mourad-el-Fath'al...

D. — Il est certain que ce plan avait été arrêté entre vous depuis plusieurs jours : renseignez-nous sur la manière dont il fut concerté.

R. — Salonikli et Abou-el-Afiéh se sont servis, pour l'attirer, du prétexte de faire vacciner un enfant. L'affaire avait été arrangée depuis deux ou trois jours dans la maison d'Abou-el-Afiéh, et nous l'avons fait venir ensuite chez mon frère Daoud-Arari, où nous l'avons égorgé.

D. — Vous avez dit que le sang a été déposé chez Abou-el-Afiéh. Si je le fais comparaître et s'il nie, avez-vous des indices, des preuves, pouvez-vous signaler l'endroit où la bouteille a été mise ?

R. — Il est certain qu'Abou-el-Afiéh l'a prise ; mais où l'a-t-il mise, je l'ignore. S'il nie, je débattrai le fait devant lui.

« On amène Mouça-Abou-el-Afiéh ; on lui demande chez qui est resté le sang du P. Thomas qui fut recueilli dans une bouteille.

R. — Le sang est resté chez Daoud-Arari.

D. — L'avez-vous vu de vos propres yeux ?

R. — Oui, je l'ai vu de mes propres yeux .

D. — Aaroun-Arari le sait-il ?

R. — Oui, certainement, il le sait, puisque le sang est chez Daoud-Arari.

« On interroge Aaroun-Arari au sujet du sang.

R. — Abou-el-Afiéh a pris le sang chez lui.

D. — Dans quoi l'a-t-il pris ?

R. — Dans une bouteille blanche dite Khalabiéh.

Abou-el-Afiéh, Araroun-Arari, Daoud Arari confirment les détails sur le meutre fournis par les précédents aveux.

D. à Daoud-Arari. — Pourquoi, au lieu de remettre le sang au Khakham, ne l'avez-vous pas gardé chez vous ?

R. — *L'usage veut que le sang reste chez les **Kakhams**.*

D. à Isaac Arari. — Où est restée la bouteille de sang ?

R. — Chez Mouça Abou-el-Afiéh.

D. — Pourquoi vos frères nient-ils cela ?

R. — Parce qu'ils craignent d'être bastonnés ou tués.

D. — N'est-ce pas vous sept qui avez tué le Père ?

R. — Oui, nous l'avons tué tous ensemble.

D. — L'assassinat est incontestable. Dites-nous seulement où est resté le sang.

R. — Chez Mouça-Abou-el-Afiéh, et c'est Mouça Salonikli qui le lui a consigné dans une bouteille dite Khalabiéh.

D. à Daoud-Arari. — Pourquoi l'avez-vous tué ?



R. — *Pour le sang, parce que nous en avons besoin pour la célébration de notre culte.*

« *Isaac-Arari fait une réponse analogue.*

« On demande alors à Daoud-Arari :

D. — Puisque l'assassinat a été commis dans la demeure de votre frère Daoud, pourquoi le sang n'y est-il pas resté ?

R. — Le sang a été consigné au Khakham Abou-el-Afiéh, par les mains de Mouça-Salonikli, *parce que le sang doit rester chez les Khakhams.*

Le lundi 28 de la lune de Zilhidjéh, on procède à l'interrogatoire du Khakham Mouça-Abou-el-Afiéh. Cet interrogatoire devait avoir une importance considérable. Jusqu'à cette date antérieure à la conversion d'Abou-el-Afiéh au mahométisme, le grand rabbin Yacoub-el-Antabi n'avait pas été mis en cause. Son arrestation n'avait été que préventive, afin d'empêcher qu'il arrêtât par ses manœuvres la découverte de la vérité. Il se trouvait en prison avec deux autres rabbins subalternes. Ce n'est qu'à la suite des révélations de l'ex-rabbin Abou-el-Afiéh et de plusieurs de ses co-accusés, lesquels dénonçaient ce grand rabbin comme instigateur du meurtre, que ce dernier fut enveloppé dans la procédure. Il a reçu le Kourbadj afin qu'il avouât ce qu'il avait fait du sang qu'Abou-el-Afiéh affirmait lui avoir remis. Mais procédons par ordre.

D. au Khakham Abou-el-Afiéh. — Isaac et Aaroun Arari disent que le sang a été pris par Salonikli : qui l'a remis entre vos mains ?

R. — Le Khakham Yacoub-el-Antabi s'était mis d'accord avec les Arari et les autres *pour avoir une bouteille de sang humain*, après quoi ledit Khakham m'en avisa. Les Arari lui promirent que, cela dût-il leur coûter cent bourses, ils le lui obtiendraient. Etant passé ensuite chez Daoud-Arari, je fus informé par eux qu'ils avaient amené une personne pour l'égorger et en recueillir le sang, et ils me dirent : « Puisque vous êtes le plus raisonnable, prenez ce sang et portez-le chez le Khakham Yacoub-el-Antabi ». Je répondis : « Laissez ; que Mouça Salonikli le porte ». « Chargez-vous-en, répliquèrent-ils, parce que vous êtes le plus raisonnable ». Le meurtre a eu lieu chez Daoud-Arari.

D. — Pourquoi le sang est-il nécessaire ? Le met-on dans le pain azyme, et tout le monde mange-t-il de ce pain ?

R. — *L'usage est que le sang qu'on met dans le pain azyme n'est pas pour le peuple, mais pour quelques personnes zélées.* Pour ce qui est de la manière de l'employer dans le pain azyme, je dirai que le Khakham Yacoub-el-Antabi reste au four la veille de la fête des Azymes. Là, les personnes zélées lui envoient de la farine dont il fait du pain. Il pétrit lui-même la pâte sans que personne sache *qu'il y met du sang*, et il envoie le pain à ceux à qui appartenait la farine.



D. — Vous êtes-vous informé auprès du Khakham Yacoub-el-Antabi s'il en envoie dans d'autres lieux, et si c'est seulement pour les Juifs habitant Damas ?

R. — Le Khakham Yacoub m'a informé qu'il devait en envoyer à Bagdad.

D. — Est-il venu de Bagdad des lettres qui en demandassent ?

R. — Le Khakham Yacoub me l'a dit.

D. — Est-il vrai que vous ayez coupé le Père Thomas par morceaux ?

R. — Moi, j'ai pris la bouteille et m'en suis allé, tandis qu'ils sont demeurés à la maison. Je n'ai pas su qu'ils dussent le dépecer. Ils avaient l'intention de l'enterrer. Daoud-Arari m'avait dit que sous l'escalier de sa maison, il y avait une cachette où il pourrait l'enterrer. Lorsque la nouvelle de l'événement se répandit, on aura brisé et jeté les os dans le conduit.

D. — Est-il vrai que le barbier Suleïman ait tenu le Père pendant l'assassinat ?

R. — Je les ai vus tous ensemble sur lui, ainsi que Suleïman et le domestique Mourad-el-Fath'al. *En l'égorgeant, ils étaient très contents, attendu qu'il s'agissait d'un acte religieux.*

D. — Le projet avait-il été de tuer un prêtre ou quelqu'autre chrétien, et comment le choix est-il tombé snr le P. Thomas ?

R. — Le projet était de *tuer un chrétien quelconque*, mais le Père Thomas a été pris. On le fit venir, et on l'égorgea. Avant le meurtre, je leur dis : « Celui-là, laissez-le, car on le recherchera ». Ils n'ont pas voulu m'écouter et ils l'ont tué.

Quelque temps après, dans un mémoire adressé à Chérif-Pacha, Abou-el-Afiéh confirmait et précisait les circonstances et les mobiles rituels du crime.

Arrivons aux très intéressants commentaires et traductions du Talmud, auxquels nous avons fait allusion ailleurs, fournis par le Khakham Abou-el-Afiéh et le grand rabbin Yacoub.

« Mardi 14 de la lune de Moharrem 1256.

« Le chancelier Beaudin et Chubli étant présents au Diwan de S. E. Chérif-Pacha, ainsi que le Khakham Yacoub-el-Antabi, on demande à Abou-el-Afiéh (devenu en mahométisme Mahommed-Effendi) ce que disent le Talmud et la religion juive relativement aux peuples qui n'appartiennent pas à cette religion.

R. — Ils disent que ce sont des bêtes brutes. Lors du sacrifice de son fils Isaac, Abraham ayant pris avec lui deux domestiques leur dit : « Restez ici, vous et l'âne, tandis que nous irons encore, mon fils et moi ». Le Talmud en a conclu que les autres peuples, ainsi que ces deux individus, sont comparables à des ânes.

(Confirmé par le grand-rabbin Yacoub-el-Antabi).

« On apporte de la bibliothèque d'Abou-el-Afiéh plusieurs ouvrages en langue hébraïque.



D. à Yacoub-el-Antabi. — Que signifient ces lacunes dans les livres ?

R. — C'est pour les remplir du nom de Jésus, et de tout ce qui a rapport à lui.

D. au même. — Est-il licite de tuer celui qui ne sanctifie pas le samedi ?

R. — Oui, si c'est un Juif.

Abou-el-Afiéh, intervenant. — Quoique les autres peuples se reposent le samedi, leur mort n'en est pas moins légitime, car étant des animaux, ils ne sont pas tenus à se reposer ; loin de là, il est nécessaire qu'ils travaillent jour et nuit. Il est dit dans le Talmud, chapitre Sahandérim, page 58 : « Tout étranger qui sanctifie le dimanche doit être tué sans qu'on l'interroge, sans qu'il réponde préalablement ».

D. de Chubli à Abou-el-Afiéh. — Vous dites que le sang a été recueilli pour la fête des Azymes ; il est certain cependant que le sang, d'après leur religion, est considéré par les Juifs comme une chose impure, et lors même qu'il s'agit du sang d'un animal, il ne leur est pas permis de s'en servir. Il y a donc contradiction entre l'idée d'immondicité attachée au sang et la nécessité de sang humain dans les azymes. Il faut une explication qui satisfasse la raison.

R. — ***D'après le Talmud, deux espèces de sang sont agréables à Dieu : le sang de la Pâque et celui de la Circoncision.***

Le grand rabbin Yacoub-el-Antabi. — ***Le sang de l'holocauste de la Pâque et celui de la Circoncision sont effectivement agréables à Dieu.***

Chubli, à Abou-el-Afiéh. — Votre réponse ne nous a pas suffisamment fait comprendre comment l'emploi du sang d'une personne peut être permis.

R. — ***C'est le secret des grands Khakhams. Ils connaissent cette affaire et la manière d'employer le sang.***

Les deux Khakhams, sur interpellation, déclarent ensuite que le Juif qui dit quelque chose de préjudiciable à un autre Juif ou à sa nation doit être mis à mort. « C'est pour cela, ajoute Abou-el-Afiéh, que je n'ai pu dire la vérité qu'après m'être fait musulman ».

Ce Khakham et le grand-rabbin Yacoub-el-Antabi continuent ensuite la traduction de quelques fragments du Talmud :

Chapitre Sahandérim, page 58. — L'idolâtre qui frappe un Israélite mérite la mort. Donner un soufflet à un Juif, c'est comme si on le donnait à Dieu.

L'idolâtre qui sanctifie un jour de la semaine mérite la mort ; il encourrait cette peine quand bien même ce serait un autre jour que le samedi. L'idolâtre qui lit la Bible doit également subir la mort, la Bible n'étant destinée qu'aux Juifs. Quant à celui qui la prendrait secrètement, il faut qu'il périsse.

Même chapitre, page 57. — On désigne sous le nom de fils de Noé tous les peuples autres que les Israélites, ceux-ci s'en étant séparés et ayant reconnu Dieu dès le temps d'Abraham jusqu'à Israel. Les fils de Noé peuvent



être tués sur la condamnation d'un seul rabbin et la déposition d'un seul témoin, ce témoin fût-il le parent de l'individu dénoncé.

Il en est autrement pour un Israélite, lequel ne peut être tué que par une décision de vingt rabbins et deux témoins ; encore ne mérite-t-il pas la mort pour avoir fait périr l'enfant dans le sein de sa mère.

Chapitre Koumarath-Koummah, page 39. — Dieu ayant vu que les autres peuples n'observaient pas les sept commandements touchant l'adoration des idoles, l'adultère, le meurtre, le vol, l'abstinence des animaux non égorgés, la castration et le croisement des races, a permis aux enfants d'Israël de s'approprier leurs biens.

Chapitre Abourazadah, page 35. — (Après une comparaison de la femme Juive et de la non-Juive que nous ne pouvons reproduire). D'où l'on conclut que tous les peuples sont des animaux et que fes Juifs seuls forment le genre humain.

Chapitre Aroubinn, page 62. — Si un Juif habite une maison avec un étranger qui n'observe pas le samedi, il devra tâcher de louer toute la maison, afin de pouvoir faire sortir l'étranger, de peur que s'il oublie quelqu'objet dans la cour, cet objet ne lui soit volé. Les sages regardent cette prescription comme superflue, puisque les maisons qui n'appartiennent pas à des Juifs sont censées habitées par des animaux, lesquels n'ont pas réellement de maison... On en conclut que tous les autres peuples sont des animaux et leurs demeures des étables.

Chapitre Barakhouth, livre 1er, page 58. — (Après un apologue où un Juif frappé par un autre Juif qui l'avait surpris en adultère avec une Egyptienne, en réfère à l'autorité, et pour ce fait est tué par son coreligionnaire).

Il résulte de là qu'aux yeux des Juifs tous les autres peuples sont des animaux, et que celui qui manifeste cette croyance à l'autorité mérite la mort. On doit dès lors faire tout son possible pour le tuer, puisqu'il révèle un des secrets de la religion.

Chapitre Koummah, page 36. — (A propos de la sortie d'Egypte et des chevaux dont se servit Pharaon pour la poursuite).

Au sujet de ce qui arriva à ces chevaux, lors de leur entrée dans la mer Rouge, c'est-à-dire qu'ils se noyèrent, Roubbi-Suleïman dit : « Tuez le meilleur des étrangers, et écrasez la tête au meilleur des serpents. »

Ces traductions du Talmud et bien d'autres, faites par l'ex-rabbin Abou-el-Afiéh, ont été reconnues comme exactes par le grand rabin Yacoub-el-Antabi.

Cependant, on avait continué les interrogatoires des accusés, qui ne présentaient plus guère d'intérêt, après l'accumulation des preuves et des aveux. Au dossier se trouvent encore les lettres du Consul de France relatant les multiples tentatives de corruption auxquelles se livraient les Juifs.

On sait qu'inquiet de ne pas voir rentrer son maître, le domes-



tique du Père Thomas, Ibrahim-Amarah, était allé s'enquérir dans le quartier juif où il fut également assassiné.

Voici les interrogatoires où sont précisées les circonstances :

« On interroge le barbier Suleïman sur ce qu'il peut savoir touchant le domestique du Père Thomas.

Suleïman. — Je ne suis pour rien dans l'affaire du domestique.

Le Pacha. — Si vous n'êtes pour rien dans cette affaire, pourquoi avez-vous dit, dans votre précédente déclaration : « Que le domestique n'était pas avec son maître, et que d'autres avaient fait l'affaire dans un autre endroit, d'intelligence avec ceux-ci » ?

Cette déclaration indique que vous connaissiez les assassins et le lieu où l'assassinat a été commis.

Suleïman. — C'est vrai, je l'ai dit, mais je n'y suis pour rien. Lorsque le domestique Mourad-el-Fath'al revint, le Père était déjà mort et transporté dans l'autre chambre, je lui demandai :

— Où as-tu été jusqu'à présent ?

— Mes maîtres, répondit-il, m'ont envoyé pour une affaire...

— Quelle affaire ?

— Laissons cela pour le moment, dit-il.

Un instant après, nous trouvant seuls, en allant jeter les débris, je le questionnai de nouveau et il m'apprit qu'on l'avait envoyé chez Méhir-Farkhi, chez Mourad-Farkhi, chez Isaac Picciotto, chez Youcef-Farkhi, chez Yacoub-Abou-el-Afiéh, et je ne me rappelle pas chez qui encore. Etait-ce Aaroun-Stambouli ou tout autre ? Je ne m'en souviens pas.

— Pourquoi t'a-t-on envoyé chez ces personnes ? lui dis-je.

— Pour l'affaire du domestique du Père, répliqua-t-il.

Et comme nous étions très occupés alors, je ne pus lui adresser beaucoup de questions sur ce sujet.

Le Pacha. — Cette réponse annonce que vous connaissez les détails de ce qui s'est passé ; quoique vous prétendiez que vous ne l'avez pas beaucoup questionné, vous paraissez supposer qu'il y avait encore quelques renseignements à en tirer, et en faisant d'autres questions, vous en eussiez appris davantage. Sans doute, vous l'avez su, si ce n'est après les premières questions, au moins par la suite. Etant tous deux ensemble occupés au transport et au jet des débris, vous avez dû, pour passer le temps, vous entretenir de ce fait, ne fût-ce que pour apprendre si l'affaire du domestique s'était passée comme celle du Père.

Suleïman. — J'ai questionné le domestique Mourad-el-Fath'al, et il m'a appris que le serviteur du Père avait été égorgé et coupé par morceaux, qu'on avait jeté ceux-ci ; qu'on avait mis fin à ses jours dans la maison de Yakiaï-Méhir-Farkhi, et qu'on l'avait jeté dans les latrines extérieures qui donnent sur le conduit, après quoi, il retourna chez lui.

Le Pacha. — Est-ce qu'il ne vous a pas dit l'endroit où on l'a égorgé, et les personnes réunies pour cela, et le nom des égorgeurs appelés en cette occasion ?



Suleïman. — Il m'a dit qu'on l'avait égorgé dans la chambre à côté de diwan, qu'on avait brisé ses os et qu'on les avait jetés dans les latrines extérieures. Mourad-el-Fath'al était présent à l'opération, après laquelle il retourna chez son maître, où nous nous occupâmes à découper le Père par morceaux, ainsi qu'il a été dit. Je ne lui ai pas demandé le nom des personnes qui avaient pris part à cette affaire, ni non plus si l'on avait fait venir quelqu'égorgeur (boucher). Yakiai-Méhir-Farkhi, et ses fils Salomon et Mouça doivent le savoir, ainsi que les individus qui m'ont été nommés. J'ignore qui est-ce qui assistait au meurtre ; j'ai idée qu'il m'a désigné Mourad-Farkhi, Youcef-Farkhi, Yakiai-Méhir et ses fils, le Khakham Abou-el-Afiéh, frère de Mouça-Abou-el-Afiéh, Mourad-el-Fath'al et je ne sais plus qui encore, car je ne me rappelle pas bien tous ses discours. Il m'a dit qu'on avait brisé les os, m'a parlé du meurtre, et m'a appris qu'on avait terminé l'affaire en le jetant dans les latrines. Après quoi, il retourna chez son maître, et nous nous occupâmes du Père.

« On interroge Mourad-el-Fath'al sur la manière dont s'est opéré l'assassinat du domestique.

Mourad-el-Fath'al. — Je crains de me compromettre. Quelqu'un a-t-il confessé avant moi ?

— Certainement, il a été fait des aveux. Dites la vérité à votre tour.

Mourad. — Lorsque je retournai chez mon maître, il me demanda :

— « As-tu donné avis pour le domestique ? »

— « Oui », répondis-je.

Sur ce, il me dit :

— « Retourne, va voir s'ils l'ont pris ou non, et qu'est-ce qu'on en a fait ».

J'allai chez Méhir-Farkhi, je trouvai la porte fermée aux verrous. Je frappai : le maâllem Méhir-Farkhi vint m'ouvrir. Je lui demandai de la part de mon maître si l'on s'était emparé du domestique, il me répondit :

— « Nous le tenons. Veux-tu entrer, ou veux-tu t'en aller ? »

— « J'entrerai pour voir », lui dis-je.

J'entrai, et je trouvai Isaac Picciotto, Aaroun-Stambouli : on s'occupait à lui lier les mains derrière le dos avec son mouchoir ; on lui avait bandé la bouche avec un linge blanc. La chose se passait dans le petit divan qui est dans la petite cour extérieure où se trouvent les latrines, et c'est dans ces latrines qu'on jeta les chairs et les os. On avait barricadé la porte avec une poutre qui est dans la cour (1), et après qu'Isaac Picciotto et Aaroun Stam-

(1) Achille Laurent fait ici cette judicieuse observation : « La précision des détails fournis par Mourad-el-Fath'al prouve la fidélité de sa mémoire. Il aurait été impossible à cet individu, s'il n'avait pas été spectateur et acteur dans le double assassinat de spécifier tant de circonstances de faits et de localités, que l'on a été en mesure de constater. Comment, en effet, se serait-il rappelé, si la chose n'avait pas eu lieu, qu'il existe une poutre dans la petite cour de la maison de Méhir-Farkhi, si cette poutre n'avait pas servi à barricader la porte, ainsi qu'il l'annonce. Lors des perquisitions du Consul de France dans le quartier juif, il a été peut-être dix fois dans la maison de Méhir-Farkhi, et quoiqu'ayant fait des recherches dans la cour où était la poutre dont parle Mourad-el-Fath'al, cette poutre n'avait pas appelé son attention. Il n'en était pas de même pour Mourad, qui n'avait pu entrer sans qu'on débarricadât la porte ».



bouli lui eurent lié les mains derrière le dos, il fut jeté par terre par Méhir-Farkhi ; Mourad-Farkhi, Aaroun-Stambouli, Isaac Picciotto, Aslan-Farkhi fils de Raphaël, Yacoub-Abou-el-Afiéh et Youcef-Menahem-Farkhi, les sept qui étaient présents à l'opération. Il y en avait parmi eux qui regardaient faire les autres. On apporta une bassine en cuivre étamé, on lui mit le cou sur cette bassine, et Mourad-Farkhi l'égorgea de ses propres mains. Yakiai Méhir-Farkhi et moi, nous lui tenions la tête ; Aslan fils de Raphaël et Isaac Picciotto tenaient les pieds et étaient assis dessus ; Aaroun-Stambouli et les autres tenaient le corps solidement pour l'empêcher de bouger jusqu'à ce que le sang eût fini de couler. Je demeurai encore un quart d'heure en attendant qu'il fût bien mort. Je le laissai et me rendis chez mon maître, auquel je donnai avis de ce qui s'était passé. Le lendemain, dans la matinée, ces individus vinrent à la maison, c'était le jeudi : il n'y eut que Yacoub-Abou-el-Afiéh et Youcef-Farkhi, qui ne vinrent pas.

Le Pacha. — A quelle heure a-t-on égorgé le domestique ?

Mourad. — Avant le letchai.

D. — Quelqu'un de ces sept individus est-il sorti pendant que vous étiez encore là ?

R. — Personne n'est sorti avant qu'il fût sorti et le sang écoulé. Quand je suis parti, tous étaient présents : je ne sais pas ensuite qui est sorti, ni qui est resté. Je retournai chez mon maître : c'était au letchai ou un peu avant le letchai. Lorsque je rentrai à la maison, on venait de chanter le letchai.

D. — Dans votre première déclaration, vous avez dit que votre maître vous avait envoyé chez Mourad-Farkhi, Aaroun-Stambouli et Yakiai-Méhir-Farkhi, et maintenant vous nommez sept personnes. Est-ce que vous avez été chez toutes ? Expliquez-vous !

R — Mon maître ne m'a envoyé que chez ces trois-là, mais Isaac Picciotto se trouvait chez Mourad-Farkhi ; Yakiai-Méhir était avec Aslan, fils du mâalem Raphaël. Mon maître me dit de prévenir Yakiai-Méhir que j'avais été chez tel ou tel, et qu'il donnât avis aux autres. Yakiai me dit : « Nous nous sommes prévenus de très bonne heure : va-t-en à tes affaires ! »

D. — Au moyen de quel expédient a-t-on fait entrer le domestique ?

R. — J'ai déjà dit que j'avais compris des paroles de Yakiai-Méhir Farkhi qu'ils étaient réunis cinq dans la rue près la porte, que le domestique vint demander après son maître, et que Yakiai-Méhir répondit : « Ton maître s'est attardé chez nous, il vaccine un enfant. Si tu veux l'attendre, entre, va le trouver. » Il entra par ce moyen : il en est advenu ce que j'ai déclaré.

D. — Qu'a-t-on fait du sang, et qui l'a pris ?

R. — N'étant pas demeuré jusqu'à la fin, je ne sais pas qui a pris le sang. Il y avait une grande bouteille blanche, sur le bord de l'estrade du diwan, qu'on devait remplir avec le sang.

D. — Je ne puis pas croire que ces individus, occupés à égorger le domestique, aient préparé à l'avance une bouteille. Le sang était suffisamment conservé dans la bassine en attendant la fin de l'opération. Si vous avez vu la bouteille, vous devez avoir vu qui y a versé le sang : confessez la vérité.

R. — La vérité est qu'Aaroun-Stambouli a versé le sang dans la bouteille



qu'il tenait à la main. On se servit d'un entonnoir neuf en fer blanc, comme ceux en usage, chez les marchands d'huile. Ce fut Youcef-Menahem Farkhi qui prit la bassine pour verser dans la bouteille. Après qu'elle fut remplie, Aaroun-Stambouli la confia à Yacoub-Abou-el-Afiéh. Je les laissai dans cette situation, et au letchai j'étais chez mon maître.

On fait oomparaître Abou-el-Afiéh et on l'interroge sur ce dernier fait.

Abou-el-Afiéh. — Je ne sais rien autre que ce que j'ai rapporté précédemment des propos des deux frères Arari lorsqu'ils étaient ensemble, car je n'ai avec eux aucun rapport d'amitié qui m'oblige à les fréquenter et à avoir des entretiens avec eux. Je sais aussi que le Khakham Yacoub-el-Antabi m'envoya prendre le sang, que j'allai le recevoir et le lui portai, et que Daoud-Arari, au commencement de notre incarcération, vint nous parler à chacun en particulier dans la prison, et nous supplier, les uns après les autres, en baisant nos mains et en nous disant : « Le Pacha ne tuera personne si l'on ne fait pas de révélations. Je vous en conjure, n'avouez rien, que personne ne dise rien, afin que l'on ne nous tue pas, et si l'on nous tue, qu'au moins nous mourions tous ». Quant aux circonstances du meurtre du domestique, je les ignore. Je m'en réfère à mes précédentes déclarations.

« Il n'est pas hors de propos de remarquer, dit Achille Laurent au sujet de cette déposition, que dans cette réponse, Abou-el-Afiéh va bien au-delà des questions qui lui sont posées. Si, comme on l'a prétendu, cet accusé avait cédé dans ses accusations à la crainte des tortures ou à l'excès des douleurs, il était certain de s'y soustraire en répondant dans le sens des questions à lui adressées, sans prévenir spontanément des demandes auxquelles son juge n'aurait peut-être pas pensé ».

Le mercredi 15 moharrem, le mâallem Aslan-Farkhi comparait au Diwan du Gouverneur général. On l'interroge sur les circonstances relatives à l'assassinat du domestique du Père Thomas, et sur la manière dont on l'avait attiré.

Après de nombreux faux-fuyants et beaucoup d'hésitation, il répond :

— Excellence, je suis resté huit jours au Consulat de France, je n'ai voulu faire aucune révélation faute de garanties suffisantes ; mais puisque Votre Excellence m'accorde actuellement ma grâce, je vais avouer ce qui s'est passé. Je supplie cependant Votre Excellence de me donner cette grâce par écrit. Dès que je l'aurai, je confesserai la vérité.

On lui accorde sa grâce comme il demandait, à la seule condition que ses déclarations seront reconnues exactes, après quoi il déposa ce qui suit par écrit :



Le mercredi, jour de la disparition du Père Thomas, dix minutes après le mogreb, me trouvant avec Méhir-Farkhi devant la porte de sa maison, le domestique de Daoud-Arari vint lui parler à voix basse. En ce moment, le visage de Méhir-Farkhi se décomposa. Je lui en demandai la cause, il ne voulut pas me la dire dehors ; mais ayant frappé à la porte, nous entrâmes. Yacoub-Abou-el-Afiéh et Mourad-Farkhi se promenaient dans la rue et s'entretenaient ensemble, attendant probablement l'arrivée du domestique du Père. J'ignore de quelle manière on s'y prit pour le faire entrer. Etant dans la cour à me promener avec Méhir-Farkhi, celui-ci me dit que son intention était de tuer un Chrétien. Sur ces entrefaites, on frappa à la porte : Yacoub-Abou-el-Afiéh, et Mourad-Farkhi entrèrent, ensuite, Youcef-Farkhi et Aaroun-Stambouli. Isaac Picciotto qu'on attendait ne vint que plus tard ; il arriva, nous passâmes dans la cour extérieure. On renversa le domestique sur le petit diwan. Comme je suis jeune et que je crains de voir tuer, je tins un pied, tandis qu'Isaac Picciotto tenait l'autre. Mourad-Farkhi lui coupa la gorge : les autres tenaient chacun un côté. Après que le sang eut été recueilli, je ne me rappelle pas bien dans quoi, on le vida dans une bouteille blanche que j'ai vue entre les mains de Yacoub-Abou-el-Afiéh. J'ignore qui la lui remit, n'y ayant pas fait attention dans le moment. Ensuite, on m'a recommandé de garder le secret et de n'en parler à personne. Je me rendis chez moi.

Voilà ma révélation sur ce que je sais touchant l'assassinat du domestique. Je l'ai faite à S. E. sans rien cacher, ayant en mains le rescrit de grâce me garantissant de la torture et de tout mauvais traitement. Je supplie S. E. de me traiter suivant son rescrit et non pas suivant mes actions. Que Dieu lui conserve la vie et que sa volonté s'accomplisse. Je confirme ce que dessus.

Signé : Aslan-Raphaël-Farkhi.

Malgré la précision et la parfaite concordance des aveux, Chérif-Pacha et sa suite se transportèrent sur les lieux, où furent amenés et interrogés séparément les auteurs des aveux, sur les moindres détails du crime. Leurs réponses furent concordantes et conformes à leurs précédentes déclarations.

Interrogés à leur tour, Isaac Picciotto et Méhir-Farkhi se disent victimes de la calomnie et nient toute participation au crime ; mais quand ils veulent établir un alibi, ils sont démentis par les témoins qu'ils ont invoqués.

On a vu qu'Abou-el-Afiéh s'était refusé à toute révélation tant qu'il n'aurait pas embrassé le mahométisme « parce que, tant qu'il appartiendrait à la croyance israélite, il ne pourrait faire aucune révélation touchant la religion ».

Un autre accusé Mouça-Salonikli, qui nia jusqu'au bout, fut un jour pressé doucement par le Gouverneur de dire la vérité :

« — Mouça, voyons, nous sommes compatriotes, et à ce titre,



je te porte un intérêt particulier ; dis-moi la vérité, et je te jure sur le Koran qu'il ne te sera rien fait ».

Mouça-Salonikli, après quelques secondes de silence, répondit à Chérif-Pacha qui le pressait de nouveau :

« — Excellence, je veux mourir dans le sein de ma religion ».

Le Juif ne proteste pas : « Je suis innocent ! » il dit implicitement : « Je suis condamné au silence, car je veux mourir dans la religion juive. Pour parler, je devrais apostasier ».

Il échappe à un autre accusé de curieuses révélations sur les mystères du Judaïsme, confessions involontaires, car il est de ceux qui nieront jusqu'au bout.

Quand le domstique Mourad-el-Fath'al fournit des détails sur la façon dont le sang a été recueilli, il est ainsi interpellé avec dédain par Méhir-Farkhi :

— *Es-tu un des initiés de la religion, connaissant les secrets, pour qu'on te fasse savoir toutes ces choses-là et qu'on ne te cache rien ?*

Le Pacha. — A qui donc communique-t-on de pareils secrets ?

Méhir-Farkhi. — Cet homme n'est pas homme à secrets pour qu'on lui en confie et pour qu'il puisse avoir connaissance des deux assassinats du Père et de son serviteur.

Il y a là un aveu très précieux et qu'il est inutile de souligner davantage.

Seize Juifs ont été impliqués dans l'assassinat du Père Thomas et de son domestique, savoir :

Dans l'assassinat du Père Thomas :

1° Daoud-Arari ; 2° Aaroun-Arari ; 3° Isaac Arari ; 4° Youcef-Arari ; 5° Youcef-Legnado ; 6° le Khakham-Michone (Mouça) Abou-el-Afiéh ; 7° le Khakham Michone (Mouça) Bokhor-Youda, dit Salonikli ; 8° le barbier Suleïman.

Dans l'assassinat du domestique :

9° Méhir-Farkhi ; 10° Mourad-Farkhi ; 11° Aaroun-Stambouli ; 12° Isaac Picciotto ; 13° Aslan-Farkhi ; 14° Yacoûb-Abou-el-Afiéh ; 15° Youcef-Ménahem-Farkhi ; 16° Mourad-el-Fath'al.

Sur ces seize Juifs, deux sont morts au cours de la procédure, savoir : Youcef-Arari et Youcef-Leguado.

Quatre ont obtenu leur grâce pour avoir fait des révélations, savoir : 1° Mouça-Aboul-el-Afiéh, devenu Mohammed-Effendi ; 2° Aslan-Farkhi ; 3° le barbier Suleïman ; 4° Mourad-el-Fath'al.



Et dix ont été condamnés à mort, savoir :

1° Daoud-Arari ; 2° Aaroun-Arari ; 3° Isaac-Arari ; 4° le Khakham Michone (Mouça) Bokhor-Youda, dit Salonikli ; 5° Méhir-Farkhi ; 6° Mourad-Farkhi ; 7° Aaroun-Stambouli ; 8° Isaac Picciotto ; 9° Yacoub-Abou-el-Afiéh ; 10° Youcef-Menahem-Farkhi.

L'exécution des dix condamnés devait avoir lieu immédiatement après le prononcé de la sentence rendue par Chérif-Pacha, Gouverneur général de la Syrie.

Ils allaient devoir la vie, circonstance étrange, à celui dont la justice inflexible avait coopéré à la marche du procès, au digne représentant de la France, qui devait se voir accuser de parti pris pour avoir repoussé avec mépris toutes les tentatives de corruption, notre consul M. de Ratti-Menton.

Il demanda et obtint que toute la procédure fût envoyée à Ibrahim-Pacha, généralissime des troupes égyptiennes en Syrie, pour avoir son approbation.

C'est ce délai qui sauva la vie aux Juifs condamnés à mort.

Comme toujours, les Juifs avaient agité le monde entier en faveur de leurs coreligionnaires, et des leurs avaient été délégués pour intervenir auprès du Khédive, le Juif de France Crémieux, et le Juif d'Angleterre, Moses Montefiore.

Dès leur arrivée à Alexandrie, ces délégués présentèrent à Méhémet-Ali une supplique par laquelle ils lui demandaient un firman pour la revision de toute la procédure de Damas et de nouvelles enquêtes.

On voit que les procédés d'Israël ne changent pas.

Lorsque ces délégués se présentèrent au Diwan de Méhémet-Ali, ce prince, qui ignorait naturellement tout de la procédure de Damas, comme les délégués eux-mêmes, mais devait avoir de bonnes raisons d'en finir, leur dit :

« — Vous venez me demander une réponse à votre note ? Les prisonniers sont libres, les fugitifs rentreront dans leurs foyers. La protection la plus large sera donnée à tous vos frères ; c'est mieux, je pense, que la revision et les enquêtes. Le voyage de Damas n'est pas sûr aujourd'hui ; refaire un procès, d'ailleurs, c'est réveiller entre Chrétiens et Juifs des haines que je veux éteindre. Je vais dire aux Consuls ma volonté ; ce soir même, j'adresserai mes ordres à Chérif-Pacha. Au milieu de mes graves occupations, je n'ai pas oublié votre affaire : j'aime les Juifs, ils sont soumis et industrieux. J'accorde avec plaisir à leurs délégués cette preuve de sympathie ».

Selon sa promesse, Méhémet-Ali fit remettre le même jour, aux



susdits délégués, une copie d'un firman qu'il envoyait à Chérif-Pacha, et dans lequel se trouvaient ces mots : « Grâcier les prisonniers ».

L'avocat délégué des Juifs accourut au Diwan, disant à Méhémet-Ali :

— Votre Altesse m'a dit : « Je mets en liberté ». Vous ne m'avez pas dit : « Je grâcie ». Grâcier, ce n'est pas faire justice, c'est accorder le pardon. Or, les malheureux que vous avez arrachés aux tortures et à la mort sont innocents.

— Mon firman, reprit Méhémet-Ali, ne dit pas qu'ils sont coupables.

— Non, Altesse, mais il fait grâce.

— Qu'on efface le mot, dit le vice-roi ; j'ai voulu mettre en liberté les uns, faire rentrer les autres dans leurs foyers, accorder protection à tous : il faut qu'on le comprenne ainsi.

Et il signa le firman dont nous avons donné le texte dans un chapitre précédent, firman qui proclamait d'autant moins l'innocence des Juifs que le vice-roi ignorait tout du procès et, harcelé, ne mettait les condamnés en liberté que dans l'intérêt de la paix publique, pour ne pas « réveiller entre Chrétiens et Juifs des haines qu'il voulait éteindre ».

Les Juifs condamnés à mort furent mis en liberté, le 5 septembre 1840, par Chérif-Pacha, à la réception dudit firman.

Il semblera à tout homme de bonne foi que la contradiction devrait désarmer devant un crime si surabondamment prouvé.

Mais il n'est pires sourds que ceux qui ne veulent pas entendre.

Strack objecte : 1° qu'Achille Laurent, qui a traduit la procédure arabe, n'a pas droit au titre de professeur (!) ; 2° que les aveux ont été arrachés par la torture.

Or, 1° Achille Laurent ne prend pas le titre de professeur, mais se qualifie simplement « membre de la Société orientale », et au surplus, peu nous importe.

2° Il est faux que les auteurs des aveux aient subi la torture. Le plus précis, Mourad-el-Fath'al, soit pendant qu'il n'a été que prisonnier, soit lorsque par son propre aveu il s'est classé parmi les complices, n'a jamais subi la torture. Le Consul de France en a acquis la certitude absolue. Ce qui est vrai, c'est qu'il a reçu 150 coups de Kourbadj sur la plante des pieds pour s'être rétracté sous la menace du regard du mâallem Raphaël-Farkhi, rétractation qu'il a clairement expliquée quand il revint à ses aveux spontanés.

Concordance absolue, jusque dans les moindres détails, des



aveux recueillis séparément ; concordance absolue des indications fournies par les accusés, conduits séparément sur les lieux du crime ; rigoureuse concordance de ces révélations avec les constatations faites par les enquêtes, comme la découverte des débris humains à l'endroit indiqué : tel est le miracle que doivent attribuer à une torture imaginaire les esprits critiques du camp adverse !

M. l'abbé Vacandard produit naturellement les mêmes arguments que Strack ; mais il y ajoute un démenti à Desportes.

Desportes avait écrit que les documents de cette affaire avaient disparu du ministère des affaires étrangères en 1870, sous le ministère du Juif Crémieux.

Cela est faux, dit M. Vacandard. Une déclaration officielle du ministère des affaires étrangères, datée du 5 août 1892, dit textuellement : « Les pièces concernant le meurtre du P. Thomas à Damas, en 1840, n'ont nullement été dérobées ou détruites par Crémieux en 1870 ; ces pièces se trouvent, en effet, complètes au ministère ».

Entre l'affirmation qui accuse le Juif Crémieux et celle qui le décharge, remarquez avec quelle décision, quelle netteté, quelle brutalité, M. l'abbé Vacandard fait son choix.

« Cela est faux ! » jette-t-il à la figure de Desportes.

Or, on a vu que M. Pichon, ministre des affaires étrangères, m'a refusé l'autorisation de consulter ces archives, sans pouvoir motiver sa décision.

Chacun peut conclure.

Saratof. — 1852. — Il y a eu à Saratof, en un court laps de temps, plusieurs affaires rituelles qu'il est assez difficile de distinguer avec précision, les auteurs russes qui y font allusion en parlant comme de faits connus, c'est-à-dire sans en mentionner les circonstances.

C'est d'abord le *Novoié Vremya*, le grand journal Pétersbourgeois, qui rappelle l'immolation d'un enfant chrétien par des Juifs fanatiques de Saratof, en 1852.

Huit ans après seulement, Schliffermann et Fedor Zourlof, les auteurs du crime, furent découverts et condamnés à 20 et 18 ans de travaux forcés dans les mines.

C'est évidemment à ce crime que faisait allusion le député Markhoff, quand, discourant sur le crime de Kief, il s'écriait à la tribune de la Douma le 29 avril-12-mai 1911 :

« Les actes de justice, non pas des actes anciens ou datant du Moyen Age, démontrent cela (le crime rituel) d'une façon pé-



remptoire. Prenons, par exemple, l'affaire du meurtre de Saratof, qui fut soumise à l'examen du Conseil de l'Empire, après être passée par le Sénat et les instances inférieures, et à propos de laquelle furent inculpés des Juifs qui furent envoyés aux travaux forcés et y moururent. Cela se passait au temps de l'empereur Alexandre II le Libérateur, et non jadis, à une époque oubliée.

« Notre peuple est tellement convaincu de tout ce qui vient d'être dit que n'importe quelle mère, se trouvant sur la limite des résidences juives, dit à son enfant en la quittant :

« Prends garde que les Juifs ne t'enlèvent ! »

Il est impossible de confondre cette affaire avec le meurtre de Théosophane Cherstobitova, et celui de Michel Maslova notés par le savant abbé Pranaïtis aux 26 mars et 16 mai 1860. Ils paraissent même distincts de ceux rapportés par l'un des témoins du procès de Kief sur qui un auteur russe très estimé me fournit ces détails : « Antonowich, archimandrite de la Laure de Potchoseff, a étudié auparavant à la Laure de Saratof. Israélite de naissance, il a été baptisé à l'âge de dix ans. C'est actuellement un vénérable vieillard dont la poitrine est couverte de croix dont l'une est attachée au cordon de Saint-André, la plus haute distinction russe ».

Voici les faits dont il a déposé à Kief :

« Je sais que les Juifs ont martyrisé et tué des enfants chrétiens. Si la terre pouvait s'entr'ouvrir, on trouverait beaucoup d'ossements d'enfants martyrisés par les Juifs.

« Voici deux faits qui se sont passés sous mes yeux.

« Il y avait à la Laure un petit garçon. Les Juifs soudoyèrent le gardien, attirèrent l'enfant dans le jardin, le garrottèrent et l'emmenèrent.

« On retrouva son corps plus tard.

« Voici l'autre fait.

« Un enfant juif me pria de le baptiser : j'exauçai son désir et le gardai chez moi.

« Il voulut un jour visiter son parrain, et se rendit chez lui de la Laure à Pcherkau.

« Chemin faisant, il rencontra un chariot contenant huit Juifs parmi lesquels se trouvait son oncle qui savait qu'il avait reçu le baptême.

« On saisit l'enfant, on le martyrisa longuement, puis on l'emmena à Pcherkau où on le tint caché tout l'hiver. Au printemps, il réussit à prendre la fuite.



« L'affaire passa en justice et les coupables, comme je l'ai su, furent condamnés ».

Avant de rapporter ces faits dont il a été le témoin, l'archimandrite avait cité des documents rapportant deux cas semblables au XVIII[e] siècle.

On pourrait croire que, devant le témoignage si autorisé d'un homme qui parle de ce qu'il a vu, de faits auxquels il a été mêlé, nos contradicteurs resteront cois.

Ce serait mal les connaître, et cinquante faits aussi probants, beaucoup plus précis, n'ont pu ouvrir les yeux de ces aveugles volontaires.

Ils en seront quittes pour crier une fois de plus à l'imposture. Les Juifs seuls sont capables de dire la vérité...

Enniger. — 1860. — Cette affaire n'est évoquée que par nos contradicteurs ; voyons si elle peut étayer leur thèse.

Strack a demandé au conseiller Irglan, procureur général impérial de Hanovre, de vouloir bien le renseigner et, abondant dans le sens de son correspondant, le magistrat a répondu : « Que le parquet de Munster avait eu en effet à s'occuper d'un meurtre commis jadis à Enniger sur la personne d'Elisabeth Schutte, célibataire, mais que l'auteur n'avait pu en être découvert. Le mobile du crime n'a toutefois jamais fait de doute pour les personnes initiées à l'instruction. Ce fut un crime érotique. On trouva bien de ci de là, dans les dossiers, quelques déclarations isolées faisant allusion aux bruits de soi-disant crime rituel, circulant parmi le public, mais ces racontars n'ont fourni aucune piste à la justice ».

La thèse du journal berlinois *Das Volk* (13 mars 1892) qui avait motivé cette correspondance, est sensiblement différente.

Son correspondant de Ravensberg lui écrivait :

« Jusqu'ici, on n'a jamais rendu compte d'un meurtre rituel juif en Westphalie. Toutefois, il y en a déjà eu ici.

« Vers 1860 ou 1870, on a tué une jeune fille à Enniger, près d'Ahlen. Les Juifs habitant ce pays en très grand nombre, furent accusés. On prétendait qu'ils avaient recherché le sang de cette enfant, réputée fort pieuse, pour inaugurer leur nouvelle synagogue. L'instruction ne fournit aucune preuve de cette accusation, mais la rumeur publique fut assez puissante pour faire chasser tous les Juifs d'Enniger. La synagogue n'a jamais reçu son affectation primitive. Non seulement le temps, mais aussi la haine de la population lui ont porté malheur. Dans son enceinte déserte habite l'horreur ».

Que conclure de cela, sinon qu'il y a eu crime, imputé au fanatisme juif, mais non éclairci par la magistrature.

Zboro. — 1875. — Dans cette ville, qui appartient au comitat de Saroch, une jeune servante de seize ans, Anne Zamba, saisie à l'improviste par plusieurs Juifs réunis dans la maison de son maître Horowitz, vit le couteau rituel se lever sur sa tête. L'arrivée subite d'un roulier la sauva. Mais l'effroi qu'elle éprouva lui causa une maladie dont elle mourut en avril 1876. Encore sur son lit de mort, elle jura « que l'avant-veille de la fête de l'expiation, en l'année 1875, dans la maison n° 165 C, à Zboro, le boucher des Juifs de cette contrée avait voulu la tuer en présence de plusieurs Juifs ». Le tribunal du district fut avisé de ces faits. Mais le président Barthélemy Winkler, homme-lige et débiteur des Juifs, dit Desportes, se garda bien de donner suite à l'affaire.

Szalacs. — 1877. — Onody, dans son ouvrage *Tisza-Esslar*, relate d'ailleurs toute une série de crimes commis en Hongrie. A l'époque où nous sommes arrivés, plus ne serait besoin de références : les collections de journaux et les archives judiciaires peuvent apporter leur témoignage.

En 1877, au village de Szalacs, dans le comitat de Bihar, Joseph Klec vend aux Juifs sa nièce Thérèse Szabo, âgée de six ans, et son neveu Pierre Szabo, âgé de neuf ans.

Pendant la nuit du meurtre, le remords torture le misérable, et un domestique témoignera l'avoir entendu dire à sa femme : « Je plains les deux pauvres enfants. La petite fille périra aussitôt, mais le jeune garçon endurera une longue souffrance ».

On aura tout de suite une idée des dispositions des autorités, quand on saura que c'est un médecin juif qui fut commis à l'autopsie des deux petits cadavres.

Il déclara que les deux enfants n'avaient pas été assassinés, et cela suffit pour qu'on classât l'affaire !

Il n'est pas bien certain que cela suffit.

« Si un Juif, a écrit le Juif converti Pfefferkorn, a mérité pour quelque faute d'être puni de mort ou de perdre ses biens, il sait toujours trouver, ou par lui-même ou par les siens, quelque défense et des protecteurs, et il vient à bout de se faire absoudre en dépit de toutes les lois sacrées ou profanes. Il est évident que ce n'est pas la justice, mais l'argent, qui produit ces résultats ».

Tallya. — 1879. — Trois faits de meurtre rituel, dit le même auteur, eurent lieu en 1879, à Tallya, dans le comitat de Zemplin,



en 1880 à *Komoru*, en 1881 à *Kaschau*. Dans cette dernière ville, la fille d'un nommé Joseph Kocsis disparut subitement et fut retrouvée au bout de deux semaines dans une fontaine : le cadavre était complètement exsangue.

Steim-am-Anzer. — 1878, 1879, 1880, 1881. — « Ainsi disparurent en 1878-79-80-81, à Steim-am-Anzer, précisément avant les fêtes de la Pâque juive, quatre jeunes filles, l'une après l'autre : deux femmes de chambre dont les parents habitaient la campagne, la fille d'un pauvre cordonnier et la petite fille de huit ans du cocher d'un Juif. On ne retrouva jamais leur trace ».

Ici, la justice refusa tout simplement d'informer.

Piros. — 1879. — Encore un assassinat et une extraction de sang compléteront la série des exploits des Talmudisants de Hongrie en ces quelques années. Une jeune fille de quinze ans, Lidi Sipos, servant chez les Juifs Grossmann, est assassinée par son maître à Piros le 15 octobre 1879.

Elle n'était là que depuis quatre jours seulement, et elle avait dû vaincre ses répugnances — et peut-être ses craintes — se rendant aux instances réitérées de l'individu.

Le cadavre fut retrouvé complètement exsangue, ayant au ventre une blessure circulaire peu apparente.

Cette manière de tirer le sang de leur victime semble être celle des Juifs Hongrois, comme on va le voir par le fait qui suit.

Buda-Pest. — Une jeune fille qui servait dans le quartier juif (Thérèse Ville, rue du Roi) fut endormie par un breuvage quelques jours avant la fête de Pourim.

Elle ne s'éveilla que vingt-quatre heures après. A son réveil, elle se trouva si faible qu'elle pouvait à peine se lever et souffrait atrocement dans tous ses membres.

En examinant son corps, elle trouva en haut du bras droit, en haut de la cuisse gauche et au ventre des blessures circulaires rouges qui ressemblaient à des taches de sang, et au milieu desquelles se dissimulait une petite ouverture.

Elle présuma que les Juifs lui avaient, pendant son sommeil, soutiré une quantité considérable de sang, et elle quitta aussitôt leur service.

Koutaïs. — 1879. — Desportes emprunte à l'*Univers* du 5 avril 1879 le récit d'un scandaleux acquittement qui provoqua dans tout l'empire russe une explosion d'indignation en cette même année. La chose se jugea à Koutaïs, dans la lieutenance de Cau-



casie. Une petite fille de six ans, Sarah, avait été tuée par quatre plâtriers juifs. Sur le cadavre de l'enfant, on remarqua des blessures étranges : entre les dogits des mains, la chair était comme coupée au couteau ; aux pieds, un peu au-dessus des mollets, de profondes incisions horizontales avaient été pratiquées.

Les veines ne contenaient plus une goutte de sang.

C'étaient bien les signes de l'opération rituelle, et il n'y eut qu'une voix dans le peuple pour le reconnaître.

Une agitation formidable créée par l'or juif permit aux coupables d'échapper au châtiment.

Avec la puissance dont disposent aujourd'hui les Juifs, il faut un concours inouï de circonstances pour qu'un crime rituel puisse être établi juridiquement.

Rava. — 1879. — Je tiens les détails suivants de M. V. de Gorlof, ancien consul de Serbie et de Russie :

« En 1879, j'allai voir à Rava, en Pologne, mon cousin Nicolas Souchtchinsky, qui remplissait là-bas des fonctions analogues à celles des juges de paix. Il me raconta que, peu de temps auparavant, une vieille Juive avait dérobé à une femme qui se baignait dans la rivière son jeune enfant resté sur le bord.

« Des témoins avaient vu la vieille et l'enfant s'engageant dans une ruelle du quartier juif. Une descente de police eut lieu dans cet endroit : on ne trouva rien d'abord et les policiers allaient se retirer quand un mur sembla sonner creux.

« C'était une cloison, avec une porte sur laquelle on avait collé du papier : on l'ouvrit et on trouva l'enfant crucifié.

« L'enquête établit que trois personnes avaient participé au crime, et que le rabbin dirigeait l'affaire.

« Le point principal fut qu'on trouva la liste des familles juives qui avaient souscrit pour obtenir chacune un pain. (On sait que dans l'assassinat rituel chaque pain doit contenir une goutte de sang de l'enfant chrétien crucifié comme J.-C.).

« La liste était formidable ! Plus de la moitié des familles juives étaient impliquées dans l'affaire, et on eût dû arrêter plus de 600 personnes !

« Devant la perspective de la perturbation qui allait s'ensuivre, le gouvernement recula et étouffa le scandale, chose habituelle en Russie ».

Dans une seconde lettre où il me donne l'autorisation de publier ces renseignements, M. de Gorlof, qui est l'auteur d'un livre remarquable sur les *Origines et Bases de l'Alliance Franco-Russe*.



ajoute ce détail que le gouvernement russe était alors en instance auprès des Juifs en vue d'un emprunt.

Toujours la même explication de l'impunité.

Smyrne. — 1880. — C'est vers cette date qu'il faut situer le fait rapporté par *le Moniteur de Rome* du 15 juin 1883 :

Il y a quelques années, lui écrivait son correspondant de Constantinople, à Smyrne, un petit enfant, appartenant à une des premières familles grecques de la ville fut volé aux approches de la Pâque juive. Quatre jours après, on retrouva, sur les bords de la mer, son cadavre percé de mille coups d'épingle.

La mère, folle de douleur, accusa hautement les Juifs de ce meurtre : la population chrétienne se souleva en masse et courut au quartier juif où eut lieu un épouvantable massacre : plus de six cents Juifs périrent.

Balata. — 1882. — De la même source :

L'année passée, à Balata, le ghetto de Constantinople, un enfant fut attiré dans une maison juive où plus de vingt témoins le virent entrer. Le lendemain, on trouvait son cadavre dans la Corne-d'Or.

La conséquence fut encore une émeute.

Galata. — Du même correspondant :

A Galata, même fait se produisit. L'avocat Serouïos, le plus renommé de la communauté grecque, adressa une requête à tous les représentants des puissances chrétiennes à Constantinople pour demander justice et pour obtenir vengeance.

Mais les Juifs soudoyèrent la police turque qui fit disparaître les interrogatoires et les dépositions des témoins. Le patriarchat œcuménique, obéissant à des ordres venus d'en haut, fit déclarer par des médecins stipendiés que la mère était atteinte d'aliénation mentale.

On étouffa l'affaire, quoi que pût faire Me Secouïos, et les Juifs déposèrent au patriarchat œcuménique une somme d'argent pour servir une pension à la mère de l'enfant volé.

C'était l'aveu, mais non le châtiment du crime.

Alexandrie. — 1881. — Encore un crime impuni : celui de la famille Barouch, jugée à Corfou, et accusée d'avoir, à Alexandrie, saigné, dans un but rituel, le petit Evangelico Fornaraki.

Constantinople. — 1883. — Ne quittons pas l'Orient sans emprunter ce récit à Drumont (*France Juive*, t. II., p. 412).

Au commencement de 1883, deux enfants appartenant à des familles maltaises furent enlevés par un Juif. *Le Stamboul*, sur les renseignements fournis par le père d'un des enfants volés,



M. Caruana, appela l'attention de la police sur ce rapt et réclama énergiquement la punition des coupables. L'affaire eut un retentissement énorme dans la ville et mit toute la population en révolution.

Le chef de la police de Péra, S. E. Bahri pacha, et le commissaire de police de Galata, chargé d'instruire l'enquête, convaincus par des raisons sonnantes et trébuchantes, s'abstinrent d'interroger le père, la mère et la marraine de l'enfant, ainsi qu'un boucher turc, qui avaient arraché le pauvre petit des mains du ravisseur.

Le Stamboul refusa de démentir le fait, quoiqu'on lui eût offert une subvention de mille francs par mois.

Que firent les Juifs ? Moyennant un baschick de six mille livres (137.000 fr. environ), ils obtinrent la suppression du journal et l'affaire fut étouffée.

On voit combien il est aisé de mettre au jour les forfaits imputables à la race juive, et combien il est plus profitable de la servir et de la défendre !

Lutcza. — 1881. — Vers la fin de cette année et dans ce petit village du cercle de Rzeszow (Galicie autrichienne) le Juif Moïse Ritter immole sa servante chrétienne Franceska Mnich, grosse de ses œuvres, par crainte de la voir mettre au monde un enfant qui aurait été baptisé.

Dans une lettre à Henri Desportes, M. Istoczy expose :

« Les Juifs de Galicie ont un livre, le *Sohar*, qui ordonne dans ce cas l'assassinat des mères pour arracher les enfants au christianisme. L'autorité de ce livre est supérieure même à celle de la *Ghemara* et de la Kabbale ».

Moïse Ritter avait reçu l'aide, dans l'accomplissement de son crime, de sa femme Gittel et du Juif Stochinsky.

Tous les trois furent condamnés à mort, le 21 décembre 1882, par le jury de Rzeszow.

Mais, avec les Juifs, une condamnation n'est jamais définitive : la Cour supérieure cassa deux fois le jugement.

Les accusés durent être trois fois condamnés à mort, et définitivement par le Jury de Cracovie le 10 octobre 1883.

Le gouvernement les gracia.

Voulez-vous savoir comment les négateurs du crime rituel se tirent de cette affaire, comment ils envisagent ce triple arrêt de mort par la Cour d'assises ?

« La 142e affaire est celle de Françoise Mnich, dit le profes-



seur Strack, qui aurait été assassinée par Moïse Ritter, cabaretier à Lutscha (Galicie), de concert avec sa femme.

« *Les accusés furent acquittés par la Cour d'assises* ».

Je le demande à tout homme de bonne foi : Que vaut la cause ainsi défendue ? A quel mobile peuvent obéir ses avocats ?

Rendons à M. l'abbé Vacandard cette justice qu'il a reculé devant l'énormité de cette dénaturation de la vérité, qui suffirait à la disqualification de son modèle : il a... il a tout simplement passé sous silence le crime de Lutcza...

Tisza-Esslar. — 1882. — Voici un des crimes rituels les plus retentissants du XIXe siècle, un de ceux qui font le mieux comprendre ce qu'il y a de sinistre ironie dans le *leit-motiv* des avocats d'Israël : « Nous ne pouvons tenir compte que des crimes juridiquement établis ».

Ici, nous avons tous les éléments de preuve,jusques et y compris l'aveu des coupables, qu'on ne dira pas, cette fois, arraché par la torture, les dépositions de témoins oculaires et auriculaires, tout ce qui, en tous pays et en tous temps, a constitué la manifestation éclatante de la vérité.

Les millions, pourtant, étoufferont la voix de la justice, et la raison d'Etat écrasera la raison. Pour qui observe et est capable de penser, pas de procès plus instructif que celui-là. Mais racontons les faits, tels que les ont établis les enquêtes, les témoignages et les aveux.

La petite Esther Solymosi, âgée de quatorze ans, était en service au village de Tisza-Esslar chez la femme André Huri quand, le 1er avril 1882, celle-ci l'envoya au vieux village pour y faire quelques emplettes. Après avoir empaqueté ses acquisitions, avoir joyeusement raconté à sa sœur qu'elle rencontra à la sortie du vieux village que sa marraine lui avait promis une robe et une paire de bottines pour la prochaine fête de Pâques, elle s'engagea dans la plaine qui la séparait de son habitation.

Elle devait passer devant la synagogue où venait de se rendre, pour en fermer les portes à l'issue des offices de la matinée, le petit Maurice Scharf, fils du bedeau.

Sur le parvis se tenaient encore, absorbés dans un inquiétant conciliabule, les sacrificateurs Salomon Schwarz, Abraham Buxbaum et Léopold Braun, ainsi que le mendiant juif Wollner.

Ils congédièrent le petit Maurice sous prétexte de continuer leurs dévotions, et l'enfant s'en retourna à la maison devant laquelle se promenait son père le bedeau Joseph Scharf.



Celui-ci apercevant Esther Solymosi qui débouchait sur la route :

— Les chandeliers du Sabbath sont restés sur la table, dit-il à son fils, et notre loi nous défend de les enlever nous-mêmes aujourd'hui. Appelle cette jeune fille qui passe sur la route : elle nous rendra ce service.

Hélée par Maurice, Esther entra sans défiance, enleva les chandeliers et causa quelques instants avec la femme du bedeau.

Sur ces entrefaites, entra le mendiant Wollner, accourant de la synagogue, qui pria la jeune fille de la suivre au temple où il lui serait confié un travail urgent. Esther consentit après quelque résistance : elle entra dans la synagogue d'où elle ne devait plus sortir vivante.

Quelques minutes se passèrent ; puis le petit Maurice entendit des gémissements et des appels au secours partant de la synagogue. Il y courut, mais les portes étaient maintenant solidement fermées. Il mit donc l'œil à la serrure et vit un spectacle horrible.

La pauvre Esther avait été jetée sur le carreau du temple et dépouillée de ses vêtements : Abraham Buxbaum et Léopold Braun la maintenaient étendue sur le sol. Le sacrificateur Salomon Schwarz, armé du couteau rituel, lui faisait une entaille au cou et le sang commençait à jaillir. Braun, Buxbaum et Wollner soulevèrent alors le corps de la jeune Chrétienne, l'inclinant la tête en bas, et soigneusement Schwarz recueillit le sang qui s'échappait dans deux écuelles en terre rouge, d'où il fut vidé dans un grand vase.

Après quoi, la victime fut rhabillée.

Terrifié, le petit Maurice Scharf courut conter à ses parents ce qu'il venait de voir ; mais sa mère lui recommanda le silence.

Tous les Juifs étaient d'accord et c'est dans un guet-apens qu'était tombée Esther Solymosi.

Telle est la scène que le petit Maurice raconta plus tard au juge d'instruction de Bary, après s'être longtemps refusé à parler par peur de la vengeance des Juifs, ainsi qu'il l'avoua.

Les veuves Lengyel et Jean Pékete vinrent alors déclarer qu'au moment du crime elles avaient entendu des cris partant du temple, cris qui étaient restés pour elles jusque-là inexpliqués.

Joseph Popp déclara que, passant à midi devant la synagogue, il avait entendu quelqu'un gémir à l'intérieur et vu à la porte deux Juifs qui semblaient faire le guet.

Convaincu, mais pressentant qu'on incriminerait le témoignage



du petit Scharf en raison de son jeune âge, le juge d'instruction tenta une dernière épreuve.

Il fit venir le jeune témoin et lui dit :

— Maurice, tu as menti : Esther vit et se trouve dans la chambre voisine.

— Celui à qui on a coupé le cou ne peut plus *se relever de la mort*, répondit sans hésitation Maurice, et à cause de cela Esther ne peut pas être ici.

L'évidence du crime s'imposant à tous, l'instruction suivit son cours, mais grâce à mille manœuvres sur lesquelles nous aurons à revenir, ce fut seulement le 25 juillet que les sacrificateurs Schwarz Braun et Buxbaum furent renvoyés devant la chambre des mises en accusation.

Les termes de l'arrêt de renvoi sont à retenir. Ils étaient reconnus coupables « à la suite des témoignages et *de leurs propres aveux*, inattaquables, précis, détaillés et corroborés par les circonstances d'avoir, le 1er avril 1882, au parvis de la synagogue de Tisza-Esslar, tué la jeune Solymosi, avec la circonstance que la mort a été produite par l'entaille faite au cou de la victime avec le couteau rituel du sacrificateur, et que la victime avait été attirée dans un guet-apens ».

Treize autres Juifs étaient impliqués comme complices.

On pouvait croire l'affaire terminée ; mais dans un procès qui éclabousse la race, on n'en a jamais fini avec les Juifs tant qu'ils n'ont pas obtenu gain de cause par tous moyens.

Tout Israël allait se lever et entrer en campagne avec ses formidables ressources, et bouleverser, *chambarder* la Hongrie comme il devait faire plus tard de la France avec l'affaire Dreyfus.

Il faudrait un volume pour consigner ses manœuvres.

Le juge d'instruction ordinaire Booth, besogneux et criblé de dettes, fut le premier corrompu. Il agit de telle sorte, après avoir soudain payé ses dettes, qu'une instruction dut être ouverte contre lui : il n'en attendit pas la fin et se suicida.

L'avocat général Szeiffert mit alors son zèle à la disposition des Juifs, pressant les accusés de déclarer que leurs aveux avaient été arrachés par la violence : une interpellation à la Chambre, un blâme public de tout le barreau de Nyiregyhaza demandant l'éloignement du triste sire, rien ne put ébranler le magistrat félon soutenu par toute la presse enjuivée qui, en même temps, traînait dans la boue les magistrats attachés au devoir.



La mère d'Esther fut l'objet de toutes les tentatives de corruption ; mais on n'achète pas le cœur d'une mère.

On fit courir le bruit que le petit Maurice Scharf, qui s'obstinait à dire la vérité, était un maniaque.

On tenta de voler tous les actes de la procédure en pénétrant par effraction dans la maison du juge d'instruction.

On changea subrepticement la serrure de la synagogue, pour démontrer ensuite qu'on ne pouvait rien voir du dehors.

Enfin on produisit, mortes ou vivantes, un certain nombre de fausses Esther Solymosi, dont l'une revêtue des habits de la jeune fille, ce qui prouve qu'ils étaient entre les mains des Juifs : une seule de ces tentatives coûta 5.000 florins !

Mais la presse enjuivée ne parlait plus de l'affaire que pour annoncer qu'on venait de retrouver la jeune fille : dans leur zèle, les journaux juifs la retrouvaient même, dans le même moment, aux quatre points cardinaux.

Ce fut le véritable tohu-va-bohu talmudique, dans lequel finit par s'embrouiller et s'égarer l'opinion.

Tous les efforts des Juifs tendaient vers ce but : produire un cadavre sans aucune blessure, le faire reconnaître comme étant celui d'Esther, et faire admettre le suicide de cette jeune fille tuée en pleine santé et en pleine joie de vivre.

La principale tentative fut faite avec le cadavre d'une fille publique, Flora Gavril, dérobé à l'hôpital de Marmaros, et jeté dans le Theiss en face de Tisza-Esslar où des pêcheurs juifs, comme par hasard, vinrent le repêcher le lendemain.

Avant l'immersion, je l'ai dit, les Juifs avaient poussé le souci de la mise en scène jusqu'à couvrir ce cadavre des effets d'Esther, jusqu'à lui accrocher au bras le sac à provisions !

Mais il y avait de telles dissemblances que ni la mère, ni ceux qui avaient connu Esther, nul ne fut pris un moment à la macabre ruse.

(Plus tard, on trouva dans le Theiss, dans la vase du fleuve, un cadavre de femme nu et sans tête. Tout porte à croire que c'était bien le corps d'Esther Solymosi : les Juifs l'avaient décapitée, afin qu'on ne pût voir les entailles faites au cou.)

Bref, on gagna si bien du temps que le procès ne s'ouvrit que 435 jours après la disparition de la victime.

Pendant la durée des débats — de la mi-juin au 3 août — il y eut un remuement d'or énorme à Nyiregyhaza : en six semaines, la poste délivra 152.000 francs venus de quelques villes allemandes seulement. 55.000 francs étaient venus de France. Enfin,



trois délégués apportèrent la réserve de l'Alliance Israélite universelle : on se fera une idée de l'importance de cette réserve quand on saura qu'un seul de ces délégués, celui de Francfort, était muni d'une lettre de crédit de 250.000 francs.

« Il y avait là, écrivait M. Fromm dans l'*Univers*, de quoi payer les dettes de tous les Melchior Booth (le juge d'instruction suicidé) de toute la Hongrie ».

Voilà qui explique que les Juifs purent trouver des témoins à décharge, qu'on n'avait pu découvrir qu'après treize mois de recherches.

Aussi, certains témoins durent se rétracter en avouant qu'ils avaient dû gagner l'or des Juifs ; deux faux témoins se suicidèrent avant la fin du procès.

Rothschild menaça de démolir le crédit de la Hongrie si l'affaire ne se terminait pas par un acquittement, et le ministre Tisza fit dans ce but des voyages secrets à Nyiregyhaza.

Le vendredi 3 août, la sentence fut prononcée : tous les accusés étaient renvoyés des fins de la plainte, et même une indemnité leur était allouée !...

Le dernier mot sur cette affaire a été dit au Parlement autrichien, et *la Libre Parole* l'a recueilli dans son numéro du 15 novembre 1899 :

A la dernière séance du Parlement d'Autriche, le député Schneider, ayant pris la parole au sujet du crime de Polna, passa en revue les crimes rituels de ces derniers temps et, à propos de celui de Tisza-Esslar, cita le trait suivant :

— Aujourd'hui que cet homme est mort, rien ne m'empêche de vous dire comment il expliquait l'acquittement. Donc, le comte Andrassy — c'est de lui que je veux parler — fut questionné à ce sujet par quelqu'un qui lui demanda ».

— « Croyez-vous qu'il y a eu crime rituel ?

— « Mais, répondit Andrassy, pas le moindre doute ; c'est prouvé, il n'y a absolument pas à discuter là-dessus.

— « Alors, pourquoi avez-vous acquitté ?

— « Ah ! dit Andrassy, voilà ! Parce que le lendemain de la condamnation, le peuple aurait probablement assommé vingt mille Juifs, et alors, qui voulez-vous qui nous donne de l'argent, si nous n'avons plus nos Juifs ? »

— Voilà, continua M. Schneider, voilà l'explication de l'acquittement de Tisza-Esslar !

Cris à gauche. — A qui Andrassy a-t-il dit cela ?



Le prince Louis de Liechtenstein, se levant. — C'est à moi-même qu'il l'a dit ! (*Vive sensation. — Mouvement prolongé*).

N'importe ! écoutez le ricanement juif, auquel font écho les aveugles et les félons de notre race

— L'innocence a été juridiquement démontrée...

(*A suivre*).

ALBERT MONNIOT.



L'ITALIE & LA MAÇONNERIE

Nous donnons deux articles importants de M. Alessandro Luzio qui intéressent particulièrement la question maçonnique. Les documents auxquels ils se réfère sont de premier ordre ; mais cette documentation est-elle complète ? Comment se fait-il qu'il ne soit pas question de la Haute-Vente, qui a tenu une si grande place ? Une lettre de Piccolo-Tigre du 18 janvier 1822, parlant des princes et des riches, dit : « Faites-en des Francs-Maçons. La Loge les conduira au Carbonarisme. Un jour viendra où la Haute-Vente peut-être daignera se les affilier ». [1]. Et une lettre de Nubius de 1832, reproche aux Loges maçonniques d'avoir fait offrir des Légations » [2]. Il ne semble donc pas que la Maçonnerie ait été aussi désorganisée que le prétendent les historiens, en majorité étrangers, que citent ces articles, et peut-être y aurait-il quelques recherches à faire en Italie, particulièrement à Rome. La question de la Haute-Vente d'ailleurs est bien capable de tenter un écrivain comme M. Luzio.

I

Maçonnerie et Carbonarisme

Napoléon Ier était-il maçon ? On prétend qu'en 1798, quand il s'empara de Malte, il trouva le temps de s'y faire admettre dans une Loge ; il voulut se faire de la Maçonnerie un *instrumentum regni*, et

1. CRÉTINEAU-JOLY, *L'Eglise romaine en face de la Révolution*, II, 123 ; Paris, Plon, 1860.
2. CRÉTINEAU-JOLY, *lib. cit.* p. 140.



il l'attela à son char impérial comme une humble servante. Il lui donna ainsi une diffusion énorme, mais en même temps il lui fit perdre toute vigueur, toute influence. Les loges se peuplèrent d'employés de toutes les classes, à commencer par ceux de la police. L'*alter ego* du grand-maître, du Prince Eugène, par exemple, était, à Milan, Trussardo Caleppio, qui, par la suite, se rendit célèbre comme fonctionnaire autrichien, en livrant bataille aux libéraux et aux romantiques du *Conservatore*. KLOSS, *Geschichte der Freimaurerei in Frankreich*. (Histoire de la Maçonnerie en France, T. I. p. 574).

La chute du Corse entraîna donc la chute immédiate de la Maçonnerie italienne, jouisseuse et servile. Persécutée par les gouvernements de la Restauration, foudroyée par les excommunications des Papes, après quelques faibles signes de vie, après quelques vains efforts pour s'affirmer de nouveau, elle s'endormit entre 1821 et 1825, pour ne se réveiller que d'un sursaut, au bruit du canon de Magenta et de Solferino.

Ce fait est établi par les historiens les plus dignes de foi de la maçonnerie. Le colonel De Castro, qui le reconnaît loyalement dans *Il Mondo Secreto*, publiée en 1864 (T. VI, p. 108) avec Sperandio, qui le répète dans ses *Additions* à la traduction de Clavel (Naples 1873), sont d'accord avec R. F. Gould, le grand luminaire anglais, et avec Findel, l'infatigable polygraphe allemand. Gould dit d'une façon un peu trop brève, dans son ouvrage *A concise History of Freemasonry*. (Histoire abrégée de la Franc-Maçonnerie, Londres 1903), que, de 1821 à 1856, *not a Lodge existed* (il n'exista pas une seule Loge) en quelque partie de l'Italie que ce fût. Voici ce qu'on lit, écrit dans le bizarre jargon maçonnique, dans le *Handbuch der Freimaurei*. (Manuel de la Maçonnerie, T. II. p. 207) : « Le génie de la Maçon-« nerie renversa sa torche et éteignit sa flamme, jusqu'au jour où la « lumière put être rallumée, lorsque, sous Victor Emmanuel II, quand « la rédemption de l'Italie étant accomplie, il fut de nouveau permis de « pratiquer l'art royal ».

Ce fut la Charbonnerie qui prit la place de la Maçonnerie. En fut-elle le succédané, adopté comme ruse de guerre par les FF∴ ? Non, répondent décidément les compilateurs de l'*Allgemeines Handbuch der Freimaurerei*. (Manuel général de la Franc-Maçonnerie), à l'article *Carbonari* ; ils détruisent ainsi, sans même la discuter, la thèse de prédilection des confrères italiens qui se plaisent à répéter que la Maçonnerie a animé de son esprit les autres sectes de la Péninsule, et que dès lors, c'est en elle qu'il faut chercher les traces de son action jamais interrompue, de son action perpétuelle en faveur de la liberté italienne.

Cette thèse semble néanmoins être confirmée par le témoignage de François IV, duc de Modène, dans un décret de lui, promulgué le 1er mars 1824. Le Rogantino autrichien Este, résumant les données



recueillies au cours des procès de Rubiera, exprimait sa manière de voir, en disant que tous ces sectaires livrés au bourreau ou aux geôliers du Duché, étaient, au fond, des Maçons déguisés sous des noms et des travestissements variés.

« Toutes ces sectes, dit-il, ne sont que des émanations de la secte préexistante des Francs-Maçons, laquelle, jugeant que le monde chrétien était suffisamment imbu du poison antichrétien et antisocial que, depuis si longtemps, elle versait dans les esprits, crut le moment arrivé où elle pourrait finalement mettre à exécution son grand projet de renverser toute autorité ecclésiastique et séculière. A cette fin, elle imagina de donner des noms divers, des signes divers, des emblèmes divers à ceux d'entre les différents subalternes qu'elle destinait à une action qui pouvait compromettre le secret, afin que, si l'un d'eux échouait dans son projet, et attirait sur lui la sévérité des lois et l'indignation des honnêtes gens, l'effet en fût limité à la branche frappée, et ne s'étendit pas jusqu'à la racine maitresse, cachée dans les ténèbres les plus épaisses.

« En fait, en ces derniers temps, les rameaux de cette secte, dite des Carbonari, Adelphes, Sublimes Maîtres Parfaits,... ayant été saisis en différents pays par le bras de la justice, la secte maçonnique mère se hâta de trancher tout lien avec ceux-ci, *imposant à ses affiliés le devoir de les désapprouver hautement*, pour cacher au monde que ces rameaux lui appartenaient... Mais cette secte mère continuant à ramper, en se donnant l'apparence des tendances les plus louables, sous lesquelles elle s'est toujours masquée, ne cesse de faire des prosélytes en secret, afin de poursuivre l'exécution de son véritable projet, qui est de renverser toute autorité religieuse, souveraine et paternelle, *tout en faisant d'ailleurs semblant de les honorer*. (Cette pièce se trouve dans les *Documenti risguardanti il governo degli Austro-Estensi*. Documents relatifs au gouvernement des (princes) d'Autriche-Este, T. I, p. 10).

La conviction de François IV fut adoptée les yeux fermés, par tous les historiens cléricaux, qui ont l'habitude de qualifier d'émanation maçonnique toutes les conquêtes du *Risorgimento* italien. La haine aveuglait François IV, dont l'interprétation simpliste ne supporte pas la critique la plus élémentaire.

La Maçonnerie avait célébré, à découvert, ses rites, pendant la période napoléonienne ; on allait jusqu'à permettre aux enfants de chanter des chœurs dans les Loges ; néanmoins rien n'est plus évident que ce fait, que toute société nouvelle se modelait plus ou moins exactement sur elle. Au point de vue des formes extérieures, elle pouvait à bon droit se proclamer la mère de toutes les sectes. Mais la portée de ces dernières consistait dans leur direction, dans leur influence, comme organisation de combat, et, sur ce point, la Charbonnerie, l'Adelphie, etc., s'éloignaient *toto cælo* de la Maçonnerie, car elles repoussaient avec dédain la servitude gouvernementale, et elles



avaient surgi comme protestation nationale contre l'influence française.

Quand le Grand Orient eut été supprimé en Italie, et que celui de France eut été domestiqué par les Bourbons, toute organisation maçonnique centrale fut morcelée dans la péninsule ; pareilles aux tronçons coupés d'un serpent, les Loges italiennes pouvaient encore s'agiter, mais non pas avoir l'unité de direction, l'efficacité d'action. Plus de plans préconçus, qu'il était impossible de mettre sur pied ; il arriva alors ce qui arrive par le fait de la génération spontanée, de la sélection naturelle, ce qui arrive toujours dans les époques de grandes crises politiques. Les faibles disparurent dans l'ouragan ; ceux qui étaient aptes au combat et à la résistance cherchèrent ailleurs des conditions de vie. En d'autres termes, dans la décomposition de la Maçonnerie, les neuf dixièmes de la secte *quondam* officielle, qui y étaient entrés par nécessité d'emploi, par intérêt de gain, se dispersèrent ou passèrent à l'ennemi.

L'Autriche et les gouvernements restaurés recrutèrent dans la Maçonnerie une élite d'employés : un publiciste de premier ordre, comme G. Acerbi, un investigateur hors ligne dans la recherche des procès politiques, comme Salvotti, un fonctionnaire de police lettré à ses moment perdus, comme Caleppio ; un espion de haute volée, comme Valtancoli, le père d'Enrico Montazio.

A peine un dixième des ex-Maçons s'affilièrent à l'Adelphie, à la Charbonnerie ; ils y étaient reçus sans qu'ils eussent besoin de rites spéciaux, mais ils y étaient regardés d'un œil défiant. Rien de plus curieux à cet égard qu'un document publié par Casa, dans son livre *Carbonari Parmigiani del' 21.* (Carbonari parmesans de l'année 1821).

« Lorsqu'un des Adelphes veut faire connaître aux autres un secret « ou un projet, il fait un discours maçonnique... où il s'exprime de telle « sorte que les Maçons comprennent selon le sens maçonnique des « mots, les Adelphes comprennent selon le sens double et caché ».

Il y eut, il est vrai, en 1819, des tentatives pour remettre en activité la Maçonnerie, selon la réforme de France (on peut voir les pièces dans les deux volumes de PIERANTONI intitulés : *Carbonari dello Stato Pontificio.* (Carbonari de l'Etat Pontifical), mais elles aboutissent à former une cohue de gens prêts à mettre en poche les taxes des initiations ; ou, pis encore, à des trahisons d'agents provocateurs, qui venaient étudier le terrain dans l'intérêt des gouvernements restaurés. L'Autriche connut aussitôt le résultat négatif de ces velléités de renaissance maçonnique.

Valtancoli, qui avait été un haut dignitaire de la Maçonnerie, accepta, du gouvernement du Grand-Duc, la mission de rechercher quelle était, en 1814 et 1819, la situation des sectes italiennes, afin de voir s'il était possible, en se servant de la Maçonnerie, d'arracher au Pape les Légations et de les réunir sous le sceptre de la maison de Lorraine.



De sa tournée d'inspection, Valtancoli rapporta des détails très complets ; ces pièces établissent que, même en Toscane, où le gouvernement indulgent fermait volontiers les yeux, la Maçonnerie était morte et enterrée, ou traînait une existence insignifiante, sans honneur. Par exemple, il y avait à Livourne, deux Loges, mais l'une se composait de jeunes noctambules ; l'autre se réunissait dans la maison du consul anglais, et se réglait « selon la dernière réforme de 1817, faite sous les auspices du gouvernement bourbonien de France ».



La déconfiture des révolutions de Naples et du Piémont donna le coup de grâce à ce qui restait de la Maçonnerie alliée des Carbonari.

Les condamnations effrayantes infligées par l'Autriche aux accusés de 1821 inspirèrent une si profonde terreur, que les FF∴ dormants profitèrent de l'occasion pour faire savoir au gouvernement impérial et royal qu'ils étaient de très-fidèles sujets, qui n'avaient rien de commun avec ces fous destructeurs qui avaient été conduits dans le Spielberg.

A vrai dire, le duc de Mantoue ne croyait pas à ces protestations, et on le lui entendit dire ; mais l'Autriche, moins fanatique, crut pouvoir s'y fier, ainsi qu'on peut le conclure d'après un document important, inséré dans les *Lettres Secrètes* de la police autrichienne, qui ont été publiées en 1851 à Capolago, par les soins de D[aniel] Manin.

Un intelligent employé autrichien de Venise, rapportant les commentaires auxquels avait donné lieu la condamnation de Confalonieri et consorts, écrivait (T. I, p. 433) :

« Il y a des individus ayant fait partie de la Maçonnerie supprimée, « qui... tirent argument de faire observer, en faveur de la société dont « ils firent partie, qu'il semble que l'histoire des trente dernières an- « nées et de la période présente prouve combien on a eu tort d'inspirer « aux gouvernements et souverains actuels l'aversion qu'ils éprou- « vent à l'égard de ladite société, disant qu'il paraît démontré par « les faits que la Maçonnerie aurait été la vraie médecine propre à « neutraliser tout autre ferment dangereux de révolution... Tant que « dura la République de Robespierre et du Directoire, les Loges ma- « çonniques se turent. Bonaparte étant devenu le maître absolu, les « assemblées maçonniques ressuscitèrent,... et au démagogisme de « la fin du XVIII[e] siècle succéda un ordre entièrement monarchique ; « cela devant s'attribuer à la Maçonnerie elle-même, qui, par son ins- « titution propre, ne s'occupe pas de politique et respecte aussi tout « système social dans lequel elle travaille. Quand on parle des der- « nières condamnations, on fait remarquer que, parmi ce grand nom- « bre de condamnés, il y a à peine quelques Maçons et que, même, « ils font partie d'une association irrégulière ; aussi, en analysant le « tout avec impartialité, on est conduit à faire le meilleur et le plus



« honorable éloge de ces (personnes qui sont les) objets des soupçons de la politique actuelle... cela apparaît très clairement » (Venise, 28 janvier 1824).



En somme, la Maçonnerie avait cessé de compter parmi les forces révolutionnaires italiennes, et pendant une trentaine d'années (à moins qu'il ne paraisse au jour des documents secrets) personne ne parle d'elle : c'est *tanquam non esset*. Menz lui-même, dans les descriptions merveilleuses qu'il traçait pour Metternich sur la situation de la Péninsule (et qui ont été reproduites par Gualterio dans le Tome II des *Ultimi Rivolgimenti* (Dernières Révolutions), — et les Lettres secrètes de cette police autrichienne qui était la mieux informée des polices réactionnaires d'Europe, — et les documents qui concernent le gouvernement des princes autrichiens d'Este, — (tous se taisent).

Et si les excommunications pontificales semblent de temps en temps frapper la Maçonnerie, cela tient à ce que le Vatican visait les sectes d'au-delà des Alpes, ou bien parce qu'il l'accouplait à la Charbonnerie, tout en reconnaissant à la première le plus haut degré de malfaisance. La Bulle de Pie VII, de 1821, dit que « *peut-être* la Charbonnerie doit « être regardée comme une émanation, et certainement comme une « imitation de la Maçonnerie (*fortasse propago vel certe imitatio hæc Carbonariorum Societas*). Léon XII, dans sa Bulle de 1825, dit avec plus d'exactitude historique que, «des vieilles sectes maçonniques qui, « du reste, ne furent jamais inactives (*quæ nunquam friguerunt*), en « sortirent beaucoup d'autres, bien pires et plus audacieuses. Toutes « se groupèrent avec la société Carbonariste comme autour de leur « centre, et elle était regardée comme la principale (princeps) de toutes « les autres en Italie, etc. »

Mais il avait surgi un homme qui chassa l'une et l'autre de leur nid : ce fut Mazzini. Chacun devrait se rappeler le délicieux passage où le père des conspirations italiennes tourne en ridicule les derniers épigones (survivants) du carbonarisme demi-maçonnique, qui le décidèrent à persévérer dans son opinion, que la Charbonnerie était devenue « un cadavre », et qu'au lieu de perdre son temps et sa peine à la galvaniser, il fallait « chercher la vie là où elle était, et fonder un édifice sur un plan nouveau », ce fut la *Jeune Italie* (Œuvres, T. I, p. 38 de la vieille édition).

Mazzini parla toujours de la Maçonnerie avec fort peu de respect ; jusqu'en 1868, il déplorait l'affaiblissement, la dissolution morale, l'indifférence où était tombée pendant si longtemps l'association (*Œuvres* T. XV, p. 44). On trouve les expressions les plus piquantes dans ses *Lettres à Campanella*, publiées par Mazzatinti dans la *Rivista d'Italia* de juin 1903 :

« Sais-tu ce que tu devrais proposer ? ce serait de supprimer cette « aigle bicéphale, qui a l'air d'un symbole autrichien ».



Une autre fois il laisse échapper cette phrase parfaitement hérétique :

« Si la Loge propage le matérialisme et l'athéisme, je la regarde « comme aussi funeste à l'avenir du pays qu'une Loge bourbonienne ; « bien entendu les personnages sont dignes d'estime, ils ne sont pas « coupables, comme le seraient les Bourbons, et ils sont inconscients « du mal qu'ils font, mais le résultat est le même ».

Le langage si dépourvu de respect que tenait Mazzini s'expliquait naturellement par le fait trop visible à ses yeux que la Maçonnerie s'arrogeait, depuis 1860, une influence sur la vie publique, alors que les différents chefs moraux de la révolution victorieuse l'avaient vainement cherchée dans les rangs des combattants.

Montanelli, dans ses *Memorie sull' Italia dal* 1814 *al* 1850 (Mémoires sur l'Italie de 1814 à 1850) énumère toutes les sectes qui ont pu concourir à l'explosion de 1848, mais au sujet de la Maçonnerie, *ne verbum quidem*. Gioberti développe dans le *Primato*, dans le *Rinnovamento*, ses merveilleux programmes, que l'Italie suivit, sans faire allusion à la Maçonnerie comme à un facteur politique calculable ou même existant. Dans la décade de recueillement qui précéda 1859, les forces les plus diverses se disputent le terrain ; le Briarée du parti d'action, Mazzini, multiplie ses complots ; on voit surgir dans le Midi la secte de l'*Unité italienne*, un *medium quid* entre la Charbonnerie et la Jeune Italie ; la *Société Nationale* de Manin et de La Farina proclame le Verbe Giobertin, et concentre autour du drapeau de Savoie les patriotes décidés à sacrifier le préjugé républicain pour reconstituer l'Italie en nation.

Et toute une agitation souterraine se fait, qui ruine les trônes des despotes, mais la Maçonnerie ne donne pas signe de vie, ou bien elle émet à peine, çà et là, un vagissement timide, isolé, que personne n'écoute.

Si Govean affirmait à Turin en 1860, qu'avant la guerre rédemptrice de 1859 il n'existait qu'un petit nombre de Loges, inconnues l'une à l'autre, et dépendant d'Orient étrangers, Sperandio nous apprendra en 1873, à quoi se réduisait l'activité maçonnique dans le Midi :

« L'Ordre, écrit-il en qualité d'historien *officiel*, se maintint vivant, « jusqu'en 1820. Interrompu pendant la Révolution, il reparut en « 1840 et continua ses travaux jusqu'après la Révolution de 1848. Cette « année-là il dut s'interrompre, le gouvernement ayant déployé une « extrême rigueur, et cette police de mémoire exécrée ayant infesté le « pays d'espions... En 1860, pendant qu'une aube nouvelle surgissait « pour nos provinces,... à Naples, et pour parler avec précision, au « Palais Buono, s'installait une Grande Loge Mère, la *Sebezia*.

Il ajoute en note : « Notre plan nous obligerait à parler de cette « Loge, mais il vaut mieux étendre un voile sur ce qu'elle fit, et ou- « blier qu'elle ait jamais existé ».



Goveau, Sperandio, De Castro, Lemmi, ignoraient-ils l'histoire de l'Ordre, ou voulaient-ils en obscurcir perfidement les fastes ? Personne ne pensera sérieusement cela. Il faut donc faire surgir des documents pour remettre debout la légende des prétendus services que la Maçonnerie aurait rendus au *Risorgimento* italien. Il serait donc opportun que la Maçonnerie italienne, imitant la Maçonnerie allemande, publiât des œuvres sérieuses, accessibles aux profanes, et révélât l'histoire secrète de ses actes, au moins pour la période de 1821 à 1860.

(Article de M. *Alessandro Luzio* dans le *Corriere della Sera*, Milan, 30 octobre 1913).

II

La résurrection de la Maçonnerie italienne en 1860

La reconstitution de la Maçonnerie, depuis si longtemps éparpillée et dispersée en Italie, eut lieu dès le début de 1860.

Le contact des Français libérateurs et l'attitude particulière de Napoléon III à l'égard de la Maçonnerie n'y furent point étrangers. Il avait suivi, bon gré mal gré, l'exemple de son oncle ; le lendemain du Coup d'Etat, il eut la tentation de supprimer la Maçonnerie ; mais, comme Napoléon 1er, il jugea finalement qu'il valait mieux la tenir dans sa main, pour prononcer, au cas échéant, le *quos ego* et lui imposer les Grands-Maîtres à son gré.

Le premier Grand-Maître qui fut nommé avec le *placet* des Tuileries fut le prince Lucien Murat, qui, à partir de 1852, gouverna les Loges militairement. Suspensions et expulsions tombaient dru comme grêle sur les FF.·. indisciplinés. Les Loges rebelles aux ordres souverains étaient impitoyablement démolies ».

Murat, qui cachait mal ses velléités d'assurer à sa maison la couronne de Naples, avait certainement caressé l'idée, dès le débuts de sa Grande-Maîtrise, de refaire dans la Péninsule, le filet maçonnique, mais si l'on en croit les indications du *Handbuch der Freimaurerei*. (Manuel de la F.·. M.·.) de Lenning (Leipzig, 1873-1879), il n'aurait réussi, avant 1859, à rouvrir en Italie qu'une seule Loge, le *Triomphe Ligure*, fondé à Gênes en 1856 (T. II. p. 47). D'ailleurs, tout le monde se rappelle les formidables articles écrits par De Sanctis et réimprimés par Croce, contre le muratisme.

La guerre de 1859, due à la volonté personnelle de l'Empereur, contre le mauvais vouloir général de l'esprit public français, offrit naturellement au Grand-Orient l'occasion de développer plus directement son influence en Italie, dans le but d'avoir, même au-delà des Alpes, des Loges alliées à la politique bonapartiste.

Parmi les Loges nées alors grâce à l'activité du Grand-Orient, il faut citer la Loge *Amici Veri* (Les Vrais Amis) (excusez du peu !), fondée à Livourne, mais ce mouvement maçonnique français avait soudain fait naître un courant indépendant et national, qui se manifesta



par la création, à Turin, des deux Loges *Ausonia* et *Progresso* ; fondées, l'une le 1er janvier 1860 ; l'autre, le 7 novembre. Le *Progresso* eut pour promoteur La Farina ; l'*Ausonia*, dans laquelle devait résider l'autorité centrale, sous le nom de Grand-Orient d'Italie, eut parmi ses premiers affiliés Constantino Nigra.

La Farina et Nigra étaient des amis intimes de Cavour ; on peut donc, sans être trop hardi, soupçonner le grand homme d'Etat d'avoir favorisé la reconstruction des temples maçonniques, ou tout au moins, ne pouvant l'empêcher, d'avoir pris ses mesures pour y installer des gens à lui.

Il n'est pas invraisemblable que, dans sa jeunesse, Cavour eût été affilié à quelque Loge Suisse : sans doute, il n'a jamais été produit de document sur ce point. Sans cela la Maçonnerie n'eût pas manqué de se glorifier d'une telle acquisition, qui lui eût fait un si grand honneur. En tout cas, on peut traiter de fausse et ridicule l'affirmation qui se trouve dans les *Eretici d'Italia* de C. Cantu (T. III, p. 615) et répétée par Balan (*Storia d'Italia*) T.X, p. 324, que Cavour aurait été Grand-Maître.

D'abord ce genre d'esprit caustique du Comte lui aurait inspiré une très faible vénération pour les rites maçonniques; de plus, il resterait à savoir pourquoi, depuis 1856 jusqu'à 1859, il avait appuyé de tous les moyens dont ils disposait, la *Société Nationale*, organisme assez nouveau, s'il avait pu compter sur l'aide de *l'alma mater* des sectes.

D'ailleurs Cavour n'avait-il pas sujet de se méfier en voyant la Maçonnerie française aux mains du prince Murat, qui nourrissait de secrètes aspirations au trône de Naples ? Enfin, pour résoudre la question romaine, Cavour ne se serait pas refusé à faire au Vatican les plus larges concessions. Cavour qui espérait bien mourir dans le sein de l'Eglise romaine, et qui s'était assuré depuis longtemps les secours spirituels du P. Giacomo, ne paraissait pas dans des dispositions morales bien favorables à la Franc-Maçonnerie.

L'initiative de Nigra et de La Farina fut donc personnelle, spontanée, ou, si elle fut le résultat d'une entente avec Cavour, elle trahit l'intérêt manifeste qui le poussait à se mêler des affaires de la Maçonnerie, dont la résurrection ne pouvait plus être empêchée, après les événements de 1859. Cavour voulait donc la tenir liée au gouvernement national et la soustraire aux suggestions possibles du *pro Domo* de Murat.



Rien de plus étrange que les vicissitudes maçonniques de Nigra, quand il se fut affilié à l'*Ausonia*, le 4 février 1860, il fut élevé au rang de Grand-Maître en août de l'année suivante, c'est-à-dire après la mort de Cavour.

Il accepta, et son élection donna une certaine impulsion à l'association ressuscitée. Quelques Loges s'étaient abstenues dans l'élection du Grand-Maître, et la Loge de Pise en contesta la légalité ; alors Nigra



envoya sa démission par une lettre datée de Paris, du 22 novembre 1861, et il la renouvela avec insistance le 11 décembre.

La Constituante, convoquée à Turin, du 26 décembre 1861 au 1er janvier 1862, élut Nigra Grand-Maître, à l'unanimité, mais il déclara sa démission définitive et irrévocable, par une lettre de Paris, du 29 janvier 1862, lettre dont l'original est entre les mains d'un homme adonné avec passion aux études historiques, et heureux acquéreur d'une petite collection d'archives maçonniques :

« Je suis désormais décidé, écrivait Nigra à des personnes honorables de Turin, ses amis, à me retirer prochainement de la vie publique ; dès lors je ne puis accepter une charge qui m'imposerait de grands devoirs, conciliables seulement avec la condition de s'engager résolument dans une route, *que je me propose d'abandonner* ».

C'était bien, c'était très beau, mais tout le monde sait que Nigra ne pensait aucunement, étant en pleine vigueur de l'âge mûr, à se retirer de la vie publique, dont il resta l'ornement pendant quarante autres années.

Sa renonciation avait de tout autres causes ; en première ligne, la conviction que la Maçonnerie était inutile, après les merveilleux événements de 1860, et en second lieu, la crise tragi-comique que traversait la Franc-Maçonnerie française.

Très heureux esclave de Napoléon III, le Prince Murat avait voté au Sénat, en faveur du pouvoir temporel des Papes. Les FF∴ exaspérés déjà de ses procédés césariens, s'insurgèrent comme un seul homme et demandèrent la destitution du Grand-Maître (TAUTE : *Bibliogr. Maç∴*, Leipzig 1866, enregistre sous les numéros 442-461 les écrits que les Maçons français publièrent *hinc inde*). L'acte d'accusation contre Murat s'intitule : « *Le Grand-Orient de France devant la Maçonnerie universelle, simple Mémoire adressé à nos FF∴ de tous les Orients et de tous les Rites* ». La défense du Prince est contenue dans l'opuscule qui a pour titre : « *Sédition au sein de la Maçonnerie. Relation des divers incidents qui se sont produits à l'Assemblée Législative maçonnique de* 1861 ». C'étaient à la fois des scandales et des ridicules, le Grand-Maître déposé par des prétoriens révoltés se mit en mesure de les excommunier et de les expulser de la salle de vote. Le Prince Napoléon était porté candidat contre le Prince Murat, et il avait accepté cette candidature... quand un ordre de l'empereur lui enjoignit de la retirer et d'entreprendre un voyage à l'étranger.

Une circulaire de Persigny assujettit la Maçonnerie au règlement qui régissait la Société de Saint-Vincent-de-Paul ; enfin pour couper court aux querelles maçonniques, un décret impérial du 11 janvier 1862 donna comme Grand Maître aux FF∴, le maréchal Magnan, pour ainsi dire en service commandé. Celui-ci n'était pas même Maçon ; on lui conféra d'un seul coup 33 grades, ce qui ne l'empêcha point d'avoir de solennelles funérailles religieuses avec l'assistance de l'Archevêque



de Paris (Taute, *Die Katholisch Geistlichkeit und die Freimaurerei.* Le clergé catholique et la Fr.·. M.·., Berlin 1909).

Tout ce méli-mélo bouffon coïncide exactement avec les démissions de Nigra ; cela explique très bien que celui-ci, afin de garder le sérieux qui convient à un diplomate, sentit le besoin de mettre en avant un prétexte, et dit adieu pour toujours aux Loges.

Cela explique aussi un autre événement d'importance capitale dans la Maçonnerie italienne, l'adhésion enthousiaste de Garibaldi à l'association reconstituée.



Ainsi que nous l'apprenons par *l'Encyclopédie* de Lenning, de 1863-79, et par *l'Allgemeines Handbuch der Freimaurerei* (Manuel général de la Franc-Maçonnerie), de 1900-1901, Garibaldi s'était affilié en 1844 à une Loge irrégulière de Montevideo, *l'Asile de la Vertu* ; le 18 août de la même année, il en sortit pour s'inscrire à la Loge régulière *Les Amis de la France*, qui dépendait du Grand-Orient de France, et qui était établie aussi à Montevideo.

Napoléon III était devenu l'arbitre des destins de la France et de la Maçonnerie asservie ; Garibaldi prit celle-ci en dégoût, et de dépit, il entra dans la *Societa Nazionale*, l'unique centre qui pût alors ouvrir un champ à l'activité du héros, qui en avait assez de Mazzini et de ses complots.

Après 1859, après la cession de Nice, voyant que la Maçonnerie italienne ressuscitée était entièrement entre les mains des Cavouriens et des bonapartistes, Garibaldi s'en tint éloigné d'abord ; il chassa de Sicile, en les traitant fort mal, La Farina et Cordova. En 1862, seulement, quand il eut décidé de marcher sur Rome, Garibaldi songea que les moyens de renverser la Papauté ou de forcer la main au Gouvernement, pouvaient lui être offerts par la Maçonnerie plus indépendante de l'Italie méridionale, où les Loges commençaient à se multiplier, à pulluler. Settembrini avait même fondé à Naples la *Libia d'Oro* (La Libye d'Or) et noué des relations amicales avec les FF.·. d'Allemagne.

L'expédition d'Aspromonte s'inaugure précisément par l'affiliation en masse, ordonnée par le général, d'un grand nombre de vaillants garibaldiens à la Grande-Loge Palermitane.

« Débarqué à l'improviste, le 28 juin 1862, à Palerme, dit le professeur Giuliano (*Tre Lettere inedite e un telegramma di Gius. Garibaldi* (Trois lettres inédites et un télégramme de G. Garibaldi, Syracuse, 1906), Garibaldi fit arborer, le 1er juillet, au Palais royal, le pavillon, pour y convoquer le suprême-conseil de la Maçonnerie. Le soir, il alla visiter le temple maçonnique... après l'initiation de son fils Menotti, de F. Nullo, de G. Missori, de C. Guerzoni, de E. Guastalla, de G. Nuvolair ; il prononça, au milieu d'un parfait silence, une brève allocution, etc. ».

Ce fut seulement en cette année, il est bon de le remarquer, que le



Suprême Conseil de Palerme promut Garibaldi au grade de 33e ; dans la Constituante de l'année précédente, il avait échoué contre Cordova, son adversaire personnel. Depuis 1844, il n'avait avancé que bien lentement dans la carrière des honneurs maçonniques.

Bien qu'il eût choisi pour son délégué, Mordini, ainsi qu'on le voit dans *l'Encyclopédie* de Lenning, Garibaldi se démit presque brusquement de la charge de Grand-Maître, soit parce que les FF∴ ne voulurent pas le suivre sur le terrain politique (c'est ce que soutiennent les historiens maçonniques allemands), soit parce qu'il fut las des continuelles querelles auxquelles se livrait la Maçonnerie, tout récemment ressuscitée.

L'entrée *toto corde* de Garibaldi dans la Maçonnerie peut, en somme, être expliquée par un motif concret, la question de Rome ; et néanmoins on peut dire qui ni la hauteur du but poursuivi, ni la réputation fascinatrice du chef des Mille n'attirèrent à la Maçonnerie de bien nombreux adeptes à l'association, ni qu'elle rétablit la concorde dans ses rangs.



Les débuts assez malheureux de la Maçonnerie revenue à la vie sont loyalement avoués par les documents officiels. L'acte même qui annonce au monde la première constitution turinoise, reconnait qu'il ne valait guère la peine d'énumérer les services rendus par la Maçonnerie à la Renaissance italienne, sans commettre un grossier anachronisme.

Un opuscule rarissime intitulé *Lux, valle di Torino* (Lumière, vallée de Turin 5861), donne le « résumé des travaux de la première constituante, etc ». On a là 36 pages précieuses qui contiennent, outre le résumé en question deux pièces importantes : la préface par le régent Govean, et le discours du représentant d'une Loge Livournaise, Gaetano Cosentini . Dans la préface (*protusione*) sont insérées les lettres par lesquelles Nigra donne sa démission, et Govean déclare avec franchise :

« Très vénérables et très chers FF∴, il y a trois ans à peine, vous pouvez vous en souvenir, *la Maçonnerie italienne n'existait pas.* Les quelques Loges étaient sous la dépendance d'Orients étrangers, sans liens entre elles, sans qu'aucune eût connaissace de l'existence des autres. Vrai fils de la Veuve, notre état était celui des déshérités. Mais dans cette terre qui a tant de vitalité, il existait la force latente, etc. etc. »

La préface étant du 26 décembre 1861, ces trois années nous reportent a 1859. Cosentini n'est pas moins explicite :

« Il y a trois ans, ou a peu près, dit-il, que nous montrâmes au monde une Italie politique et guerrière ; aujourd'hui, nous avons voulu montrer et nous montrons au monde une Italie maçonnique. La Constituante jette les bases du nouvel édifice. Il n'est nullement nécessaire



d'être oublieux du passé, d'être des ingrats ; ce passé se compose et se complète des noms d'un petit nombre d'hommes élus, qui, par des travaux infatigables, des sacrifices très grands, fondèrent la Loge *Ausonia* et eurent la grande pensée de créer un Grand-Orient Italien. »

Ainsi qu'on l'a dit, la fondation de l'*Ausonia* date du premier janvier 1860. La date exacte de la résurrection maçonnique est donc établie, mise au-dessus de toute contestation, par ceux-là même qui délivrèrent l'association du suaire sépulcral, comme Lazare au bout de quatre jours.

Le premier Bulletin de la Maçonnerie italienne a paru en 1863 ; la *Rivista Massonica* est de 1870 (*Taute*, n°s 118 et 233 ; aux numéros 1094, 1095, 1097, 1099, 1110, sont mentionnés les divers statuts et réglements de la Société réorganisée). Je n'ai pu voir le Bulletin, et je dois m'en tenir aux citations de Balan, exactes en général. Ce premier numéro contient une phrase qui vaut le Pérou. L'idée maçonnique, y est-il dit, apparait puissante et « *quasi alleata dell'idea nazionale* » (et en quelque sorte alliée à l'idée nationale). On a vu aussi les héros de la sixième journée se présenter tous avec de grandes cocardes sur la poitrine, *quasi alleati del popolo vittorioso* (quasi alliés du peuple victorieux).

Le témoignage le plus décisif sur les vicissitudes peu réjouissantes de la Maçonnerie ressuscitée, est celui d'Adriano Lemmi, de l'homme auquel les historiens maçonniques étrangers attribuent le mérite d'avoir fait parvenir le Grand-Orient d'Italie, en peu de temps, à son plus haut degré de prospérité, grâce à son talent d'organisateur, à son énergie de financier, qui lui permit d'enrichir le trésor de l'Ordre, par des impôts levés sur les FF∴, et qu'il savait leur imposer.

Un petit volume édité à Rome en 1892, chez Civelli, a pour titre : *Discorsi del Gran Maestro A.-L.* dans diverses réceptions. A la page 8, on trouve les aveux suivants faits *in camera caritatis* (dans la chambre de charité) :

« Permettez-moi de vous le dire pour vous donner à tous du courage : quand j'ai pris les rênes de la maçonnerie italienne, elle ne donnait que de rares signes de vie depuis quelques années. Peu à peu, grâce à des soins tendres et journaliers, nous la fîmes ressusciter ; sous sa bannière furent réunies toutes les forces maçonniques qui, jusqu'alors éparses çà et là, s'entre-déchiraient. Grâce à une rigoureuse et prévoyante administration, fut constitué notre intangible patrimoine. » (Livourne, 1892).

Il dit encore, p. 14 :

« La Maçonnerie italienne, vous le savez, mes FF∴, fut pendant un très grand nombre d'années, envahie par le désordre et la discorde ; aussi fut-elle pauvre, inerte, inféconde ».

Il dit en termes plus explicites encore, p. 24 :

« Qui de vous se rappelle ce que fut la Maçonnerie nationale, lors-



que, de 1861 à 1867, furent jetées ici (à Turin) et dans la vallée de l'Arno, les bases d'un Grand-Orient italien ? On citera comme modèles aux gens d'aujourd'hui, ceux qui en aussi peu de temps, avec peu de ressources, ont parcouru tant de chemin... Regardez en arrière : tout était division, impuissance ; *personne ne se souciait de nous ; nous étions presque tournés en dérision ;* aujourd'hui, nous sommes unis, forts, respectés, redoutés ».

C'était un cri de triomphe légitime dans la bouche de Lemmi, c'était la satisfaction personnelle qu'il pouvait exprimer en contemplant l'œuvre de sa Grande-Maîtrise. Mais les fastes glorieux de la Maçonnerie, comme association constituée, dans la période de la Renaissance restent implicitement en dehors des documents authentiques de son passé désolant.

L'acte individuel des patriotes qui crurent devoir par la suite, entraînés par la haine de la Papauté, entrer dans la Maçonnerie, est hors de cause ; il ne faut point en faire gloire à une association... qui, dans l'Italie opprimée, dormait du sommeil du juste.

Nous avons cherché à déterminer l'époque précise où commença la léthargie maçonnique en étudiant, il y a quelques jours, les sectes du *Resorgimento*, et l'attitude prise par Mazzini à l'égard de la Maçonnerie.

Il nous suffira aujourd'hui d'ajouter que le *spiritus rector* de toute conspiration italienne, dans son livre : *I Doveri dell' Uomo* écrivit précisément en 1860, quand la Maçonnerie relevait la tête ; il lui donna le conseil de rentrer dans sa tombe en ce langage solennel du § X, qui est, en peu de mots la condamnation irrévocable de toutes les sectes secrètes :

« L'association doit être publique. Les associations secrètes, armes légitimes de guerre, là où il n'y a ni patrie, ni liberté, sont illégales, et peuvent être dissoutes par la nation, quand la patrie protège le développement et l'inviolabilité de la pensée. Si l'association barre la route au progrès, elle doit être soumise à l'examen et au jugement de tous ».

(Article de M. Alessandro Luzio, directeur des Archives publiques, Mantoue. — Paru dans le *Corriere della Sera*, Milan, 7 novembre 1913).



INDEX MAÇONNIQUE

AVIS

Afin de ne pas compromettre nos correspondants et de ne pas brûler nos sources d'informations, nous ne pouvons pas indiquer publiquement toutes les références des renseignements et des documents publiés par la* REVUE. *Mais nous tiendrons toujours ces références à la disposition de ceux de nos abonnés qui pourraient en avoir besoin pour leurs travaux.

Antimaçonnerie

Allemagne. — *Les Petrus-Blatter*, de Trèves, dans leur numéro du 15 octobre contiennent un article d'un prélat hongrois, Mgr Commer, intitulé : *Un danger religieux en Hongrie*. Il y signale les périls que fait courir à la cause catholique dans ce pays l'Evêque de Stuhlweissenburg, Mgr Ottokar Prohaszka, à raison de ses dispositions libérales. Cet évêque s'est acquis la sympathie des juifs et même des Francs-Maçons ; l'auteur engage les catholiques à refuser leur concours à Mgr Prohoszka, qui voudrait établir un terrain commun où tous les Chrétiens pourraient s'entendre, quelle que fût la confession à laquelle ils appartiennent.

Le *Westfalische Kurier* (Courrier de Westphalie) du 11 octobre contient un article sur *la Franc-Maçonnerie italienne et les élections*. Il y est dit qu'après le referendum organisé par l'*Idea Nazionale*, l'influence de la Maçonnerie en Italie a décliné visiblement.

Le journal *Ostschweiz* (la Suisse orientale) qui paraît à Saint-Gall, se demande « si la Franc-Maçonnerie est hostile à l'Eglise Catholi-



que », et il répond par l'affirmative, en rappelant l'histoire des dix dernières années, qui montre dans presque tous les pays du monde l'action malfaisante de la Maçonerie. L'auteur confirme cette assertion en publiant deux lettres, l'une du Grand-Maître Adriano Lemmi, du 21 novembre 1888, au Fr∴ américain Albert Pike. Il paraît que ces deux « classiques » de la Maçonnerie ne jouissent que d'une considération fort mince auprès de la Maçonnerie allemande : Est-ce parce que la mégalomanie teutonne a gagné la Maçonnerie, ou est-ce que ces deux luminaires de la Maçonnerie non-allemande sont des astres éteints ?

Le *Munchener Zageblatt* (Journal quotidien de Munich), du 22 octobre publie un article intituié « *Roi et peuple* » où il prend à partie avec vivacité le professeur Ostwald,à l'occasion d'un essai de ce dernier. On y dit, entre autres choses, que c'est la Franc-Maçonnerie internationale, qui a ébranlé le trône et l'autel dans les pays catholiques, que sa haine prend pour premier objet l'Eglise Catholique et ses fidèles, justement parce que cette Eglise est le principal obstacle à la Libre-Pensée athée, et que les Princes protestants ont cru assurer la sécurité de leur trône en se faisant admettre dans les rangs de la Maçonnerie.

La *Frankfürter-Zeitung* (Gazette de Francfort) dans un article du 11 octobre intitulé « *La Loge et ses adversaires* », qui a pour occasion le referendum de l'*Idea Nazionale*, insiste sur les appréciations universellement défavorables qu'a produites ce referendum, et sur la réponse du Grand-Maître Ett. Ferrari, qui a défié les adversaires d'apporter des faits précis. L'auteur de l'article prétend que Crispi aurait menacé d'appliquer les dispositions du Code Pénal aux politiciens des Loges, puis il ajoute : « Naturellement, il n'est pas nécessaire de remonter jusqu'à ce précédent pour apprécier l'influence de la Maçonnerie italienne sur la politique et l'administration. Mais on admettra bien qu'il n'y a pas de fumée sans feu ».

— Le 29 septembre de cette année, la section hanovrienne de l'*Union des Francs-Maçons allemands* a tenu à Hanovre sa troisième session annuelle. Un des sujets qui ont été traités a été celui de la propagande, ou plutôt de l'apologétique maçonnique dans le monde profane, par un des missionnaires les plus actifs de la Maçonnerie, le Fr∴ Ernst Horneffer. Il a dit entre autres choses :

Dans les grandes réunions des Francs-Maçons allemands, on fait et on a fait souvent des conférences sur la tâche qui incombe à la Maçonnerie, et l'on a mis en doute l'utilité et les résultats de ces conférences. Mais il ne faut pas se laisser envahir par le doute : il faut persévérer. Notre tâche est de faire pénétrer notre esprit dans toute la civilisation. Nous ne pouvons conserver la foi en notre grande tâche morale, qu'à la condition de bien comprendre l'essence de la



Franc-Maçonnerie et son aptitude à s'acquitter de sa mission. En l'essence, elle consiste à unir, à fraterniser. Elle ne peut le faire que si elle porte son regard jusque dans l'esprit humain ; elle y trouve deux ordres de choses : ce qui appartient en propre à l'individu, et ce qu'il possède en commun avec ses semblables. Il semble qu'il y ait parfois entre les deux ordres de faits une contradiction absolue, qu'il soit dès lors impossible de réconcilier l'individu avec son espèce, de le délivrer des entraves de sa personnalité et de le rattacher à l'humanité dans son ensemble. Voilà la tâche à accomplir ; elle est aisée à définir, elle est difficile à réaliser... Dans les temps anciens, on a divinisé les hommes qui ont inventé les instruments nécessaires à la vie matérielle, la charrue par exemple. Grâce à ces instruments, l'homme est devenu créateur ; son travail créateur est son acte. Cette activité créatrice est devenue le symbole de Dieu. Ce symbole peut l'élever au-dessus de toutes les différences et les vaincre... Le monde devient dès lors une œuvre d'art, il est désormais le *Kosmos*. Ainsi donc le symbole de la construction est la victoire sur les oppositions sociales ; il est tout au moins leur diminution.

L'assistance a vivement applaudi cette métaphysique de primaire, surtout quand le conférencier a ajouté, en guise d'éclaircissement :

La Franc-Maçonnerie n'est pas une découverte fortuite d'un individu ; elle n'est pas le résultat obtenu par une réflexion consciente ; elle est sortie des profondeurs les plus mystérieuses de l'esprit humain. Tout ce qui a quelque grandeur est anonyme. Telle est aussi l'origine de la Maçonnerie. Elle est née du fond le plus secret de la vie. Sa tâche est d'unir l'esprit individuel à l'Esprit-Tout (Allgeist) de les accorder, de les concilier.

Un banquet fraternel a clos la session, et le 12 octobre, le même Fr.·. Ernst Horneffer est allé porter à la session annuelle de la section Sarre-Moselle-Nake, ses encouragements et ses considérations sur la tâche qui incombe à la Maçonnerie.

— On se rappelle que la Maçonnerie allemande a protesté contre le caractère d'institution néfaste que lui attribua Mgr Koppes au Congrès catholique de Metz. Cette protestation n'est pas restée sans réponse. Et cette réponse est fort topique. On la trouve dans une série de trois articles qu'a publiés le journal *Katholische Deutschland* (l'Allemagne Catholique) de Breslau, vers le 5 octobre dernier. Nous en donnons les passages les plus intéressants :

« Récemment a été tenue dans les murs de Breslau, la réunion annuelle de la *Ligue des Francs-Maçons Allemands*. Il y a été dit de fort belles choses sur la vertu, l'amour du prochain, le patriotisme.



On y a longuement exalté les services rendus par la Maçonnerie lors du soulèvement de la Prusse en 1913. On nous a rappelé que Scharnhorst, Stein, Jahn, Blücher, etc., appartenaient à la Loge. A cela nous répondons : 1° Que naturellement nous ne regardons pas tous les membres de la Loge comme des athées et des sans-patrie, mais nous savons fort bien qu'ils peuvent être répartis en deux catégories : ceux qui *savent*, et ceux qui *ne savent pas*. 2° Ces derniers forment les 99 centièmes des Loges ; ils vivent de la foi, et on ne leur demande pas autre chose que de s'entraider, de se soutenir mutuellement dans les affaires, et de professer l'amour de l'humanité, d'une manière générale et qui n'engage à rien.

A l'occasion du discours de Mgr Koppes, une feuille maçonnique (le *Zwickauer Neueste Nachrichten* (Dernières nouvelles de Zwickau), du 6 septembre), journal inspiré par un *homme qui sait*, croit devoir dire : « Le langage de l'Evêque s'explique certainement par le secret dont l'ordre maçonnique s'entoure ; il suppose que derrière ce secret il se passe les choses les plus surprenantes. Or, il y a là un grand malentendu, une assertion qui, pour être très répandue, n'en est pas plus vraie. En réalité, la maçonnerie n'a rien du caractère mystérieux qu'on lui prête, ses buts, son activité, tant intellectuelle que pratique tout cela est visible ; chacun peut s'en rendre compte. Ce que l'Ordre persiste à tenir secret, ce sont des symboles extérieurs, des signes de reconnaissance, des façons de s'exprimer. Cela n'est pas plus du mystère que le signe au moyen duquel de bons amis conviennent de se reconnaître pour écarter les intrus. Que le Rituel soit bon ou superflu, peu importe : il n'a rien d'essentiel. Ce qui est essentiel, tout le monde le voit. Sous le voile transparent de l'image que représente la construction d'un temple est figurée l'éducation de l'humanité. Tout homme doit faire de sa vie une construction ordonnée selon les lois de l'harmonie, et la Société est faite des intérêts individuels ; elle est ordonnée de même. Saint Jean Baptiste est le patron de la Fraternité, l'Evangile de saint Jean est son évangile préféré ; Pythagore et Platon sont ses précurseurs. Les Loges ont quelque analogie avec les académies de ces antiques philosophes : elles enseignent et pratiquent la Fraternité, l'Union dans l'affection et la confiance... »

Voilà qui est fort bien dit pour la défense de la Maçonnerie, mais nous allons entendre parler les Maçons des grades les plus élevés : ils vont nous instruire sur le but des Loges, si bien qu'aucun homme d'honneur ne voudra y adhérer.

Nous constatons dès lors : 1° que la Maçonnerie est athée, ennemie de Dieu, qu'elle l'est essentiellement. — 2° Qu'elle est de plus l'ennemie jurée de la religion catholique ; cela n'est point nié, même par la Maçonnerie reconnue officielle. — 3° La Franc-Maçonnerie est, en outre, ennemie, par principe, du trône, de la royauté. Il est bien entendu que ce ne sont pas les Maçons des trois grades inférieurs, les Maçons pris individuellement, mais la Maçonnerie, prise comme telle,



qui professe la haine de l'autorité royale. Le but final et pratique de la Maçonnerie est une république universelle gouvernée par la Loge.

Les écrits d'Eckert, de Gruber, les journaux officiels des Loges (*Zirkel*, *Bauhütte*, etc.), les *Fr∴ Trois-Points* de Taxil, œuvre qui, selon le P. Gruber, est généralement exacte, prouvent que la Maçonnerie est sans Dieu, contre Dieu. L'Architecte des mondes, invoqué par elle, est un symbole pour les grades inférieurs ; pour les grades supérieurs (du 30e au 33e) il est tout autre chose : il est l'ennemi de Dieu, le mauvais Esprit, celui auquel est attribuée la domination sur l'Univers, comme le faisaient les Gnostiques et les Manichéens. Le Fr∴ Gaston a écrit un livre intitulé : « *Dieu, voilà l'ennemi* », qui a été recommandé chaleureusement par les feuilles maçonniques officielles (*Bulletin Maçonnique* de Mars 1882, par exemple). Les Loges allemandes pensent et parlent de même. Le Fr∴ Dr von Trentowski, membre de la Loge «*Zur edlen Aussicht* » (A la noble Perspective) de Fribourg en Brisgau, dit (*Bauhütte*, 1865, p. 125) : « Elle honore Dieu dans tous les temples, et en son langage emprunté à l'architecture, elle l'appelle l'architecte de tous les mondes, mais elle laisse chacun libre de le concevoir. Son Architecte des Mondes est et reste l'Etre qu'on peut comprendre comme on veut, que peut reconnaître un Chrétien, un Juif, un Mahométan, un Monothéiste, un Déiste, un Panthéiste, même un athée, lorsque ce dernier admet une cause première, quelle qu'elle soit. »

Le Fr∴ Findel est assez loyal pour reconnaître qu'on pourrait se passer de l'architecte suprême, que ce symbole ne saurait être admis plus longtemps en Maçonnerie. « L'architecte des Mondes, dit Findel, après Wilhelm Jordan (*Die Erfüllung des Christenthums* (L'achèvement du Christianisme, paru en 1879), n'est point acceptable en un siècle scientifique comme le nôtre ». « L'invocation du Grand Architecte dans nos Loges, dit encore cet historien de la Maçonnerie qui a blanchi dans l'étude des pratiques des Loges, a en somme la signification d'un remplissage. Lorsque l'orateur en parle, c'est du bout des lèvres ; c'est rarement l'expression d'une pensée religieuse ». — « Un Dieu, dit le Fr∴ Bilfinger de la Loge Guillaume, *Au Soleil levant*, de Stuttgart, un Dieu qui règne sur le monde à la façon d'un potentat oriental, qui se laisse fléchir par les prières et les attitudes, qui agit en dehors du cours naturel des choses, — un tel Dieu n'existe que dans l'imagination des hommes ». — La Grande-Loge nationale de Berlin, qui est regardée par les FF∴ des autres Grandes-Loges comme la principale représentante du courant chrétien dans la Maçonnerie allemande, et qui est vivement attaquée à raison de ce reste de croyance chrétienne dans la Ligue Franc-Maçonnique, s'est prononcée pour l'idée de Dieu telle que l'ont formulée Herbert Spencer, Littré, telle qu'on l'a souvent énoncée au Grand-Orient de Belgique. Les Francs-Maçons logiques, qui veulent donner une réalité au principe humanitaire qualifient d' «*ennemi mortel du genre humain*, Dieu entendu dans le sens chrétien, c'est-à-dire Dieu personnel ». Pour eux, cette idée



est le plus grand obstacle qui s'oppose au progrès. Dieu est le Mal par excellence. La Religion, en tant qu'elle a pour objet un Etre supra-mondain, supra-humain, est « le poison des peuples ».

En ce qui concerne la position de la Loge relativement au christianisme, nous citerons encore le témoignage du célèbre écrivain, du Grand-dignitaire de la Maçonnerie, Findel : « Disons-le franchement, mes Frères, la Franc-Maçonnerie n'est nullement une Union chrétienne, un asile pour la théolgoie agonisante, mais une institution cosmopolite, le temple de l'amour universel du genre humain et du libre esprit ». La Société moderne, dit avec une parfaite justesse, au point de vue maçonnique, l'organe officiel de la Maçonnerie italienne, doit condamner le Christianisme.... Le Christianisme, considéré comme religion, est un répugnant renoncement à la nature humaine, une coupable méconnaissance des lois innées qui régissent l'Univers, une impudente malédiction lancée à la face de Dieu » (du Souverain Architecte). Le Fr.·. Gotthold Salomon, membre de la Loge « *Au Matin qui se lève à l'Orient* » (Francfort-sur-Mein), c'est-à-dire un Franc-Maçon allemand, écrit dans son journal ***Stimmen aus Osten*** (Voix d'Orient) destiné exclusivement aux FF.·. et publié à Hambourg (année 1845) : « Pourquoi ne se trouve-t-il dans tout le Rituel Maçonnique aucune trace de culte chrétien ? Pourquoi le nom du Christ n'y est-il pas même une fois prononcé, soit dans le serment, soit dans les prières ?... Pourquoi le comput maçonnique ne prend-il pas pour point de départ la naissance du Christ, mais la création du monde ? Pourquoi n'y a-t-il aucun symbole chrétien ? » A ces questions, il répond : « Une Franc-Maçonnerie chrétienne ! ce serait la plus « choquante contradiction dans les termes, un cercle carré, une équer- « re ronde ».

Mais donnons encore la parole à Fichte, le célèbre philosophe, le chef de Loge, l'auteur si connu des ***Discours à la Nation allemande***, parus après que la Franc-Maçonnerie se fut brouillée avec Napoléon Ier. Il va nous faire entendre des assertions révoltantes. Fichte, professeur d'Université allemande dit : « Aucun bonheur n'est possible. L'attente de ce bonheur, en un Dieu duquel on déduirait l'existence, ce sont des chimères de l'esprit. » Il avait déjà dit : « Quiconque y croit est un fou qui ignore lui-même et méconnait tout ce qui l'entoure... Un système, dans lequel on attend d'un Etre tout-puissant le bonheur éternel, est un système d'idolatrie, un culte païen. Que cet être tout-puissant soit en os, une plume d'oiseau, ou bien que ce soit un créateur du ciel et de la terre tout puissant, omniprésent, souverainement sage, dès qu'on attend de lui le bonheur, ce n'est plus qu'une idole. Ce qu'on appelle Dieu, est pour moi un idole ».

Que n'ont pas écrit Bardt, Eck, Paulus, Eckermann pour prouver que Moïse et le Christ ont été des charlatans ? Et tous ces grands négateurs brillaient comme des astres dans les ténues de minuit du respectable Ordre Maçonnique. Toutefois, il doivent céder le pas au Conseiller consistorial du royaume de Prusse, Stephani, et à son *Sys-*



tème d'Education publique. Cet ecclésiastique protestant, d'un rang élevé, a comparé la Sainte Cène, et particulièrement le calice du Seigneur à l'exécrable repas des conjurés réunis autour de Catilina, où ce scélérat, projetant de détruire l'Etat et la propriété, fit circuler de mains en mains une coupe pleine de sang. Oui, telle est la scène que ce grand dignitaire de l'Eglise a fait représenter avec une vignette de titre dans son petit *Manuel de la Cène*. Il a donc introduit dans le monde profane la doctrine si longtemps enseignée dans les Loges des hauts grades. Il l'a fait parce que le moment a paru favorable aux grands chefs de l'Ordre, de tenter un essai de la nouvelle doctrine.

Pour conclure, rappelons que, dans le Rituel officiel pour l'admission au trentième grade, il est prescrit de lever vers le ciel la main armée d'un poignard, en criant : « *Nekam, Adonai* ». « Lutte à mort contre toi, Adonai ». Cela démontre bien que, dans ses grades supérieurs, la Loge est panthéiste, athée et ennemie de Dieu.

Etats-Unis. — On lit dans le *Record Herald*, de Chicago, (5 novembre 1913) :

Kanopolis (Kansas). — Je désirerais connaître le quartier-général et le chef du mouvement anti-maçonnique organisé en 1831, et qui aboutit à décider la Fraternité honoraire (Honorary Fraternity) *Phi Beta Kappa* à révéler ses secrets, de sorte qu'elle n'est plus regardée comme une société secrète. Où pourrais-je trouver une esquisse historique de ce mouvement, et quelle est l'organisation actuelle qui a succédé à celle qui fut le résultat de ce mouvement ? Inez L.-W. Essick.

Réponse : Pour l'histoire du mouvement antimaçonnique aux Etats-Unis, voir l'*Encyclopedia Britannica* (article *Anti-Masonis Party*) et l'article intitulé *Antimasonry* dans l'*Encyclopedia Americana*. Nous ne connaissons aucune Société, actuellement existante, qui ait pour objet avoué et spécial de combattre la Maçonnerie, bien que plusieurs organisations ecclésiastiques se soient déclarées contre elle. Le Docteur Charles Albert Blanchard, président de Wheaton College, à Wheaton (Illinois), est un des dirigeants d'un mouvement qui a pour but de s'opposer à la propagation des Sociétés secrètes en général.

France. — Le *Nord maritime*, de Dunkerque, du 30 octobre, rend compte d'une conférence antimaçonnique faite, la veille au soir, à la salle Sainte-Cécile, par M. Copin-Albancelli.

— La Fraternelle catholique de Millau a inauguré, le 13 novembre, ses conférences d'hiver par une conférence de M. l'abbé Marc, curé de Rivière. Cette conférence était consacrée à exposer les agissements et les dessous cachés de la secte maçonnique.

— L'*Action Française*, mensuelle, du 15 novembre, publie un



article *L'Enigme de la Franc-Maçonnerie,* où elle étudie le livre de M. Benjamin Fabre sur, *Le Chevalier Casqué.* M. Fagus se préoccupe du pouvoir occulte et des chefs invisibles :

On songe, dit-il, aux conspirateurs romantiques, à l'*ad augusta per augusta, d'Hernani et* du Juif errant. Un autre élément, que, dans tous les cas, il ne faut pas négliger, ne suffirait-il pas à lui seul ? Nous voulons dire : certain état d'esprit fomenté, entretenu par des individualités de marque, mais non pas nécessairement occultes ? L'*Action française* montre précisément quelque chose d'analogue : un groupe d'individualités y travaille à « constituer un état d'esprit royaliste », nécessaire au coup de force qu'elle veut frapper, et en vue de quoi elle « fait une conspiration », mais « conspiration à ciel ouvert » ; une part de son succès vient même indubitablement de ce que c'est à ciel ouvert qu'elle conspire. De même on verrait très bien l'action publique de Luther, Calvin, Fauste Socin..., celle de Spinoza, Voltaire, Rousseau,... fomenter, entretenir l'état d'esprit rationaliste qui aboutit aux révolutions d'Angleterre et de France. Oui, mais cela eût-il suffi ? car l'*Action française*, elle, vise un but précis, circonscrit, réalisable à brève échéance et pour lequel lui vient en allié « tout ce qui est national » : exactement l'inverse de l'entreprise maçonnique. Aussi bien (et ceci vient à l'appui), l'importance des sociétés secrètes dans notre Révolution, comme pendant tout le dernier siècle, est un fait ; ces êtres étranges et mystérieux, Weishaupt, le comte de Saint-Germain, Cagliostro, Saint-Martin, le rabbin Falck-Schek (juifs presque tous), ne sont pas des mythes.

Pour le chrétien, la solution est simple et nette (c'est la nôtre) ; elle se résume dans le mot profond de Joseph de Maistre : « la Révolution est satanique », pris au pied de la lettre (Joseph de Maistre assista au convent des Gaules qui se tint à Lyon en 1778). Cela rend compte de tout, cela explique tout, et peut seul expliquer tout : il n'y a pas eu franc-maçonnerie, protestantisme, arianisme, etc., il n'y a pas eu telles et telles hérésies, il y a eu, il y a, permanente et ubiquitaire, l'Hérésie ; cela « est *littéralement* vieux comme Hérode », écrit Mgr Fava, et même davantage ; cela remonte à la Genèse : *Eritis sicut dii.* Mais, si le grand « chef invisible » est le démon, encore reste-t-il à savoir comment il s'est manifesté.

— L'article suivant du général Rebillot a été reproduit par de nombreux journaux de province. Nous empruntons au *Journal de Rennes,* du 25 novembre, les passages suivants qui marquent dans ses grandes lignes l'action maçonnique depuis la Révolution :

Au XVIIIe siècle, l'orgueil avait gonflé la raison humaine, et des superbes sentaient peser lourdement sur leur front l'ombre de ce qui était plus haut qu'eux. Les plus nombreux étaient ces mécontents



qui tendaient leurs désirs vers les richesses, et les emplois dont l'organisation sociale les privait. Longtemps ils n'avaient pu citer leurs griefs qu'au tribunal secret de leur conscience, mais dans ce vase clos, la haine s'exaltait : moins ils pouvaient modifier leur sort, plus ils le détestaient. L'image d'un monde où le passé maudit serait aboli, obsédait leur cerveau, qu'effrayait seulement la crainte de ne pouvoir assez détruire. Et pour eux, les réformes se confondaient avec les vengeances. La suppression des abus, suivie bientôt de l'abolition des privilèges consentis par la noblesse, n'apaisèrent point les ressentiments des révolutionnaires : il leur fallait que l'aristocratie fût hors la loi ; il leur fallait ses emplois, ses biens. En outre, ils voulaient détruire l'Eglise, ses doctrines gênantes pour leurs passions, et s'emparer de ses richesses. Le plus grand nombre des Français ne voulait pas aller jusque-là : aussi la Gironde, la Normandie, la Vendée, Lyon, Marseille, Toulon se soulevèrent comme jadis la Flandre contre son conseil de sang. Mais les modérés, les honnêtes étaient, comme toujours, incapables de s'entendre et de se concerter, tandis que leurs ennemis savaient se recruter, se discipliner et se donner des cadres. Prenant leur mot d'ordre des jacobins de Paris, les sociétés révolutionnaires se constituèrent partout, étendant peu à peu les mailles du filet où ces jacobins réussirent à envelopper la France.

.....A cette organisation démagogique, une aide inattendue s'était offerte tout à coup. Importée d'Angleterre, la franc-maçonnerie avait ouvert ses loges à Paris et dans de nombreuses villes. Elle se disait vouée à l'amélioration de l'homme et de la société ; elle était cautionnée par le patronage des philosophes ; elle avait pour devise les trois mots que devait lui emprunter la Révolution ; elle apparut comme un asile où des gens sûrs les uns des autres pourraient traiter en secret des affaires publiques. Elle réunit donc vite des adhérents parmi ceux qui avaient de l'humeur contre l'ordre établi, ou des haines de fond, ceux qui voulaient blâmer, ceux qui voulaient détruire, et les privilégiés ne furent pas les moins ardents en faveur de la société nouvelle. Ils y entrèrent avec la légèreté qui était la plus durable de leurs traditions, et la Cour ne se refusa pas au plaisir raffiné de dire du mal d'elle-même. Leur présence donna au mouvement maçonnique une allure de mode élégante. Le gouvernement ne supposa pas que les détenteurs des avantages sociaux travailleraient à la ruine de l'ordre établi et conclut qu'où ils étaient rien de sérieux ne pouvait s'accomplir. Pourtant, derrière ces apparences inoffensives et les bizarreries de ses rites, se constituait une société dont la force était fondée sur une discipline rigoureuse, une obéissance passive de ses adeptes et le secret de ses desseins qui n'étaient connus que d'un petit nombre de chefs. Les grands seigneurs et les bourgeois qui rêvaient de réformes sans violences furent laissés dans le commun des affiliés subalternes. C'étaient les audacieux que la société maçonnique avait reconnus comme les représentants de sa pensée et élevés au-dessus des autres. Ces



chefs habiles à former, à duper l'opinion, sachant comment on mène les hommes, s'étaient servis de leur pouvoir pour donner un tour plus révolutionnaire à l'esprit public, et quand vint l'heure, ils étaient les plus prêts : dès 1785 ils préparaient la Révolution.

Les Etats Généraux accordés, grâce à la discipline, au concert des efforts, la franc-maçonnerie parvint à y faire envoyer beaucoup d'affiliés obéissants ; en dépit des volontés de la France, si formellement écrites en 1789, dans les cahiers, ils entraînèrent l'Assemblée Constituante vers les extrêmes de la Révolution. Mais la maçonnerie, fermée aux ouvriers et aux paysans, manquait de soldats. Elle se les donnerait si ces auxiliaires subalternes dont elle avait besoin se groupaient dans une autre société gouvernée par son influence. Cette société fut celle des jacobins : ceux qui la fondèrent à Paris, appartenaient tous aux Loges ; le jacobin naquit du franc-maçon, partagea ses aspirations et ses haines. De la franc-maçonnerie vint contre l'Eglise la haine violente qui donna à la révolution politique la cruauté d'une guerre religieuse dont le 18 Brumaire la délivra.

Les maçons eurent plus tard la main dans tous les embarras de la Restauration et du règne de Louis-Philippe. Ils ne firent pas alors une guerre ouverte au pouvoir, mais tendirent tous leurs efforts contre l'Eglise, car la haine religieuse est la maîtresse passion de toute âme vraiment destructive. Victorieuse par surprise, l'émeute de 1848 abaissa devant la secte les barrières sociales qu'elle tenta sans succès de briser aux journées de juin. L'ordre rétabli, durant le second Empire, la Franc-Maçonnerie fut tolérée par un empereur en qui survivait le conjuré. Après nos désastres, nous lui dûmes la Commune, et, entre autres massacres, celui des prêtres et des religieux. Les tentatives de restauration monarchique échouèrent par les maladresses coutumières des conservateurs et l'habile audace du Franc-maçon, qui avait dit : « Le cléricalisme, voilà l'ennemi » !

Après la chute du maréchal de Mac-Mahon, la Franc-Maçonnerie eut libre carrière contre l'Eglise : les hommes qu'elle porta au pouvoir poursuivirent tous son apostolat et lui refusèrent l'indépendance. Leur but fut de la chasser du droit commun, de supprimer sa place près de ceux qui souffrent et l'appellent, de détourner, de confisquer les ressources que la libre générosité des chrétiens lui fournit, de la rendre stérile en œuvres, et pour tout dire, de déchristianiser la France. Le moyen le plus sûr d'y réussir serait de supprimer l'enseignement libre et d'obliger tous les enfants à subir celui de l'école laïque athée. La tyrannie du parti, dont c'est le programme, continuera-t-il de peser impunément sur nous ? Cela dépend des conservateurs qui seraient impardonnables, s'ils ne profitent pas des circonstances qui s'offriront à eux lors des prochaines élections.

— *Le Secret Maç∴* — Un rédacteur de *La Liberté* de Levallois (1er novembre 1913) discute avec un confrère maçon au sujet du fameux secret :



Avouez que vous vous moquez du monde, quand vous prétendez que le seul secret maçonnique est celui que nécessite la nature de vos études. Car enfin, si sérieuses que soient celles-ci, il en est d'autres au monde, sérieuses aussi, et pour lesquelles on n'a jamais exigé le secret. Toutes les recherches scientifiques d'un Berthelot, d'un Pasteur, et de bien d'autres, se sont faites à ciel ouvert, connues de tous au fur et à mesure de leur avancement. Les travaux philosophiques ou historiques de Fustel de Coulanges, de Taine, etc., ne se sont pas faits sous le boisseau. Et il en est de même de toutes les manifestations littéraires, artistiques ou autres de la pensée humaine. Comment donc alors la seule Maçonnerie aurait-elle besoin du secret, quand elle ne cherche, comme vous dites, qu'à « *réunir des hommes d'intentions pures, avec leurs intellectualités supérieures ou modestes, pour étudier les besoins de l'Humanité ?* » Ce but, passablement vague, n'exige guère semble-t-il une étude en secret...

Et notre confrère de la *Liberté* de Levallois-Perret demande d'autres explications qui doivent bien gêner son adversaire :

Pour commencer, je rappelle ce que je vous disais il y a huit jours. Quand vous avez été affilié, on vous à fait jurer « *sur votre honneur et sur votre conscience de garder inviolablement le secret maçonnique, de ne jamais rien dire ni écrire sur ce que vous aurez pu voir ou entendre dans les assemblées de maçons*, etc. »

Faut-il donc, cher confrère, un secret si solennel, si strict, si impérieux, pour de simples études sur les « besoins de l'Humanité ? » Et encore, si, comme vous dites, vous n'avez besoin de « silence et d'isolement » que pour votre « étude sérieuse », il n'y a aucune raison, tout au moins, pour cacher les noms des hommes « d'intentions pures » qui se livrent à ces doctes délibérations. Or, vous savez bien, frère maçon, avec quel soin vous cachez vos listes d'adhérents. Et vous n'ignorez pas sans doute le procès qu'en 1893 un de vos frères de Lyon intenta à un journal qui avait révélé sa qualité de Rose-Croix. Comment se fait-il donc que, pour un dessein si louable que le vôtre, il faille non-seulement le secret des séances d'études, mais encore le secret sur le nom des étudiants ?...

Et ce frère tuileur qui, dans vos loges, est commis spécialement à l'identification des entrants et à l'exacte fermeture des portes. Et ces mots de passe, et ces signes de reconnaissance. Tout cela est donc indispensable pour « étudier les besoins de l'Humanité ?... »

Enfin, cher confrère, vous savez bien que depuis 1896, votre bulletin du G∴ O∴, devenu un compte rendu, n'existe plus à la Bibliothèque Nationale, contrairement à la loi. Vous savez bien que tous les documents sortant de chez vous portent la mention « confidentiel » ou « à incinérer » ; et de plus, malgré ces précautions, qu'ils renferment fréquemment des lignes de points, pour remplacer certains passages délicats ; parce que, disait déjà votre F∴ Maulnier en 1893 : « *Il peut y avoir danger pour notre Ordre à ce que certains faits soient con-*



nus ». Et vous voudriez nous faire croire que toutes ces précautions, et bien d'autres que je ne cite pas ici, ont pour seule raison « le silence et l'isolement qu'exige une étude sérieuse » ? Allons donc !

Armée et Marine

FRANCE. — La *Vanity Fair*, de Londres (29 octobre) félicite la France de la mise au rancart de généraux usés ou incompétents. La feuille anglaise constate l'encombrement des grades inférieurs par les officiers sortis du rang, qui ne portent l'épée qu'arrivés à un âge moyen, et la pléthore de « généraux de papier », militaires bureaucrates, qui ne savent rien du service actif.

Reportez vos yeux à l'époque qui succéda immédiatement au procès Dreyfus. Vous verrez l'Armée et l'Eglise discréditées, la conduite de la nation aux mains d'une horde de financiers juifs et de Francs-Maçons qui n'avait rien de savoureux, le genre d'aristocratie qui se distingue actuellement en Portugal et qui ruine la Turquie sous l'appellation singulièrement erronée de « Jeunes Turcs ». Ces gens-là étaient liés ensemble, non point par les sympathies, mais par le lien non moins effectif de deux haines très violentes, la haine de l'Armée et la haine de l'Eglise. L'histoire de la campagne de douze ans contre la religion est connue. Elle ne trouva que peu d'opposition, parce que le peuple français était en majorité indifférent au sort de l'Eglise. La religion du Français ressemble au sentiment de l'Anglais. Elle existe, elle existe très réellement et a une importance latente sur tous ses actes, mais il déteste qu'on lui en parle. Il est toujours prêt à railler et à caricaturer toutes ses manifestations ostensibles. L'armée, c'était une autre affaire. Le peuple français, surtout la partie de la nation qui se souvient de 1870, s'intéresse très vivement à l'Armée, et c'est le réveil patriotique qui a jeté à terre la combinaison judéo-maçonnique.

L'auteur de l'article explique ici la désorganisation accomplie dans l'Armée par les soins du Bloc et esquisse le récit des circonstances qui ont amené la renaissance de l'esprit militaire en présence du péril allemand.

Au lendemain des prochaines élections, continue-t-il, le Bloc, comme pouvoir effectif pour le mal, sera probablement une chose du passé. Avant de railler les Français de la débâcle de leurs dernières manœuvres qui ont amené les mesures énergiques du général Joffre, nous devons nous rappeler que les nôtres n'ont pas été précisément un succès. L'intendance, et les transports particulièrement, ont été lamentables. Les attaques, qui devaient être simultanées, n'ont pas été simultanées, et en fait ce fut un fiasco général. Et nous n'avons malheureusement pas un général Joffre qui puisse agir comme antidote.



— Le tribunal de Saint-Mihiel a, le 11 novembre, condamné l'instituteur Huitier coupable de propos antimilitaristes, et provocateur de soldats à la désertion par la voie de la presse à 4 mois de prison (*Journal* du 12 novembre 1913).

Bibliographie

ALLEMAGNE. — Le docteur Auguste Horneffer, un des Libres-Penseurs de la Franc-Maçonnerie allemande, — car cette partie de la Maçonnerie mondiale a, elle aussi, ses Libres-Penseurs et ses hérétiques, sans compter quelques schismatiques, — a fait paraître récemment un livre intitulé : *Der Bund der Freimaurer* (La Ligue des Francs-Maçons). Il a pour but de présenter à la pensée et à l'activité humaines un idéal supérieur à celui qui se confinerait dans la science pure et ses applications matérielles. Tous ses écrits sont inspirés par cette tendance. Le Fr.·. Horneffer avoue que sa nouvelle religion ne peut se passer des formes ecclésiastiques, d'un culte, d'un corps sacerdotal. Son livre, paru l'année dernière sur *Le Prêtre, son passé, son avenir*, avait déjà pour objet de préparer l'organisation d'une « Libre Eglise universelle, ou du moins européenne. L'opuscule dont nous venons de donner le titre, est, en quelque sorte, le complément de ce grand travail. L'auteur y expose des idées qu'il croit d'une valeur pratique pour la solution des questions intellectuelles.

L'opuscule en question renferme une histoire sommaire de la Franc-Maçonnerie à laquelle l'auteur attribue un rôle prépondérant dans le développement de la civilisation, du progrès intellectuel et religieux, et qui gardera et agrandira ce rôle.

(D'après un article du Dr Schnabel dans la *Gazette de Voss*, de Berlin, 24 octobre 1913).

ANGLETERRE. — On va imprimer et publier à bref délai une réédition du livre du F.·. W. Hughan *Memorials of the Masonic Union* A. D. 1813, dont la dernière édition (1874) est aujourd'hui introuvable en librairie.

Cet ouvrage contiendra, écrit une revue maçonnique anglaise, tous les détails des actes qui amenèrent à l'Union, les réunions tenues par les deux corps, les articles de l'Union, les actes de la Grande Assemblée, l'élection du Grand-Maître, les nouvelles Constitutions et une liste des Loges qui s'amalgamèrent pour former le registre de la Grande Loge Unie et, en outre, une réimpression de l'*Enquête sérieuse et impartiale* du docteur Dassigny. Il contiendra de la sorte tout ce



qui est nécessaire pour avoir une connaissance complète de cet événement capital dans l'histoire de la Maçonnerie anglaise.

La publication est faite dans le format in-4°. Elle paraîtra à Noël et sera du prix de 10 shillings 6 pence. L'éditeur est le F∴ John T. Thorp, 57, Regent Road, Leicester.

— *Collected essays and papers relating to Freemasonry*. by Robert Freke Gould.

L'auteur de l'*Histoire de la Franc-Maçonnerie* a réuni dans ce volume de 300 pages, précédé d'un portrait de l'auteur, des essais qui avaient déjà paru mais auxquels il a donné une forme définitive, en les complétant par ses plus récentes recherches. Le recueil contient 16 essais. Les revues maçonniques américaines, dont nous extrayons ces renseignements, en signalent particulièrement quelques-uns à l'attention de leurs lecteurs. Le premier de ces essais a pour titre : *De quelques catéchismes et d'autres prétendues révélations maçonniques en langue écossaise*. L'auteur, maçon anglais, y veut établir que ces copies, ces versions de Constitutions diverses sont toutes empruntées à des originaux anglais. Le second essai sur le *Manuscrit Regius* est le plus important et le plus long. Le *Manuscrit Regius* est le plus ancien document relatif aux enseignements maçonniques auquel on accorde une valeur historique. Le travail de M. Gould a été publié du vivant de feu le Grand Commandeur Albert Pike et fut l'occasion d'un échange de correspondance entre ces illustrations maçonniques. C'est dans cet essai que M. Gould a fait un rapprochement entre les anciens Etrusques et les francs-maçons modernes. Dans le troisième essai qui traite des réunions des Maçons d'autrefois, M. Gould revient encore sur sa théorie de la dérivation, de sources anglaises, des vieux manuscrits des Constitutions. Le quatrième essai est consacré aux vieux usages maçonniques écossais. M. Gould, qui ne peut admettre le goût des maçons américains de se déguiser en princes maçonniques, cherche noise aux hauts degrés. Les revues maçonniques américaines passent sous silence le cinquième, le sixième et le septième essai.

Dans le huitième essai « *La voix du silence* » le sujet traité est l'usage des signes chez les peuples primitifs et parmi les membres des diverses sociétés soit sauvages soit civilisées. La franc-maçonnerie, tel est le thème du neuvième essai. Citons les sujets des autres essais :

10e *Histoire ancienne de la loge Fermeté et Vieux Cumberland ;*

11e *Les loges immémoriales ;*

12e *Les degrés de la franc-maçonnerie pure et ancienne ;*

13e *Société philo-musicale ;*

14° *Le degré de l'arch. royal ;*

15e *Notes sur la Franc-Maçonnerie historique ;*



16° *De la presse maçonnique.*

Nous aurons peut-être quelque jour l'occasion de compléter les renseignements que nous venons de résumer.

FRANCE. — ISAAC BLUMCHEN. *A nous la France !* Cracovie, Isidore Nathan Goldlust, éditeur. (En vente à la Renaissance française).

Bien qu'il nous affirme qu'il est né à Cracovie le 14 novembre 1887, nous croyons que M. Isaac Blumchen serait fort embarrassé de nous produire un acte de naissance conforme à ses affirmations. Le pamphlet de ce prétendu Israélite est plein d'un esprit de chez nous et du meilleur aloi. Il connaît trop bien nos faiblesses pour ne pas les partager, et il paraît nourrir pour celui qu'il appelle « notre bien-aimé président » des sentiments qui équivalent presque à une signature. Il connaît l'histoire secrète de notre temps comme un boulevardier qui sait tout dire par de discrètes indications. Sous prétexte de célébrer la gloire d'Israel, le pseudo M. Blumchen démasque le jeu de nos envahisseurs, mais chemin faisant, il nous décoche à tous, Français de France, de bonnes et belles vérités que nous ferions bien de méditer. En somme, ce petit pamphlet, qu'on peut lire en une heure, vaut d'être lu plusieurs fois, savouré et assimilé comme une excellente lecture de chevet.

— *La patrie est en danger*, plaquette publiée par l'Alliance nationale pour l'accroissement de la population française.

L'Alliance nationale consacre cette brochure à exposer aux Français les dangers que fait courir à la France l'amoindrissement de sa population en présence de la rapide augmentation de l'Allemagne, sa voisine et sa rivale. Cette insuffisance de la natalité française est la vraie cause du rétablissement du service de trois ans, lourd sacrifice que le pays a dû s'imposer pour mettre en ligne un nombre de défenseurs qui ne fût pas disproportionné à celui des soldats de l'adversaire possible et probable de demain. Les auteurs de la brochurette, par une série de graphiques et de croquis saisissants, montrent l'escalier fatal que descend notre patrie. En 80 ans, le nombre des naissances, et des mariages, par suite, aura diminué de moitié. Le mal sera alors sans remède. Actuellement, il est encore temps de réagir. La dépopulation peut être enrayée par une réforme de nos mœurs qui remette la maternité en honneur. Le programme de l'Alliance est d'obtenir, par son action morale, les réformes législatives nécessaires pour assurer la progression



de la natalité. Cette petite brochure est de celles qu'il convient de répandre et de propager. Son bas prix en facilite la propagande : on ne la vend en effet que 15 centimes.

HOLLANDE. — L'œuvre importante. *Die geistigen grundlagen des Freimaurerei und das Offentliche Leben*, par le F∴ Docteur Ludwig Keller, traduite en anglais pour la Grande Loge d'Angleterre par le F∴F. P. Shiller, vient d'être traduite en hollandais par le F∴Sikker et publiée par le *Maconnieke Uitgevers*.

Boy Scouts

BELGIQUE. — La *Gazette de Liége*, du 21 novembre 1913, reproduit, d'après la *Nouvelle Revue théologique*, cet article sur les Boy-Scouts :

Le développement, que prennent un peu dans tous les pays les Boy-Scouts, sollicite l'attention des évêques. Les directions données par eux ne sont pas uniformes, parce qu'ils ne se trouvent pas tous en présence des mêmes circonstances. En Angleterre, les directeurs d'œuvres de jeunesse ont constitué des troupes de Boy Scouts exclusivement catholiques. Aussi le cardinal Bourne et plusieurs évêques se sont déclarés les patrons de ce scoutisme. En Belgique, le Nonce, le cardinal Mercier ont pris sous leur patronage les Boy Scouts catholiques belges, et cette œuvre a été félicitée par le cardinal secrétaire d'Etat. En France, au contraire, le cardinal Amette, l'archevêque de Rouen, les directeurs des patronages de Lille réprouvent avec raison toute adhésion des jeunes gens catholiques aux Boy Scouts, parce que ceux-ci sont neutres, et l'on sait ce que ce mot veut dire.

Le 6 février dernier, l'évêque de Barcelone adressait à ses prêtres une circulaire qui résume la situation et donne les principes de solution : « Nous considérons avec sympathie, dit-il, le progrès des œuvres sportives, d'une indiscutable utilité pour le développement physique et la formation morale des jeunes gens, mais nous devons veiller à ce que la foi des jeunes catholiques n'y soit exposée à aucun danger. Aussi nous devons donner les éléments nécessaires pour porter un jugement dans la controverse actuelle. Dans cette intention, nous faisons les déclarations suivantes : 1° Le Saint-Siège n'a pas encore porté son jugement sur l'institution des Boy Scouts, telle que l'a établie le général anglais Baden-Powel. 2° Le cardinal secrétaire d'Etat a envoyé au nom du Saint-Père approbation et bénédiction à une œuvre catholique de Boy Scouts, créée en Belgique sous le nom de *Scouts catholiques belges*. 3° Le comité diocésain de Paris, dans sa réunion du 27 janvier, a approuvé à l'unanimité, sur la proposition du cardinal Amette, la décision suivante : « Considérant que les jeunes gens catholiques ont à leur disposition dans nos patronages pour la



formation morale et patriotique, pour les exercices physiques, des œuvres adéquates et parfaites ; considérant que la commission diocésaine des patronages a recommandé une grande réserve à l'égard des groupes de Boy Scouts, le comité diocésain décide à l'unanimité que, jusqu'à nouvel ordre, les jeunes gens de nos œuvres doivent s'abstenir d'adhérer à ces groupements. 4° Nous désirons que dans nos groupes la constitution de Boy-Scouts soit nettement catholique, avec une déclaration franche et spéciale. Toute œuvre établie chez des catholiques et pour des catholiques doit avoir ce caractère : telle est, bien claire, la pensée du Saint-Père et son désir. 5° Nous jugeons très convenable que les directeurs ou présidents des œuvres sportives diocésaines les perfectionnent et les achèvent, autant que les circonstances et les moyens le comportent, en adoptant, s'ils le jugent bien, toute pratique vraiment utile de cette institution anglaise. 6° Nous désirons, dans ce cas, que les parents et les maîtres inscrivent leurs fils ou leurs élèves dans des associations ayant ce caractère ».

Ainsi donc on doit s'inspirer du principe que rappelait naguère Pie X dans l'encyclique *Singulari quadam*, au sujet des syndicats allemands interconfessionnels, et avec d'autant plus de rigueur que les jeunes gens sont moins résistants aux influences dangereuses. Il faut aussi tenir compte des œuvres catholiques qui ont déjà fait leurs preuves et qui méritent de toute manière qu'on veille à leur conservation. Il n'y a pourtant pas à négliger le parti qu'on peut tirer d'initiatives nouvelles, pourvu qu'on les pénètre d'un véritable esprit catholique.

Espagne. — *A. B. C.* du 16 novembre 1913 nous raconte l'expédition à Avila des *Exploradores* (Scout-boys) de Madrid. Grande et joyeuse réception.

En tête des arrivants était leur vice-président, M. Garcia Molinas. Le capitaine Iradier, MM. Médina, Peñalver, Redondo, Solo y Hernandez Castillo et quelques journatistes distingués les accompagnient. A la descente du train, ils furent reçus par le président du comité d'Avila, M. Félix Bragado, par le Conseil municipal, officiellement assemblé, les autorités civiles, militaires et ecclésiastiques. Ils défilèrent par les rues au milieu des ovations de la foule qui garnissait les trottoirs et les balcons. Sur la plaza del Alcazar, les *Exploradores* d'Avila déployèrent le drapeau ; la musique jouait la marche Royale. M. Félix Bragado prononça ensuite un discours, et après lui parlèrent MM. Garcia Molinas, Iradier et l'adjoint alcade, M. Romon Cenalmor. Un banquet termina la fête.

— *A. B. C.*, dans son numéro du 24 novembre, annonce que le Comité des *Exploradores* du district de l'Université vient de se constituer à Madrid sous la présidence du duc d'Albe. Le duc a fait, en prenant possession de ses fonctions, un don important



à la société et a équipé à ses frais les jeunes gens, à qui la faiblesse de leurs moyens n'avait pas permis d'acheter leurs uniformes. La remise des équipements a eu lieu, le 23, au Prado, en présence des *Exploradores* des 10 districts.

— A Saragosse, la fête des *Exploradores* a été célébrée, le 23 novembre, en présence des autorités et sous la présidence du commandant Caro.

— Le 22 novembre, les *Exploradores* de Soria se sont rendus à Verguillo, à 5 kilomètres de Soria, avec le wagon-ambulance, dont leur a fait don le vicomte de Eza. Ils sont rentrés à Soria à la nuit et ont été reçus par les autorités : gouverneur, abbé de la Collégiale, etc.

France. — Le *Volume*, du 22 novembre, s'est préoccupé des organisations de Boy Scouts. L'auteur débute par un aveu dépourvu d'artifice : « Il avait, dit-il, quelques préventions contre les *Eclaireurs de France* et, pour les dissiper, il a fallu que l'Eglise mette à l'Index ces nouveaux affiliés à la *Ligue de l'Enseignement*. Cette réclame est infaillible ». Entre parenthèse, que voilà bien prise, sur le vif, cette Université nouvelle, si différente de celle de 1870-1875, et comme elle prouve bien ses titres à appliquer la neutralité ! Mais, en même temps, M. A. Moulet a la terreur du pantalon rouge. Tout lui plaît dans le Boy Scout, sauf le soldat futur.

Ils n'ont pas de fusil, s'écrie-t-il avec une joie sincère... Laissons, dit-il encore, laissons l'officier à la caserne et au champ de manœuvres. L'instituteur a pour tâche propre d'éveiller, pour sa part, au cœur des enfants les vertus morales et civiques fondamentales, vertus sans lesquelles le soldat le mieux équipé, le mieux armé, le plus expert au tir n'est qu'un débile et un poltron : que l'instituteur ne se fasse point officier en son école ! Que les enfants ne jouent point avec les armes à feu, car il arrive aux meilleurs fusils de partir tout seuls !

— On lit dans le *Bulletin de la Presse Associée*, 6 novembre 1913 :

La campagne entreprise dans les milieux religieux contre les groupes de Boy Scouts continue et s'intensifie. La ligue des *Eclaireurs de France* est particulièrement visée, parce qu'elle vient d'envoyer son adhésion officielle à la *Ligue de l'Enseignement*. Dans ces conditions,

la *Croix de Provence* estime que les parents catholiques ne peuvent plus confier leurs enfants aux sections dépendant de cet organisme central s'ils ne veulent pas favoriser l'action néfaste de la secte maçonnique.

— *La Croix*, du 22 novembre 1913, publie une lettre de M. André Chéradame, président des *Eclaireurs de France*, dont voici le texte :

11 *bis*, rue Berteaux-Dumas.
Neuilly-sur-Seine, 18 novembre 1913.

Monsieur le rédacteur en chef,

La *Croix* du 3 novembre cite sous la rubrique : « Patronages boy-scouts », un article d'une *Semaine religieuse*, disant dans sa dernière partie :

« On constate aussi que, dans le Comité directeur des *Eclaireurs de France*, se sont égarés des catholiques.

« Nous insérerions bien volontiers une note de ces messieurs nous assurant que l'Association de Boy-scouts, qu'ils dirigent, n'est pas celle qui a donné son adhésion à la Ligue maçonnique de l'enseignement ».

L'Association des *Eclaireurs de France* ne saurait mieux répondre à la question qui lui a été posée qu'en reproduisant le texte de la note qui vient de paraître dans le numéro 2 de l'*Eclaireur de France*, bulletin officiel de l'Association, du 10 novembre 1913 :

« Quelques Comités locaux s'étant émus du bruit qui avait couru de l'adhésion de certaines sections à diverses Unions, Fédérations ou Ligues ; d'autres ayant demandé au secrétariat un avis sur l'opportunité d'une affiliation à telle ou telle association, le Comité directeur — sans s'occuper de quelle association il s'agissait, sans établir aucune distinction et ne considérant que le principe — a répondu par la note ci-après, qu'il tient à porter à la connaissance de toutes les sections pour qu'elles en fassent leur profit.

« L'Association des *Eclaireurs de France*, étant une œuvre d'union nationale, a pris comme règle absolue d'éviter toute adhésion à d'autres associations, qui seraient susceptibles de lui faire perdre le caractère de neutralité qu'elle tient essentiellement à conserver.

« Bien que, d'après l'article 11 des statuts, les actes des groupements n'engagent qu'eux-mêmes, si certains d'entre eux, à l'insu du Comité directeur, avaient procédé à des adhésions de cette nature, ils l'auraient fait évidemment avec les meilleures intentions du monde, mais sans droit, en méconnaissant l'article 15 des statuts et sans avoir réfléchi qu'ils s'écarteraient ainsi des principes de l'Association, dont le Comité directeur tient à maintenir l'indépendance dans l'intérêt même de l'œuvre des *Eclaireurs de France* ».

Toute personne de bonne foi verra donc que nous faisons notre



possible pour éviter toute fausse interprétation et conserver à l'œuvre des *Eclaireurs de France* son caractère d'union nationale, que nous désirons avant tout lui maintenir. Par conséquent, l'Association des *Eclaireurs de France* n'a pas plus adhéré à la *Ligue de l'enseignement* qu'elle n'aurait, d'ailleurs, adhéré à une association ou protestante, ou catholique, ou juive, questions qui ne se posent pas pour nous, puisque nous les avons écartées de nos préoccupations.

Vous priant d'insérer cette réponse dans la *Croix*, dans les mêmes conditions que la note à laquelle nous répondons,

Je vous prie d'agréer, Monsieur le rédacteur en chef, l'expression de mes très distingués sentiments.

André Chéradame,
président des Eclaireurs de France

Nous n'ajouterons qu'un mot, dit la *Croix :* la neutralité religieuse que les Eclaireurs de France ont insérée dans leur programme, les rend à bon droit suspects aux catholiques auxquels s'adressent la *Croix* et les *Semaines religieuses*. Cette neutralité à laquelle leur Association tient essentiellement, loin de tourner à l'union nationale, ne peut prêter qu'à l'équivoque. Ignore-t-on que le Pape a demandé à tous les catholiques de s'unir sur le terrain religieux, et cela, non seulement dans les actes de la vie privée, mais encore dans les affirmations de la vie publique ? La neutralité religieuse est condamnée par l'Eglise : elle est une forme et non la moins dangereuse du libéralisme. Les catholiques se défieront à bon droit de toute Société qui se déclare essentiellement neutre et en écarteront leurs enfants.

Crémation

Hollande. — La Franc-Maçonnerie hollandaise fait, en ce moment, une vive campagne en faveur de la crémation. Le correspondant de la *Gazette de Liége* écrit à ce sujet (26 novembre) :

La Loge a vu surgir contre son projet un adversaire dont l'avis fait une grande impression dans le pays, même parmi les anti-cléricaux. La justice a eu à juger un meurtre horrible, commis par le poison, à Abbenbroekk ; le coupable n'avait pu nier : on avait exhumé le cadavre, et l'expert avait retrouvé des traces de poison dans les intestins. Dans son réquisitoire, le procureur-général auprès de la Cour d'appel à Amsterdam, M. de Josselin de Jongh — un magistrat protestant et libéral — ne manqua pas de faire ressortir ceci : si le cadavre avait été incinéré, ce meurtre aurait dû rester impuni. Aussi je ne crois pas que la Loge réussira à introduire la crémation sous le gouvernement du cabinet actuel. Non seulement les partis chrétiens, mais plusieurs députés de la gauche, voteraient contre.



— On lit dans le *Bulletin de l'Agence Roma* du 12 novembre :

Jusqu'ici la Hollande n'avait pas de four crématoire. La société pour la crémation facultative qui s'est créée, il y a quelques années, a réussi à ériger à Velsen un four crématoire provisoire. Il a été inauguré, au mois de septembre dernier, sans l'intervention des autorités. Peu après l'inauguration, il fut fermé par ordre, car on objectait que la loi est contraire à la crémation, ce qui est nié par d'autres. La société défendit son prétendu droit par une instance judiciaire. Sans doute, avant que les tribunaux aient statué, la nouvelle chambre libérale de gauche aura voté une loi spéciale autorisant expressément la crémation.

Enseignement

BELGIQUE.— On lit dans *La Gazette de Liége*, du 15 novembre 1913 :

Dans le *Moniteur maritime et commercial* d'Anvers, l'ex-sénateur socialiste Edmond Picard défend le droit aux subsides des écoles catholiques. On verra dans ces lignes quelques appréciations qui révèlent trop bien que M. Picard est et restera libre-penseur ; mais elles ne font ainsi que donner plus de poids à son opinion sur la nécessité des subsides.

« Pareille mesure (refus de toute aide gouvernementale) serait, dit M. Picard, une tyrannie d'un autre genre. La Belgique a droit d'être traitée d'après la psychologie actuelle de ses populations et non d'après les conceptions mentales d'une fraction de ses populations. Quelque despote qu'il fût, Napoléon a dit : « Il est absurde de s'appliquer à rendre un peuple heureux autrement qu'il ne veut l'être ». Certes, le catholicisme, en ce siècle, apparaît à plusieurs contraire à la raison raisonnante et grevé de légendes niaises. Soit ! Mais il a ses beautés et son utilité morale, et des milliers d'âmes chez nous y croient encore. Dès lors, il est pour ces âmes un besoin touchant aux intimités les plus respectables, et les gouvernants ont le droit d'en tenir compte et de le traiter sur un pied d'égalité avec les autres systèmes métaphysiques, dont aucun du reste n'est vierge de visions discutables.

» C'est que nul jusqu'ici ne peut se vanter d'avoir résolu les mystères de l'Inconnaissable. Toutes les doctrines sur Dieu, la Mort, l'Immortalité de l'âme, l'Au-delà, doivent subir et jouir du même traitement, dès qu'elles sont adoptées, comme c'est le cas chez nous, pour le catholicisme, par un lot considérable de citoyens. Des écoles belges juives, des écoles belges protestantes ne seraient certes pas exclues pas nos libres penseurs des bénéfices de la loi, à la condition d'en supporter les charges pour les diplômes des professeurs, pour la composition des programmes, pour le contrôle légal. N'est-il pas criant de vouloir traiter avec plus de rigueur les écoles belges catholiques ?



Cela ne s'explique que par la frénésie anticléricale qui, en Belgique comme ailleurs, concentre toutes les fureurs contre le catholicisme ; pour les esprits libres, il ne mérite ni plus d'hon...eurs, ni plus d'indignités que les autres cultes laïques ou religieux, car tout cela, c'est une question de cultes ; il y a autant de curés et de clergés chez les laïques que chez les catholiques ; la tonsure seule manque ».

Etudiant les chiffres, M. Picard fait ces constatations :

« Le total des subsides aux écoles primaires, est 17.601.264 fr. C'est un beau total ! Là-dessus les écoles communales officielles et les écoles communales adoptées « laïques » reçoivent ensemble quatorze millions 922,798 francs, soit quinze millions en chiffres ronds, et les écoles communales adoptées « congréganistes » deux millions 678,466, soit deux millions et demi. *Celles-ci ne bénéficient donc que d'une augmentation de fr. 645.500 alors que l'augmentation pour les deux autres catégories est d'environ cinq millions.* Passons aux « adoptables », que visent surtout les acharnés. Voir le second tableau. On y a procédé, non plus par « écoles » mais par « classes » organisées dans les écoles. Celles, où professent des laïques (ne pas oublier que les laïques ont, en outre, les classes des 4.717 écoles communales officielles) recevront une augmentation de 319.775 francs. Celles, desservies par des congréganistes, recevront proportionnellement pour respecter l'égalité, une augmentation de 485.290 francs. Soit, finalement *une différence de 165.525 francs*, pas un fiferlin de plus, pas un fiferlin de moins ! Différence en plus qui s'explique par ce fait que les catholiques n'ont pas l'appoint des écoles officielles qui satisfont, en général, leurs adversaires et que, dès lors, leurs écoles libres adoptables sont naturellement plus nombreuses.

« On crie à l'envahissement que réaliserait la loi nouvelle : *c'est un envahissement à concurrence de 165.525 fr. sur un total de plus de dix-sept millions !* Des chiffres, disais-je, des chiffres ! Sortons des phraséologies et des blaguelogies. Eh bien, les chiffres, les voilà ! Ils démontrent l'*extravagance des anathèmes et des objurgations à l'opinion publique, laquelle au surplus, ne les écoute pas,* c'est désormais indéniable, malgré tout le gingembre qu'on lui fourre dans... les oreilles. Où sont « les millions » jetés en pâture aux prêtres ! » ainsi que le proclament les affiches ? Oh ! quel bonheur de ne plus être sénateur ! Je serais forcé « pour ne pas trahir le parti », de dire absolument le contraire de ce que je viens d'exposer en politicien démuselé ».

— Le même journal (*Gazette de Liége*, 20 novembre) donne en détail la situation de la Belgique au point de vue de ses collèges et de ses écoles moyennes.

Canada. — On lit dans le *Bulletin de l'Agence Roma* du 19 novembre :



Les journaux franco-américains racontent que Mgr J. Conroy, évêque auxiliaire de Mgr Gabriel d'Ogdensberg dans l'Etat de New-York, au cours d'une visite pastorale à Redford, à Standish, à Horrissonville, à Plattsburg, encouragea fortement les Franco-Américains à conserver le français. Et, pour joindre l'action à la parole, il parla lui-même dans les deux langues. Voici, d'ailleurs, en quels termes s'exprima Sa Grandeur : « Je vous recommande énergiquement de conserver la langue française à l'école et dans la famille. Le fait de parler le français et l'anglais donne aux Franco-Américains un cachet de supériorité. Mgr Conroy déclara même « qu'un Canadien qui n'enseignerait pas le français à ses enfants devrait avoir honte ».

— *Le Devoir*, de Québec (7 novembre), continue à enregistrer les succès à rebours de l'inspecteur, M. Summerby. Chacun de ses numéros contient un bulletin de victoires :

Ottawa, 5. — L'inspecteur des « Ecoles Vides », M. Summerby, a changé de tactique en voyant le « succès merveilleux » de ses visites dans les écoles. Après avoir attendu plusieurs jours, à Ottawa, des instructions du gouvernement, il est parti pour Bourget. Là, cependant, il ne fit aucune tentative d'inspection des écoles. Il fit mander les commissaires, mais il ne put réussir à les réunir tous. Quelques-uns, ne sachant pas ce dont il s'agissait, se rendirent, mais s'en retournèrent bien tranquillement à leurs occupations. Summerby repartit sans faire aucune déclaration. Il a même refusé de discuter la question scolaire avec ceux qui ont eu l'occasion de causer avec lui.

Saint-Albert, Ont., 6.— M. Summerby a reçu tout récemment une magnifique réception à l'école de notre village.

Monsieur l'inspecteur arrive un bon matin et se présente à l'école. Mlle Y. Benoit, principale de l'école, vient le recevoir, M. Summerby demande à brûle-pourpoint à la jeune fille si les enfants vont sortir s'il entre. Mlle Benoit lui répond que ses enfants ont reçu des ordres de leurs parents et qu'elle en a reçu des commissaires. M. l'inspecteur parlemente un peu. Durant ce temps, les élèves de la deuxième classe, sous la direction de Mlle Forget, entonnent le chant de « O Canada ». M. Summerby laisse là Mlle Benoit et se dirige vers la deuxième classe pendant que la première classe chante « Restons Français ». Les élèves des deux classes défilent ensuite, chapeau bas, devant l'intrus.

Cependant, M. Meilleur, commissaire de l'école, vient à son tour faire la réception à M. Summerby qu'il prie de quitter prestement l'école. Il l'assure, tout en le reconduisant, que jamais la commission scolaire ne consentira à accepter le fameux règlement 17. L'inspecteur repartit immédiatement furieux.

Du même journal (Le Devoir, 6 nov.) :

L'Association Canadienne-française d'Education, l'âme directrice de



la lutte scolaire dans la province, reçoit tous les jours des demandes de renseignements et des adhésions au programme tracé par elle. La résistance est organisée par toute la province et toutes les commissions scolaires, comme celle d'Ottawa, sont prêtes à faire le sacrifice des octrois scolaires plutôt que d'accepter l'odieux règlement 17. La réponse est partout la même : « Nous ne pouvons pas ».

— On lit dans la *Vérité*, de Québec, du 24 novembre :

La commission des écoles séparées d'Ottawa a décidé d'en appeler aux tribunaux pour forcer le gouvernement Whitney à lui remettre sa part d'octroi. Voici le texte de la motion adoptée à ce sujet. « Proposé par M. Samuel Genest appuyé par le Dr. A. Freeland : Considérant que le gouvernement de la province n'a pas payé à notre commission sa part des octrois annuels votés par la Législature pour le soutien des écoles, pour l'année scolaire 1912-13 ; que l'autorisation soit donnée à l'hon. L. A. Belcourt de prendre telles procédures qu'il jugera à propos dans le but de recouvrer toute somme d'argent maintenant due à cette commission provenant des octrois de la Législature ». Les commissaires de langue anglaise, à l'exception du Dr. Freeland, ont lâché les Canadiens français. M. Armstrong, un ami des nôtres, n'assistait pas à l'assemblée.

— L'un des efforts maçonniques au Canada tend à réduire l'usage de la langue française. Aussi sommes-nous heureux que M. Adjutor Rivard, président de la Société du Parler Français au Canada et secrétaire général du Comité permanent du Congrès de la Langue Française, adresse au public cet important appel :

L'un des vœux les plus importants du Congrès de 1912, et sur lequel les délégués insistèrent davantage, fut le vœu suivant :

« Considérant que, pour rendre efficace et féconde l'union des différents groupes de langue française dans l'Amérique du Nord, il importe de fournir au Comité Permanent les moyens nécessaires à la réalisation des vœux du Congrès ;

« Le Premier Congrès de la Langue française au Canada autorise le Comité Permanent à prélever les fonds nécessaires, à se créer des sources de revenus stables, soit par la formation d'une société accessible au pauvre comme au riche, soit par des contributions paroissiales ou individuelles, soit par d'autres moyens au choix du Comité, afin que celui-ci puisse mieux s'employer à la fondation, à la défense, à la conservation, au développement de nos œuvres et à la protection de nos droits. »

C'est ce qu'avaient réclamé, à plusieurs reprises, pendant le Congrès, les orateurs des séances publiques et les rapporteurs des séances d'étude.

Pour rendre possible la réalisation de ce vœu, le Comité Permanent s'employa d'abord à établir des Secrétariats régionaux, organismes nécessaires pour la mise en œuvre de ses moyens d'action. Vingt-trois secrétariats ont été fondés, et nous croyons pouvoir compter, pour la propagande et la défense françaises en Amérique, sur le zèle et le dévouement des personnes qui, dans les diverses régions, ont bien voulu en accepter la direction.

Puis, le Comité Permanent voulut, pour donner à la réalisation du vœu du Congrès sa véritable forme, créer une fédération des énergies catholiques et françaises en Amérique, une espèce de coopération des bonnes volontés et des généreuses initiatives, propres à fournir au Comité les ressources indispensables, à assurer la défense de la langue, l'expansion de l'influence et la conservation des traditions françaises. Il décida, le 20 avril 1913, d'établir le « Ralliement Catholique et Français en Amérique ». Le Secrétaire du Comité l'annonça, le cinq de mai, dans un « communiqué » à la presse, qui parut aussi dans le « Bulletin ».

Les circonstances ont empêché le Comité de mettre ce projet à exécution aussitôt qu'il l'avait d'abord voulu. Mais aujourd'hui il lui semble que l'heure est bonne, et qu'il est temps de commencer la campagne de propagande dont le Congrès lui a confié l'entreprise.

Il ne s'agit pas de substituer un organisme nouveau au Comité Permanent, mais de constituer un rouage qui s'ajoutera à ceux dont le Comité Permanent dispose pour accomplir son œuvre.

Il s'agit d'une « fédération morale » qui, sans nuire à l'autonomie des groupes, les unisse cependant pour une action commune, chaque fois qu'il sera besoin, d'une fédération des énergies catholiques et françaises de l'Amérique du Nord, qui permette de soutenir, par l'effort de tous, les louables initiatives de chacun, d'une coopération organisée, enfin, qui, suivant les expression de M. le Sénateur Belcourt, fournisse au Comité Permanent et à ses Secrétariats régionaux les moyens de « continuer l'œuvre du Congrès de 1912, et de prélever les fonds nécessaires à la défense de notre langue ».

Pour cette œuvre, nous espérons donc voir se grouper, autour des chefs de nos Secrétariats régionaux, les meilleurs ouvriers de la cause nationale et nous comptons bien qu'aucun des membres de la Société du Parler français ne refusera son concours et sa collaboration.

Nous espérons voir s'organiser et se mettre à l'œuvre tous les Secrétariats régionaux, mais les adhésions sont aussi reçues au Secrétariat général du Parler français, à l'Université Laval, à Québec. Ceux donc pour qui cela serait plus commode et tous ceux qui ne se trouvent pas dans une région déjà organisée, peuvent s'adresser directement au Secrétariat général (No. 236, Casier, Québec).

Le Ralliement a été établi de telle sorte qu'il est aisément accessible à tous : hommes, femmes, enfants, groupements, associations, ins-



titutions, etc. Voici de quelles catégories de coopérateurs il doit se composer :

1. — Des « institutions coopérantes » : contribution annuelle de $10, ou souscription unique de $200 payable en dix versements annuels de $20. ;

2. — Des « fondateurs » : cotisation annuelle de $25., ou souscription unique de $500, payable en dix versements (les institutions aussi sont admises à ce titre) :

3. — Des « bienfaiteurs » : cotisation annuelle de $10. ;

4. — Des « souscripteurs » : cotisation annuelle de $3. ;

Les « institutions coopérantes », les « fondateurs », les « bienfaiteurs » et les « souscripteurs » seront de droit membres de la Société du Parler français au Canada, et recevront gratuitement le *Bulletin du Parler français*, organe du Comité. On se propose d'augmenter le volume de cette publication et d'en faire une revue de tout le mouvement français en Amérique.

Tous ces membres du « Ralliement » recevront de plus les autres publications du Comité : « Dossiers et Archives », etc.

Et il y aura encore :

5. — Les « Participants » : cotisation annuelle de $1.00 ;

6. — L' « Inscription patriotique » au « Denier de la Langue » : contribution annuelle de moins de $1.00 et de plus de 5 sous ;

7. — Le « Sou des Enfants » : contribution de 1 à 5 sous par année.

Les « Participants » recevront les « Dossiers et Archives », etc. Et les noms de tous, depuis les institutions coopérantes et les fondateurs jusqu'aux inscrits au Denier de la Langue, seront publiés dans la liste d'honneur des Zélateurs de l'œuvre. Paraîtront aussi dans cette liste les noms des écoles fournissant au moins 10 souscripteurs au Sou des Enfants, et ceux des familles en fournissant 5. Les écoles, fournissant au moins 10 souscripteurs, recevront la Revue, si leur directeur en manifeste le désir.

Chaque fois qu'il sera besoin, les directions utiles et les demandes de collaboration seront transmises aux membres du Ralliement soit par l'intermédiaire de la Revue et des autres organes de la « presse coopérante » soit par les Secrétariats régionaux et leurs correspondants et zélateurs. Car le Ralliement ne devra pas seulement fournir les cotisations de ses membres, il devra agir. Les coopérateurs mettront au service des intérêts de notre foi et de notre race non seulement des ressources, mais aussi le concours bien plus précieux de leurs énergies associées, et la mise en œuvre de leurs bonnes volontés pour le labeur commun.

Dans la lutte pour la conservation et la défense de nos droits, il n'est permis à personne de se croire inutile : chacun peut et doit faire sa part. La langue, la race, les traditions, les croyances des



aïeux ont besoin, pour survivre et se développer, du concours de tous, et c'est le concours de tous que nous sollicitons.

Le Secrétaire général
du *Comité Permanent de la Langue française*,
ADJUTOR RIVARD.

ESPAGNE. — On lit dans les *Annales sociales, coloniales et étrangères*, du 15 novembre 1913, au sujet de M. Rafael Altamira, qui a joué, en Espagne, un rôle analogue à celui de M. Aulard chez nous :

Notre éminent ami, M. Rafael Altamira qui, au début de cette année, fit, en Sorbonne, une conférence si goûtée, vient de donner sa démission de directeur général de l'enseignement primaire d'Espagne. Cet événement, qui prive l'administration espagnole d'un de ses chefs les plus distingués, est le résultat d'une intrigue politique. En effet, les éléments de l'extrême droite n'ont cessé de poursuivre M. Altamira de leurs critiques, lui reprochant ses opinions avancées. Cette campagne est parvenue à ses fins par la démission de l'éminent professeur ; le gouvernement espagnol, en ne résistant pas à ces injonctions, a manqué à ses engagements, car, en acceptant le poste de directeur général, M. Altamira avait obtenu l'assurance formelle qu'il n'aurait à subir aucune pression politique.

En apparence, la raison qui a motivé cette retraite est d'ordre technique ; en effet, le ministre de l'instruction publique était antérieurement maire de Madrid, et en cette qualité, il avait préconisé la municipalisation de l'enseignement primaire pour la capitale de l'Espagne. Devenu ministre, il voulut réaliser ce projet et, étant en désaccord sur ce point, avec le directeur de l'enseignement primaire, il fit publier un décret dans le sens énoncé plus haut, et cela sans consulter M. Altamira. Cette mesure, d'autant plus regrettable que le comte de Romanones, président du conseil, avait déclaré plus d'une fois être opposé à la municipalisation de l'enseignement primaire, fut jugée inacceptable par M. Altamira, lequel donna aussitôt sa démission. Grand historien, juriste distingué, réformateur de l'enseignement primaire, M. Rafael Altamira voit ses services mal récompensés. Après trois ans d'efforts à la tête de la direction générale, il succombe, malgré ses bonnes intentions et les réformes qu'il a réalisées.

— L'ACTION, du 18 septembre, contient un article intéressant sur la crise scolaire en Espagne.

ETATS-UNIS. — On lit dans le *Devoir* du 4 novembre :

La *Catholic Fortnightly Review*, de Techny, Illinois, dans son numéro de mi-octobre, relève fièrement une assertion du *Métro-*



politan Magazine dans laquelle cette revue affirmait « qu'il y a aux Etats-Unis des millions de catholiques qui sont prêts à défendre les écoles primaires, épaule à épaule avec les protestants, les Juifs et les Libres-Penseurs.

Il est vrai, dit la revue de Techny, qu'il y a aux Etats-Unis, d'après le Rév. Père Burns, plus d'un million d'enfants catholiques qui fréquentent les écoles sans Dieu, mais cela ne veut pas dire que les parents sont des admirateurs de ces écoles. Il y a mille raisons qui forcent ces parents d'en agir ainsi malgré leur volonté. Cependant, quand on songe qu'il y a un million d'enfants catholiques aux écoles d'où toute idée religieuse est bannie, ce chiffre n'est-il pas de nature à rendre rêveurs ceux qui espèrent un avenir brillant pour le catholicisme sur cette terre d'Amérique ?

FRANCE. — *Lettre de M. Denys Cochin à M. Buisson.* — M. Denys Cochin avait accepté de faire une conférence contradictoire, avec M. Ferdinand Buisson, à l'Université populaire du faubourg Saint-Antoine, sur la morale religieuse et la morale laïque. La réunion eut lieu, le 3 juin dernier. Les deux discours devaient être publiés dans la revue *L'Union morale*, organe de la Ligue française d'éducation morale. Le fascicule d'octobre de cette revue vient de paraître. On y trouve le discours de M. Ferdinand Buisson. Quant à celui de M. Denys Cochin, il est remplacé par cette lettre :

Beauvoir, 27 octobre 1913.

Mon cher collègue,

Excusez-moi : je ne peux plus, je ne veux plus publier mon discours avec le vôtre, sous le couvert de l'*Union morale*.

Après votre brochure, après les discours de la *Ligue de l'enseignement* (à Aix), faites ce que vous voudrez puisque vous êtes les plus forts, mais ne nous demandez rien. Vous venez vous-mêmes de constater la faillite d'un système. Après les sacrifices inouïs exigés du pays, 22 % des conscrits ne savent à peu près rien. C'est vous qui l'avouez. Si vous étiez conseil d'administration devant des actionnaires, quel serait votre sort ? Le Congrès d'Aix s'en tire avec la rengaine habituelle : « C'est la faute de l'Eglise, la faute des évêques ! Nous avons tout : les budgets, les préfets, les gendarmes, nous sommes pourtant d'intéressantes victimes. On nous maltraite, on nous réduit à nous défendre. Défendons-nous ; on l'a voulu. » Ainsi parla M. Dessoye, et M. de Monzie, qui doit son éducation aux Maristes de Stanislas, et M. Barthou, dont la pudeur s'émeut quand on le soupçonne de parler au Pape, et vous-même qui, bien à regret, vous voyez acculé à l'emploi de la manière forte !

En réalité, pourquoi 22 % des conscrits sont-ils des illettrés. D'abord parce que ce n'est pas impunément qu'un gouvernement a saboté



20.000 écoles. On regrettera une utile concurrence, une salutaire émulation qui profitait à l'œuvre commune. Ensuite, parce que votre morale laïque ne suffit pas, parce que les maîtres, dans trop de villages, se découragent, ne sachant plus tirer parti d'enfants qui n'ont plus de respect ni pour la famille désorganisée, ni pour l'Eglise abandonnée, ni pour l'école qu'on leur impose. « Trouvez-moi une autre occupation », m'a dit, un jour, un instituteur de plus de cinquante ans, directeur d'une grande école de la banlieue, et que j'avais connu débutant et fort radical.

Comment ? Quand vous arrivez à l'apogée de votre carrière ?

— Je n'y résiste plus ; aucun concours des familles. Ce sont de petits barbares qu'on nous amène. Vous m'avez connu, jadis, plein de défiance envers le curé ; hélas ! nous n'étions pas trop de deux pour essayer de moraliser tout ce monde.

Mais, vous ne voulez pas, mon cher collègue, voir l'Eglise moralisatrice ; vous ne savez pas, vous ne voulez pas savoir que pour nous, qui ne sommes pas de mauvais citoyens, elle est la protection de l'honorabilité de nos ménages, le secours dans l'éducation de nos enfants, l'espoir au milieu des obscurités de notre destinée, le lien qui reste avec nos parents disparus. Vous ne voyez qu'une chose : elle empiète, elle veut dominer. Cela est vrai, d'ailleurs, car telle est la manie de toutes les réunions d'hommes, et vos Ligues et vos Loges le prouvent assez. Il faut donc arrêter ses empiètements, contenir son esprit dominant. C'est le devoir du pouvoir civil. Qui le nie ? Saint Louis, le premier, en a donné l'exemple. Mais, pour remplir ce devoir, il faut la connaître, lui parler, ne pas se contenter de mépriser et haïr.

Où vous a conduit votre méthode ? Que Rome, par de nouveaux règlements vienne changer des disciplines ecclésiastiques qui ont des répercussions sur la vie civile ; les autres Etats feront de respectueuses et fermes remontrances. Vous, vous ne direz rien. Cela ne vous regarde pas. Les soucis que peuvent avoir vos concitoyens, en tant que catholiques, sont pour vous sans intérêt. Vous ignorez Rome. Que, dans tout l'Orient, les droits séculaires du protectorat auxquels vous devez ce qui vous reste d'influence soient méconnus et tombent en désuétude, vous vous contentez de maudire une fois de plus, sans faire avancer votre cause. Vous ignorez Rome. Du choix des évêques, dont la puissance épouvante MM. Dessoye et de Monzie, vous pouviez vous mêler ; vous ne le voulez plus. Vous avez jeté toutes vos armes utiles. Sur les points où le pouvoir civil pouvait avoir besoin de se garantir, vous l'avez démantelé.

Croyez-moi : le cambriolage de quelques richesses ne suffit pas à compenser cette imprudence. Vous allez recourir, dites-vous, à la manière forte ; vous ne ferez, par là, qu'irriter contre vous et ranimer les sentiments refroidis, car vous ne pouvez plus faire un pas en avant dans ce sens sans que cette manière forte devienne la persécution. Oui, vous jetez vos armes utiles contre ce qui peut être fondé.



Dans vos craintes, vous cessez de vous prémunir. Il vous suffit d'ignorer l'Eglise ! En revanche, si vous la surprenez à apprendre le B. A. BA à des enfants, à soigner des malades, secourir des pauvres, ah ! là-dessus, vous êtes impitoyables ! Tant pis pour les hôpitaux ! A bas les écoles ! Nous ferons tout cela sans elle ! Nous ferons mieux encore : nous inventerons une nouvelle morale !

Et quel est le fruit de cette politique ? Une incontestable rechute dans l'ignorance : 22 conscrits sur 100, malgré les millions prodigués ! Mais peu vous importe ! D'abord, dit M. Dessoye, c'est la faute des évêques. Ils verront ! Et puis, proclame M. Barthou, la politique laïque, c'est toute la République, qu'on se le dise ! Eh bien ! ce n'est pas vrai. Ce n'est pas là toute la République.

Je suis moins injuste envers elle. Elle nous a fait jouir de la paix. Elle n'a pas été, jusqu'à présent, contraire à la prospérité. Sa politique étrangère a été souvent heureuse ; elle a, aux colonies, accompli de grandes œuvres. Non, ce n'est pas vrai : tout l'esprit de la République n'est pas résumé dans cette parole dénuée de sens, à moins qu'elle n'exprime un fanatisme nouveau : laïcité. C'est là un cri de guerre de jadis, qui, aujourd'hui, ne signifie plus rien. C'est aussi une vieille raison sociale maintenant disqualifiée par la banqueroute.

Je ne sais pourquoi, mon cher collègue, je me laisse toujours aller à vous parler à cœur ouvert et tout au long. N'y voyez qu'une preuve de mon estime parfaite pour votre caractère. Mais, vraiment, nos idées sont trop éloignées, et puis, je suis trop peiné. Je n'ai ni le temps ni le goût de récrire cette conférence. Aujourd'hui, je ne la ferais pas.

Croyez à mes sentiments bien distingués.

DENYS COCHIN.

*** — Le *Bulletin de l'Agence Roma*, du 4 novembre 1913, apprécie en ces termes l'incident de la lettre de M. Denys Cochin à M. Ferdinand Buisson :

Les journaux catholiques se donnent le genre d'admirer l'étrange lettre de M. Denys Cochin à M. Ferdinand Buisson. Je vous la livre. Mais vraiment, sans même entrer en discussion, que faisait donc ce catholique éminent dans cette galère de la Ligue française d'Education morale ? Ne savait-il pas, dès le premier jour, qu'elle était laïque, aconfessionnelle et d'inspiration sectaire ? Pourquoi mettait-il le pied dans le camp ennemi ? Pourquoi le voit-on toujours au premier rang de ces entreprises équivoques de décléricalisation, comme les associations Gurnaud et cette Université populaire du Faubourg Saint-Antoine fondée contre l'Eglise ? Dira-t-il qu'il pouvait encore se faire illusion, comme si M. Ferdinand Buisson n'était que d'hier un des théoriciens et des organisateurs de la persécution ? Mais il était sur l'estrade le jour de la séance inaugurale de la Ligue. Il a entendu de



ses oreilles le discours-programme de M. Séailles, l'un des pontifes de l'anticléricalisme, dont le *Parthénon* du 20 juillet 1912 a publié le texte. Il avait consenti, par conséquent, à collaborer à une œuvre de laïcisation de la morale, où l'on affirmait dangereux de fonder l'éducation sur les dogmes religieux, et qui se réclamait de l'idéal moderne et des principes de la Révolution Française. Et malgré tout cela, M. Cochin avait accepté encore, le 3 juin dernier, d'avoir une conférence contradictoire avec M. Buisson, devant un public ouvrier. Les deux discours devaient paraître dans la revue l'*Union Morale*, organe attitré de la Ligue, dont le mieux qu'on puisse dire c'est qu'elle est une publication « neutre ». Et ce n'est qu'au dernier moment que le député catholique s'est décidé à se dégager de tant de compromissions. Encore est-ce en termes inacceptables, car ce qui motive cette tardive rupture, ce ne sont pas les nouvelles affirmations d'une recherche d'une morale supra-catholique, apportées par M. Buisson à la conférence du 3 juin ; ce sont seulement des raisons politiques. L'heure semble passée, sans doute, des espérances que nourrissaient l'éminent parlementaire à l'égard du ministère des affaires étrangères ou tout au moins de missions diplomatiques délicates. On s'est un peu moqué de lui. Il prend congé. Mais il ne veut pourtant pas encore que ce public incroyant garde mauvais souvenir de son libéralisme, et il ne se plaint que du recours à la force, après s'être prêté jusqu'au bout aux succès de la ruse. Il ne dédaigne même pas d'accorder aux préjugés de son ancien auditoire la satisfaction d'un couplet sur l'esprit de domination de l'Eglise. Il concède qu'il est légitime de réagir, pour le bien de l'Etat, contre ces tendances usurpatrices, et saint Louis, à l'entendre, l'aurait fait ! Cependant, M. Cochin continue et devient tout à fait scandaleux. Il faut qu'il regrette que la Séparation ait démantelé le pouvoir civil sur tous les points où il pouvait avoir besoin de se garantir, notamment sur le point de la nomination des évêques. Et ce malheureux factum se termine par une protestation de parfaite estime pour le sectaire, dont il faut, bon gré malgré, se séparer, *invitus invitum*, comme Titus, de Bérénice, par un hommage inattendu à la république « qui nous a fait jouir de la paix » (religieuse sans doute !), et cette profession de foi que la laïcité (qui pourtant engendre cet évident fanatisme, dont les discours de M. Poincaré et de M. Barthou sont l'écho), n'est qu'un cri de guerre de jadis qui, aujourd'hui, ne signifie plus rien. Est-ce assez complet, assez révélateur de tout un état d'esprit ?

— *Les Manuels scolaires.* — La *Question scolaire*, dans son numéro du 4 novembre poursuit l'examen des Livres en usage dans les écoles publiques. Nous en continuons l'analyse.

A. Aulard. *Eléments d'instruction civique : cours moyen.* Edouard Cornély, édit. Paris.

Ce livre est dangereux. C'est d'un bout à l'autre l'apothéose de la



Révolution, une admiration béate de son œuvre et une sorte de hantise haineuse pour tout ce qui n'en dérive pas. Plusieurs passages sont perfides et contraires à la neutralité.

F. Bataille. *Lectures françaises illustrées de l'Ecole : cours moyen.* Alph. Lemerre. Paris.

Ce choix de lectures ne contient rien de répréhensible. Au contraire, on y trouve de nombreux morceaux où figurent l'existence de Dieu, l'immortalité de l'âme, l'amour du drapeau, tirés de Victor Hugo, Victor Fabre, François Coppée, Paul Déroulède, André Theuriet. On y parle en bons termes de la prière, du presbytère et de l'Eglise au clocher de dentelle.

Charles Bigot. *Le Petit Français.* Livre couronné par l'Académie française, sans doute à cause de son patriotisme ardent : Un père de famille catholique y trouvera beaucoup à reprendre. Livre dangereux par ce qu'il dit et aussi par ce qu'il ne dit pas.

Julien Boitel. *La lecture et la récitation appliquées à l'éducation.* A. Colin, éditeur.

Simple recueil de fables et de sentences morales empruntées à toutes sortes d'auteurs, y compris quelques auteurs catholiques. Rien contre la neutralité.

Caumont. *Lectures courantes des écoliers français.* Delagrave, éditeur.

Livre instructif où il n'y a rien à reprendre.

Dubus. *Résumés d'enseignement moral et d'instruction civique.* Camille Robbé, éditeur à Lille.

Livre qui exalte outre mesure l'œuvre de la Révolution française et de la République. Il ne dit pas un mot de nos devoirs envers Dieu et déclare que les pages qui contiennent la *Déclaration des droits de l'homme* sont les plus saintes et les plus bienfaisantes qui aient paru depuis l'Evangile.

J. H. Fabre. *Simples récits sur la science.* Delagrave, éditeur.

Volume consacré à l'histoire naturelle et qui ne touche en rien aux questions religieuses.

Madame Pauline Kergomard. *Lectures et morceaux choisis.* Hachette, éditeur.

Livre destiné à la classe enfantine et au cours élémentaire. Recueil de fables, en majorité de La Fontaine.

Léopold Mabilleau. *Cours de morale : cours élémentaire et moyen.* Hachette, éditeur.

Livre spiritualiste dont quelques passages toutefois prêtent à la critique. Généralement conforme au programme de 1882. Le chapitre III roule tout entier sur les devoirs envers Dieu.



LÉOPOLD MABILLEAU. *Cours de morale. Cours supérieur.* Hachette, éditeur.

Livre neutre. On pourrait presque dire un bon livre, car il fonde le bien et la loi morale sur l'immortalité de l'âme et l'existence de Dieu.

MIRONNEAU. *Choix de lectures. Cours moyen.* A. Colin, éditeur.

Le choix des lectures est fait de façon à écarter absolument l'idée religieuse. C'est une tendance dont les pères de famille devront tenir compte.

E. PRIMAIRE. *Manuel de lectures classiques.* Bibliothèque d'éducation. Paris.

Livre à réprouver. Sur presque toutes les questions délicates en histoire : Galilée, Giordano Bruno, l'Inquisition, Michel Servet, etc., l'auteur cité est Barni (*Les Martyrs de la Libre Pensée*).

TARTIÈRE. *Sylvain, livre de lecture courante.*

Livre entièrement conforme à la neutralité telle qu'elle fut promise au début. Il est parlé plusieurs fois de Dieu dont le nom figure dans l'exergue de la couverture.

— La circulaire de M. Guiraud met hors d'eux les apôtres du laïcisme intégral. Dans *Floréal* (octobre 1913), M. Albert Bayet crie presque à la trahison.

M. Guiraud, dit-il, est professeur à l'Université de Besançon. Il est aussi président de ces associations de pères de famille, truchement des clercs voués au célibat et qui font, pour le compte et la vie de l'Église, la guerre à l'Université. C'est de quoi, pour ma part, je ne m'émeus guère. J'ignore ce que M. Guiraud, mon collègue, penserait d'un prêtre, qui, demeurant de droit dans le clergé, sûr de n'y point perdre sa place, se servirait des clefs qu'on lui confie pour introduire l'ennemi dans la maison. Mais les cas individuels ont ici fort peu d'importance. Si je signale la circulaire de M. Guiraud, ce n'est pas pour en souligner la signature ; c'est parce qu'elle touche à une question vitale pour la République.

Le fiel, dont cet article est plein, marque bien, en effet, qu'il s'agit d'une question *vitale* :

On sait, continue M. Bayet, comment M. Barthou a écrit récemment aux recteurs pour leur recommander la vigilance dans le choix des manuels scolaires et leur conférer le droit de rayer sur les listes départementales ceux qui, plaisant aux instituteurs, déplairaient au gouvernement. En style administratif, cela n'avait l'air de rien. En bon français, et M. Barthou parle français le mieux du monde, cela



signifiait que, l'Eglise ayant condamné certains manuels scolaires, le gouvernement, soucieux de lui plaire, profitait de l'avertissement, et, comme on jette un peu de lest, allait jeter discrétement par dessus bord deux ou trois livres républicains. C'est bien ainsi que l'entendit M. Guiraud. « En réglementant le choix des manuels, dit sa circulaire aux pères de famille, l'Etat reconnait aujourd'hui que ces livres n'ont pas été adoptés avec le sérieux et la prudence que les familles étaient en droit d'exiger.» Et comme le nouveau rèlgement donne aux pères de famille, ce qui est très bien, le droit de soumettre aux recteurs leurs plaintes touchant les manuels scolaires, M. Guiraud enjoint à ces pères de protester incontinent contre la présence, sur les listes, de tout livre condamné par l'Index ou par les évêques. La question est bien posée : « Les protestataires, dit M. Guiraud, commenceront par déclarer que le seul fait de la condamnation par le Pape et par les évêques rend ces livres inacceptables à des catholiques et leur présense inadmissible à l'école ». Voilà qui est parlé! trop parlé, peut-être. Car enfin Molière est à l'Index, et Racine, et Pascal, et Diderot, et Rousseau, et Victor Hugo, et le bon Dumas père ! Et je ne crois pas que M. Guiraud songe vraiment à chasser d'un coup tous ces mécréants de l'Université. Provisoirement, il ne s'agit que des manuels proprement scolaires et si j'entends bien, primaires. Mais cela suffit. Et la sommation de M. Guiraud au gouvernement vaut qu'on la relève. D'autres s'en sont indignés. Oserai-je avouer qu'elle me ravit ?

Oh ! elle n'amuse pas tout le monde. Les gens d'église, qui traitent, me dit-on, M. Guiraud, de gaffeur, trouvent son dernier coup un peu rude pour la barque de saint Pierre. Le *Temps* cache mal son dépit. Pensez donc : il s'agissait de lâcher doucement deux ou trois manuels condamnés par l'Eglise, mais sans dire qu'on les lâchait, pour faire plaisir à l'Eglise. Simple coïncidence ! Hasard ! En tous cas, loin des recteurs l'idée de suivre les évêques en marchant derrière eux. Mgr a condamné un tel. Le recteur condamne un tel. Eh bien, ce sont de ces jeux du hasard où l'amour n'a rien à voir ; mais surtout n'allez pas penser que si tous condamnent, c'est pour la même chose. L'erreur serait grave. Vous ressembleriez à ces mécontents qui prétendent qu'en célébrant le Vendredi Saint, les vaisseaux de l'Etat reconnaissent un culte, d'aucuns vont jusqu'à dire le culte catholique ! Or, n'est ce pas, vous savez tous que ce qu'on fait est pour plaire aux Turcs, pour favoriser en Orient l'œuvre de la mission laïque, pour être une République en souliers vernis, comme M. Baudin ! Voilà ce qu'on se préparait à vous servir, tout en débarquant, comme par hasard, les deux ou trois manuels que l'Eglise abhorre le plus. Mais la circulaire de M. Guiraud éclate comme une bombe sur toute cette diplomatie. Ses pères de famille, bien stylés, vont demander qu'on supprime les manuels condamnés, parce que condamnés. En substance, ils vont dire aux recteurs : « Rome a parlé, obéissez ! Nous ne vous disons pas d'examiner ces livres. Le fait seul qu'ils soient condamnés par un souverain étranger suffit. En obéissant au pape et à ses fonc-



tionnaires, vous obéissez aux seuls chefs que nous reconnaissons. Obéissez ! »

Les recteurs obéiront-ils ? M. Payot, recteur d'Aix, et auteur condamné, va-t-il s'ouvrir le ventre ? Nous aurons d'ici un mois la réponse à cette question ; j'ose dire que, si les recteurs cèdent, si, après la neutralité de la marine, on sacrifie au Vatican la laïcité de l'école, et cette chose se fera, si on la laisse faire, la République aura vécu.

— Le décret du 1er juillet trouble les veilles de M. Ed. Goblot [1]. Dans le *Volume*, il ne lui consacre pas moins de deux articles. La lettre pastorale de Mgr l'archevêque de Lyon fait les frais du premier (8 novembre). Le Primat des Gaules, à entendre M. Goblot, « ne mesure pas la portée de ses paroles: il parle sans preuves; il émet des accusations dont on devrait être garanti par leur absurdité même ». Toute cette phraséologie est mise en œuvre, uniquement au sujet de cette simple affirmation de Mgr Sevin qu'en certaines écoles, on cachait aux parents des élèves jusqu'aux titres des ouvrages mis entre les mains de leurs enfants. Mgr Sevin n'a évidemment pas voulu dire que ces ouvrages fussent aussi secrets que les *Bulletins du Grand-Orient*, et M. Goblot l'eût aisément compris, s'il avait voulu discuter sérieusement et non avoir l'air de discuter sérieusement. Il est évident qu'il ne s'agit pas ici des ouvrages que les enfants emportent chez eux, qu'il s'agit du choix des ouvrages qui *seront* mis entre leurs mains. Or, c'est à ce choix que les instituteurs prétendaient que les parents n'avaient rien à voir, de même aujourd'hui M. Albert Bayet prétend discerner derrière ceux qui sont vigilants, « les clercs, voués au célibat », les gêneurs, dont il faut débarrasser l'école intégralement laïque. Mais M. Goblot a parfaitement compris Mgr Sevin. Ce qui le prouve, c'est le paragraphe suivant de son article.

Ce qu'il y a de nouveau dans le décret, reprend-il, ce n'est pas la communication aux parents de la liste dont on n'a jamais fait mystère, c'est la fixation d'un temps et d'un lieu pour en prendre connaissance. Aucun père de famille n'en usera, sinon ceux qui seront envoyés en mission, selon les instructions de l'archevêque, par les ennemis de l'Ecole laïque. Au lieu de prendre le train ou le tramway pour se rendre à la préfecture où on lui communiquerait la liste de tous les ouvrages susceptibles d'être mis entre les mains des enfants, il ira tout simplement se renseigner à l'école de son village ou de son quartier, où on lui indiquera ceux qui seront effectivement distribués à son enfant.

1. Voir aussi l'article de M. Maze dans la *Croix* du 6 novembre.



On voit que M. Goblot a parfaitement compris qu'il s'agit d'un futur et non d'un présent. C'est un homme trop intelligent et qui sait trop bien ce qu'il *veut* écrire pour confondre les temps autrement que par artifice de polémique. M. Goblot serait probablement plus sévère pour qui emploierait un procédé pareil. Lui qui dissèque, avec tant d'esprit caustique et pointilleux, les phrases les plus claires de Mgr Sevin, sous prétexte qu'elles sont obscures, que ne dirait-il pas ? Sa discussion ne prêche pas par l'excès de franchise : qu'on en juge !

Ecoutez plutôt l'archevêque de Lyon, dit-il : « Les parents doivent-ils mettre à profit les facultés qui leur sont ainsi données ? Oui, certes. La conscience les y obligerait, lors même qu'ils n'auraient pas de justes raisons de croire que, parmi les manuels inscrits au catalogue, il s'en trouve qui sont hostiles à la foi catholique. » Cette phrase, reprend M. Goblot, est fort obscure. Prise à la lettre, elle pourrait signifier : La conscience y obligerait, lors même qu'à défaut de justes motifs, ils auraient des motifs injustes, de simples prétextes ou pas de motifs du tout, etc. La pensée s'achèverait dans la phrase suivante : Or est-il besoin de faire observer qu'ils ont de « justes motifs » ? Mais je ne puis croire, je n'ai point de justes motifs de croire que telle soit la pensée de l'archevêque. Je ne sais si je me trompe en l'interprêtant ainsi : l'Eglise leur commande d'user de ces facilités quand il s'agit d'exclure des manuels hostiles à la foi catholique, mais leur conscience individuelle les y obligerait encore s'il s'agissait de doctrines que l'autorité de l'Eglise abandonne à leur libre examen.

Et voici M. Goblot qui vient d'abattre son jeu. Nous y lisons clairement ceci : qu'il lutte pour la défense des manuels hostiles à la foi catholique. N'est-il pas, au *Volume*, l'hôte de M. Jules Payot, auteur d'un manuel condamné ? N'est-il pas le compagnon d'armes de M. Albert Bayet, auteur d'un autre manuel tout aussi condamné ? Voilà où leur soulier gêne ces messieurs. Le contrôle, que pourra exercer directement ou indirectement l'Eglise catholique, les fait geindre d'avance. Leur mentalité ne leur permet de concevoir la neutralité qu'à la condition qu'elle leur serve de paravent pour abriter leurs attaques contre le catholicisme, et si les catholiques osent se régimber, c'est évidemment qu'ils n'ont pas leur liberté. Or, ces messieurs ne sauraient discuter avec des hommes qui ne sont pas libres, qui repoussent un manuel, « parce qu'on leur a déclaré que l'Eglise le rejette ». Si M. Goblot, auteur d'un *Vocabulaire philosophique*, d'un *Essai de Classification des Sciences*, ce lettré qui a donné la preuve de son habileté à définir et à différencier malgré son adresse dialecti-



que, est aux prises avec un problème ardu de droit, on aime à penser que sa supériorité d'esprit ne croira pas déchoir, aliéner sa liberté, en consultant un spécialiste, un jurisconsulte, voire en lui confiant le soin de ses intérêts, quitte à lui remettre le pouvoir d'agir en son nom en justice. Vraiment aura-t-il de ce fait cessé d'être un homme libre ? Si on le lui disait, il prendrait « justement » cela pour une calembredaine ! Comment, dès lors, peut-il refuser le droit de se faire éclairer sur ses droits et devoirs au savetier du coin, qui n'est pas maître clerc en philosophie, et qu'il renverrait peut-être avec quelque dédain à ses souliers, s'il voulait discuter ou censurer ses dires ? Et où notre honnête savetier trouverait-il meilleur conseil que chez son curé ou son évêque, puisqu'il s'agit d'une question de foi et d'orthodoxie ? M. Goblot voit là un immense et solide filet jeté par l'Eglise sur les écoles laïques, une obstruction savamment ourdie :

L'Eglise, c'est entendu, n'aura pas le dernier mot. Son obstruction pourra durer très aisément deux ans ; après quoi, c'est le recteur, investi, dit la circulaire accompagnant le décret, d'un droit de veto, puis le conseil supérieur, enfin en cas de recours, le conseil d'Etat, qui arrêtent définitivement la liste. Les pères de famille n'ont donc qu'un droit de protestation.

Ainsi, remarquez-le bien, M. Goblot n'admet pas la possibilité que le Conseil d'Etat accueille favorablement les protestations du plaignant : le plaignant doit avoir tort. Il aura tort, qu'il s'agisse d'un manuel condamné par l'Index ou par les évêques ou d'un ouvrage attaquant la foi ou la morale chrétienne. Quant à consentir à admettre que le seul fait de la condamnation par le Pape et les évêques rende ces livres inacceptables à des catholiques, et leur emploi à l'école contraire à la neutralité garantie par la loi, M. Goblot n'y peut songer. Ce serait abolir l'œuvre scolaire de la République, car, paraît-il, c'est abolir l'œuvre scolaire de la République que de tarir pendant deux ans la vente des Manuels de MM. Payot, Bayet et tutti quanti...

Une fois mis en train, M. Goblot ne s'est pas arrêté. Un deuxième article (15 novembre) revient sur la question des manuels :

Cette obstruction s'organise, écrit-il, elle est organisée. Les troupes épiscopales sont prêtes ; pour entrer dans la place, elles n'attendent que l'ouverture des portes. Les lettres pastorales de l'archevêque de Lyon et de l'évêque de Versailles, la circulaire de M. Guiraud, président de l'*Union des Fédérations départementales d'Associations catholiques de pères de famille* ne laissent aucun doute à cet égard. Les pères de famille marchent en première ligne ; c'est au nom de leur



liberté que l'on intervient. Ce sont naturellement des pères de famille ayant un enfant dans une école de l'Etat, mais des pères de famille catholiques agissant contre les écoles, auxquelles ils confient leurs enfants. Leur rôle est simple ; pour le remplir, il suffit de savoir lire et écrire et de n'avoir pas un sentiment trop chatouilleux de sa dignité. Ils iront, à l'inspection académique, prendre copie des listes de livres ; après quoi on ne leur demandera plus qu'une signature. Aussitôt la liste copiée, le père de famille la remettra à M. le curé. C'est l'évêque, seul arbitre en matière de doctrine, qui examinera les livres et rédigera les protestations. C'est la Fédération départementale, qui se chargera de la procédure. La Fédération départementale, c'est encore l'évêque. Il est vrai qu'après deux ans de navette, de l'instituteur au Conseil supérieur, en passant par l'inspecteur d'académie et le recteur, le dernier mot pourra rester à l'Etat républicain. Mais s'il faut deux ans pour choisir un livre !...

Après quoi, nous apprenons des choses étonnantes : d'abord que presque tous les classiques français sont sur les listes de l'Index. Rassurez-vous, il ne s'agit pas des classiques au sens où le commun des mortels entend ce mot, c'est-à-dire des ouvrages regardés comme des modèles, suivant la définition de Littré. Pour M. Goblot, classiques signifie seulement livres à l'usage des classes, ce qui n'est pas tout à fait la même chose, M. Goblot exagère. La *Revue internationale des Sociétés secrètes* a donné la liste des manuels à l'Index et la liste des livres scolaires condamnés par les évêques (octobre 1913, V, 3814 ; il y en a d'autres, beaucoup d'autres, et si tous ne sont pas bons, il en est cependant d'excellents et d'autres simplement acceptables (*Ibid*, novembre, V, 4310). Mais M. Goblot ne pense sans doute qu'à MM. Payot et Bayet ! Nous apprenons ensuite quelque chose de non moins neuf :

L'index ne condamne aucun livre, n'interdit aucune lecture ; il se borne à avertir les fidèles que tels et tels ouvrages doivent être lus avec prudence. Je demande à M. Guiraud, professeur à l'Université de Besançon, s'il s'inquiète si les livres qu'il lit ou fait lire aux étudiants sont à l'Index. S'il fallait procéder ainsi, ce n'est pas seulement l'enseignement de l'Etat qui deviendrait impossible, c'est aussi l'enseignement ecclésiastique, et même celui des séminaires.

Eh bien ! M. Goblot, tout philosophe qu'il est, paraît peu fixé sur la nature de l'Index que Littré définit « catalogue des livres suspects de mauvaise doctrine, dont le Saint-Siège *interdit* la lecture ». C'est bien là la vraie définition des manuels de MM. Bayet et Payot. M. Goblot aura beau faire et jouer sur le sens des vocables : ils sont et resteront condamnés, à moins qu'ils ne soient corrigés. Seulement, les clients de M. Goblot ne corrigent jamais.



Ils nient l'infaillibilité pontificale pour lui opposer leur propre infaillibilité, « celle de la Science », disent-ils modestement.

Le lecteur comprendra qu'on ne suive pas M. Goblot dans le détail de son article. Cela conduirait fort loin. L'articlier exerce, presque une demi-page durant, sa verve, à propos de Galilée, des Jansénistes, toutes questions qu'il paraît d'ailleurs avoir étudiées avec l'érudition à fleur de terre de son maître Voltaire. Il arrive ainsi à cette conclusion :

Quand un manuel aura été condamné par un évêque, cela ne prouvera pas du tout qu'il est contraire à la foi. Seul, le pape, et encore parlant *ex cathedra*, peut faire une pareille déclaration. Mais qu'importe ? Le but aura été atteint. L'autorité sacerdotale aura privé de ses livres l'école laïque et républicaine, pendant deux ans au moins, deux ans de procédure, d'agitation et de scandales !

Au lendemain du discours de Mgr Touchet, M. Denys Cochin adressait la lettre suivante au *Gaulois,* que nous trouvons dans le *Soleil* du 1er novembre :

Mon cher Desmoulins,

Combien vous avez raison de faire des réserves sur l'idée de fermer les écoles libres ! Je comprends le sentiment d'indignation et de découragement qui s'est emparé de Mgr Touchet, après tant de services rendus, devant tant d'ingratitude. Dans un pays où l'enseignement officiel, doté d'énormes ressources, est manifestement insuffisant, où l'État-instituteur a fourni le minimum de résultats pour le maximum de dépenses, où le quart, parfois le tiers des enfants sont encore élevés et instruits dans les écoles libres, gratuitement pour les parents, gratuitement pour l'État et la commune, peut-on imaginer que les écoles libres sont traitées en ennemies ?

Vous rejetez cependant les pensées de découragment. Vous vous refusez, et je vous en remercie de tout cœur, à adopter la politique du pire. A la rigueur, dites-vous, elle pouvait être adoptée, dès le début, il y a six ans. Eh bien ! cette politique, je l'ai entendu proposer et défendre, dans les mêmes termes, lors de mes premiers débuts dans la vie politique, il y a trente-deux ans. La Ville de Paris devançait l'État. Sans maîtres, la plupart du temps, sans locaux pour remplacer ce qu'il condamnait, le conseil municipal refusait tout subside à des écoles fréquentées par 70.000 enfants. Si les catholiques s'étaient abstenus, 70.000 écoliers restaient dans la rue, l'école fermée.

Cette idée fut mise en avant, dans un grand conseil tenu à l'archevêché, où les souvenirs laissés par mon père m'avaient valu l'honneur



d'être invité. «Faut-il fermer les écoles ?» Ces mots, qui servent de titre à votre article, furent alors prononcés. « Non, — répondit d'une voix forte, que j'entends toujours, le vénérable cardinal Guibert, — usons de la liberté pour le bien, tant qu'elle nous est laissée ». Et à Paris les 70.000 enfants ne furent pas un jour privés d'école. L'effort des catholiques fut admirable, et fut encouragé du dehors. M. Goblet, à la tribune, nous exhorta à fonder des écoles libres. M. Buisson, directeur de l'enseignement primaire, inspectait et récompensait les Frères et les Sœurs. Pas une fois la valeur de leur enseignement n'a été contestée. Au conseil municipal, nos collègues répétaient naïvement : « Nous faisons des écoles avec notre argent ; faites-en avec le vôtre : qui vous en empêche ? » J'ai entendu ce mot vingt fois. Pendant vingt ans, le nombre de 70.000 élèves fut maintenu. Il a fléchi d'un quart environ depuis 1903. Il est aisé de compter que, si même un écolier ne coûte à la Ville que cent francs par an, les catholiques, à Paris seulement, ont épargné à la Ville et par conséquent ont fourni à l'enseignement populaire, en trente ans, une somme de plus de 200 millions. Ça n'empêche ni le congrès d'Aix de déclarer que, s'il y a tant de conscrits illettrés, c'est la faute des évêques, ni les commissions de la Chambre, dans les projets de défense de l'école, de repousser tel amendement qui ferait respecter l'école libre en même temps que l'école publique, ni M. le sous-secrétaire d'Etat Morel, dans les procès de dévolution, de refuser le bénéfice de la loi à un ancien bien de fabrique, s'il est marqué de cette tare : avoir servi et pouvant servir d'école. Cela n'empêcha pas enfin tout le gouvernement de fermer, l'autre jour, après tant d'autres, les classes de 600 petites filles, rue Caulaincourt, malgré la protestation de 2.500 électeurs du quartier de M. Marcel Sembat.

Ingratitude, iniquité, absurdité, ces mots deviennent trop faibles.

Et puis, je le disais hier même à M. Buisson : Que le pouvoir civil ait le devoir et parfois la charge de maintenir l'Eglise dans son domaine, personne n'en doute. A cela servent les concordats, ou à défaut de ces traités solennels, les conversations et les arrangements. Mais on ne veut plus de concordats ni même de conversations ; on ignore tout, on n'a point de rapports. On veille seulement à ce que l'Eglise ne s'avise pas d'apprendre l'alphabet à des enfants, ou de soigner des tuberculeux, et des typhiques : oh ! alors, le pouvoir civil se défend et il est intraitable. Ce n'est pas là une politique digne de ce nom. C'est une mise en scène électorale, en train de perdre beaucoup de son effet. Mais malgré tout cela, je suis bien sûr que le vieil archevêque que j'ai entendu, il y a trente ans, dirait encore aujourd'hui : « Usons de la liberté pour le bien tant qu'elle nous est laissée ». Je suis sûr aussi que l'éminent évêque d'Orléans me pardonnera d'avoir rappelé en cette circonstance la parole du vénérable cardinal Guibert.

Croyez, mon cher Desmoulins, à ma sincère amitié.

Denys Cochin.



Mgr Touchet répliqua aussitôt (Le *Gaulois*, 4 novembre) :

Orléans, 2 novembre.

A Monsieur le directeur du *Gaulois*,

Monsieur le directeur,

Le *Gaulois*, arrivé ce matin à Orléans, m'apporte une lettre de M. Denys Cochin qui me concerne, au moins indirectement, sous ce titre : *Faut-il fermer nos écoles ?* ». Saisissante, courtoise, spirituellement anecdotique, et émouvante, comme tout ce qui sort de la plume et des lèvres de l'éminent académicien, cette lettre me prête un sentiment qui n'est pas le mien et une opinion, au moins plusieurs pourraient le croire à la lecture de l'intitulé, que je n'ai pas émise. M. Denys Cochin exprime que je suis découragé, indigné ? Peut-être, il y aurait de quoi, vraiment, si l'on considère comment sont traités les évêques, curés, maîtres, fidèles, enfants, patrons et élèves de l'école libre : comme si l'école libre n'était pas légale au même titre que l'école publique, au moins jusqu'à nouvel ordre, comme si moralement et financièrement elle ne rendait pas aux communes et à l'État les plus signalés services.

Découragé ! Oh ! non par exemple. Cet adjectif a échappé à la plume rapide de M. Denys Cochin. Voilà pour le sentiment ; voici pour l'opinion : les catholiques dont j'ai été l'interprète, demandent-ils la fermeture immédiate de nos écoles libres ? A lire la lettre de M. Denys Cochin, on pourrait le penser, en tout cas, c'est mon impression. Or, il n'en va nullement ainsi. Si on nous laissait la législation actuelle, pour misérablement restrictive qu'elle soit, comparez-lui les législations anglaise, hollandaise et américaine. Si l'on ne serrait pas la vis qui nous oppresse, nous continuerions notre labeur en faisant le plus de bien possible. Le mot du cardinal Guibert, cité par M. Denys Cochin : « Usons de la liberté pour le bien tant qu'elle nous est laissée » nous servirait de règle pratique. Ici, toutefois, une observation s'impose ; il y a 32 ans que le cardinal tenait ce propos, 32 ans ! Alors les religieux et les religieuses étaient chassés des chaires primaires publiques, mais on leur laissait ouvertes les chaires privées libres ! Nous sommes loin de ce temps. Néanmoins, même descendus au dessous de ce point de liberté, puisqu'il convenait au cardinal Guibert de prononcer encore ce mot au moment où se trouvait le vénérable archevêque, nous ne voudrions point changer d'attitude si la légalité ne changeait pas, mais tout va s'aggraver, nous prophétise-t-on.

En dehors du projet Dessoye, duquel je n'ai rien dit à Arthenay — on ne peut tout dire dans un seul banquet populaire, je m'expliquerai de celui-ci dans un dîner de même genre, dimanche prochain, à Saint-Paterne-d'Orléans — en dehors, dis-je du projet Dessoye, nous sommes menacés de trois autres, tous monopolistes — monopole absolu, monopole restreint (Brard), monopole des maîtres. Après



avoir exposé à mes auditeurs l'économie de ces projets, j'ajouterai que, si, en face de la situation que nous ferait un redoublement de fureur laïcisante, on pouvait concevoir telle conjoncture, la fermeture en bloc de nos écoles s'imposerait.

« De ces conjectures, je n'en formulai aucune. Eh bien, je précise : en voici une. On en trouverait d'autres. D'après l'un de ces projets, l'Etat aurait le monopole de la fourniture et de la formation des maîtres, tous devraient passer par les écoles normales, nul ne monterait dans une chaire d'école publique ou école libre, sans avoir subi l'enseignement des écoles normales où règnent en philosophie M. Jules Payot, lequel déclare que nous ne pouvons atteindre rationnellement la cause première : Dieu ; en histoire, M. Aulard ; en religion, M. Pecault, et c'est le mieux. Je demande, certains catholiques demandent avec moi : si on nous imposait des maîtres, maîtresses d'écoles ayant passé par ces disciplines intellectuelles, marqués d'une empreinte dont ne se garantit pas leur seizième ou leur dix-huitième année, faudrait-il les accepter, faudrait-il fermer nos écoles ? Telle est une des formes du problème. Le cardinal Guibert ne l'a pas envisagée, nous avons le devoir malheureux de l'envisager, nous. Le siège apostolique nous a justement et sagement interdit de nous servir de maîtres dangereux dans notre enseignement supérieur ; nous en servirions-nous dans notre enseignement primaire ? On répondra : vos jeunes maîtres passeront, doctrinalement indemnes, par l'enseignement même funeste de l'école normale primaire. Hélas ! si nous nous faisions cette illusion, nos adversaires en souriraient ! Ce langage se défend-il ? Ne se défend-il pas ? Est-ce cela dont il jugerait, s'il convient, le tribunal auquel j'en ai appelé, celui de l'Episcopat français, si nous étions acculés à de dures résolutions, et serait-ce notre faute ?

» Et maintenant, M. Denys Cochin veut-il me permettre de lui poser, très cordialement, une question ? Il a répété dans sa lettre à M. Desmoulins un mot de celle qu'il a adressée à M. Buisson, à savoir : « Le pouvoir civil a le devoir, et parfois la charge, de maintenir l'Eglise dans son domaine », voudrait-il signifier par là que l'Eglise, que l'Episcopat français en soit sorti ? Si oui, veut-il dire quand ?

» Je vous prie d'agréer, monsieur le directeur, mes sincères respects.

» STANISLAS,
» Evêque d'Orléans. »

Voir sur ce sujet l'article de M. Lecigne dans la *Picardie* du 5 novembre.

Dans la *Libre Parole* du 19 novembre 1913, M. Henri Bazire donne à son tour son avis sur la question ouverte par le discours de Mgr Touchet :



Maintenant que la rumeur commence à s'apaiser autour de la question soulevée par Mgr Touchet, et que l'on semble mieux comprendre l'hypothèse à laquelle il faisait allusion, peut-on se risquer à donner son avis ?

Georges Thiébaud, dès le premier jour, a donné le sien, magistralement selon sa coutume, avec cette verve qui ne l'abandonne jamais et ce sens politique qui eût fait de lui un chef incomparable de l'opposition, si l'opposition avait compris, dès avant le Boulangisme, la nécessité de l'offensive « nationale » contre le parti « dit républicain ». Ce que Thiébaud regrette surtout, c'est que l'on ait laissée, en 1880, se constituer l'école laïque anticatholique. D'après lui, les catholiques français se sont alors comportés comme s'ils étaient une minorité, en créant les écoles libres. Ils devraient tenir leur place à l'école nationale, y exiger et y obtenir le respect de leurs droits et ne pas se laisser imposer ce double budget d'instruction publique qui les épuise. J'avoue que là, en effet, se place le grand point d'interrogation. L'attitude énergique des évêques belges vis-à-vis de l'école athée a peut-être arraché la Belgique au *joug maçonnique*. Si, en 1880, les catholiques français, pénétrant dans l'école, y avaient organisé l'obstruction contre l'enseignement officiellement neutre, sectaire en réalité, peut-être eussent-ils empêché la *Maçonnerie* d'en faire sa citadelle. En tous cas, l'essai valait d'être tenté, ne fût-ce que pour éviter la formidable rançon scolaire qui ne pouvait manquer de s'accroître chaque année. Cette campagne eût-elle réussi ? Les catholiques étaient-ils assez organisés pour l'entreprendre ? C'est une autre affaire et qui, maintenant, n'a plus qu'un intérêt rétrospectif.

Mais je n'hésite pas à dire qu'aujourd'hui la question est toute différente. Pouvait-on, grâce à une lutte acharnée et peut-être victorieuse, éviter d'ouvrir les écoles libres ? La discussion est permise, et j'admets pour ma part très bien l'affirmative. Mais ces écoles, ouvertes depuis trente ans, maintenues au prix de tant de sacrifices, et qui leur ont coûté des centaines de millions, les catholiques peuvent-ils prendre l'initiative de les fermer ? Cette fois, je me sépare de Thiébaud et, très nettement, je réponds : Non ! dussent-ils, comme les marins en temps de guerre, sauter avec le bâtiment. Sur ce bâtiment, le pavillon flotte : il est impossible de l'abandonner. D'autant qu'il y aurait, en désespoir de cause, manière de sauter.

Beaucoup ont regretté que Mgr Touchet ait posé la question. A vrai dire, très peu ont saisi la portée de ses paroles. Le vaillant évêque d'Orléans n'a jamais eu la pensée de fermer les écoles libres tant qu'il serait possible de les laisser ouvertes. Et on lui a prêté des intentions bien peu conformes à son caractère et à ses habitudes. Un mot de découragement ou un geste de lassitude de sa part ? C'est invraisemblable. Et cette invraisemblance eût dû inciter ceux qui avaient été surpris à chercher des précisions que l'évêque a d'ailleurs spontanément fournies dans une interview de l'*Eclair*. Mgr



Touchet prévoit un seul cas : il ne s'occupe ni du projet Brard, ni du projet Dessoye, mais du projet Buisson qui obligerait tous les maîtres de l'enseignement primaire libre à passer par les écoles normales de l'Etat. En ce cas, dit-il, nous devrions , plutôt qu'accepter cette contamination doctrinale, fermer nos écoles.

Qu'on partage ou non cet avis, on reconnaîtra qu'après tout, il n'est pas mauvais que l'Etat se rende compte du péril qu'il court ou, du moins, de l'embarras qu'il risque à brimer et à persécuter sans cesse les catholiques. Comment ! ceux-ci le déchargent d'un lourd souci, lui économisent des millions chaque année, assurent l'enseignement à des milliers et des milliers d'enfants que l'Etat n'a matériellement pas les moyens de recevoir dans ses écoles. Les locaux et les maîtres lui manquent à la fois. Si, agacés, exaspérés, les catholiques lui mettaient un beau jour tous leurs pupilles sur les bras ! Voilà l'hypothèse. Certains y ont vu une menace. Et après ? Si cette menace ou toute autre venait à se réaliser, il faut avouer que l'Etat ne trouverait encore qu'une faible partie de ce qu'il cherche et de ce qu'il mérite. Tout châtiment des abominables sectaires qui ont fait de l'école un terrain de combat semblera trop doux, toutes représailles insuffisantes.

Mais c'est précisément parce que les catholiques, comme citoyens, ne peuvent renoncer à la lutte en aucun cas, qu'ils ont le devoir de la soutenir jusqu'à extinction, en se révoltant ouvertement, s'il le faut, contre les lois abominables dont on les menace, c'est parce que la fermeture des écoles ne créerait qu'un embarras momentané à leurs adversaires et leur laisserait trop facilement le champ libre, c'est à cause de cela que, dans toutes les hypothèses, même dans celle que prévoit Mgr Touchet, nous pensons que, bien loin de fermer une seule école, il faut les maintenir toutes, sans se préoccuper des formalités vexatoires que viendrait à exiger une légalité inique. Plus ces exigences seraient intolérables et plus il faudrait résister, attendant qu'on nous chasse par la force de nos vingt mille écoles. Et quand je dis par la force, j'entends bien que la chose ne se passerait pas avec la même facilité que pour les expulsions de congrégations. Les gendarmes ne se trouveraient plus, cette fois, en présence de religieux et de religieuses résignés au sacrifice, désireux d'éviter toute violence et y étant en quelque sorte obligés par leur vocation même. Ils auraient affaire aux pères de famille catholiques qui, j'en ai la conviction, sauraient se souvenir que leurs enfants sont à eux, que leurs écoles sont à eux, que les maîtres qui y professent ne sont que leurs délégués, que la liberté d'enseignement n'est pas seulement une liberté civique imprescriptible, mais un droit naturel, et qui défendraient l'école catholique comme leur propre foyer. Au besoin, ils transformeraient ce foyer en école. Je suppose le projet Buisson voté ou le projet Brard. Qu'il y ait disette de maîtres ou monopole déguisé et défense d'ouvrir une école dans les communes de moins de 3.000 habitants, manquera-t-il vraiment, dans ce pays de France, des pères



de famille pour se faire maîtres d'école et écrire sur la porte de leur maison : « Ici l'on enseigne ? »

Vous imaginez-vous le procès de l'école libre, cette glorieuse poursuite que, jadis, provoqua Montalembert, âgé de vingt ans, se renouvelant dans toutes les communes de France ? L'unique procès de l'Ecole libre conquit naguère la liberté de l'enseignement ; des milliers de procès ne sauraient-ils la défendre ? Quand, pris au dépourvu par le refus des cultuelles, le Bloc s'avisa de voter une loi exigeant la déclaration de réunion publique pour chaque messe, ce fut dans toute la France, une hilarité énorme. Le délit de messe fut commis partout à la fois, et la loi s'effondra sous le ridicule. Le résultat serait le même, le jour où partout on commettrait le délit d'enseignement. On n'oserait pas poursuivre, ou, si on l'osait, le spectacle serait joyeux : les tribunaux deviendraient trop étroits ; ce ne seraient plus des procès, mais des processions. Voilà, me semble-t-il, la réponse à faire aux projets dont on nous menace. Fermer nos écoles ? Non pas. Déconcertés au premier abord, ils auraient tôt fait de s'en emparer par une loi de circonstance invoquant le prétexte de l'utilité publique. Fermer nos écoles ? Non pas. Mais les maintenir, au contraire, en toute hypothèse ; ne pas craindre même d'en ouvrir de nouvelles sans se préoccuper des exigences tyranniques d'une légalité imbécile. Et, cela fait, nous, pères de famille catholiques et citoyens français, défendre la porte de nos écoles comme nous défendrions le seuil de nos foyers. Si Buisson le bon apôtre, Dessoye le Vénérable, ou Brard le Pénitent, veulent tenter l'aventure, je ne crois pas trop m'avancer ni trop présumer de nos résolutions en leur annonçant poliment qu'ils trouveront à qui parler.

Voir l'appréciation de l'*Agence Roma* du 10 novembre :

Cf. La *Picardie* (5 novembre 1913), article du chanoine Lecigne sur le même sujet, intitulé : *Sur le Mont Aventin.*

—Le *Propriétaire Chrétien*, du 22 novembre, publie, d'après le *Journal du Loiret* ce résumé du discours prononcé, le dimanche 16, par Mgr Touchet à Orléans, à la fête du groupement paroissial de Saint-Paterne :

Mgr Touchet a, comme il l'avait annoncé, continué l'étude des projets scolaires commencée il y a trois semaines à Arthenay.

Après avoir exposé le but poursuivi par l'auteur de ce projet, qui tend à la fréquentation et à la défense de l'école laïque, l'évêque d'Orléans se demande s'il est nécessaire d'assurer l'une et l'autre. Oui, répond Mgr Touchet, s'il faut diminuer le nombre des illettrés qui, d'après M. Briand, s'élève à 25 ou 30 % du nombre des enfants fréquentant l'école, et s'il faut supprimer l'absentéisme qui fait qu'un



trop grand nombre d'enfants manquent volontairement l'école. Mais, aux yeux de l'évêque d'Orléans, le remède préconisé par M. Dessoye est insuffisant ; il ne suffira pas, pour diminuer le nombre des illettrés, de forcer, même par l'amende, les pères de famille à envoyer leurs enfants à l'école ; il faudrait aussi qu'à l'école laïque on ne multipliât pas le nombre des jours de congé. D'autres causes font encore que les lois scolaires de 1882 n'ont pas donné tous les résultats qu'on en attendait et, ici, Mgr Touchet cite les paroles d'un instituteur de Paris, M. Théodore Legrand, qui, dans le journal l'*Instituteur français*, affirme qu'un certain nombre d'instituteurs, ne se sentant pas suffisamment récompensés, ont saboté l'école.

Le remède que préconise l'évêque d'Orléans est celui qui existe en Angleterre, en Hollande, en Suisse, au Canada. En Angleterre, dit-il, l'Etat reste neutre au point de vue de l'enseignement et laisse les parents libres de faire donner à leur fils tel enseignement qui leur convient. L'Etat s'y borne à donner aux maîtres, quels qu'ils soient, un minimum de salaire. Cette neutralité, peut-on l'espérer en France ? A l'heure actuelle, non ; dans l'avenir, peut-être ; mais ce n'est pas le ministère Barthou qui nous la donnera.

Quant à la défense de l'école laïque, que vise en second lieu le projet Dessoye, Mgr Touchet affirme très haut que cette école n'a pas besoin d'être défendue, avec ses 125.000 maîtres et les millions qui composent son budget. En terminant, l'évêque d'Orléans dit que ce projet n'est qu'un « épouvantail à pierrots » et non un épouvantail pour les évêques. Les évêques feront, s'il est nécessaire, ce qu'ils ont déjà fait pour défendre l'âme des enfants. Ce n'est pas le projet Dessoye qui les en empêchera.

— Un certain nombre de journaux ont reproduit la lettre suivante, adressée par S. Em. le cardinal Merry del Val à Sa Grandeur Mgr Dubourg, archevêque de Rennes :

Du Vatican, 12 novembre 1913.

Monseigneur,

Le Saint-Père Pie X a agréé très volontiers le filial hommage de la Lettre collective que Votre Grandeur et ses vénérés collègues de l'épiscopat de Bretagne viennent d'adresser à leurs diocésains sur la « Question scolaire ». En présence du nouveau danger qui menace l'enseignement libre, qui menace les nombreuses écoles chrétiennes de la vaillante Bretagne catholique, il était du devoir des pasteurs des diocèses d'élever la voix, de faire entendre la parole de la justice et de la vérité, pour éclairer les consciences et affermir les bons. Ce devoir, vous l'avez rempli dignement par cette noble lettre, qui sera un nouveau témoignage de la sollicitude des évêques pour les âmes qui leur sont confiées, de leur zèle à défendre la grande cause de l'enseignement catholique. Sa Sainteté vous en félicite et forme le



vœu que vos paroles soient écoutées et que votre dévouement soit couronné de succès.

Comme gage de sa bienveillance paternelle et des faveurs célestes, l'auguste Pontife accorde de tout cœur à Votre Grandeur, à ses vénérés collègues de Bretagne et à leurs diocésains le bienfait de la bénédiction apostolique. Avec mes remerciements pour l'exemplaire de cette pastorale que vous avez bien voulu m'adresser, veuillez agréer, Monseigneur, la nouvelle assurance de mon entier dévouement en Notre-Seigneur.

R. Card. MERRY DEL VAL.

— Au Congrès cantonal catholique qui vient de se tenir à Lescar (Basses-Pyrénées), S. G. Mgr Gieure, évêque de Bayonne, a prononcé un éloquent et substantiel discours sur la défense laïque. Nous allons en donner ici quelques extraits, d'après le *Bulletin religieux du diocèse de Bayonne* et *l'Autorité* du 16 novembre 1913 :

L'école laïque est en péril ! C'est le cri de détresse poussé par les Loges. L'écho le répète dans la rue, sur la place publique, dans les journaux, dans les Parlements. La *Lanterne*, sur le mode mélodramatique, écrit : « Il y a de la poudre dans l'air. Les canons de l'Eglise sont braqués sur la République. Attention ! » — En toute hâte elle mobilise ses tonnerres en zinc, roule des yeux terribles. La patrie est en danger ! — Mes chers messieurs, devant ces appels désespérés, nous ne saurions rester indifférents. Nous aussi, volons au secours de l'école menacée, faisons de la *défense laïque*. Oh ! il y en a qui vont répétant que tout ce bruit, tous ces effarements, ne sont qu'un immense *bluff*. Ce cliquetis d'armes viserait la chute d'un ministère, ou préparerait une plateforme électorale pour redonner de la vie à des partis qui meurent... Ici, nous ne faisons pas de politique ; nous parlerons seulement de la défense laïque menacée. Les autres pensent qu'elle est en péril très sérieux. Discutons ces deux opinions. Nous tirerons ensuite les conclusions.

L'école laïque n'est pas en péril. Comment y serait-elle ? Elle a des millions à son service, puisque le budget de l'Instruction publique, qui se chiffrait par 58 millions en 1888, est passé, en 1911, à 280 millions. Elle a, pour elle, les pouvoirs publics qui lui prodiguent leurs faveurs et la déclarent intangible. Enfin, elle n'a rien à redouter des écoles libres, ses rivales, constamment combattues par l'Etat. Les maîtres laïcs sont bien rétribués, ont une besogne facile et des avantages considérables ; ils ont donc mauvaise grâce à prendre figure de victimes.

Un personnel, dit Mgr Gieure, qui dispose annuellement de plus de 350 millions, qui fait trembler ses chefs, qui commande aux Chambres



françaises, qui fait capituler les ministres, se met au-dessus des lois ou les brave, fait écraser ses rivaux, prendra difficilement figure de persécuté. En tout cas, c'est une persécution bien douce, bien enviable !

Et pourtant, le vaillant évêque de Bayonne se déclare tenté de se ranger à l'opinion de ceux qui affirment que « l'école laïque est en sérieux péril », qu' « école et maîtres laïcs sont combattus, calomniés, persécutés ». Voyons d'abord les maîtres, ces « prophètes éblouis du Verbe nouveau », selon le mot assez cruel de Clémenceau ; d'autres les traitent de « pédants », et M. Augagneur s'écrie : « Mais, chers maîtres, vous allez nous faire regretter les curés ! » Ce sont des « révoltés », au témoignage de MM. Laurin et Buisson ; des « anarchistes » et des « antimilitaristes », si nous en croyons les citations, que fait Mgr Gieure, de la *Guerre Sociale*, de la *Lanterne*, de l'*Action*, de la *Petite République*, de Messimy, Jaurès, Rouvier, Séailles, Hervé, etc. Enfin, le *Temps* n'a-t-il pas imprimé que les instituteurs s'occupent de tout, excepté de leur enseignement, « besogne indigne de si purs intellectuels ». Passons à l'école laïque. Elle subit une crise que personne n'essaie de dissimuler. M. Hanotaux l'écrivait récemment : « Il n'y a pas à dire : nous sommes en pleine crise de l'enseignement. La machine n'est peut-être pas absolument détraquée, mais elle fonctionne mal. Les enfants se plaignent, les parents se plaignent, les maîtres se plaignent.Les groupements autorisés élèvent la voix.La société souffre.Si elle discerne insuffisamment les causes du malaise, elle l'éprouve néanmoins. Oui, il y a crise... » Quelles sont les causes de cette crise ? Ici encore, Mgr Gieure s'appuie sur des témoignages non suspects. Un instituteur public de Paris, M. Th. Legrand, dénonce le « sabotage » des écoles, et le F∴ M∴ Steeg avoue que l'instruction populaire « semble reculer ». Il n'y a qu'à voir les effarants résultats de la statistique des illettrés. Dans la *Grande Revue*, un inspecteur de l'enseignement primaire, M. Dufrenne, gémit sur la crise du recrutement des instituteurs : « La situation, dit-il, est inquiétante sous le rapport de la quantité et menace de devenir lamentable sous celui de la qualité ». Le *Temps*, à son tour, se lamente sur la « grève du brevet supérieur ». Les patronages postscolaires sont une « vaste blague », selon l'expression d'un rédacteur de la *Revue de l'enseignement primaire supérieur*. Et la neutralité aussi est « une blague », et c'est M. Aulard qui l'écrit au *Matin*, tandis que M. Maret écrit au *Radical* : « La prétendue neutralité est une bêtise».Un député socialiste, M. Allard, n'a-t-il pas, du haut de la tribune du Parlement, jeté cette accusation aux maîtres laïcs : « Oui, de ces enfants vous faites des apaches ! » Qu'est-



ce donc, après cela, que la fameuse défense laïque ? Un « immense bateau », répond M. Th. Legrand, dans l'*Instituteur Français* ; un bluff, le « bluff des intérêts » politiciens, écrit le *Temps* lui-même. Quant au pays, il se désaffectionne de plus en plus des instituteurs « et ceci achève de démontrer », fait remarquer Mgr Gieure, « que l'école laïque est en sérieux péril ».

Quelles conclusions tirer de cet exposé ? Les voici, d'après Mgr l'évêque de Bayonne :

Qui critique, qui condamne l'œuvre de l'école laïque ? Ce sont des socialistes, des radicaux, des républicains modérés. C'est Jaurès, Clémenceau, Augagneur, Séailles, Allard, Lafferre, Messimy ; c'est la *Lanterne*, l'*Aurore*, le *Temps* ; ce sont les statistiques impitoyables du gouvernement ; ce sont les instituteurs eux-mêmes et les inspecteurs.

Pas une fois, dans ce long défilé de critiques et de doléances, je n'ai invoqué le témoignage des catholiques.

Elle est bien pâle la Lettre des Evêques en présence de ce réquisitoire dressé par les partisans et amis de l'école laïque !

Ils nous répètent que l'école laïque est intangible, qu'ils ne souffriront pas qu'elle soit attaquée. Et vous pensez qu'ils vont bondir de colère et s'indigner contre les Clémenceau, les Allard, les Augagneur, la *Lanterne*, le *Temps !*

Quelle erreur ! Ils raisonnent autrement. C'est vrai, disent-ils, nous avons à nous plaindre des maîtres laïcs et de leurs écoles. Eh bien !... fermons les écoles libres, ou rendons leur existence impossible.

C'est cela qu'ils appellent *la défense laïque*. Et le plus comique en cette affaire, c'est que les Augagneur, les Clémenceau, les Jaurès, la *Lanterne*, la *Petite République*, oubliant leurs rancunes et leurs sévères admonestations, sont les plus féroces à défendre et à louanger cette laïque qu'ils avaient si bien houspillée, et à pourfendre l'école libre, qui n'en peut mais !

C'est vraiment le *bateau* immense dont parle M. Th. Legrand, ou *le grand bluff* des intérêts qui alimente le radicalisme et que dénonce le *Temps*.

Ils ont la menace à la bouche ; ils parlent d'amende, de prison pour les pères de famille, pour les curés et les évêques. Ce sont des menaces enfantines. Croient-ils que les Evêques, les curés et les pères de famille catholiques aient peur de la prison ? Mais vous le verrez, si quelqu'un recule, ce ne sera pas nous. C'est une habitude prise des deux côtés.

Ils revendiquent le monopole. En bons tyrans qu'ils sont, ils ne veulent qu'une école, la leur. Cela, ils ne le pourront pas ; ils ne l'oseront même pas. Et quand même, cela n'est pas pour nous effrayer. Nous les attendrions au lendemain.

Le discours du distingué prélat, édifié tout entier sur des documents irrécusables et sur le propre témoignage des soutiens de l'école laïque, constitue, contre celle-ci, le plus formidable réquisitoire. La cause est entendue : le pays jugera.



— D'une lettre de Mgr Turinaz, archevêque d'Antioche et évêque de Nancy, nous extrayons ce qui suit :

Le concours donné à nos œuvres s'impose à tous les fidèles et à tous ceux qui veulent défendre la religion, nos libertés et nos droits essentiels, les intérêts les plus élevés de notre pays. Jamais nos écoles n'ont demandé un concours plus actif et une plus grande générosité. Elles sont en butte à des difficultés et à des luttes toujours plus nombreuses : elles exigent des dépenses plus considérables. Les traitements des maîtres actuels sont plus élevés que le traitement donné autrefois aux Frères des Ecoles chrétiennes.

D'autre part, Mgr de Carsalade du Pont, évêque de Perpignan, prescrivant une enquête pour les écoles, écrit :

Parmi toutes les œuvres que votre inépuisable charité soutient, celle des écoles catholiques doit, sans contredit, être mise au premier rang. Elle marche de pair, dans la hiérarchie des œuvres, avec celle de la conservation de la foi ou du Denier du culte. Remarquez, en effet, que tous les efforts de l'impiété contemporaine se sont portés et se portent encore, avec une persévérance qui ne se lasse jamais et une rage que rien n'apaise, contre le prêtre et contre l'enfant. Contre le prêtre, parce qu'il est le défenseur des droits de Dieu et le rempart derrière lequel s'abritent les fidèles pour défendre leur foi ; contre l'enfant, parce qu'il représente l'avenir et que, si on parvient à le déchristianiser, l'impiété triomphante sera demain la maîtresse du monde. De là, ces assauts continuels livrés au prêtre et à l'enfant ; de là, ces innombrables lois d'exception contre le sacerdoce et contre l'école catholique.

La tactique des ennemis de la religion doit nous dicter la nôtre. Puisque l'école chrétienne est le rempart qu'ils veulent à tout prix renverser, qu'elle soit celui derrière lequel nous nous groupions pour le défendre, nous aussi, à tout prix.

— On lit dans le *Journal des Débats*, du 19 octobre 1913, la note ci-après reproduite :

Avant-hier s'est réuni le Comité directeur des « *Cours préparatoires à l'Enseignement supérieur pour les jeunes filles* ». Les bases de ce nouvel enseignement ont été définitivement arrêtées et les cours s'ouvriront dès les premiers jours de novembre. Rappelons que ces cours sont organisés sous le haut patronage de MM. Léon Bourgeois, Ernest Lavisse, Camille Sée, et d'un grand nombre de professeurs de la Sorbonne, parmi lesquels MM. Andler, Brunschwicg, Durckeim, Faguet, Lanson, etc. Mlle Milliard, membre du Conseil supérieur de l'Instruction publique, en a assumé la direction. Le personnel enseignant comprend jusqu'ici MM. Delacroix et Koszul, professeurs à la Sorbonne, Mlle Bianchi, MM. Bulard, Léon Cahen, Dalmeyda, Mornet et René Pichon, professeurs de lycées de Paris. Pour de plus précis renseignements, on peut s'adresser à Mlle Hatzfeld, secrétaire des cours, 18, rue Guersant.



— Le *Volume* (22 novembre) annonce que la *Fédération des Amicales* a transféré son siège social 73, rue Notre-Dame de Nazareth, au Palais de la Mutualité.

— Le *Congrès des œuvres d'éducation laïque du Sud-Est* a tenu sa séance de clôture dimanche à Saint-Etienne. M. Pauze, secrétaire de la Fédération, a présenté le vœu suivant, au nom de la première commission : « Le Congrès des Œuvres d'éducation laïque du Sud-Est demande aux pouvoirs publics de hâter la réalisation des projets relatifs à la défense de l'école laïque, de manière à assurer définitivement, contre les attaques et les procédés d'oppression du parti romain et clérical, le triomphe de la légalité républicaine et de l'école nationale » La *Fédération des Amicales laïques* du Rhône proposa, à titre d'amendement, le vœu suivant : « Considérant que le décret du 1er juillet sur les manuels scolaires est de nature à fournir aux adversaires de l'école laïque une arme nouvelle pour la combattre, le Congrès émet le vœu que ce décret soit rapporté ». On discuta longuement sur les deux vœux, qui furent acclamés.

A ce moment, M. Morel, ministre des colonies, arriva dans la salle. La séance se continua sous sa présidence. M. Durafour, député de la Loire, rapporteur général, développa ensuite les divers vœux présentés au Congrès. Le vœu et l'amendement relatifs à la défense de l'école laïque et aux manuels scolaires furent de nouveau adoptés avec un véritable enthousiasme. M. Morel déclara que défendre l'école, c'est défendre le prestige de la République, et il ajouta que le gouvernement mettra tout en œuvre dans ce but.

Un banquet termina ce Congrès. MM. Edouard Petit, Lallemand, préfet ; Joannon, Seyrol, Bador, prirent la parole. M. Morel rappela les phases de l'organisation des œuvres postscolaires dans la Loire, où la Fédération groupe 245 sociétés et 25.000 adhérents. Il montra la nécessité d'unir toutes les forces laïques pour la défense de l'école, que ses adversaires attaquent au nom de la liberté, cette liberté au nom de laquelle on répand tant d'erreurs. « Nous ferons justice de toutes ces attaques, dit-il, le dernier mot restera à l'enseignement national laïc qui, s'il a des ennemis acharnés à sa perte, a également des amis fidèles ».

HESSE. — On lit dans le *Bulletin de l'Agence Roma*, du 12 novembre :

La Commission parlementaire de la deuxième Chambre de Hesse a résolu à la quasi-unanimité de demander au gouvernement la modification des lois en vigueur relativement aux ordres religieux catholiques, afin d'en faciliter l'application selon les cas. Une motion analogue avait été déjà présentée par le Centre, mais le gouvernement déclara au Parlement qu'il ne pouvait condescendre à cette demande que si la Chambre elle-même déclarait qu'elle consentait en principe à une modification des lois visant les ordres religieux. Cette condition est maintenant accomplie par la déclaration de la Commission.



Esperanto

ETATS-UNIS. — La Juiverie ou la Franc-Maçonnerie, toutes les deux peut-être, ont-elles mis la main sur l'Esperanto ? Une dépêche de New-York à la presse mande qu'une protestation officielle contre le procès de Kieff signée par d'éminents espérantistes de la Bohême a été envoyée à tous les groupes de cette langue internationale dans le monde entier. Déjà les espérantistes de New-York se sont empressés d'obéir et d'envoyer un énergique protêt qu'ils ont confié au Sénat américain (La *Vérité*, de Québec, 1er novembre).

FRANCE. — *L'Eclair*, du 24 novembre, publie le compte rendu suivant :

Hier dimanche, à la Sorbonne, a eu lieu la distribution des prix du Groupe espérantiste de Paris, qui présentait, comme chaque année, une grande animation, et réunissait un millier d'espérantistes de Paris et de la banlieue. La réunion était présidée par le docteur Charles Richet, lauréat du prix Nobel de cette année. Sur l'estrade, avaient pris place : le général Sébert, membre de l'Institut, M. R. Bricard, professeur au Conservatoire des Arts et Métiers, président du groupe de Paris ; Rollet de l'Isle, ingénieur en chef de la marine ; Ernest Archdeacon, vice-président de la Ligue Nationale aérienne ; Costou, professeur à la Sorbonne ; René Benoît, directeur du bureau international des poids et mesures, et les membres du Conseil d'administration du groupe. M. Archdeacon annonça ensuite qu'il venait de gagner à l'esperanto M. Esnault-Pelterie, l'ingénieur aviateur bien connu, qui est devenu un apôtre ardent de la cause ; il donna lecture d'une lettre en Esperanto, où ce dernier, s'excuse de ne pouvoir assister à la fête, retenu par une grippe malencontreuse.

— Le *Bulletin mensuel de l'Association amicale des Instituteurs et Institutrices de l'Aisne* (14 novembre) nous apprend qu'un instituteur primaire de la région enseigne *l'Esperanto* à ses élèves.

Franc-Maçonnerie

GÉNÉRALITÉS MAÇONNIQUES. — *Le Secret.* — Nous empruntons à la *Latomia*, par l'intermédiaire du *Breslauer Morgenzeitung* du 23 septembre, quelques passages d'un article sur le secret maçonnique. L'auteur y fait une distinction entre les secrets et le secret ; et il conclut ainsi :

Tandis que les secrets de la Franc-Maçonnerie appartiennent au magasin d'accessoires fantaisistes et riches en associations mystiques, et se sont transmis en formules solidifiées jusqu'au jour actuel, il y a dans le secret



maçonnique la fraîcheur toute moderne de la vie harmonieuse dans une réunion familière, un je ne sais quoi qui ne se laisse pas définir sous une forme de pensée distincte ; on y trouve en même temps les facteurs dont la somme constitue l'essence et le fond de la Franc-Maçonnerie.

Nous avons vu grand nombre de définitions du Secret maçonnique ; celle qui précède n'est pas la plus claire. Nous nous en tenons à celle que donnait un journal officiel de la Maçonnerie italienne. Parlant des disputes violentes qui s'élèvent parfois au sein des Loges,le conférencier ajoutait :« J'en dirais bien long,si je n'étais retenu par le Secret maçonnique. »

— *Une défense de la Maçonnerie.* — Le F.·. Otto Karmin, docteur en philosophie, a écrit une défense de la F.·. M.·. qui circule actuellement dans toute la presse amie des Loges. Nous en transcrivons ce qui suit d'après *Le Bocage et la Plaine*, de Thouars (13 novembre 1913). L'auteur prétend ne répondre qu'aux critiques des Libres-Penseurs :

Ce qui caractérise toutes les organisations maçonniques, c'est l'importance capitale donnée à l'idée de tolérance et de liberté de conscience. C'est pour cette raison qu'on doit s'étonner des attaques qu'adressent à la Franc-Maçonnerie, non des catholiques et des protestants, mais des Libres-Penseurs. Ils ne sont pas nombreux, il est vrai, mais il vaut vraiment la peine de s'expliquer avec eux.

Ce qu'on reproche aux Francs-Maçons, c'est de se réunir en secret, d'avoir des usages soigneusement gardés à l'abri des yeux et des oreilles « profanes », d'être une association d'assurance mutuelle, d'être une société alliée à la réaction religieuse, politique et sociale.

Examinons brièvement ces différents griefs.

Certes, les Francs-Maçons ne se réunissent pas en public. Mais c'est là la manière de faire des membres de tout club. C'est d'ailleurs une précaution indispensable.Le Franc-Maçon, connu comme tel, risque souvent son existence matérielle. Les catholiques, par exemple, font des sacrifices pécuniaires considérables pour connaître les noms des Francs-Maçons d'une région. Pour se les procurer, ils ne dédaignent pas la corruption, ils ne voient pas d'inconvénient à ce qu'on vole des documents, etc., pourvu qu'ils puissent, grâce à ces listes, boycotter les Francs-Maçons qu'ils sont arrivés à connaître. Rien de plus naturel que ceux-ci ne facilitent pas la besogne à leurs ennemis en se signalant de bon gré à leurs rancunes. Tout le monde peut connaître les us et coutumes de la Franc-Maçonnerie. De nombreux ouvrages, tant de Maçons que de non-Maçons, les décrivent. Il n'y a réellement de tenu secret que quelques mots et signes. Cela est nécessaire : tout Franc-Maçon a le droit d'entrer dans toute Loge travaillant au grade qu'il possède. Point de question de nationalité ou de langue qui limite ce droit. « Tout Maçon est Maçon partout », comme l'expriment les vieux livres ma-



çonniques. Mais comment établir sa qualité de Maçon ? Des lettres de recommandation peuvent être falsifiées, elles seraient souvent écrites en des langues que ne comprend aucun membre de la Loge visitée. Les quelques mots et signes, donnés d'une certaine manière, garantissent mieux l'identité maçonnique d'un visiteur que tous les papiers possibles.

« Les Francs-Maçons se font la courte échelle les uns aux autres », voilà le grief le plus répandu contre cette association. Or, il est tout naturel que des hommes qui se connaissent aient une certaine solidarité entre eux. Pourvu qu'elle ne devienne pas de la partialité, ce n'est pas plus à blâmer que la solidarité des conservateurs, des socialistes, des salutistes, des médecins, des charpentiers, des typographes, des épiciers entre eux. Or, chose curieuse, ceux qui crient le plus contre le « favoritisme maçonnique » sont généralement les mêmes qui trouvent tout naturel que leur famille, parti ou secte, les fasse arriver aux bonnes places comme dans un fauteuil. Mais ce grief lui-même n'est pas fondé, il est facile à comprendre que la variété des hommes et des idées dans le sein même de la Maçonnerie exclut presque automatiquement toute possibilité de « favoritisme ». Quelle que soit la solidarité maçonnique, tout Maçon a, hors de la Loge, des hommes avec lesquels il est en plus grande communion d'idées et de sentiments qu'avec d'autres membres des Loges, et qu'il favorisera davantage, le cas échéant, que ceux-ci. Et si, dans la Loge, deux hommes se sont liés d'une amitié particulière et qu'ils agissent, dans la suite, d'une manière solidaire, il est ridicule d'en accuser la Maçonnerie. Ou bien, il faudrait accuser, dans des cas analogues, des sociétés de lecture, des académies de billard ou des clubs montagnards.

Reste l'accusation que le Franc-Maçon Libre-Penseur, anticonservateur ou anticapitaliste, trahit sa cause en se rencontrant avec des Francs-Maçons croyants, conservateurs ou capitalistes. Rien n'est plus faux. Tout Franc-Maçon a le droit d'avoir, sur toutes choses, son opinion personnelle, et le devoir de la défendre. Il en résulte des échanges de vues des plus utiles aux uns et aux autres. La Loge est l'endroit où, sans égard pour la galerie, sans autre préoccupation que celle de la vérité, peuvent se discuter et se discutent tous les problèmes. Sur un pied d'égalité absolue et d'amicale courtoisie, on y examine tous les problèmes entre hommes bien informés. Que de préventions y disparaissent ! Que de clartés y surgissent ! La Loge, comme telle, n'a aucune attitude religieuse, politique ou sociale, elle ne veut qu'éclairer l'opinion de ses membres sur tous ces problèmes, de même que sur toute autre question. Quant au mélange des classes qui s'y produit, on ne devrait que s'en féliciter, car même les partisans de la lutte des classes doivent être heureux de l'existence d'une « croix-rouge de la guerre sociale ». Et c'est cela que la Franc-Maçonnerie tend de plus en plus à devenir.

Si, enfin, des Libres-Penseurs trouvent mauvais que des rationalistes fassent partie des Loges, qu'ils se disent seulement que, depuis Montesquieu et Voltaire jusqu'à Littré, Louis Blanc et Paul Bert (pour rester en France), parmi les morts et parmi les écrivains, beaucoup des hommes — et non des moindres — qui ont contribué à l'émancipation intellectuelle et morale de leurs contemporains, sans parler de leur rôle social, ont été des Francs-Ma-



çons convaincus. Ne fût-ce que par leur esprit de tolérance et par leur défense de la liberté de conscience, les Francs-Maçons travaillent au grand idéal de la Libre-Pensée. L'Eglise serait-elle leur ennemie mortelle, s'il n'en était pas ainsi ?

La Conciliation entre la Maçonnerie française et la Maçonnerie anglaise. — Le F.·. Th.-G.-G. Valette, éditeur de l'*Union fraternelle*, de La Haye, ne désespère pas de trouver un terrain de conciliation entre la Maç.·. française et la Maç.·. anglaise :

La Grande Loge d'Angleterre, dit-il, a vécu et travaillé, depuis 1723 jusqu'à 1813, sous une constitution de laquelle le nom de Dieu avait été supprimé par le Dr Anderson, chapelain d'une Loge et l'un des FF.·. les plus importants de la première Grande Loge d'Angleterre. Qui oserait prétendre que la Grande Loge d'Angleterre ait été (depuis 1723 jusqu'en 1813) un groupement irrégulier ? Et, si personne n'ose le prétendre, pourquoi ose-t-on dire que le Grand-Orient de France, dont la Constitution, en ce qui concerne le « premier grand principe fondamental, la croyance au G.·. A.·. de l'U.·. » est pareille à celle de la Constitution de la Grande Loge d'Angleterre en 1823, n'est pas un groupement régulier ? Si, en 1813, la Grande Loge d'Angleterre a eu le droit de faire des changements dans une Constitution qui existait depuis 90 ans, pourquoi le Grand-Orient de France ou tout autre groupement maçonnique n'aurait-il pas le droit d'adopter la première Constitution de la Grande Loge d'Angleterre ? Je crains que le jugement du monde ne soit pas favorable à notre Ordre, si l'on apprend que nous ne sommes pas capables de résoudre les différends entre des FF.·. qui professent « le désir d'être en paix avec toute l'humanité, surtout avec ceux qui sont membres de la F.·. M.·. ».

Allemagne. — Le *Neue Hamburger Zeitung* du 1er novembre publie un entrefilet ainsi conçu :

La Pensée fondamentale de la Franc-Maçonnerie était : élever l'humanité au-dessus des liens étroits de la doctrine confessionnelle et de la conception dogmatique du monde, et de la porter jusqu'au niveau de la pure humanité. Aujourd'hui à ceux qui cherchent la vérité s'offre l'occasion d'obtenir la solution et la lumière, dans une Grande Loge aux ramifications nombreuses, qui est libre et indépendante. Elle travaille sur le terrain d'une conception du monde entièrement libre et scientifique. Elle a donc fait revivre dans sa pureté originelle et sous une forme appropriée au temps l'Idée fondamentale. Les hommes qui se sentent des dispositions à l'idéal (*Ideal gesinnte Herren*) et qui vivent dans des conditions confortables et bien réglées, à Hambourg, Altona, Harburg, Lübeck, etc., peuvent s'adresser pour renseignements, sous le nom de « Hæckel », à MM. Haasenstein et Vogler, société par actions, Hambourg.

Le nom du savant d'Iéna, employé comme amorce, fait supposer qu'il s'agit de Loges Monistes.



— La Loge nouvelle *Au Soleil qui se lève* a pour Grand-Maître le docteur Weigt, de Hanovre. Son siège est à Nüremberg, où elle existe depuis 1907. C'est une organisation maçonnique irrégulière, indépendante des huit Grandes Loges régulières d'Allemagne. Elle déclare, on l'a vu, que la Maçonnerie allemande a besoin de réformes.

— Le *Secret maçonnique et les historiens de la Maçonnerie.* — Joh. Christian Gaedicke, libraire, né à Berlin en 1763, fut initié en 1792 à Nüremberg dans la Loge l'*Unité*, et se fit inscrire en 1804 à la Loge des *Trois Séraphins*, à Berlin. Son Lexique maçonnique (*Freimaurer Lexikon*), paru en 1818, et qui eut une seconde édition en 1831, forme la base de l'ouvrage classique de la Maçonnerie, l'*Allgemeines Handbuch* (Manuel général). La Grande Loge Nationale Mère *Aux Trois Globes* de Berlin considéra la publication de l'ouvrage de Gaedicke, comme une violation du Secret maçonnique et exclut l'auteur. Même mésaventure arriva à deux autres FFr.·. fort savants, mais indiscrets, Krause et Mossdorf (c'est-à-dire Lenning) ; ils furent exclus de la Maçonnerie. Il a paru tout récemment à la librairie Bruno Zechel, à Leipzig, un ouvrage de Klotzer intitulé : *die Auschliessung der Bruder Mossdorf und Krause, Aktenmässig dargestellt.* (L'exclusion des FF.·. Krause et Mossdorf, rapportée d'après des pièces officielles) 3 ff. 1/2. Nous avons déjà noté dans la Bibliographie du Fr.·. Peeters-Baertosen, d'après la *Bibliographie des Bibliographies* de Petzhold (en allem.), que le Fr.·. Mossdorf avait entrepris une bibliographie maçonnique, mais que la publication en fut interdite par les hautes autorités maçonniques.

Les publications du F.·. Clavel n'ont-elles pas été aussi regardées comme des indiscrétions de nature à compromettre le Secret maçonnique, et n'ont-elles pas valu à leur auteur quelques ennuis, surtout à cause des illustrations qu'elles contenaient ?

— Le Fr.·. Otto Neumann est d'avis que la Maçonnerie allemande traîne après elle un certain nombre de poids morts dont elle devrait bien se débarrasser. (En France, ces poids morts sont des paquets de fiches). Voici l'énumération qu'il en donne :

La Maçonnerie symbolique-philosophique de 1717 est réellement un *Fait Nouveau*. Elle fit passer dans la pratique le principe : *Cujus regio ejus religio*. Elle ne créa pas une religion, elle fit seulement de la tolérance un dogme, et elle se prononça en même temps contre l'adhésion officielle à tout dogme.



« C'est, dit-il, une illusion que d'admettre une Franc-Maçonnerie symbolique avant 1717. Sans doute, elle eut des précurseurs, Spinoza, Comenius, tous les esprits éclairés. (Dans ce nombre l'auteur met les Anabaptistes de Thomas Munzer !) Mais ce que l'auteur des *Constitutions* de 1723 a raconté sur l'histoire antérieure de la Franc-Maçonnerie n'est que « fable, illusion, poussière ». Lessing qualifiait ces récits de « plates rapsodies ».

Autre illusion, celle de présenter la Maçonnerie de 1723 comme du Déisme. Cette assertion est courante, elle a passé dans tous les Manuels. A la vérité, la Maçonnerie s'est bâtie sur l'idée de Dieu, mais sur une idée de Dieu, absolument adogmatique, élastique. Illusion que de représenter les Francs-Maçons comme les Jésuites du Protestantisme, comme s'ils avaient juré de défendre une certaine direction chrétienne à l'exclusion de toute autre. La vérité, c'est que la conception maçonnique s'arrange du christianisme libéral. En un temps de crise religieuse comme le nôtre, elle est le lien qui unit différentes conceptions ayant toutes pour base une idée adogmatique de Dieu.

Illusion que de représenter la Maçonnerie comme possédant des secrets particuliers. Son Secret est un fait intérieur ; ce qu'elle tient caché, c'est uniquement sa méthode ; elle la réserve à ceux qui lui appartiennent.

Illusion que de représenter la Maçonnerie comme se survivant à elle-même : elle est plus nécessaire que jamais. Sa tâche, son œuvre est de concilier, de faire vivre en bonne intelligence des intérêts divers. Que ces intérêts aient un objet religieux, moral, qu'ils se meuvent sur le terrain des abîmes qui séparent les races ou qu'ils se combattent comme intérêts de caste, intérêts de classe, la Maçonnerie allemande agissant comme cause d'égalisation, vient apporter l'équilibre.

Illusion que de croire à une Franc-Maçonnerie internationale. Il est vrai qu'il y a en Suisse un bureau international de statistique ; mais rien n'est plus mensonger que l'assertion d'une Franc-Maçonnerie internationale qui complote le renversement des trônes et des autels : c'est une invention de la presse catholique pour rendre la Maçonnerie suspecte à l'Etat, à l'Eglise, à la Société [1].

C'est une illusion que de se représenter la Maçonnerie allemande comme les *prémices* de la Social-Démocratie. La Maçonnerie allemande est nationale (et l'auteur nous le dit sous trois formes : *national, patriotisch, vaterlaendisch*). Les Hohenzollern, qui sont Maçons depuis Frédéric le Grand, protègent la Maçonnerie, et les trois Grandes Loges de la Vieille-Prusse ont à leur tête des princes de Hohenzollern.

Que sont donc, que veulent donc les Francs-Maçons ? Cent fois on a posé cette question ; cent fois on y a répondu. L'auteur va donner une cent unième réponse, on va juger si une cent deuxième réponse serait de trop :

L'idée de Franc-Maçonnerie n'est pas de celles qu'on fait tenir dans une formule. La Franc-Maçonnerie vise à la culture individuelle. Elle se propose

1. Il faut de l'audace à ce Fr.·. Neumann pour mentir aussi effrontément.



de tailler à sa manière l'homme pour en faire une pierre propre à entrer dans la construction du temple de l'Humanité. Elle n'exerce pas sa bienfaisance uniquement sur les Frères du cercle intime. Ce qu'elle appelle la pensée maçonnique, c'est l'idée d'évolution de l'humanité. Elle repose sur la conception de Dieu et sur la Religion ; elle propage l'Ethique sociale et la pédagogie sociale. Son essence a pour centre une intuition religieuse et morale, une activité dirigée par des motifs religieux et moraux.

Illusion de croire ses formules et ses symboles vieillis. Les dogmes peuvent vieillir, la Symbolique ne le peut, car elle s'adapte à l'esprit du temps.

— La Loge *Louise à la Beauté couronnée* a tenu, le 1er novembre 1913, une réunion solennelle, pour commémorer l'admission de l'Empereur Frédéric III dans la Franc-Maçonnerie, il y a soixante ans.

— Le 12 octobre, la Loge de Schweidnitz *A la vraie Concorde* a célébré son 125e anniversaire. A cette occasion, le Vénérable a lu une communication du cabinet civil de l'Empereur Guillaume, annonçant l'envoi de son portrait, accompagné d'une lettre autographe.

— Nous empruntons au *Bayerische Landeszeitung*, de Wurtzbourg (13 octobre 1913), quelques passages d'une lettre qui lui a été adressée par un de ses lecteurs, à propos d'un article où la Maçonnerie était vivement prise à partie :

Liborius Gerstenberger (l'auteur de l'article), pour démontrer que la Maçonnerie est un danger public, s'appuie sur les principes professés par la « Ligue Maçonnique *Au Soleil levant*, fondée à Nuremberg en 1907. Or, je dois vous apprendre que la Franc-Maçonnerie allemande n'a aucune relation avec cette Ligue, qui a des Loges dans plusieurs villes allemandes, et qu'elle en est séparée par des différences fondamentales de principes. Les Loges allemandes reconnues ne veulent pas être confondues avec ces Loges occultes qui cherchent des adhérents au moyen d'annonces mises dans les journaux ». Que M. Gerstenberger lise les statuts des vraies Loges allemandes, et il se convaincra que ce n'est point d'elles que vient le danger.

Quoi que dise cet apologiste, il ne convaincra personne de l'innocuité des Loges allemandes, et surtout de la réserve absolue qu'elles observeraient à l'égard de la *Ligue au Soleil Levant*. Cette réserve est une attitude, et elle n'empêche point la Maçonnerie reconnue de profiter du travail fait par les Loges occultes. Qu'elle renie carrément les Horneffer, et qu'elle se dégage entièrement de leur propagande moniste, alors, elle aura fait une tentative de justification.

— *Propagande maçonnique dans la jeunesse.* — L'on a déjà parlé ici des efforts que fait la Maçonnerie allemande pour incul-



quer ses principes à la jeunesse universitaire. Cela n'est qu'une partie de son programme.

A la dernière session annuelle de l'*Union des Francs-Maçons allemands*, qui a eu lieu à Breslau du 19 au 21 septembre, le Fr.·. Selter a demandé qu'on fît pour la jeunesse du commerce et de l'industrie ce qu'on fait pour les Etudiants des Universités et des Ecoles Supérieures, qu'on fasse connaître la Maçonnerie aux jeunes gens employés dans le commerce et l'industrie, ayant de 17 à 25 ans, qu'on entre en contact direct avec eux, qu'on tienne compte de ce milieu dans l'opuscule de propagande qu'on prépare.

Le Fr.·. Bischoff, Président de l'Union, déclare qu'il faut préparer ce terrain-là avec une grande prudence. « Mais c'est un devoir qui s'impose : nous ne devons pas nous borner à un cercle restreint. Il ne s'agit pas seulement pour nous d'éclairer la jeunesse, nous avons à fonder le peuple.

Le Fr.·. Weiss, autre personnage très influent dans l'Union, prend la parole. « Déjà, dit-il, il a été question l'année dernière, dans le Comité de la jeunesse, de ce qu'on devait faire pour les jeunes gens du commerce et de l'industrie entre 17 et 25 ans. Mais il ne faut pas disperser notre action... Nous avons beaucoup à faire, dans le milieu des Etudiants des Universités. Nos efforts ne donneront pas de résultats sensibles avant dix ans.

Alsace-Lorraine. — Le Fr.·. E. Horneffer, de Munich, a fait récemment une tournée de conférences dans la section de l'*Union des Maçons allemands* qui comprend les régions de la Sarre, de la Moselle et de la Nahe ; ou plutôt, il a colporté d'une localité à l'autre une conférence passe-partout qui paraît lui servir depuis quelque temps. Le dimanche, 12 octobre, il était à Thionville, et avait réuni son auditoire à l'hôtel Schiller ; le lundi, 13 octobre, il se faisait entendre à Metz ; le lendemain, il était à Sarrebruck. Sa conférence avait pour sujet « *La Franc-Maçonnerie* ». Des annonces publiées dans les journaux locaux avertissaient le public.

Le périodique maçonnique, qui nous donne ces détails, les commente en ces termes :

Quiconque connaît le milieu lorrain trouvera que cette propagande par conférences publiques était un peu risquée. Mais comme toutes ces conférences ont été entendues jusqu'au bout sans susciter aucun désordre, et que même elles ont été applaudies, il faut admettre que ce résultat est dû tout d'abord au talent de l'orateur.

Le *Journal de Metz*, dans son numéro du 14 octobre, dit que la veille, la salle où s'est fait entendre le Dr Horneffer était comble, et dans son numéro du 17 octobre, il exprime le vœu que la section locale de l'*Union des Francs-Maçons allemands* reprenne ces conférences, afin de dissiper les idées fausses qu'on se fait de la Maçonnerie.

En conséquence, la Section *Sarre-Moselle-Nahe* a organisé pour le 1er et



le 2 décembre une nouvelle audition de l'éternelle Conférence sur *la Franc-Maçonnerie et la crise religieuse du temps présent.* Le Fr.·. Horneffer l'a redite à Pirmasens et à Kaiserslautern.

Le Fr.·. L. Weiss, autre zélé propagandiste de la Secte, s'adresse de préférence aux Sœurs Maçonnes. Le 15 et le 16 novembre, il a fait des conférences à un auditoire de Fr.·. et de S.·. invités, à Oberstein, Trèves et Luxembourg.

AUTRICHE-HONGRIE. — *Les Statistiques maçonniques.* — Nous entendrons par là, pour le moment, les études entreprises par les Loges de différents pays pour évaluer les possessions du clergé, et faire miroiter aux yeux des badauds les millions ou les milliards que la confiscation rapportera... aux contribuables. Voici un article déjà ancien (5 août) d'un journal dont les attaches maçonniques sont bien connues (*La Vita*). Il s'agit des biens de l'Eglique catholique dans la monarchie austro-hongroise :

En Autriche, l'Eglise fait de la politique tous les jours, de la politique vivante, batailleuse. Elle en fait en chaire, dans le journal, dans l'école, dans l'Université, en public, auprès des particuliers. Elle tient dans la main le gouvernement, qu'elle fait marcher à son gré. On peut bien dire que l'organisation de l'Eglise dans l'Empire n'a d'égale en aucun autre pays européen. Il faut remonter de trois siècles en arrière pour retrouver une situation analogue. Quelles sont donc les causes, grâce auxquelles l'Eglise a acquis en Autriche une telle puissance, alors que, dans les pays latins, où elle avait poussé des racines si profondes et si tenaces, son prestige et sa force diminuent de jour en jour. L'Eglise n'a eu d'autre but que d'accumuler, de génération en génération, un énorme patrimoine qui constitue sa page la plus solide et la rend capable d'une résistance très longue. Au domaine spirituel, elle a su ajouter un domaine économique, un petit royaume, défendu par des franchises, par des privilèges, dans les limites de l'Empire, et tous les jours, elle agrandit ce royaume selon une progresion géométrique. M. Gayda donne à ce sujet des chiffres impressionnants [1].

En 1900, le patrimoine de l'Eglise catholique en Autriche était évalué à 813 millions de couronnes, qui se décomposaient ainsi : terres et immeubles : 300 millions et demi de couronnes (la couronne vaut environ 1 fr. 05) ; obligations d'Etat ou de villes : 387 millions 270 mille couronnes ; capitaux : 70 millions 500 mille couronnes ; autres biens : 54 millions, ce qui donne un revenu de 60 millions de couronnes. Mais cette fortune de l'Eglise en Autriche est encore peu de chose en comparaison de celle que l'Eglise possède en Hongrie, où on l'évalue à un milliard et demi. La seule propriété immobilière se compose de : un million cent trente-deux mille huit cent vingt-cinq hectares, et assure un revenu annuel de 70 millions. Naturellement, la base de cette richesse est la main-morte, et il n'est pas de province de l'Empire qui

1; Virginio Gayda, auteur d'un ouvrage publié par la librairie Bocca : *La Crisi di un Imperio.*



n'ait ses *latifundia* d'une immense étendue. Il nous suffira de dire qu'en Bohême, la propriété ecclésiastique a une étendue de 150.395 hectares, soit les 3 % de la surface du royaume de Bohême. En Styrie, cette proportion s'élève aux 5.8 % (127.690 hectares); en Moravie, à 3.8 % (81. 857 hectares).

L'Eglise tient donc une belle place comme capitaliste et propriétaire foncière, en face du bloc israélite du nouveau capitalisme, qui dirige le mouvement de la bourgeoisie libérale. Elle réserve aux membres les plus élevés de sa hiérarchie la jouissance des fiefs les plus riches. Ainsi, l'évêque de Grosswardein possède un domaine de 106.814 hectares ; l'archevêque de Prague, un domaine de 23.850 hectares ; l'archevêque d'Olmütz a un revenu de quatre millions de couronnes, et a assigné à plusieurs compagnies d'écuyers cinquante mille hectares de terrain pour leur entretien.

Tel est le trésor de guerre que possède l'Eglise austro-hongroise, Eglise militante, qui veille sans cesse, et combat jour et nuit pour la conquête de l'Empire.

D'où vient la puissance économique de l'Eglise en Autriche-Hongrie ? Il n'est pas difficile de le savoir. Sur ce point, l'histoire parlementaire de l'Italie et des pays, qui ont promulgué des lois contre les associations religieuses, pourrait être consultée avec fruit. La puissance de l'Eglise provient d'associations soumises à une discipline de fer, que leur triple vœu rend inaccessibles à toute considération de personnes, de famille, de patrie, et qui se consacrent uniquement à réaliser les vues terrestres de l'Eglise. Ces associations sont merveilleusement organisées pour faire des conquêtes à l'Eglise ; tel est le but de leur existence millénaire, menacée, parfois supprimée, mais qui ressuscite toujours, comme une flore parasite et indestructible.

Qu'on se rappelle l'année 1900, époque de la lutte contre les Congrégations en France. Le comte de Mun, chef du parti catholique, voulut démontrer à la Chambre que l'on s'exagérait les inconvénients économiques de la main-morte de quelques milliers d'hectares possédés par les Congrégations, alors que les possessions immobilières des Communes, possessions qui constituent une véritable main-morte, se montaient à quatre millions et demi d'hectares. Sans doute, il y a là un péril économique, mais il est le même des deux côtés, ou plutôt il est plus grave du côté de la main-morte religieuse, qui est une violation manifeste du principe le plus élémentaire de la liberté, et qui nécessite l'intervention de l'Etat.

Le péril s'accroît et prend des proportions gigantesques, si l'on considère à quel usage est employé le revenu des biens de main-morte, usage qui est déterminé à l'avance de la manière la plus rigoureuse, et que ne peuvent modifier ceux-là mêmes qui l'administrent. A l'heure actuelle, c'est dans cette situation que se trouve l'Empire austro-hongrois. Pendant que dans toutes les nations modernes, on a senti la nécessité de mettre des bornes à l'envahissement des Associations, qui constituent un attentat permanent contre les droits du pouvoir civil, l'Autriche-Hongrie a laissé se développer à son aise la plante du monachisme et on ne peut dire qu'elle ait recueilli sur cette plante des fruits bien savoureux.

Il est tout naturel que cette puissance économique donne à l'Eglise une



grande puissance politique. On en voit la preuve dans l'influence profonde qu'elle exerce dans l'école, dans la culture intellectuelle, dans toute la vie sociale de l'Empire.

Parlons d'abord de l'Ecole. En Hongrie, nous dit Gayda, sur 15.510 écoles primaires, 5.301 sont entièrement aux mains du clergé, qui dirige en même temps 35 des 89 écoles normales, et 60 des 202 gymnases existants. En Autriche, en face de 6 Ecoles normales de l'Etat, nous en trouvons 18, dirigées par des institutions absolument cléricales. Il y a peu d'années, le député Glœchel présenta au Parlement autrichien une statistique impressionnante. En dix ans, de 1898 à 1908, les Ecoles normales de l'Etat ont perdu 938 élèves, tandis que les Ecoles normales dirigées par le clergé en ont gagné 2.082. Dans la seule province de la Basse-Autriche, où se trouve la capitale, de 1888 à 1908, le nombre des élèves inscrits dans les Ecoles de l'Etat est tombé de 555 à 33 ; celui des élèves des Ecoles du clergé s'est monté de 93 à 1289.

Le statut constitutionnel de 1867 garantit aux citoyens la liberté de conscience et de culte, mais l'Eglise Catholique a mis sa loi et ses dogmes au-dessus de ceux de l'Etat (?) L'enseignement religieux et la prière sont obligatoires dans toutes les écoles autrichiennes, depuis le jardin d'enfants jusqu'aux établissements secondaires. « Une école n'a d'existence légale qu'à condition que l'enseignement religieux y existe ; c'est ce qu'a déclaré en pleine Chambre, le Ministre de l'Instruction publique, comte Stürgkh. Tous les livres de classe, même dans les gymnases et les écoles techniques, doivent être soumis au contrôle des autorités ecclésiastiques. Ce système de compression s'étend jusqu'aux Universités, avec l'adhésion tacite, mais entière de l'Etat.

La mission politique de l'Eglise est d'accomplir, de concert avec les autres pouvoirs, le programme politique du Grand Empire. L'unité de religion et de langue a créé dans beaucoup de pays une unité nationale qui a rendu plus aisée l'action du gouvernement ; mais en Autriche, il n'y a aucune sorte d'unité ; cela est surtout vrai dans le domaine des langues et de la religion. En conséquence, le principe allemand a présidé à la fusion des races et des langues ; et le catholicisme a été chargé d'unifier les consciences. Tels ont été les systèmes adoptés par le gouvernement.

C'est pourquoi l'Eglise a eu dans l'Empire un rôle politique, avant même d'avoir une raison d'être religieuse. C'est pourquoi l'Etat gouverne avec l'Eglise, et, pour lui rendre utile cette alliance, abdique une partie de ses droits, alors que dans tous les autres domaines, il les fait respecter avec une vigilance jalouse.

Mais on peut prévoir un avenir, et même pas trop lointain, où l'Empire se délivrera de l'étreinte séculaire de l'Eglise romaine. C'est notre désir le plus ardent. Mais cela ne s'accomplira pas sans une révolution profonde et radicale.

Cet article, où nous n'avons supprimé que les longueurs et qui est signé *Colucci*, a paru dans la *Vita*, de Rome, le 4-5 août 1913. On reconnaît vite la thèse maçonnique qui tend à chasser les



ordres religieux et à déposséder le clergé. Thèse d'anticléricaux et de voleurs.

— *La Grande Loge Symbolique* de Hongrie a adressé à toutes les Grandes Loges d'Europe une circulaire où elle demande aux FF.·. du monde entier, de protester contre la légende des assassinats rituels, dans les Parlements, par la voie des journaux et par l'action sur l'opinion publique.

Une preuve de l'union qui existe entre Juifs et Francs-Maçons.

Belgique. — On lit dans *La Gazette de Liège*, du 8 novembre 1913, la note suivante :

Un confrère exhume ce renseignement publié naguère par la maçonnique *Gazette de Huy* (29 janvier 1905), dans un article intitulé « Franc-Maçonnerie et clergé » : « Les trois quarts des officiers belges, qui remplissent une mission au Congo, font partie de l'Ordre maçonnique »... Transmis respectueusement à M. le ministre des colonies.

— On lit dans le *Patriote*, de Bruxelles, du 23 novembre :

Nous apprenons la constitution à Genval d'une Loge maçonnique de Saint-Jean, du Rite Ecossais rectifié, sous le titre distinctif de *Pax et Concordia* et sous l'obédience du Grand Prieuré d'Helvétie. Les travaux se feront selon les règles suivies dans les Loges qui se réclament de la Franc-Maçonnerie régulière du Royaume Uni. La consécration du Temple a eu lieu le jeudi 30 octobre dernier. Le Grand Manitou de la nouvelle institution — la première de ce Rite dans notre pays — est le F.·. G. Smets-Mondez. C'est le cas de dire que là encore on fera prendre « d'Helvétie » pour des lanternes. Décidément, nous n'avons qu'à bien nous tenir ! Nous savons d'autre part que le 5 novembre dernier, le même F.·. a entretenu la L.·. des *Amis Philanthropes N°* 3 de Bruxelles de la « Réorganisation de l'Ordre Maçonnique en Belgique ».

— On lit dans la *Gazette de Liège*, du 14 novembre 1913 :

Un confrère annonce « d'excellente source » que le citoyen Vandervelde vient de fonder à Bruxelles une Loge maçonnique pour femmes. La vénérable maîtresse du nouvel « Atelier » féminin sera la citoyenne Lalla Vandervelde, épouse du député socialiste. On ne dit pas si ces dames porteront le tablier !

— On lit dans le *Patriote*, de Bruxelles, du 7 novembre :

Le Conseil d'administration des Hospices a frappé un médecin, on s'en souvient, parce qu'il avait dépensé 200 francs pour donner aux malades hospitalisés dans son service quelques « suppléments à l'ordinaire », qu'il



jugeait indispensables : un rolmops, un bout de fromage, etc. Le même Conseil d'administration a décidé qu'un « rapport » serait élaboré, au sujet de transformations à apporter à l'orphelinat des filles et de la création d'un orphelinat de garçons. La Commission se composait des FF.·. Sluys, directeur pensionné de l'Ecole normale de Bruxelles, De Voghel, directeur de l'enseignement à Saint-Gilles (futur chef de service à Bruxelles) et Smelten, directeur de l'école n° 10, secrétaire général de la Ligue maçonnique de l'enseignement. F.·. Sluys a touché, comme frais de voyage, une fois 300 francs une fois 650 francs, une fois 344 fr. 80 ; soit : 1.294 fr. 80. Pour la rédaction du rapport, chacun des trois pédagogues a touché 1.500 francs. Ci : 4.500 francs. Et l'on a donné 1.803 fr. 50 à l'imprimeur. Soit, en tout : 7.598 fr. 40, fraternellement partagés, pour un rapport destiné à enrichir les archives. Et, d'autre part, 200 francs chicanés, parce qu'ils avaient été transformés en humbles rolmops pour les malades. Le F.·. Smelten, secrétaire général de la Ligue de l'Enseignement, touche son traitement de directeur d'école, et une indemnité de logement. Mme Smelten, directrice, idem. Sans tenir compte des petits avantages, tel celui du « rapport », M. le directeur d'école Smelten, qui doit tout son temps à l'administration, a été nommé — sa carte de visite le porte — inspecteur général du service des pupilles par le Conseil des Hospices. Ci : 2.400 francs par an !

Un rédacteur est payé, pour envoyer aux journaux des notes défendant les éminents administrateurs des Hospices.

M. Smelten est l'ami de M. Bauwens ; aucune pièce ne parvient à celui-ci qu'elle n'ait été lue et approuvée par celui-là. Sait-on sur quel poste du budget extraordinaire on a imputé les frais de voyage, rédaction et impression de ce rapport ? Sur celui des « gros travaux » de « maçonnerie », etc... ! Parfaitement ! ! ! Ironie des mots, et voulue peut-être par ces bons FF.·. ?

A ajouter 370 francs affectés au magasin des imprimés pour la conservation de ce « gros travail », qui revient ainsi à 7.968 fr. 30, — à près de huit mille francs.

Bolivie. — Une Loge vient de se fonder à Cobija, dans le bassin de l'Amazone, à la frontière qui sépare le Brésil de la Bolivie. Cette Loge porte le nom de *Bolivar*. En quelques mois, elle a réuni 40 membres. La Loge *Bolivar* comprend 3 Italiens, 6 Portugais, 2 Espagnols, 8 Péruviens, 8 Brésiliens, 10 Boliviens, 3 Colombiens et 1 Français. A la suite de la pose de la première pierre du temple maçonnique de Cobija, dans une fête solennelle, une nouvelle Loge a été créée à Riberalta sous le nom d'*Hiram* et a réuni en quelques jours de nombreux adhérents.

Canada. — Une revue maçonnique américaine raconte ainsi la création de la première Loge au Klondike :

Le second hiver de la ruée des chercheurs d'or au Klondike, les Maç.·. qui se trouvaient dans cette région de l'Extrême-Nord, résolurent d'insti-



tuer une Loge à Dawson. Les Maçons du Klondike avaient, dès l'année précédente, organisé une Association pour soigner les malades et enterrer les morts, car, cette année-là, l'hiver ne s'était pas passé sans de terribles épidémies. La plupart des Associés étaient des mineurs venus des Etats-Unis, car l'élément anglo-canadien était en faible minorité dans le Yukon à cette époque, ou n'y jouait qu'un rôle de deuxième plan. L'Association avait, tout de suite, rendu de grands services et secouru beaucoup de malheureux, moins avec de l'argent, qui était rare, qu'avec de la sympathie et de la bonne camaraderie. Les associés pensèrent qu'une Loge régulière, travaillant dans le pays, y serait utile. Les démarches nécessaires furent faites. La Grande Loge du Canada n'octroya la charte sous dispense qu'après de longs mois d'attente fiévreuse. Alors, l'on songea à trouver un édifice pour les tenues. On finit par arrêter le choix d'une maison construite de troncs d'arbres, mais couverte et d'asile sûr. Elle était adossée à une haute terrasse chargée de glace et de neige, et la façade pourrait en être assez discrète pour éviter l'indiscrétion des Profanes.

Restait à découvrir les bijoux qui marqueraient la dignité des officiers de la Loge et les tabliers pour les membres, car la Grande Loge du Canada avait complètement oublié d'envoyer, avec la charte, l'attirail prescrit par le rituel. Les Maçons anglo-canadiens avaient apporté au Klondike leurs tabliers, mais les Américains ne sont pas aussi prévoyants. Un F.·., qui était ferblantier, se chargea de faire les bijoux avec du fer galvanisé, et il s'en tira en véritable artiste. Le plus difficile fut de se procurer une Bible. Dans le Far-North, il ne manquait pas de mineurs ayant apporté des Bibles ou des livres de prières de menue dimension, mais il n'y avait pas dans tout le Yukon une de ces grandes Bibles qu'il est d'usage de placer sur l'autel de la Loge avec l'équerre et les compas. Fort heureusement, l'auteur de ces souvenirs, un F.·. John W. Dormer se souvint que jadis, comme il gravissait la côte de la passe de Chilkoot, il avait vu une vieille Bible, qu'un compagnon de voyage avait failli abandonner là, se trouvant trop chargé. L'homme apportait sur son dos une grosse charge de beurre de l'Illinois qui lui avait valu le surnom de l'*homme au beurre de vache*. Qu'était devenu ce pionnier ? M. Dormer l'ignorait, mais il était à présumer qu'il se trouvait dans quelqu'une des anses des tributaires du Klondike. Mettre la main sur lui parmi 42.000 chercheurs d'or, tous aussi mal vêtus l'un que l'autre, et aussi peu diversifiés que possible, semblait un rêve irréalisable. En fait, à la troisième anse explorée, il sut, « d'un prospecteur au claim » où il prit un peu de repos, que l'homme qu'il cherchait travaillait sur un claim voisin, qu'il était F.·. et qu'il serait enchanté de fournir son appoint dans l'ameublement de la Loge future en mettant sa Bible à la disposition de ses FF.·.. L'homme au *beurre de vache* se montra, en effet, accueillant et généreux.

Alors commença le travail des affiliations. Ce ne fut pas mince besogne. Il y avait là des gens de toutes les provenances, et jamais on ne vit milieu plus cosmopolite. Le premier pétitionnaire était né dans la Tasmanie, le second venait du Natal, un autre de Johannesburg, un quatrième de Berlin, un cinquième de Calcutta. Puis, ce fut un mineur originaire de Honolulu et enfin un Turc. Le Resp.·. Maç.·., le docteur Wells fit appel aux lumières



de plusieurs examinateurs au courant des divers rites. Enfin, la Loge fut ouverte en due forme, selon le rite anglo-canadien...

— La Loge de Saint-André à l'Or.·. de Toronto a célébré, le 14 octobre, son 91e anniversaire. Le F.·. Hagerman, au nom des membres de la Loge, a remis au Gr.·. Maître de jolies boîtes d'argenterie. Un banquet, suivi de nombreux toasts, a terminé la fête.

— Le *Chapitre Royal Arch de Saint-André et de Saint-Jean*, de Toronto célébrait le 17 octobre son 113e anniversaire.

— *Une opinion canadienne et épiscopale.* — L'archevêque de Saint-Boniface, Sa Grandeur Mgr Langevin, qui vient de rentrer au Canada, après un voyage en Europe, a confié à un rédacteur du *Devoir* (6 novembre 1913) ses impressions sur la France :

Nous en profitons pour demander à Sa Grandeur ce qu'elle pense des nouvelles persécutions religieuses que le gouvernement français semble vouloir reprendre à l'occasion de la rentrée des Chambres. « Elles ne sauraient, dit Sa Grandeur, avoir un effet profitable pour ceux qui les entreprendront, car l'on commence à s'apercevoir que la guerre au catholicisme est un sérieux obstacle au progrès et à l'avancement matériels du pays. D'ailleurs, l'esprit antireligieux disparaît de plus en plus chez le peuple, surtout chez celui des villes. Quand, il y a quelques années, on craignait ou on négligeait de saluer le prêtre dans la rue, aujourd'hui on enlève son chapeau librement, sans peur de se compromettre. S'il est vrai que l'on a expulsé, il n'y a pas longtemps encore, des religieuses de France, il est également vrai que l'on en a laissé revenir d'autres que la persécution avait chassées en Belgique. La France, ajoute Monseigneur, est un pays de surprises. Le vent qui souffle sur le pays aujourd'hui peut tourner demain, mais, malgré nos consolantes constatations, malgré le fait que dans les grandes villes, la religion fait de sensibles progrès, que les églises se remplissent plus que d'habitude, que de nouvelles chapelles sont ouvertes au culte, malgré tout cela, l'on n'ose prévoir une victoire trop prochaine du catholicisme sur la Maçonnerie qui gouverne la République. — Quel est, Monseigneur, le sentiment des catholiques en général vis-à-vis M. Poincaré ? — C'est un sentiment à la fois d'espoir et de crainte. L'on reconnaît dans la personne du nouveau président, un Français qui désire le bien-être et la prospérité du pays, mais on reconnaît en même temps que le chef de la République ayant été élevé dans l'irréligion et ayant déjà manifesté dans ses discours des sentiments inquiétants, ne se montrera guère mieux disposé que quelques-uns de ses prédécesseurs... Mais Dieu n'abandonnera pas la France ! conclut Sa Grandeur, dans un geste de prière.

Mgr Langevin, un de nos abonnés de la première heure, aurait pu compléter le portrait de M. Poincaré en disant qu'à l'irréligion il joint l'irrésolution. Le manque de volonté et le besoin de laïcité en feront un président de paille et non un sauveur.



Que Dieu donc exauce la prière de Sa Grandeur ! Lui seul nous sauvera.

Colombie. — Un nouveau Chapitre Royal Arch dépendant du Grand Chapitre d'Ecosse a été consacré par le comte de Cassilis au temple maçonnique à Portobello sous le nom de *chapitre de l'amiral Vernon nº* 380.

Cuba. — La Grande Loge de l'Ile de Cuba a accordé des patentes aux Loges *Oasis*, à l'Or∴ de Santiago de Cuba ; *Holguin*, à l'Or∴ de Holguin ; *Obreros de Moron* à l'Or∴ de Moron, *José de la Luz Caballero*, à l'Or∴ de la Havane et a approuvé les statuts des Loges *Manzanillo* et *America*. Elle a reconnu la *Grande Loge de la république de Salvador* (Amérique Centrale).

— La Loge en sommeil *Los Templarios*, de Santiago de Cuba, a été autorisée à réorganiser ses travaux par la *Grande Loge de l'Ile de Cuba*.

— Le 10 octobre, le *Consejo Habana Nº* 3 a donné une soirée patriotique, tenue blanche, pour commémorer « le nom de ceux qui ont sacrifié leur vie pour la liberté de la Patrie ». Le sénateur Erasmo Reguciferos a prononcé un discours, démontrant que la liberté de Cuba était l'œuvre de la Maçonnerie et que, sans cette dernière, jamais Cuba ne serait devenue une république indépendante. Le F∴ Fernando Figueredo a lu un travail sur le *Cri d'indépendance et le drapeau de Yara*, panégyrique du premier président de la République de Cuba, le F∴ Carlos Manuel de Cespedes, qui donna le signal de l'insurrection de 1868-1878.

— Le Président de la Commission des relations extérieures de la *Grande Loge de l'île de Cuba* écrit dans son dernier rapport :

Un nouvel avenir se présente pour Cuba. Il est temps que l'on prête plus d'attention à notre rituel et à nos cérémonies. Nous sommes exposés à la critique des milliers de Maçons qui nous visitent tous les ans. Nous avons l'intention de réunir ici un Congrès. Il faut que nos rapports avec les Loges de l'étranger s'établissent sur le pied qu'il convient. Il faut que nous nous éduquions plus maçonniquement si nous voulons peser un peu dans la balance du monde. Nous ne devons pas rendre hommage féal à la force seule, mais au talent qui accompagne la force, et c'est là ce que nous attendons des Maçons de Cuba d'aujourd'hui, nous, les hommes sur le déclin de l'âge, qui ne pouvons offrir à la génération qui monte qu'une vie pure et laborieuse.

Etats-Unis. — *The Catholic Bulletin*, de Saint-Paul (Minnesota) que dirige l'abbé Reardon sous la haute inspiration de Mgr Ireland, écrit dans son éditorial du 18 septembre :

Durant les quelques semaines qui viennent de s'écouler, la presse a accordé beaucoup de place à une excursion faite par les *Sanctuaristes* du temple



d'Osman, de Saint-Paul, dans la zone du canal de Panama, où ils ont conféré le degré de Nobles à des Américains employés au service du gouvernement. On a régalé le public du compte rendu des cérémonies, qui ont eu lieu aux écluses de Miraflores. C'est là que s'est déroulé le cérémonial de cet ordre parmi les sables brûlants d'un désert artificiel créé tout exprès. En cette occasion, l'écluse a été transformée en temple maçonnique, et l'on a célébré cet événement comme un triomphe de la Franc-Maçonnerie. Une plaque de bronze a été placée sur la paroi de l'écluse pour commémorer cette dédicace maçonnique du canal de Panama.

Nous aimerions à savoir par l'autorité de qui le canal de Panama a été transformé de la sorte en temple maçonnique. Le gouvernement des Etats-Unis a-t-il autorisé cette invasion des *Sanctuaristes* ? Et si cela est, comment peut-on justifier l'emploi de cette grande entreprise nationale à l'exaltation de la Maçonnerie? Les Maçons sont-ils si fortement retranchés dans les hautes situations à Panama qu'ils puissent prendre sur eux d'offrir à leurs FF.·. le libre accès de la zone du canal? Accorderait-on semblable concession à une organisation catholique, aux Chevaliers de Colomb, par exemple.

Il est difficile de croire que cette aventure ait été organisée à l'insu du gouvernement. Si cela était, les bureaux fédéraux auraient le devoir de lancer un rappel à l'ordre. On doit une explication au public, qui ne croit pas que cet abus ou d'autres analogues de la part d'une secte qui n'est pas américaine, doivent être tolérés plus longtemps. Si une société catholique s'oubliait de la sorte, il n'est mince prédicant dans le pays qui aurait résisté à la tentation de montrer les dents pour marquer sa désapprobation de pareille tentative de prendre possession du canal de Panama au nom du Pape de Rome.

— Une revue maçonnique américaine rend compte un peu tardivement de la réception faite à Sagramore Hill par l'ex-président Roosevelt, le 10 juin dernier, à 400 représentants de la Loge *Matinecock*, d'Oyster-Bay, de la Loge *Jephtha*, de Huntington et de la Loge *Glencove*, de Glencove. Il s'agissait d'admirer les trophées de chasse de l'ancien colonel des Rough Riders :

A 3 heures, le colonel, sur la porte de sa maison, y recevait ses hôtes présentés par le M.·. de leurs Loges respectives. Après un shake-hand, qui dut lui rappeler les corvées de la Maison Blanche, le colonel Roosevelt guide ses invités dans les salons, dans sa bibliothèque, remplie de spécimens des victimes tombées sous ses balles durant son expédition à Broano tumbo. Il exhiba aussi à ses hôtes la coupe que lui avaient offerte les engagés volontaires de la Louisiane et la statuette de bronze du *Dompteur de Bronco*, œuvre de feu Frédérick Remington que les Rough Riders donnèrent par souscription à leur ancien colonel. M. Roosevelt retint à dîner un certain nombre de Maît.·. et d'Off.·. des Loges en exercice ou émérites.

Maçonnerie indienne. — Il semble qu'on prend maintenant beaucoup d'intérêt à la question de la Maçonnerie indienne, lit-on dans une revue ma-



çonnique américaine. Il n'est pas douteux que beaucoup de membres des différentes tribus ont été régulièrement initiés et connaissent les signes et les mots de passe, que quelques -uns des chefs indiens ont été régulièrement reçus dans la Maçonnerie. D'autre part, quelques-uns des rites, quelques-unes des cérémonies de certaines de ces tribus, sont presque identiques à ceux de la Franc-Maçonnerie. Nous appelons l'attention sur un petit volume de Robert C. Wright, qui a pour titre *Maçonnerie indienne.* Nous donnons aussi la liste d'un certain nombre d'articles qui ont paru dans quelques magazines maçonniques et qui traitent cette question. Nous ne doutons pas qu'on en pourrait trouver beaucoup plus, si l'on dépouillait un plus grand nombre de ces périodiques. On ajoutera de temps en temps à cette liste, et nous serons heureux d'être renseignés par ceux qui ont eu des relations avec les Indiens.

F. S. Barde. *Legend of masonry among the Osage Indians.* (Légende maçonnique chez les Indiens Osages), dans *New Age*, vol. 13, pages 242-245.

H.-P.-H. Bromwell. *Masonry among the Americans Indians* (La Maçonnerie chez les Indiens d'Amérique), dans *American Tyler*, vol. 5, page 10.

Freemasony among the Indians. (La Franc-Maçonnerie chez les Indiens), dans *New England Craftsman*, vol. 4, page 90.

Indian Masonry (Maçonnerie indienne), dans *American Tyler*, vol. 16, page 160.

Masonry among the American Indians (La Maçonnerie chez les Indiens d'Amérique), dans *Evergreen*, vol. 3, page 3.

New Kind of Masonry (Nouvelle espèce de Maçonnerie), dans *American Tyler*, vol. 15, page 84.

C. Newell. *Masonry of Red Man* (Maçonnerie du Peau rouge), dans *Tyler Keystone*, vol. 21, page 113, 146, 168, 192 et 194.

A Possible Relic of Indian Masonry (Un reste possible de Maçonnerie américaine), dans *American Tyler*, vol. 18, page 404.

Some Unrecognized Masonry (Une Maçonnerie non reconnue), dans *American Tyler*, vol. 7, page 366.

T. H. Wells. *Freemasonry among the Indians* (La Franc-Maçonnerie chez les Indiens), dans *Trestle Board*, San Francisco, vol. 9, page 31.

Welsh Indian Masonry (Maçonnerie indienne galloise), dans *Trestle Board*, San Francisco, vol. 2, page 178.

Robert C. Wright. *Is there Masonry among the Indians ?* (La Maçonnerie existe-t-elle chez les Indiens ?), dans *Tyler Keystone*, vol. 20, pages 523, 546, 354 et vol. 21, pages 8 et 28.

— La Société des Mages, récemment créée, a tenu sa première réunion, le 11 novembre, à Keen's Chop House, sous la présidence de M. Frank C. Higgins. Le rapport du secrétaire constate que la société est actuellement composée de 100 membres et que l'on reçoit tous les jours des adhésions nouvelles. Le président a



lu ensuite un mémoire sur les éléments de la science secrète. Il y soutient cette thèse que, depuis une période extrêmement reculée, il coexistait deux sytèmes découlant de la même source, l'un s'enveloppant d'un voile de théologie exotérique, dogmatique et mystique que l'on enseignait à la masse et l'autre réservée aux initiés et qui était une science exacte de corrélations mathématiques, géométriques et astronomiques. La conférence a été suivie d'une discussion qui a duré près d'une heure.

— Le dernier numéro du *Bibliophile* de Cincinnati étudie la Bibliothèque du Suprême Conseil de la Juridiction du Sud. Cette collection de 75.000 volumes va être transportée au superbe nouveau temple du rite écossais qu'on vient d'élever à Washington.

— Plusieurs journaux maçonniques signalent, comme un abus de pouvoir du Grand-Maître de Géorgie, le fait qu'il a donné dispense à certaines Loges en les autorisant à conférer à la fois huit degrés. Dans le Wisconsin, on n'admettrait pas pareille attitude, ni de la part d'un Grand-Maître, ni de la part de la Grande Loge.

— Le Grand-Maître de l'Illinois vient de protester contre la façon peu digne avec laquelle certaines Loges battent monnaie en vendant des billets de loterie, en plaçant des entrées à des fêtes, des bals, des soirées, etc.

— *Le Suprême Conseil de la Juridiction septentrionale des Etats-Unis d'Amérique* a tenu, à Philadelphie, du 15 au 18 septembre, sa réunion annuelle close par un banquet de 400 F.·. et 350 dames.

— *Le Suprême Conseil de la Juridiction méridionale des Etats-Unis d'Amérique* s'est réuni, à Washington, le 20 octobre. Les réunions de ce Conseil sont biennales. Le rapport constate 16.600 initiations pendant les exercices 1911-1913. Le Gr.·. Trés.·. Gén.·. a encaissé 408.000 dollars.

— La Loge *L'Etoile de Cuba* n° 742 a célébré, le 9 octobre, à Terrace Garden, ville de New-York, son quarantième anniversaire. Banquet et bal. Discours et distribution de bijoux et d'objets de parure aux dames.

— La *Loge Nassau No* 536 a célébré, le 17 octobre, son cinquantième anniversaire par un banquet dans l'auditorium du temple maçonnique de Brooklyn. La *Loge Nassau* comptait, à la fin de 1912, 267 membres.

Rite Ecossais. — *La Grande Loge provinciale des Etats-Unis de l'ordre royal écossais* s'est réunie, le 20 octobre, au temple du rite écossais à Washington, sous la présidence du Gr.·. M.·. provincial James D. Richardson. Le nombre des FF.·. est de 550.



Etoile d'Orient. — Le *Grand Chapitre général de l'Ordre de l'Etoile d'Orient* a tenu, le 25 septembre, sa 14e réunion triennale à Chicago. La 15e réunion aura lieu à Louisville (Kentucky) en 1916. Le *Grand Chapitre général* a décidé de réclamer comme territoire de juridiction tout le monde civilisé, sauf les domaines de l'Empire britannique hors de l'Amérique.

— La 23e session annuelle de l'Ordre de l'*Etoile d'Orient* a eu lieu le 1er octobre au temple maçonnique de Milwaukee (Wisconsin). Tous les grands officiers de l'Ordre y assistaient. Au discours de bienvenue prononcé par Mme Halen Jones, Resp. ·. Mat. ·. du *Chapitre Electa n°* 75, Mme Ada B. Cooper, Gr. ·. Matr. ·. As. ·. répondit. Beaucoup de juridictions as. ·. étaient représentées par des déléguées et quelques S. ·., empêchées d'assister à la session, s'étaient excusées par lettres. Il résulte des rapports lus en séance que l'Ordre comporte actuellement 19.431 membres et 194 chapitres en activité. Il y a une encaisse de 4.592 dollars 91.

— Le 15 octobre, la Gr. ·. Mat. ·. Mme May M. Goodson a ouvert la 44e session annuelle du *Grand Chapitre de l'Ordre de l'Etoile d'Orient* de l'Etat de New-York, dans la grande salle de la Grande Loge, au Hall maçonnique. D'après le discours de la Gr. ·. Mat. ·., un sanatorium va être construit à Waterville sur les terrains du domaine de *l'Etoile d'Orient.* Aux termes du rapport de la Gr. ·. Sec. ·., les membres du Chapitre sont au nombre de 48.279 formant 469 Chapitres à patentes et 19 Chapitres à dispenses. La recette s'est élevée à 32.535 dollars 90. La réunion s'est terminée par une distribution aux off. ·. nouvellement élues de chrysanthèmes et de fleurs automnales.

— Le *chapitre Bob Morris n°* 1 est le plus ancien de la Louisiane. Etabli en 1880, il tomba en sommeil, lorsque l'organisation de l'*Etoile d'Orient* déclina dans cette juridiction. En 1900, le Gr. ·. Pat. ·. Gén. ·. désigna Madame Kate Brechmer, qui résidait en Louisiane, pour faire revivre l'organisation. Elle organisa divers chapitres et un Gr. ·. Chap. ·.. Le *chapitre Bob Morris* fut le premier à répondre à ses efforts, et voici qu'il vient de célébrer son treizième anniversaire (24 septembre).

France. — *La Revue internationale des Sociétés secrètes* a déjà signalé l'existence d'une revue maçonnique qui se dit indépendante, *L'Ami de la Vérité.* Elle ne s'adresse, affirme-t-elle, qu'aux personnes de bonne foi. Seulement, l'empire de l'habitude est tel qu'on y lit — *La Franc-Maçonnerie démasquée* l'a constaté



(10 novembre 1913) — cet avis : « *Tout Franc-Maçon qui voudra communiquer* L'Ami de la Vérité *à un profane, est prié de ne pas* oublier d'en retirer la partie maçonnique ». Qu'est-ce que cette *Vérité* cachottière ? N'importe, l'Ami de la Vérité est une feuille curieuse. Jugez-en par cette analyse et ces extraits, que nous trouvons dans la *Franc-Maçonnerie démasquée* :

Même, dans la partie réservée aux Maçons, les choses sont racontées avec une prudence particulière, et, si l'on ne possède pas certaines clés, il devient impossible de tout comprendre des mystérieux racontars qu'on y imprime. C'est ainsi que, dans le numéro cité, se trouve établie l'existence d'une querelle de clochers entre deux FF.·., dont on ne dit pas tout à fait les noms.

« Marix allait justement, ce soir-là, chez l'un des secrétaires des *Amis de la Vérité* »[1] où il était convoqué ; son chemin le conduisait du même côté que le F.·. K... Les deux amis partirent donc ensemble ; ils prirent ensemble le métro, et ensemble se trouvèrent immobilisés par une panne, à la gare de l'Est. Ils en profitèrent pour dîner dans une brasserie du boulevard de Strasbourg, et là, le F.·. K..., qui paraissait singulièrement nerveux, fit au F.·. Marix d'étranges confidences. Il se plaignait des procédés inqualifiables qu'employait, vis-à-vis de lui, le F.·. Os..., lequel, disait-il, avait juré de le déshonorer, coûte que coûte, dépité de n'avoir pas été nommé, jadis, à sa place, comme il l'avait convoité, directeur de *L'Acacia* et de *La Lumière*. Il ajoutait que « l'affaire » qu'il allait, ainsi, « avoir demain, sur les bras » (*sic*) serait terrible. Il montrait, enfin, au F.·. Marix stupéfait, une lettre du F.·. Os..., qu'il venait de recevoir, et dans laquelle les outrages les plus violents ne lui étaient pas ménagés : « *Vous êtes*, disait en subtance ce F.·. distingué au « F.·. K..., *le plus fourbe des fourbes, et je me ferai un devoir de vous jeter* « *à la face, devant tous, toute votre fourberie* », etc., etc. »

Voilà ce que l'on trouve dans la partie maçonnique de cette revue ; et il n'est certes pas banal d'assister à la querelle de ces deux FF.·. ennemis, à l'occasion des intrigues de l'ex-capitaine Marix, qui ne parvient pas plus à se faire réhabiliter devant les Loges que devant les tribunaux français.

Le F.·. K... n'est autre que le F.·. *Kienlin*, Vénérable de la Loge *L'Enseignement Mutuel* ; le F.·. Os..., que Kienlin traite « d'ignoble personnage » est notre vieille connaissance *Oswald Wirth*, Vénérable d'honneur d'une Loge écossaise.

Rapprochement franco-allemand. — La L.·. *Gœthe* à l'Or.·. de Paris, Loge travaillant en langue allemande, a été créée le 18 octobre 1906. Pour célébrer le huitième anniversaire de sa fondation, cet atelier avait, le 18 octobre dernier, organisé une

1. Il s'agit ici d'une loge, mais non pas du journal *L'Ami de la Vérité*. Ce sont, néanmoins, deux choses qui se touchent de près, l'un dépendant de l'autre.



tenue comportant deux conférences, l'une du F.·. Dr Heinrich Kraft, l'autre du F.·. André Lebey, toutes deux consacrées à étudier les conditions possibles d'un rapprochement entre Français et Allemands. Par un hasard malheureux, mais que M. Oswald Wirth (*Le Symbolisme*, novembre) déclare fortuit, la date choisie était celle du Centenaire de la bataille de Leipzig. Le F.·. Kraft ne s'est pas embarrassé pour si peu. Il a prétendu trouver dans cette date un motif de plus de parler de rapprochement franco-allemand, la bataille de Leipzig ayant, à son avis, « délivré la France, tout autant que l'Allemagne, du joug du Corse ». Ayant ainsi débuté, le F.·. Kraft s'est mis en devoir de démontrer qu'on peut être de « bons Français et de bons Allemands, » tout en sachant se mettre au point de vue d'autrui. Avant le F.·. Kraft, le F.·. Alfred Pevet, dans une conférence à la L.·. *La Fidélité*, à l'Or.·. de Paris, avait exposé à peu près en ces termes les raisons qui, à son sens, rendaient possible un rapprochement franco-allemand. « Le traité de Francfort, œuvre d'une guerre, fruit de la grossière violence, a simplement remplacé d'anciens traités qui étaient tout pareillement l'œuvre des guerres, les fruits de la force brutale. Il est la conclusion, l'aboutissement de siècles de lutte, dont le résultat apparaît comme le triomphe de l'Unité allemande, comme une sorte de vengeance exercée contre la France moderne, à raison des attaques dirigées contre cette Unité par la France des Rois et des Napoléons ». M. Kraft approuve naturellement les paroles si patriotiques de son F.·. Pevet. Il approuve aussi le livre de M. Marcel Sembat : *Faites un roi, sinon, faites la paix*. « C'est l'homme qui a le mieux compris le point de vue allemand ». Si la France ne renonce pas à jamais à l'Alsace-Lorraine, c'est à perpétuité les préparatifs de lutte et les luttes sanglantes, car « pour l'Allemand, il n'existe pas de question d'Alsace-Lorraine au point de vue extérieur ; c'est pour lui une question purement intérieure ». C'est d'ailleurs également, insiste M. Kraft, avec la grâce teutonnique et le tact berlinois, le point de vue alsacien-lorrain. L'Alsacien Preuss l'a dit : « L'Alsace-Lorraine veut son autonomie ; elle a pris pour devise : l'Alsace-Lorraine aux Alsaciens-Lorrains ; elle demande à être traitée sur le même pied que les autres parties de l'Empire ». L'orateur exécute en quelques traits *délicats* les nationalistes d'Alsace-Lorraine, ceux de Nancy comme ceux de Metz et de Strasbourg. « Disons-le clairement une fois pour toutes : en 1871, la France a signé moralement à l'égard de l'Alsace une lettre de change. Quarante-deux ans se sont écoulés sans que cet effet ait été retiré. C'est un temps bien long. Les gens de l'autre côté des



Vosges ont dû, bon gré malgré, s'arranger de la situation ; ils ont pris des habitudes. Des marchés se sont ouverts pour eux et ont remplacé les anciens marchés.Chaque année, qui s'est écoulée, a amorti une fraction du droit que la France revendique sur les deux provinces, et le jour viendra, il est peut-être venu, où cet amortissement terminé, l'action sera éteinte. Cela se fera-t-il, sans que la France le veuille, ou la France consentira-t-elle, dans un moment de magnanimité, à enterrer enfin l'idée de la revanche? Faites cela, et l'Alsace-Lorraine obtient l'autonomie qu'elle désire tant ».

L'orateur entreprend ensuite de démontrer l'insuccès complet de la politique anti-allemande de la France. L'Allemagne est un des principaux marchés du commerce français. Elle absorbe le dixième de l'exportation française. Une brouille avec l'Allemagne, c'est la ruine du commerce de la soie, c'est cinquante millions de vin sans débouchés. D'autre part, la France est un pays de célibataires et de fils uniques ; elle n'a ni soldats, ni ouvriers. Sa faible natalité l'oblige à faire appel à la main-d'œuvre étrangère.

Le conférencier cherche ensuite à prendre ses auditeurs par la vanité : il leur montre l'Allemagne prête à accueillir l'enfant prodigue, les bras ouverts, prête à tuer le veau gras en son honneur. Peut-être rappelle-t-il cette récente caricature de *Simplicissimus* : un coq rouge, avec le bonnet phrygien en guise de crête, se dresse sur une haie en face de la cabane du classique Michel allemand. Celui-ci, tourné vers le coq, se frotte les yeux :

Le soleil se lève maintenant à l'Ouest,
Veux-tu, derechef, être bon à quelque chose,
Alors, Michel, réveille-toi !
Dessille tes paupières chassieuses !

Tous ces compliments aboutissent à des pointes contre l'alliance russe. « La France, l'alliée de la Russie, du pays du despotisme, de l'absolutisme ! » Enfin, dans une péroraison tout à fait lyrique, le conférencier conjure la France de se jeter dans les bras de sa sœur l'Allemagne.

La conférence de M. Kraft n'a pas satisfait tous ses auditeurs. M. Oswald Wirth, dans l'article déjà cité, fait des réserves : il se demande où nous conduirait notre protectrice, une fois que nous aurions mis notre main dans sa « menotte ». A quoi utiliserait-on les forces unies de l'Allemagne et de la France ? Si c'est pour vivre en paix avec l'univers, cette coalition de forces est inutile. Il paraît que M. Lebey, tout en se déclarant prêt à fraterniser avec tous les peuples sans exception, tout en protestant de notre



désir de paix, a été un peu froid pour une amitié qui se manifeste par des procédés d'intimidation et dont l'insatiable tendresse frappe sans cesse du poing sur la table. En tous cas, M. Wirth est net : « Vaincus et dépouillés, froissés dans notre conception du droit, écrit-il, il est de notre dignité de nous tenir sur la réserve. Après avoir acheté la paix au prix qui nous a été imposé, un sacrifice supplémentaire n'est vraiment plus exigible de nous. Nous n'avons pas à aller au devant du vainqueur. S'il désire notre amitié, c'est à lui à le dire et à le prouver par ses actes. Nous attendons le geste ».

— On lit dans la *Dépêche*, de Toulouse, du 19 novembre :

Loge Maçonnique « L'Echo du Grand-Orient ». — La Commission d'organisation de la souscription pour les pauvres de la ville de Nîmes, remercie toutes les personnes qui ont bien voulu offrir des lots et prendre des billets, et les informe que le tirage de cette souscription a été fixé au dimanche 18 janvier 1914. Tous les amis de la Loge, désireux d'offrir des dons et d'aider au succès de cette fête de bienfaisance, sont priés de vouloir bien le faire avant le jeudi 15 janvier 1914. S'adresser, pour le dépôt des lots et l'achat des billets, au local maçonnique, place Questel, 1.

— La Loge *Bienfaisance et Amitié*, à l'Orient de la Croix-Rousse, vient de louer à un propriétaire de Caluire la maison que les Petites Sœurs des Pauvres possédaient à la Croix-Rousse.

C'est pour les Francs-Maçons, c'est pour leur entreprise de délation, pour leur besogne de haine, pour leurs conciliabules secrets et grotesques, qu'on a chassé de chez elles les admirables « ménagères des pauvres ». La chapelle, sanctifiée par la prière et par le sacrifice, va devenir le temple de délation. A la place de l'autel siégera sur un trône un Vénérable trois points, entouré de fichards, FF.·. surveillants et officiants, ceints de leurs tabliers, toute la hiérarchie des profès, des maîtres, des chevaliers Kadosh, des Rose-Croix, avec tout l'attirail maçonnique de maillets, d'équerres, de tonnerres de ferblanc, d'épées, de têtes de mort, de squelettes.

— On lit dans le *Progrès*, de Lyon, du 21 novembre :

Loge maçonnique mixte le Droit Humain n° 2. — Les FF.·. et les SS.·. de Lyon et de la région sont invités bien cordialement à assister à la Ten.·. solennelle, dimanche, 23 novembre, E.·. V.·. à deux heures et demie, au T.·. Montée du Gourguillon, 20, sous la présidence du T.·. Ill.·. G.·. M.·. F.·. docteur Georges Martin.

— On lit dans la *Picardie*, du 20 novembre :

La République maçonne est bien résolue à nous faire célébrer chaque



année quelque anniversaire de ses *grands hommes*. En 1912, c'était Rousseau ; cette année, c'est Diderot ; l'an prochain, on en trouvera un autre : il n'en manque pas, du moment que le génie se mesure au degré de l'impiété et de la haine de l'Eglise. C'est bien un plan avoué. La circulaire du Grand-Orient de France du 23 juillet dernier en témoigne clairement. Elle débute ainsi :

« Certaines de nos Loges ayant eu la bonne idée d'attirer notre sollicitude sur les anniversaires des grands bienfaiteurs de l'humanité, sur l'intérêt, notamment, qu'il y aurait à célébrer en octobre prochain le deuxième centenaire de Diderot, le Conseil de l'Ordre répond bien volontiers, avec plaisir, à une intention qui entre trop dans ses vues pour qu'il n'y fasse pas droit. La commémoration de semblables anniversaires est d'une excellente pratique, dans laquelle il serait bon que la Franc-Maçonnerie persévérât *tous les ans* ».

Nous allons donc voir se dérouler régulièrement, avec le concours officiel, la série des fêtes et des saints laïcs. On sait ce qu'il faut en penser. Tous ces bonshommes, qui ont prôné à tort et à travers que l'homme naît bon, ont été les plus sanglants malfaiteurs ou les pires libertins que la terre ait portés.

Conférences dans les Loges de la Région parisienne

Grand-Orient de France

27 octobre

L'Emancipation, Or.·. de Paris : Compte rendu du Convent par le Vén.·. délégué ; Chez les Touaregs, conférence avec projections par le F.·. de Zeltner.

Les Etudiants, Or.·. de Paris : Compte rendu du Convent par le F.·. Roret, délégué.

Force et Matière, Or.·. de Paris : Compte rendu des travaux du Convent par le F.·. Bourdet, délégué.

28 octobre

L'Avenir, Or.·. de Paris : Quelques mots sur la carrière à choisir pour nos fils, par le F.·. E. Boss.

Inséparables du Progrès, Or.·. de Paris : Compte rendu du Convent.

Thélème, Or.·. de Paris : Il y a du tabac ; Conférence sur l'état actuel de la police. Les incidents militaires, les responsabilités, par le F.·. Guillaux.

Conscience et Volonté, Or.·. de Paris : Causerie sur Diderot. Les officiers républicains frappés par le gouvernement, exposé.

Droit et Justice, Or.·. de Paris : Compte rendu du Convent par le F.·. Grandigneaux.

29 octobre

Le Lien des peuples et les Bienfaiteurs réunis, Or.·. de Paris : Compte rendu du Convent de 1913 par le F.·. Merle.



2 NOVEMBRE

Unité-Fraternité, Or.·. du Perreux : Compte rendu du Convent.

3 NOVEMBRE

Les Droits de l'Homme, Or.·. de Paris : Compte rendu du Convent, par le F.·. Martin.

Les Amis du Progrès, Or.·. de Paris : Compte rendu du Convent par le F.·. Lévy.

La Franche Amitié, Or.·. de Paris : Elections générales pour 1914.

4 NOVEMBRE

L'Amitié, Or.·. de Paris : Compte rendu du Convent par le F.·. Pradot.

Athena, Or.·. de Paris : Compte rendu du Convent par le F.·. Lahy. Analyse du livre de Sembat : *Faites un roi..., sinon, faites la paix.*

La Raison, Or.·. de Montmartre : Conférence par le T.·. Ill.·. F.·. André Lebey.

L'Aurore sociale, Or.·. d'Alfortville : Compte rendu du Convent.

5 NOVEMBRE

L'Ecole Mutuelle et l'Atelier Socialistes, Or.·. de Paris : Compte rendu du Convent.

Science et Vie, Or.·. de Paris : Compte rendu du Convent.

Etoile Polaire, Or.·. de Paris : Commémoration du 2e centenaire de Diderot, conférence par le T.·. Ill.·. F.·. André Lebey.

Les Réformateurs Unis, Or.·. de Paris : Madagascar, causerie.

6 NOVEMBRE

Les FF.·. Unis, Inséparables, Or.·. de Paris : Compte rendu du Convent par le F.·. Félicien Paris.

7 NOVEMBRE

Les Amis de l'Humanité : Or.·. de Paris : Compte rendu du Convent par le F.·. Troubat.

Le Progrès, Or.·. de Paris : La semaine anglaise, conférence par le F.·. Briat.

9 NOVEMBRE

Jean-Jacques Rousseau, Or.·. de Montmorency : Compte rendu du Convent.

La Sincérité Fraternelle, Or.·. de Creil : Le Congrès de La Haye. La Vérité sur la Légion étrangère, conférence du F.·. Unal.

10 NOVEMBRE

France et Colonies, Or.·. de Paris : Le Maroc, causerie.



L'Indépendance, Or.·. de Paris : Les Traditions de l'Art profane et religieux par le F.·. Valette.

11 NOVEMBRE

L'Avenir, Or.·. de Paris : Diderot, conférence par le F.·. de Manas.

Fraternité, Or.·. de Paris : Diderot, causerie.

12 NOVEMBRE

Les Amis de la Tolérance, Or.·. de Paris : Choses de Turquie, causerie.

Enseignement Mutuel, Or.·. de Paris : Compte rendu de la manifestation maç.·. franco-allemande des 18 et 19 novembre à la L.·. *Gœthe*.

13 NOVEMBRE

L.·. Chap.·. Les Vrais Amis, Or.·. de Paris : L'Assurance contre la tuberculose, conférence contradictoire par le F.·. docteur R. Trémolières.

L'Education Coopérative, Or.·. de Paris : Compte rendu du Convent par le F.·. Bégot.

La Solidarité Nogentaise, Or.·. de Nogent-sur-Marne : La Vie chère, conférence par le F.·. Bernardeau.

La Libre-Pensée, Or.·. de Paris : L'extériorisation de la Franc-Maç.·., ses rapports avec la presse républicaine, conférence par le F.·. Marcel Huart.

14 NOVEMBRE

Unité Maçonnique, Or.·. de Paris : Un nouveau pamphlet antimaçonnique, compte rendu du volume de M. Nicoullaud sur l'initiation, par le F.·. Marter.

Les Zélés Philanthropes, Or.·. de Vaugirard : Inde et Japon, mœurs, coutumes et religions, conférence par le F.·. Ajud.

15 NOVEMBRE

L'Evolution Economique, Or.·. de Paris : Compte rendu du Convent par le F.·. Berlioz.

Amis de l'Humanité de Meulan, Or.·. de Meulan : Compte rendu du Convent par le F.·. Dennery.

16 NOVEMBRE

Germinal, Or.·. de Moret-sur-Loing : Compte rendu du Congrès de La Haye.

17 NOVEMBRE

Arts et Métiers, Or.·. de Paris : Comment on devient ingénieur ? par le F.·. Besnard.

Ernest Renan, Or.·. de Paris : En traversant Tunis, conférence avec projections lumineuses, par le F.·. Théodore Valensi.

La Chaîne d'Union, Or.·. de Paris : Les Paradis artificiels : opium, morphine, cocaïne, haschich, etc., conférence par le F.·. docteur Marcel Cantonnet.



18 NOVEMBRE

Droit et Justice, Or.·. de Paris : Le Patriotisme des Plaques blindées, conférence par le F.·. Lucotte.

Victor-Hugo, Or.·. de Paris : La Vérité sur l'affaire du général Faurie, par le F.·. Marcel Bross.

La Raison, Or.·. de Montmartre : La Morale, conférence par le F.·. Marcel Sembat.

L'Internationale, Or.·. de Paris : D'Amsterdam à Carcassonne, par le F.·. Bibié.

Gnothi Seauton, Or.·. de Paris : Pourquoi des Loges travaillent en langue étrangère ? par le F.·. Roeland.

19 NOVEMBRE

La France Maçonnique, Or.·. de Paris : Compte rendu des travaux du Convent.

Germinal, Or.·. de Paris : Impressions de voyage aux colonies par le F.·. Lauriol.

20 NOVEMBRE

La Parfaite Solidarité, Or.·. de Paris : Conférence avec projections sur Madagascar.

GRANDE LOGE DE FRANCE

27 OCTOBRE

France et Orient, Or.·. de Paris : La France, puissance musulmane, exposé par le F.·. Combault.

28 OCTOBRE

La Fédération Maçonnique, Or.·. de Paris : Les Falsifications alimentaires et le service des fraudes, conférence avec projections par le F.·. Lemelle.

Le Portique, Or.·. de Paris : La Psychologie de la Pitié.

7 NOVEMBRE

Droit et Devoir, Or.·. de Paris : Autour du Vatican, par le T.·. R.·. F.·. Harrent.

10 NOVEMBRE

Le Mont-Sinai, Or.·. de Paris : Le Symbolisme en Franc-Maçonnerie, par le F.·. Oswald Wirth.

L'Acacia, Or.·. de Paris : Les Forçats de la mer.

11 NOVEMBRE

Le Libre Examen, Or.·. de Paris : Evolution du Judaïsme, par le F.·. Lerner.



12 NOVEMBRE

La Nouvelle Jérusalem, Or.·. de Paris : La Cathédrale française, sa valeur sociale, par le F.·. Robert Thomas.

Les Amis Inséparables N° 159, Or.·. de Paris, Lecture de la conférence faite à la R.·. Loge *L'Alliance* par le F.·. Harrent : La Grande Loge de France doit-elle faire sa déclaration ?

13 NOVEMBRE

La République, Or.·. de Paris : La situation politique, causerie par le F.·. Chautemps.

14 NOVEMBRE

Les Neuf Sœurs, Or.·. de Paris : La Vaccinothérapie, nouvelle acquisition de l'hygiène, causerie du F.·. docteur Henri Fischer.

17 NOVEMBRE

Travail et Vrais Amis Fidèles, Or.·. de Paris : Instruction initiatique sur les trois points par le F.·. Oswald Wirth. — Flamands et Wallons, réponse à un précédent exposé par le F.·. Jaspar.

La Nouvelle Jérusalem, Or.·. de Paris : La caisse de solidarité, exposé par le F.·. Francfort (33e).

Italia, Or.·. de Paris : Causerie du F.·. Mazzini sur les résultats des élections politiques en Italie.

Espéranto, Or.·. de Paris : Lautega Declaracio par le F.·. Camescasse.

18 NOVEMBRE

Cosmos, Or.·. de Paris : Le Brésil par le F.·. Géraud.

La Semence, Or.·. de Paris : Tabac et Tabagisme, conférence par le F.·. docteur Jules Lévy.

19 NOVEMBRE

Les Trinitaires, Or.·. de Paris : Les lois sociales de la République, conférence par le F.·. Marcel Huart.

La Nouvelle Jérusalem, Loge d'adoption, Or.·. de Paris : Des droits et de la place de la femme dans la société moderne par le F.·. Mornet.

Les Cœurs Unis indivisibles, Or.·. de Paris : Situation morale de la Maçonnerie : Le Travail en Loge, conférence par le F.·. Platel.

20 NOVEMBRE

L'Essor, Or.·. de Paris : Le Socialisme agraire, conférence par le F.·. Ayx.

La Jérusalem Ecossaise N° 99, Or.·. de Paris : Quelques mots sur le Maroc, par le F.·. Duhoux.

22 NOVEMBRE

Le Réveil Maçonnique, Or.·. de Boulogne (Seine) : L'Esprit rationaliste au sein de l'Eglise même : l'affaire Loisy, conférence par le F.·. Bodin.



Conférences du dimanche du Grand-Orient sur les origines de la civilisation européenne.

23 novembre : docteur Verneau, professeur au Muséum national d'histoire naturelle : La terre aux temps quaternaires et les premiers âges de l'humanité.

7 décembre : docteur Capitan, professeur au Collège de France, membre de l'Académie de médecine : L'outillage primitif, ses rapports avec la forme de la société.

21 décembre : J. Deniker, bibliothécaire du Muséum national d'histoire naturelle : Les ossements humains ; essais de classification. La question des races humaines.

4 janvier 1914 : P. Meillet, professeur au Collège de France : L'origine des peuples indo-européens et leurs migrations, d'après les données de la linguistique.

18 janvier 1914 : O. Montelius, directeur du Muséum ethnographique de Stockholm : Les échanges et les voies de commerce.

1er février 1914 : H. Hubert, professeur à l'Ecole des Hautes Etudes et à l'Ecole du Louvre : Les civilisations préhistoriques : art, cultes et rites.

15 février 1914 : J. Vendryes, professeur à la Sorbonne : La civilisation celtique.

1er mars 1914 : Dussaud, professeur à l'Ecole du Louvre : Les civilisations européennes à l'origine de l'histoire.

Promenades scientifiques. — Le 14 décembre, le docteur Verneau donna à la Galerie de Paléontologie du Muséum d'histoire naturelle une conférence sur les âges de la terre ; le 11 janvier 1914, M. Deniker, à la Galerie d'Anthropologie du Muséum d'histoire naturelle, parlera des types humains et des races; le 21 février 1914, le docteur Capitan, au Musée de Saint-Germain, parlera de la civilisation préhistorique, et le 8 mars 1914, M. Robert Thomas conduira ses auditeurs au Musée du Louvre pour les entretenir des civilisations méditerranéennes primitives.

— *Le Rappel*, du 24 novembre, sous la signature de M. Lahy, a publié un long éloge des conférences du dimanche du Grand-Orient. Le F.·. Lahy ajoute :

L'œuvre des Conférences du dimanche n'a pas borné là son action. Elle l'a étendue au domaine de l'art, afin de faire pénétrer les idées, sous leur forme émotionnelle, dans la conscience de chacun. Presque sans ressources matérielles et sans aucune idée mercantile — puisque tout ce qui ressort de l'œuvre est entièrement gratuit — elle a organisé des représentations théâtrales, des concerts, où ne figuraient que les œuvres de la plus haute valeur artistique et morale. Bien avant que le Théâtre du Vieux-Colombier ne tentât une rénovation scénique, et que M. Copeau ne remuât l'opinion par son manifeste, elle avait inscrit à son programme et réalisé la représenta-



tion des œuvres d'Ibsen, de Maeterlinck, d'Emile Fabre, de Hauptmann, Bjœrnsterne Bjornson, de Musset, de Shakespeare, de Sophocle, de Théocrite, et de nos classiques, fait connaître la musique française et étrangère de tous les temps, joué dans son entier le grand poème musical de Maurice Bouchor: *Le poème de la vie humaine*, et tenté, avec l'adhésion d'un public enthousiaste, l'éducation du peuple par l'art.

Il y a plus. Elle a tenté aussi, par l'œuvre annexe des matinées enfantines, l'éducation de l'enfant, en partant de ce principe que la pédagogie mécanique et contraignante ne devait jamais prendre le pas sur l'initiative libre et l'imagination des enfants, et que l'enseignement devait les préparer à comprendre et à aimer la vie de leur époque. Ici, tout est initiative et nouveauté, puisque, pour la direction de l'enfance, telle qu'elle doit être faite dans la société moderne, tout est à créer.

L'œuvre des « Conférences du Dimanche » exprime, on en conviendra, par les seuls buts scientifique et artistique qu'elle poursuit, l'idéal même de la Libre-Pensée.

— Sous la direction du F.·. Marcel Sembat, vient de paraître *Les Fêtes*, organe du Comité central des fêtes et cérémonies civiles, chaudement recommandé par la sous-Commission des Fêtes civiles du G.·. O.·. D.·. F.·. à l'attention de FF.·. M.·. des deux obédiences. « Le but, dit la circulaire, le but, que poursuit ce périodique, touche de trop près à l'œuvre générale de reconstruction laïque actuellement à l'ordre du jour pour que nous puissions nous en désintéresser. Organe du Comité central des Fêtes civiles, il continue, en effet, les anciennes *Annales des fêtes et cérémonies civiles*, dans le même esprit et avec les mêmes rédacteurs. Il s'est assuré, en outre, le concours des plus grands noms de la littérature et de l'art contemporain. En plus des questions relatives aux fêtes proprement dites, mariages, enterrements civils, parrainages, fêtes de l'adolescence, etc., il traitera de tous les problèmes moraux, littéraires, philosophiques, intéressant nos FF.·., et pouvant servir de thèmes aux discussions de nos ateliers, en dehors, bien entendu, de toute préoccupation politique. L'abonnement pour la France et les colonies est de 5 francs par an et de 6 francs pour l'étranger. Le numéro se vend 30 centimes.

Le 5 novembre, à l'*Amicale du Rail*, groupement frat.·. des cheminots F.·. M.·., le F.·. Thalamas a donné une conférence sur l'action laïque et la reconstitution du bloc.

L'Union fraternelle de la métallurgie et des industries qui s'y rattachent, ouverte aux patrons, employés et ouvriers sans distinction, a donné, le 14 novembre, une conférence du F.·. Bachelier sur les Foyers de chaudières, à la Brasserie Grüber, 15 bis, boulevard Saint-Denis.

A l'*Union amicale de solidarité*, le 20 novembre, le F.·. docteur Lehmann, 30e, a donné une conférence, en tenue blanche, sur le rôle social de la femme.



Les Filiales de la Franc-Maçonnerie

ACTION LAÏQUE. — On lit dans le *Radical*, du 21 novembre :

Au sujet de la R. P. scolaire. — Le Conseil municipal de Cahors (Lot) ayant rejeté une pétition demandant à établir la R. P. scolaire, les pétitionnaires, convaincus de l'illégalité de leur requête, reprirent la question sous une autre forme. Ils demandèrent, non plus d'attribuer aux enfants des écoles privées une part des fonds de la caisse des écoles, mais d'attribuer un secours aux élèves indigents fréquentant les écoles publiques et privées.

Nous croyons utile de publier sur cette question les principaux passages d'un rapport de M. Duluc, conseiller municipal, dont les conclusions tendant au sujet de cette nouvelle demande, furent adoptées à l'unanimité :

« A impôts égaux, disent les pétitionnaires, libéralités égales. Et ils ne comprennent pas pourquoi, de deux enfants de contribuables, fréquentant l'un l'école communale, et l'autre l'école privée, le premier récupérera, sous forme de livres ou de cahiers, une partie des impôts paternels, tandis que l'autre ne récupérera rien du tout.

« Malgré sa clarté et sa limpidité apparentes, ce raisonnement n'est qu'un sophisme. La qualité de contribuable n'implique ni légalement, ni légitimement, le droit individuel de revendiquer une ristourne en dehors de celles que l'Etat a déterminées lui-même, en substituant l'intérêt de l'individu à celui de la collectivité. En échange de l'impôt, l'Etat vous fournit les multiples institutions d'une nation policée, armée, voies de communications, et aussi école. Mais non pas n'importe quelle école, mais seulement l'école qu'il a établie et dont il est garant et responsable. Libre à vous d'envoyer vos enfants à l'école voisine, mais ne lui demandez pas de la subventionner, directement ou indirectement.

« Car, si on admet qu'un contribuable ait le droit de dire : « Je n'use pas « de l'école laïque, donc on me doit en espèces l'équivalent de ce dont je « n'use pas », en ce cas, ceux qui ne vont pas à l'Eglise auront le droit de réclamer la part de contributions communales afférentes à l'entretien des églises : ceux qui ne vont pas au théâtre ou qui n'aiment pas la musique, le remboursement de leur part contributive aux subventions artistiques.

« Et, à s'engager dans cette voie, on ne voit pas pourquoi les pétitionnaires n'ont pas demandé à l'Etat de payer les maîtres des écoles privées sur le budget national, et à la commune de leur attribuer, sur le budget municipal, les indemnités de résidence et de logement que nous accordons à nos instituteurs communaux. Mais il n'y a que le premier pas qui coûte, et c'est vraisemblablement ce qu'on nous demanderait demain, si nous cédions aujourd'hui ».

Les Jeunesses Laïques

— On lit dans *Floréal* d'octobre 1913 :

Conformément à l'article 6 des statuts de *Floréal*, un cercle du même nom a été créé à Paris. Son siège social est établi 56, boulevard Saint-Michel.



Tous les amis de la Fédération et de *Floréal*, tous les jeunes militants républicains de Paris s'y réuniront chaque mardi soir à 9 heures, à partir du 4 novembre prochain.

— Dans une réunion du Comité des *Jeunesses laïques* tenue le 22 novembre chez M. Edmond Daube, on a décidé l'organisation de la campagne de 1914.

Ligue des Droits de l'Homme

— On lit dans le *Radical*, du 21 novembre :

Section du douzième arrondissement, Paris. — Rapport moral pour 1912-1913.

La section du douzième arrondissement, dans le courant de l'exercice 1912-1913, a tenu neuf réunions mensuelles.

Quelques-unes de ces réunions comportaient des conférences qui ont été très goûtées, notamment celles de Guernut, sur l'Œuvre et la nécessité de la Ligue des Droits de l'Homme ; de Gamard, sur l'Action gouvernementale à l'égard des instituteurs, et de Colly, sur les Morphinomanes.

Dans les réunions ordinaires ont été traitées de très importantes questions, telles que la loi de trois ans, les comptes rendus du Congrès fédéral et du Congrès national, et diverses demandes d'intervention. Nous avons pourtant constaté avec regret que ces dernières réunions ont été peu suivies.

La section a pris une part active au Congrès fédéral et à la constitution de la Fédération unique du département de la Seine, dans le bureau de laquelle figure l'un de ses délégués.

Elle a été représentée au Congrès national de la Ligue, où nous avons eu la satisfaction de voir adopter, au point de vue administratif, quelques-unes des réformes que nous avons depuis longtemps préconisées, notamment la mise à l'étude du *Bulletin officiel* gratuit, sur laquelle nous fondons les plus grandes espérances.

Tous ceux qui ont suivi, dans le *Bulletin officiel* ou dans la presse, le compte rendu des débats de notre Congrès national savent avec quelle largeur de vue ont été traitées les importantes questions à l'ordre du jour : la loi de trois ans ; la réforme de l'indigénat ; la réaction pénitentiaire et pénale.

L'effectif de la section du douzième arrondissement, au cours de l'exercice 1912-1913, n'a pas faibli. Nous avons eu à regretter quelques démissions, la plupart causées par des changements de domiciles, mais nous avons eu compensation à peu près égale dans les adhésions nouvelles que nous avons reçues.

Notre section groupe toujours le même noyau de militants fidèles, scrupuleusement cotisants, et qui saurait agir avec conscience pour la défense du droit, s'il se trouvait un jour sérieusement menacé.



Patronages Laïques

— Le 21 novembre, une conférence a eu lieu dans les salons Bonvalet sur les patronages laïcs, leur but et leur nécessité.

— Le *Radical* du 20 novembre signale une conférence faite au Patronage laïc de Nanterre par M. Beauvisage, sénateur, président de la Ligue d'action et de défense laïque.

UNIVERSITÉS POPULAIRES

Programme du samedi 22 *novembre* 1913

Fédération des U. P., 28, rue Serpente. — Dimanche, 23 novembre : « La Sculpture (époque romane) » (suite), par M. Mercier. Rendez-vous palais du Trocadéro, entrée du Musée, 9 h. 45.

U. P. du Faubourg Antoine, 157, — M. André Antoine, directeur de l'Odéon, 8 h. 1/2 du soir : « La famille dans le théâtre contemporain ».

Soirées ouvrières de Montreuil, 15, rue Arsène-Chéreau. — « Esquisse d'une morale sans obligation ni sanction, d'après Guyau », par M. Bon.

GRANDE BRETAGNE. — En Angleterre, peu de Loges, surtout à Londres, ont des locaux, qui leur soient propres, comme lieu de réunion. La plupart des Loges ont leurs tenues dans des hôtels ou des restaurants. Ainsi le restaurant Frascati sert de siège à 70 Loges. C'est une combinaison où les hôteliers trouvent leur compte. Malgré le soin qui leur incombe de meubler de façon spéciale et rituélique la salle destinée aux tenues, ils n'y perdent rien : outre la location qu'ils perçoivent, ils ont encore le bénéfice des agapes qui suivent ordinairement les tenues.

Loges militaires anglaises. — La *Grande Loge Unie d'Angleterre* a dans sa juridiction les *Sea and Field lodges* (Loges de terre et de mer). *La Grande Loge d'Ecosse* a également les siennes et elles ont toujours été remarquées pour leur façon de travailler. La première Loge écossaise militaire fut créée deux ans avant les événements de 1745. Ce furent quelques sergents et quelques gardes du régiment du colonel Lee qui sollicitèrent la charte.

Environ douze ans plus tard, le régiment d'infanterie du roi obtint un privilège analogue, et l'année où le roi Georges monta sur le trône, une Loge navale fut créée à bord du navire de la marine royale l'*Avant-Garde.*

Loges militaires d'Irlande.— La Grande Loge d'Irlande a, parmi



les Loges de sa juridiction, les Loges militaires suivantes : *Loge du 4e bataillon des dragons de la garde ; Loge du 5e bataillon des dragons de la garde, Loge du 1er bataillon des carabiniers écossais ; Loge du 1er bataillon d'infanterie de Worcester ; Loge du 2e bataillon d'infanterie légère du duc de Cornouailles; Loge du 1er bataillon du régiment des Indes occidentales ;Loge du 1er bataillon des Eclaireurs de Connaught ; Loge du régiment de l'Afrique occidentale.*

Les Grandes Loges. — La réunion annuelle de la *Grande Loge provinciale du Hertfordshire* a eu lieu, le 21 octobre,à Hertford. Les Loges en dépendant comptent 1.350 membres réels, car certains font partie de deux Loges. Il y a eu plusieurs exclusions, certaine Loge ayant fait accueil à des membres *indésirables.* L'encaisse de fin d'exercice est de 182 livres.

— La réunion de la *Grande Loge du Lancashire oriental* a eu lieu le 29 octobre à Greenacres Hall, à Oldham, sous la présidence du Gr.·. M.·. provincial, le comte de Derby. La Loge a 7551 membres et un encaisse de 96 livres 18 sh. 7 pence.

— La *Grande Loge Provinciale du Yorkshire occidental* s'est réunie à Rotheram, pour son meeting du 2e semestre, le 22 octobre dernier, sous la présidence du député Grand-Maître provincial F.·. Richard Wilson.

— La session annuelle de la *Loge provinciale Grand Mark du Middlesex* a eu lieu au Grand hôtel central, Marylebone road, à Londres, le 27 octobre dernier, sous la présidence du Grand Maître Provincial.

— *La Grande Loge Provinciale des Maitres-Maçons Mark du Surrey* s'est réunie, le 25 octobre, à Londres, au Mark Masons Hall, et a célébré son vingt-et-unième anniversaire, sous la présidence du F.·. Arthur H. Bowles, député Grand-Maître Provincial.

— La réunion annuelle de la *Grande Loge provinciale des Maitres-Maçons Mark du Warwickshire* a eu lieu, le 3 octobre, sous la bannière de la *Loge Seymour No* 606, au Masonic Hall, à Coventry, sous la présidence du R.·. Wright Wilson, député Grand-Maître provincial.

— La réunion annuelle du *Grand Chapitre Provincial de Cornouailles* s'est réuni en tenue le 1er novembre, sous la bannière du *Chapitre Volubian No* 75 de Falmouth. L'encaisse est de 5 livres.

ECOSSE. — *La Grande Loge d'Ecosse* a tenu sa réunion du quatrième trimestre à Edimbourg, le 6 novembre, sous la présidence du Grand-Maître, le marquis de Tullibardine. Il résulte des rapports, qui ont été lus, que le Comité des fonds a encaissé cette année 1.390 livres de droits divers et 3.021 livres de revenus de fonds placés ; les dépenses sont de 2.954 livres. Il y a



eu, ce trimestre, 238 livres de dons pour le fond de bienfaisance. Le Grand-Maître a refusé de conserver sa charge à laquelle on voulait le réélire. Il a désigné aux suffrages le F.·. colonel Robert King Stewart, qui a été longtemps Grand-Maître provincial. Après l'élection, les FF.·. ont demandé au Grand-Maître sortant son portrait pour le placer dans la salle du Grand-Maître.

Pays de Galles. — La *division orientale des Galles du Sud*, a, le 27 octobre, installé son Grand-Maître provincial à l'Albert Hal, en présence de plus de 800 F.·. accourus de tous les points de la province.

Irlande. — A l'occasion de l'ouverture d'une nouvelle Loge *Sir Charles Cameron N° 363*, la *Grande Loge d'Irlande* s'est réunie avec les Grandes Loges Provinciales qui ont vu en cette circonstance, pour la première fois, le très Resp.·. Grand-Maître d'Irlande, le comte de Donoughmore. La Loge N° 363, rapportent les journaux maçonniques anglais, est fort ancienne. Sa charte date de 1760, époque où fut créée une Loge à Dublin, avec un succès si rapide qu'entre 1760 et 1818, elle inscrivit sur ses listes 234 FF.·.. En 1825, la Loge N° 363 fut établie à Sandholes près de Stewarstown (Comté de Tyrone), où elle travailla jusqu'en 1843. Alors elle tomba en sommeil jusqu'en 1884. A cette date, elle fut transportée à Beaconsfield (Tasmanie) où elle eut une existence terne jusqu'à l'époque de la création de la *Grande Loge de Tasmanie*. En 1903, une Loge N° 363, s'ouvrit à Mount Morgan (Queensland), mais l'année suivante, elle s'unit à la *Grande Loge du Queensland*.

La tenue du 13 octobre a été suivie d'un banquet. Le toast, prononcé en cette occasion par M. Cherwode Crawley, donne quelques détails sur le passé des Loges irlandaises des provinces d'Antrim et de Down. Les Loges de ces deux provinces se sont ouvertes à la même époque que la Loge de Belfast, c'est-à-dire il y a environ 160 ans. La Loge de Belfast était généralement désignée parmi les FF.·. sous le nom de *Loge Amias Griffith*, gros personnage de la province, qui fut créé plus tard baronnet, et qui joua dans cette Loge un rôle analogue à celui de Sir Charles Cameron dans la Loge N° 25 à Dublin. En moins de 20 ans, la Loge *Amias Griffith* arriva au chiffre de 120 membres. Deux ans plus tard, une nouvelle Loge vint à Belfast se ranger à côté de la première, et le nombre des Maçons devint tel que le F.·. Redfern Kelly publia une édition du *Compagnon de poche du Franc-Maçon*. En 1782, il y avait 5 Loges à Belfast : 4 Loges locales et une Loge militaire. On publia alors une édition de la *Constitution de la Grande Loge d'Irlande* aujourd'hui très rare.

Le comte de Shaftesbury, au nom de la province d'Antrim, a fourni quelques renseignements sur la situation de la province au point de vue maçonnique. Les Loges sont florissantes. Cette année, il s'est créé 4 nouvelles Loges ; le nombre des Maçons (7.500 en 1912) est actuellement de 8.400.

Les Loges. — Le 15 octobre 1913, la *Loge des Ecrivains N° 3.456* a tenu sa réunion régulière à l'hôtel du palais de Westminster. Le F.·. John T. Thorp a donné une conférence sur les *Loges de Francs-Maçons des prison-*



niers de guerre français. Le conférencier, dans un récit très documenté, a mis en scène les relations qui s'établirent entre les Loges anglaises et les prisonniers de guerre résidant en Angleterre. Il a parlé également de la création de Loges françaises à Abergavenny, Ashburton, Ashby de la Zouch, Plymouth, Victoria, etc. Le conférencier a produit nombre de diplômes et de bijoux qui ont ajouté à l'intérêt de sa conférence.

— La Loge *Forfar et Kincardine* s'est rouverte le 4 novembre à Dundee. Elle avait été mise en sommeil dans les circonstances suivantes. Le 13 octobre 1911, le fameux boxeur Jack Johnson fut initié au cours d'une tenue. Il y eut des plaintes sur l'irrégularité de l'initiation et une sous-commission fut chargée de faire une enquête. Les résultats en furent tels que, le 4 avril 1912, la grande Commission statua que la tenue du 13 octobre était illégale, et que tous les actes faits dans cette tenue devaient être déclarés nuls et non existants, y compris la prétendue initiation de M. J. A. Johnson, à qui la Loge devrait rembourser ses droits d'entrée. Dans une seconde réunion du Grand Comité, le 18 avril 1912, la suspension de la Loge *Forfar et Kincardine* fut prononcée à partir de cette date et jusqu'au 1er novembre 1913, et sa charte dut, pendant la période de suspension, être réintégrée aux archives de la Grande Loge du Forfarshire. Cette charte vient d'être remise solennellement par le Grand-Maître Provincial, le F.·. Provost Stewart à la Loge réintégrée dans ses droits et privilèges.

— La Loge *Royal Union* a célébré, le 14 octobre, son centenaire à Cheltenham. C'est la plus ancienne des Loges du Gloucestershire. Créée à Cirincester en juillet 1813, elle fut transférée à Cheltenham en 1822.

— Les F.·. de la Loge *Vitruve* N° 338 ont célébré en octobre, le centenaire de leur Loge par un service à l'église Ross où l'on a chanté l'hymne 370 comme à la consécration de la Loge en 1813. La fête a été clôturée par un banquet au Royal Hôtel.

— Le 1er octobre, on a célébré à Penrith le centenaire de la Loge *Unanimity*, dont la charte date du 1er octobre 1813. Il convient, cependant, de dire que la Loge originale *Unanimity* était beaucoup plus ancienne que la charte de 1813 qui correspondait en réalité à la résurrection d'une Loge antérieure ; établie en 1776, cette Loge était en sommeil depuis 1811.

— Le *Conseil des Loges fédérées de Tempérance* vient de publier son premier rapport annuel. Les Loges de Tempérance sont au nombre de 5, ayant au total 300 membres et 4 Chapitres de 100 membres. Il y a aussi une Loge de Mark Maçons, un Prieuré de Chevaliers du Temple et un Chapitre de Rose-Croix.

— S. A. le prince Arthur de Connaught a accepté de présider le 126e Festival anniversaire de l'institution royale maçonnique des Jeunes Filles qui aura lieu en mai prochain. Cette institution a élevé 530 jeunes filles depuis sa création.



— La Correspondance du Comité de la *Grande Loge de New-York* affirme, en s'appuyant sur les procès-verbaux de la *Grande Loge d'Angleterre*, que le malheureux capitaine Scott avait été initié dans la Loge *Drury Lane*, nº 212.

— On lit dans une importante revue maçonnique américaine :

Toute personne qui connaît un exemplaire à vendre des premiers *Actes de la Loge Ars Quatuor Coronati*, de Londres, rendra service en en avisant le Gr.·. Sec.·..

COLONIES ANGLAISES : NOUVELLE-ZÉLANDE. — *La Grande Loge de la Nouvelle Zélande* accorde des chartes de constitution de Loges pour les études maçonniques aux conditions suivantes : 7 maîtres régulièrement inscrits à l'obédience d'une Grande Loge reconnue peuvent adresser leur demande au Grand-Maître qui leur octroiera une charte de Constitution de Loge d'études maçonniques, qui aura pour objet l'étude de l'Art, par le moyen de conférences, de discussions, de publications. Pourront seuls être admis à faire partie de ces Loges les membres des Loges qui ne seront pas en retard avec la caisse de la Grande Loge. Les Loges d'études ne font pas d'initiation. Elles doivent se borner à élever les Maçons du premier au second grade et du second grade au troisième sur la demande d'une Loge ordinaire.

COLONIES ANGLAISES : QUEENSLAND. — Le F.·. Hertzberg a été installé Grand-Maître de la *Grande Loge souveraine de Queensland*.

HOLLANDE. — Un Fr.·. de marque, qui a fait tout récemment un voyage en Hollande, comme orateur ambulant de l'Union des Francs-Maçons Allemands, a fait part de ses impressions à un autre Fr.·. presque aussi considérable que lui.

Il rapporte de Hollande une très bonne impression (maçonnique). Parti d'Allemagne avec des connaissances plutôt rudimentaires sur la Maçonnerie hollandaise, il savait seulement que celle-ci possède 33 grades, tandis que la Maçonnerie allemande (en général) n'en compte que trois et s'en contente parfaitement. Les Loges d'Amsterdam ont un édifice spécial pour leurs réunions : c'est un bâtiment fort beau, situé rue Vondel, et dont la façade est décorée de l'inscription *Paci et Justitiæ*. Cette inscription lui suggère la réflexion suivante, qui mérite d'être approuvée : « Cette profession de foi me réjouit beaucoup, mais en bien des localités allemandes, elle paraîtrait choquante et imprudente ».

Notre voyageur ne nous dit point le but de son voyage en Hollande. Mais il a profité de l'occasion pour se faire donner par un



indigène quelques détails sur la Maçonnerie aux 33 grades. Le Fr.·. lui apprend que ce ne sont point les FF.·. Hollandais qui les ont inventés, qu'ils s'en seraient bien passés, mais le respect des traditions les a maintenus, et c'est là un obstacle sérieux à la simplification. Le Fr.·. voyageur est du reste un partisan du progrès. En entendant cette réponse, il se rappelle cette vieille vérité, que généralement les hommes valent mieux que leurs systèmes, et que les juger d'après ces systémes, c'est s'exposer à commettre une injustice et une erreur. Il est possible de verser des idées nouvelles dans des formes vieillies, au risque de les faire éclater. Il ne faut pas se faire de ces formes des idoles.

— Le correspondant de la *Gazette de Liége* lui écrit de Hollande (26 novembre) :

Le cabinet Cort van der Linden vient d'essuyer pour la première fois le feu parlementaire. C'est le ministre des colonies qui a dû supporter le premier choc, et reconnaissons franchement qu'il s'est passablement tiré d'affaire. En Hollande, on a coutume de statuer sur le budget colonial, avant d'examiner le budget de la métropole. C'est donc toujours le ministre des colonies qui doit parer les premières attaques. Et la droite s'était préparée à faire à M. Pleyte un accueil peu amical. N'avait-il pas dit, dans les meetings anticléricaux avant les élections, que le cours actuel de la politique coloniale était détestable, que l'enseignement chrétien ne devait pas être soutenu par le gouvernement ; ne s'était-il pas écrié : « Plutôt Turc que Papiste ! » On n'a pas épargné les reproches au ministre des colonies ; notamment le député catholique Bogaard, un Indien, a démontré toute l'iniquité des récriminations libérales et l'excellence de l'administration du gouverneur général chrétien, M. Idenburg. Que pensez-vous qu'a répondu M. Pleyte ? Il a simplement renié son passé récent, ce qui, si ce n'était pas une preuve de grande fierté, prouvait au moins que le nouveau ministre est un homme prudent. Il sait s'accommoder à la situation ! « M. le gouverneur-général Idenburg ? a-t-il dit, mais c'est un homme excellent,et je me ferai un grand plaisir de le garder comme collaborateur. Les écoles chrétiennes ? mais je puis dire, me basant sur mon expérience aux Indes, que les établissements religieux de Java ont été un bonheur pour nombre des gens. On y donne une bonne instruction, et voilà pourquoi, même des protestants, envoient leurs enfants aux écoles des Sœurs ». (Ceci est textuel). Quant à la devise « Plutôt Turc que Papiste », — eh, voilà, c'est ce que je n'ai jamais dit: j'avais lu dans un journal limbourgeois que l'auteur d'un livre d'école s'était exprimé sur le compte du Taciturne d'une manière qui ne me plaisait pas ; et alors j'ai dit que je pouvais très bien comprendre que les Gueux se soient servis de cette expression. « Du reste, conclut le ministre, je ne prends pas la responsabilité de ce qui a été dit dans les meetings électoraux ; je n'ai à rendre compte que de ce que je dis et fais comme ministre ». Bref, c'était une



dénégation absolue de son programme. Aussi, les orateurs de la droite ne manquèrent pas de le féliciter ironiquement.

Maintenant, c'est le tour des autres ministres. S'ils font comme M. Pleyte, les libéraux et les socialistes ne s'apercevront pas du changement de ministère. S'ils agissent autrement, l'épée de Damoclès les attend à la Première Chambre. La Chambre a aussi forcé le cabinet de renier publiquement la Franc-Maçonnerie. Vous savez que c'est la Loge qui a tramé la Concentration libérale dont le cartel avec le parti socialiste a culbuté le ministère chrétien. « Est-ce que le Gouvernement sait quelque chose au sujet des agissements de la Loge ? » a-t-on demandé carrément dans les sections. Et dans le document public qui sert de réponse aux questions des sections, le gouvernement a répondu d'une manière absolument négative. Cela ne fera pas plaisir au Grand-Orient.

Italie. — Un journal officiel de la Maçonnerie allemande a publié à la date du 1er novembre 1913 des pronostics sur le résultat définitif des élections italiennes, et des considérations sur les forces des partis en présence. Les pronostics et les considérations méritent quelque attention; les premiers parce qu'ils ont été démentis par les faits, les secondes parce qu'elles nous font entrevoir quelques-unes des arrière-pensées de la Secte.

Notre Franc-Maçon allemand nous affirme d'abord que la Franc-Maçonnerie se trouve sur la défensive, et que l'Ultramontisme est l'agresseur ; qu'il suit un plan de combat bien arrêté. Cela n'a rien de bien nouveau. C'est surtout dans les pays latins que l'offensive catholique contre la Maçonnerie est la plus violente ; l'*Idea Nazionale* a, en effet, obtenu près de deux cents déclarations, toutes défavorables à la Maçonnerie. Evidemment, c'est la faute aux catholiques, bien que les hommes les plus indépendants de toutes les opinions, aient répondu à l'appel de ce journal.

Toutefois, le journal maçonnique se réjouit de ces attaques : elles ne peuvent que faire le plus grand bien à la Maçonnerie italienne et augmenter sa considération. Cela prouve que ses adversaires ne sont pas sans inquiétude. Le nombre des Loges s'accroît. D'après la dernière statistique, le nombre des ateliers qui travaillent sous le Grand-Orient d'Italie s'élève à 471. En outre, (cela était écrit avant les élections législatives italiennes) malgré tous les efforts des cléricaux, les Francs-Maçons sont encore installés au Capitole. Dans les grandes villes d'Italie, l'administration municipale a été enlevée aux cléricaux. A Milan et à Bologne, les FF.·. s'apprêtent à reconquérir les positions perdues. Le Ministère actuel compte parmi ses membres plusieurs Francs-Maçons.

Ici, nous suspendons notre résumé pour faire remarquer que, si ce dernier renseignement est exact, il contient un aveu auquel le ministère italien s'est refusé tant collectivement qu'individuellement, et qui a quelque valeur documentaire.



Le reste de cet article est d'une insignifiance étudiée curieuse. L'auteur revient sur des histoires fort anciennes, ou du moins des histoires qui vieillissent vite : l'affaire Fara : (on nous assure que le général s'est retiré de la Franc-Maçonnerie pour raisons de famille), les protestations du F.·. Ferrari relativement au plébiscite antimaçonnique, etc. On sait combien elles sont vagues.

— *L'Action Française*, du 23 novembre, a publié une intéressante correspondance de Rome dont voici un extrait :

Comme il fallait le prévoir, la Franc-Maçonnerie fait tous ses efforts pour galvaniser le vieil anticléricalisme et pour atteler à son char tous les partis de l'extrême-gauche. Pour cela, elle a créé un nouveau journal, l'*Idea Democratica*, qui doit combattre la doctrine antimaçonnique et, en une certaine mesure, antidémocratique de l'*Idea Nazionale*. En outre, elle a exploité les imprudences de langage du comte Gentiloni, président de l'Union électorale catholique italienne. Dans l'espoir de créer une agitation parlementaire, elle a fait publier les prétendus noms de tous les députés qui auraient été élus avec l'appui des catholiques. Mais elle a trop voulu embrasser et, partant, elle a mal étreint. Sa liste délatrice, faite trop à la hâte, contenait de telles erreurs manifestes que le but a été manqué. D'abord, on a trouvé de la plus haute inconvenance de faire attaquer les membres du Parlement par un employé de la Chambre, car le directeur de l'*Idea Democratica*, qui publia la liste, est un employé de la Chambre. Ensuite, toutes les victimes de l'erreur dénonciatrice ont protesté énergiquement et n'ont pas eu grand'peine à prouver la fantaisie du compilateur. La Franc-Maçonnerie est partie du mauvais pied. Dans le sein même des partis extrêmes, tous ne sont pas d'accord sur le besoin de faire de l'anticléricalisme la base première de leur entente. Il n'y a pas d'accord parmi les socialistes « officiels », c'est-à-dire avancés, et les radicaux eux-mêmes qui ont des ministres actuellement au pouvoir, ne sont pas des alliés très sûrs. On prévoit que le parti radical se scindera en deux fractions dont l'une passera à l'opposition et se fondra avec les socialistes réformistes sous le titre de parti démocratique radical-socialiste, d'esprit nettement maçonnique. Quant à l'opinion publique, cette levée de boucliers anticléricale l'intéresse encore fort peu ; elle a l'intuition que d'autres questions plus graves pèsent sur l'avenir du pays et qu'il y a mieux à faire que de manger du curé. Est-ce à dire que la politique anticléricale naufragera ? Ce serait peut-être faire preuve d'un optimisme exagéré. Le plan maçonnique est le suivant. Si M. Giolitti se retire du pouvoir, un ministère de modérés et de droitiers serait le bienvenu. On lui rendrait le gouvernement impossible. Obligé de démissionner, celui-ci, par logique parlementaire, devrait être remplacé par un ministère de gauche de couleur très marquée et qui n'accepterait le pouvoir qu'à la condition de pouvoir dissoudre la Chambre et faire un nouvel appel au pays, c'est-à-dire créer une Chambre à son image où socialistes, radicaux, républicains formeraient une forte majorité. On raconte que le roi se serait vanté un jour, lors d'un voyage en Allemagne, d'être l'un des meilleurs républicains de son royaume.



Si le plan maçonnique devait réussir, je crois que le souverain serait amené à vite changer d'idée, car la sûreté d'Etat en serait gravement compromise.

Rite symbolique italien. — Voici la liste des Loges régionales du rite symbolique italien :

Loge régionale du Pô :

Loges : *Ausonia* (Turin) ; *Cavour* (Turin) ; *Popolo Sovrano* (Turin) ; *Liberi Canevesani* (Forno Rivara) ; *Giordano Bruno* (Pignerol) ; *Forti ed Uniti* (Rivarolo Canevese) ; *G. Carducci* (Bardonèche) ; *Pennina* (Varallo Sesia).

Loge régionale Insubria :

Loges : *Fraternitas* (Milan) ; *Carlo Cattaneo* (Milan) ; *Giovine Italia* (Milan) ; *La Ragione* (Milan) ; *Fratelli-Bandiera* (Milan) ; *Pontida* (Bergame) ; *Mauricio Quadrio* (Sondrio).

Loge régionale de Vénétie :

Loges : 20 *Septembre* (Venise) ; *G. Galilée* (Padoue) ; *F. Ferrer* (Dolo) ; *Secura Fides* (Udine).

Loge régionale de Ligurie :

Loges : *Libero Pensiero* (Gênes) ; *Goffredo Mameli* (Gênes) ; *Aelios* (Savone).

Loge régionale del Reno :

Loges : *Ça Ira* (Bologne) ; *Prospero Pirondi* (Reggio Emillia) ; *G.-D. Romagnosi* (Plaisance) ; *Doveri e Diritti* (Lugo) ; *Emancipazione* (Vergato) ; *Andrea Costa* (Bologne) ; *Ludovico Marini* (Rimini) ; *Bonavita Popolare* (Sinigaglia).

Loge régionale Labronica :

Loges : *Giuseppe Mazzini* (Livourne) ; *Garibaldi e Avvenire* (Livourne) ; *Nuova Rivoluzione* (Livourne) ; *Il dovere* (Livourne).

Loge régionale de l'Arno :

Loges : *Lucifero* (Florence) ; *Galileo Galilei* (Florence) ; *Giuseppe Dolfi* (Sesto fiorentino) ; *Intelligenza e Lavoro* (Prato) ; *Galileo Galilei* (Inalunga) ; *Libertas* (Pescia) ; *Libertas* (Lucques).

Loge régionale du Pétiah :

Loges : *Roma* (Rome) ; *Garibaldi* (Rome) ; *Mazzini* (Rome) ; *Pisacane* (Rome) ; *Ragione* (Rome) ; *Tusculane* (Frascati) ; *Tivoli* (Tivoli) ; 16 *Octobre* (Monterotondo) ; *Enrico Del Pozo* (Castiglione del Lago) ; *Efisio Tola* (Sassari).

Loge régionale del Sebeto :

Loges : *G. Bovio* (Naples) ; *Ora e Sempre* (Naples) ; *Avanti* (Torre Annunciata) ;



Loge régionale des Pouilles :

Loges: *Giovanni Bovio* (Bari) ; *Radium* (Molfetta) ; *Riscossa* (Gioia del Colle) ; *Pier delle Vigne* (Torremaggiore).

Loge régionale de Messine :

Loges : *Roma Risorta* (Messine) ; *Mazzini Garibaldi* (Messine) ; *Agere non Loqui* (Messine) ; *Giovanni Bovio* (Castro Reale).

Loge régionale dell' Oreto :

Loges : *Bios* (Palerme) ; *Cosmos* (Palerme) ; *Noos* (Palerme) ; *Imera* (Termini Imerese) ; *Ciullo D'Alcamo* (Alcamo) ; *Demos* (Trapani).

Loge régionale del Semeto :

Loges : *Vittoria* (Catane) ; *Caronda* (Catane) ; *Pensier ed Azione* (Catane) ; *Mongibello* (Giarre) ; *Tavirisorta* (Leonforte) ; *Iblea* (Aderno) ; *B. Guzzardi* (Paterno) ; *M. Rapisardi* (Biancavilla) ; *Andrea Costa* (Raddusa).

Loge régionale de Catalgirone :

Loges : *Avvenire Galatino* (Catalgirone) ; *Pensiero Laico* (Catalgirone) ; *Zola* (Licodia Eubea) ; *Prometeo* (Ramacca).

Loge régionale de Eloro :

Loges : *Arnaldo e Ferruccio* (Noto) ; *Bovio* (Comiso) ; *La Sicilia* (Raguse) ; *Gorgia* (Lentini) ; *Dante* (*Vittoria*) ; *Liberi Cosmeni* (Scicli) ; *M. Rappino* (Spaccaformo).

Loge régionale d'Agrigente :

Loges : *Ecnomus* (Licata) ; *G. Savonarola* (Rafadalli) ; *Liberta e Fratellanza* (Alessandria della Rocca) ; *Risorgimento* (Favara).

En outre, deux Loges, situées hors frontières, se rattachent à l'obédience de la *Grande Loge du Rite Symbolique italien* : la Loge *Cincinnato* (Alexandrie d'Egypte) et la Loge *Costa*, de San Paulo (Brésil).

Mexique. — *Le Devoir*, de Québec, reproduit (5 novembre), une intéressante étude sur ce que fut, sous la présidence de Madero, le gouvernement de la Maçonnerie au Mexique. Cette étude a été publiée, alors que Madero était encore au pouvoir et que rien ne pouvait faire prévoir la brusque fin de sa toute-puissance.

— *Le Devoir*, de Québec, du 27 octobre, dans une intéressante correspondance de Mexico, nous renseigne sur la lutte au Mexique entre catholiques et F.·. M.·. :

Les résultats des élections générales qui ont eu lieu hier, au Mexique, semblent indiquer qu'il n'y a pas eu un vote suffisant de déposé aux polls pour constituer un choix légal de la présidence pour succéder au général Victoriano Huerta.



Il n'y a pas eu de déclarations officielles hier soir,mais on estime, d'après les rapports de la capitale, que 10.000 électeurs sur 30,000 ont exercé leur droit de suffrage. Il ne serait pas surprenant que le Congrès annulât l'élection lorsque ce corps, dont les membres ont été élus hier, se réunira pour reviser le scrutin.

Les chefs du parti catholique réclament la victoire, bien qu'ils ne sachent pas au juste le nombre de votes accordés à leurs candidats, Frederico Gamboa et le général Roscon.

Si ces prétentions sont justifiées, il est probable que le général Félix Diaz et le Senor Requena viennent en second lieu. Les candidats du parti libéral Manuel Calero et Senor Magnon n'avaient pas de bulletins imprimés et leurs commettants ont dû inscrire leur vote sur des bulletins en blanc.

Le président Huerta n'a pas voté. Il a passé la journée à sa résidence de Popatlo, faubourg de la capitale. Un décret sera signé demain, portant l'armée de 80,000 à 150,000 hommes.

Vu que les sénateurs et députés ne se sont pas opposés aux dispositions de la proclamation,appelant une élection pour la présidence, on dit que le choix des membres du nouveau congrès sera approuvé. Les rapports indiquent que le parti catholique aura la majorité dans les deux Chambres.

Manuel Calero, candidat libéral, qui fut jadis ambassadeur à Washington, n'a pas voté. Il quitta la capitale de bonne heure hier matin.

Frederico Gamboa, candidat du parti catholique, vota en faveur du senor Calero. Ni l'un ni l'autre n'ont voulu faire de déclarations au sujet de l'annulation possible des élections.

— On lit dans la *Picardie* du 7 novembre :

Les catholiques mexicains, bien organisés dans tous les diocèses, surtout dans celui de Mexico même, se sont vaillamment tenus aux élections générales.

A Mexico, la capitale de la République fédérative, les candidats catholiques ont obtenu plus de voix que ceux de tous les autres partis réunis.

C'est ainsi que se réalisent les prévisions de Senor Terezza, le neveu de Porflrioz Diaz, qui nous a dit à Interlaken, il y a deux ans, que le parti catholique serait un jour au Mexique le parti de l'avenir.

Portugal. — *ABC*, du 14 novembre 1903, publie une intéressante lettre de son correspondant à Lisbonne, M. Alfonso Gayo relative au dernier soulèvement :

Chaque fois, dit-il, qu'il se prépare un mouvement plus ou moins mystérieux contre le régime, ce qui devrait s'accomplir dans le plus grand silence, est divulgué,des heures, parfois même des jours, avant le moment où le mouvement doit se produire, si bien que le gouvernement de la République n'a guère besoin de se tenir sur ses gardes pour parer à tout danger. On dirait que ce qu'on appelle les conspirations monarchiques ont un programme, comme ceux qu'on affiche à la porte des arènes,et qu'il n'y manque même



pas la formule habituelle : « Le programme peut être modifié par quelque circonstance imprévue, et la représentation aura lieu si le temps le permet ». Ce qui est étrange, du moment que les tentatives annoncées à l'avance, avec jour et heure, sont du domaine public, c'est qu'on n'imprime pas également dans les journaux tous les détails propres à expliquer les faits : croquis, tactique, marche des troupes qui entreront en ligne.

Tout le monde attendait la dernière conspiration, comme les précédentes, parce que tout le monde savait qu'on la tramait. Pour la première fois, les monarchistes considéraient le triomphe comme assuré et, bercée par cet espoir, la naïveté des monarchistes atteignait, cette fois, les limites de la sottise. Elle ne tint nul compte de certains facteurs de temps et de milieu. S'il en eût été autrement, ils auraient du moins donné des preuves de capacité et de bon sens.

En réalité, toutes les tentatives préméditées contre le régime sont prématurées. A supposer même qu'elles soient bien organisées, cas qui ne s'est pas encore produit, elles ont, contre elles, le trouble des esprits, la défiance générale, l'indifférence de la majorité de la population et surtout le manque absolu d'enthousiasme et de foi qui sont au fond de toutes les commotions politiques et constituent l'unique ferment qui puisse rendre possible n'importe quelle aventure. Au contraire, chaque fois qu'une de ces tentatives se produit, ce qui la caractérise, c'est le défaut absolu de méthode, de proportion, d'audace, de valeur morale, dont font preuve les vaincus à l'heure de l'attaque, leur faiblesse, leurs lâchetés, leurs trahisons et leur hâte à « manger le morceau », sitôt qu'ils sont aux mains de la police républicaine.

Les monarchistes veulent la monarchie, mais sans risquer un cheveu de leur tête, sans compromettre un instant leurs occupations particulières et leurs intérêts personnels. Dès lors, comment s'étonner que toutes les tentatives soient vaines et se terminent en incidents d'opéra-comique. Si les monarchistes n'ont pas su trouver une occasion favorable pour « débarquer » l'oligarchie jacobine, aux moments divers où la désillusion sévissait dans le camp républicain, ce fut tout uniment parce qu'il leur manqua cette simple qualité : la décision. Ils devraient savoir qu'à la résistance romantique du peuple naïf et ignorant qui, malgré les désillusions, persiste encore dans l'idéalisation de la cause qu'il croit toujours la plus conforme à ses aspirations, il ne faudrait opposer qu'une autre force, plus grande, plus équilibrée, le courage, l'héroïque délire de ceux qui donnent leur vie pour une cause. Mais, au lieu de cette force prestigieuse, de cette force qui ne connaît pas la peur, que voit l'observateur ? Rien que d'humiliantes scènes de lâcheté, les dénonciations, les trahisons des conspirateurs sacrifiés, qui ne savent pas taire les amertumes de la défaite ou qui, infimes comparses, veulent tirer vengeance de chefs qui ne paraissent jamais là où il y a danger et ont préparé d'avance leur retraite en de sûrs abris où l'argent et la sécurité de leurs personnes leur permettent d'ourdir de nouveaux complots. Les machinations monarchistes ne sont pas seulement préjudiciables, parce qu'elles avortent. Le pire, c'est qu'elles s'encadrent toujours d'une ambiance de crainte et de ridicule. Or, à mesure que s'accumulent les échecs, le flot d'indifférence et de scepticisme monte. Il sera difficile de retrouver des circonstances aussi



favorables à la réussite, que celles qui auraient vu le succès attendu pour la nuit du 21 octobre. Le Gouvernement portugais était aux prises alors avec une formidable campagne de diffamation, une des plus terribles dont on ait le souvenir dans la vie politique portugaise, si bien que le fracas de la tentative des monarchistes a fait oublier les libelles accusateurs qui pesaient sur le gouvernement et qu'il en a reçu la force et le souffle nécessaires pour atteindre l'époque des élections. C'est pour le parti démocratique un nouvel appoint de robustesse grâce, auquel il redevient ce qu'il était hier, l'arbitre de la situation.

Pour qui sait lire entre les lignes, c'est la confirmation de ce qu'écrivait récemment l'*Agence Roma* : que la Maç.·. a pénétré les rangs monarchistes et que plusieurs des chefs de conspiration font le jeu des hommes qu'ils semblent vouloir renverser.

Saint-Domingue. — La Grande Loge de Saint-Domingue existe depuis le 3 octobre 1858. Elle a travaillé jusqu'à l'annexion à l'Espagne, en 1861, époque où les colonnes de tous les temples furent abattues et les travaux abandonnés. La Grande Loge se rouvrit le 28 juillet 1865, quand la république redevint indépendante. La Grande Loge de Saint-Domingue a créé 22 Loges, et 13 travaillent encore avec régularité sous sa direction.

La Maçonnerie dominicaine est représentée par un Suprême Conseil sous la dépendance duquel se trouvent un grand Consistoire avec 4 chevaliers Kadosch, et par une Grande Loge indépendante qui a sous son obédience les 13 Loges régulières.

Serbie. — Nous trouvons dans le *Risveglio*, du 17 novembre, de nouveaux et intéressants détails sur la Maçonnerie serbe. La *Bonifatius-Korrespondenz* en donne aussi dans son nº du 15 novembre, mais comme les articles du Risveglio forment une série en cours d'analyse, nous devons leur donner la préférence.

L'article du *Risveglio* a pour titre : *I Legati della Santa Chiesa Massonica* (Les Légats de la Sainte Eglise Maçonnique).

Afin que les Maçons serbes puissent avoir un local mieux approprié à leurs conciliabules nocturnes, et mieux à l'abri des regards indiscrets des profanes, ils ont songé à construire un édifice spécial pour la Loge *Pobratim*. Dans ce but, ils ont recueilli des offrandes parmi ceux des Frères de la *Pobratim* qui avaient la bourse bien garnie. Nous avons appris ainsi que le Fr.·. Aktensije I. Aksentijevic a donné à la Loge *Pobratim* une maison de la valeur de 50.000 couronnes, et 10.000 couronnes pour payer le loyer arriéré de ladite Loge. En outre, il a fait un testament par lequel il lui lègue 200.000 couronnes. Bien entendu, l'offre généreuse du Fr.·. Aksentijevic a été acceptée par ses confrères, car les dispositions testamentaires des défunts doivent être respectées, à moins qu'elles ne soient prises en faveur d'institutions catholiques. Dans ce dernier cas, la Maçonnerie crie à tue-tête : « A



bas. à bas l'obscurantisme », et confisque bravement ces biens, pour rendre hommage à la liberté de conscience, ainsi qu'on l'a vu récemment en France et en Portugal. En dehors de ces offres généreuses d'un des leurs, nous apprenons que presque tous les membres des Loges serbes ont contribué aux frais de construction de la *Pobratim*.

Le *Risveglio*, qui a puisé ses renseignements à bonne source (dans le *Kelet* (Orient), organe officiel de la Maçonnerie austro-hongroise), nous donne les noms des *colonnes* de la Maçonnerie serbe, mais ces noms ont une physionomie si étrange sous leur forme slave, qu'il est presque impossible de les reproduire en caractères latins.

Suède. — La Maçonnerie suédoise est un mélange des Maçonneries anglaise et française. Elle comporte 9 degrés : la Loge de Saint-Jean : 3 degrés, la Loge de Saint-André (écossaise) 2 degrés et les chapitres 4 degrés. Outre ces 9 degrés, il existe un haut grade qui dispose des pouvoirs suprêmes. Il est en possession de 9 dignitaires.L'un, le Vicaire de Salomon, dirige les affaires spirituelles de l'Ordre.Un autre, le Grand Maître, s'occupe de l'administration. Le Vicaire de Salomon est un grade spécialement suédois, une espèce de papauté protestante. C'est le roi, protecteur de l'Ordre,quiestVicaire deSalomon,et le prince héréditaire. Grand-Maître. A défaut de prince héréditaire, les deux grades se confondent aux mains du roi.

Suisse. — Dans une tenue de la Loge de Berne *L'Espérance*, qui a eu lieu en octobre, on a étudié à fond la question de l'action sur le monde profane, question dont on a reconnu l'importance. Des FF.·. de Soleure, d'Interlaken, de Thun et d'autres localités étaient venus apporter le concours de leurs lumières. L'orateur croit qu'il y a lieu d'introduire une petite modification dans le règlement de la Loge. Naturellement, on ne changera rien au travail intérieur, mais on fera tout le possible pour que le monde profane sache « ce que nous faisons ».

Qu'est-ce qui nous empêche, par exemple, en tant que Loge particulière, ou de concert avec d'autres Loges, de discuter à fond des questions intéressant le bien public, la politique journalière, et ensuite d'en faire connaître les résultats à tout le monde.

Sans doute, nous nous attirerions par là de nouvelles attaques, mais il est certain que nous gagnerions beaucoup en considération.

Les travaux des Loges suisses. — 4 novembre, Zurich, Loge *In Labore Virtus*, Conférence du Fr.·. Gemmi : la communauté fraternelle du Christianisme primitif.



5 novembre, Berne, Loge *l'Espérance* : Conférence du Fr.·. J. Scheidegger, Conseiller national : la Loi sur les usines (Suite).

5 novembre, Lucerne, Loge *Fiat Lux* : discussion d'un sujet maçonnique, après rapport par le Vénérable.

5 Novembre, Neuchatel, Loge *la Bonne Harmonie* : Conférence avec projections, Londres, par le Fr.·. Victor Brunner.

6 Novembre, Winterthur, Loge *Acacia* : Conférence du Fr.·. Emile Müller : le coton comme matière première, article de commerce et de spéculation en Bourse.

6 Novembre, Zurich, Loge *Modestia cum Libertate*. Soirée de famille avec les Sœurs, Conférence avec projections, par le Fr.·. Bluntschli : L'homme et les animaux dans la région des Amazones.

9 Novembre, Lausanne, Loge *Espérance et Cordialité*. Affaires de la Loge, puis Conférence du Vénérable, Fr.·. G. Martinet sur la conquête végétale, suivie d'une discussion sur les propositions des Loges concernant les principes de la Constitution de l'*Alpina* ; enfin, à midi, banquet.

9 Novembre, Montreux, Loge *les Amis discrets*, visite officielle à la Loge de Vevey.

10 Novembre, Aarau, Loge *La Fidélité Fraternelle*. Conférence sur un sujet non indiqué.

11 Novembre, Montreux, Loge *les Amis Discrets*. Projet de révision de la Constitution de l'*Alpina* ; nomination des délégués à la Conférence de Berne.

12 Novembre, Lucerne, Loge *Fiat Lux* : Esquisse du Fr.·. Dr Friedrich Stocker : Les Maladies du peuple et le danger de la perte de la vue.

12 Novembre, Neuchatel, Loge *la Bonne Harmonie* : 1re Conférence par le Fr.·. Pellaton : « Impressions maçonniques ».

15 Novembre, Bale, Loge *Amitié et Constance* : tracé du Fr.·. Dr Imhof : le Problème de la vie.

17 novembre, Lausanne, Loge *La Liberté* : « Un des plus grands chefs de la Maçonnerie internationale ». Conférence du Fr.·. P. Boninsegni.

18 Novembre, Montreux, Loge *Les Amis Discrets* : Discussion sur le règlement de l'Institution des tutelles et du fonds des Veuves et Orphelins. Nomination de la Commission. Affaires administratives.

18 Novembre, Zurich, Loge *In Labore virtus* : Rapport sur les négociations de l'Assemblée des délégués. Motion et proposition concernant la création d'un fonds de construction au moyen de contributions.

19 Novembre, La Chaux-de-Fonds, Loge *l'Amitié* : Rapport sur les Assemblées des délégués de Zurich et de Berne.

19 Novembre, Lausanne : Loge *Espérance et Cordialité* : Conférence par le Fr.·. Robert, de Genève : « Une course aux Dents du Midi », agrémentée de projections, chants et musique. Les SS.·. sont cordialement invitées.



19 Novembre, Neuchatel, Loge *Bonne Harmonie* : Tenue de Loge au second degré. Souper.

20 Novembre, Saint-Gall, Loge *Concordia* : Esquisse par le Fr.·. E. Frefel. Rapport sur l'assemblée extraordinaire des délégués de la Grande Loge tenue le 16 novembre.

20 Novembre, Vevey, Loge *Constance et Avenir* : Rapport sur la Grande Loge. Conférence du Fr.·. Bloch-Fournier. Discussion sur le travail du Fr.·. A.-J.

20 Novembre, Winterthur, Loge *Acacia* : 1re Conférence du Fr.·. Baumgartner : « L'assurance ouvrière dans l'Empire d'Allemagne ».

22 Novembre, Bale, Loge *Amitié et Constance* : Les élections (pour la Loge) ; soirée amicale.

22 Novembre, Coire, Loge *Libertas et Concordia* : Conférence d'Apprentis, avec tracé par le Fr.·. Dr Zollinger, de Zurich : « L'Union des Francs-Maçons allemands et le Modernisme dans la Franc-Maçonnerie ».

24 Novembre, Aarau, Loge *A la Fidélité Fraternelle* : Conférence du Fr.·. E. Mathey « Sur les conserves ».

24 Novembre, Lausanne, Loge *la Liberté* : Conférence « sur la lutte des classes ».

25 Novembre, Davos, Loge *Humanitas* : Conférence pour les Apprentis.

25 Novembre, Montreux, Loge *les Amis Discrets* : Conférence par un Fr.·..

25 Novembre, Neuchatel, Loge *Bonne Harmonie* : 1re Conférence du Fr.·. Albert Junod, Surveillant, sur « Le Monopole des Blés ».

26 Novembre, Berne, Loge *L'Espérance* : Conférence d'instruction, par le Fr.·. Professeur Goeldi.

26 Novembre, La Chaux-de-Fonds, Loge *L'Amitié* : Conférence du Fr.·. Henri Bühler, Professeur : « Structure des Alpes ». Toutes introductions admises.

26 Novembre, Lucerne, Loge *Fiat Lux* : Tracé du Fr.·. Hickel : « Accumulation hydraulique ».

29 Novembre, Bale, Loge *Amitié et Constance* : Tracé d'instruction par le Fr.·. Arnold Wirth : « Nature et valeur de la Symbolique maçonnique ».

29 Novembre, Zurich, Loge *Modestia cum Libertate* : Conférence du Fr.·. W. Klinke : « Pestalozzi et les Illuminés ».

30 Novembre, Aubonne, Loge *la Constance* : Remise du cordon d'honneur pour 25 ans de Maç.·. à deux FF.·. Jubilaires. Conférence par le Fr.·. R. Mathey, ingénieur, « sur la navigation fluviale », avec projections lumineuses. Questions administratives.

30 Novembre, Le Locle, Loge *les Vrais Frères Unis* : Tenue funèbre.

30 Novembre, Iverdon, Loge *Fraternité* : Inauguration des nouveaux locaux, inauguration du Temple, présidée par le Très-Respectable Grand-Maître, Fr.·. Œtli. Banquet.

1er décembre, Lausanne, Loge *la Liberté* : 1re Conférence du Fr.·. E. Wiltzek, « La Corse et ses habitants ».

Filiales maçonniques. — Il s'est fondé tout récemment en Suisse une société d'utilité publique qui a pris pour titre : *Pour la Jeunesse*, et qui est présidée par le Conseiller Fédéral Hoffmann ; elle est assez prospère. Sur le budget de 124.000 francs dont elle dispose, elle a consacré une forte proportion aux organisations cantonales ou locales qui luttent contre la tuberculose enfantine. Mais, comme on ne saurait trop faire pour combattre ce fléau, le Conseil a décidé que la somme disponible cette année serait réservée tout entière à cet objet. Grâce à la complaisance de l'Office national des Postes, la Société émet un timbre officiel, pour ses correspondances, et qui n'a de valeur que pour la circulation intérieure. Les bureaux de poste se chargent de la vente. Le Secrétariat central est à Zurich et son représentant s'efforce d'établir des succursales jusque dans les moindres villages ; elles auront pour but de procurer des ressources à l'œuvre par la vente des timbres et celle de cartes postales illustrées.

Transvaal. — Le beau temple bâti par la Loge *Coalfield n°* 2653, à Springs, a été détruit par un incendie. Tout le mobilier de la Loge, l'orgue, l'argent en caisse sont perdus. La charte de la Loge a aussi été la proie des flammes.

— Les droits à payer pour les degrés à Johannesburg sont de 125 dollars, et pour le troisième degré, il faut ajouter 25 dollars pour le banquet, soit au total 150 dollars.

Turquie. — On lit dans *Mecheroutiette*, de novembre 1913, l'excellente revue du général Chérif-Pacha, la note suivante :

Pour la première fois, depuis la déclaration de la guerre avec les peuples balkaniques, les Maçons se sont réunis le 8 octobre, à 9 h. 1/2, dans l'immeuble Adjopoulo. Etaient présents : Talaat bey, Grand-Maître ; Karasso ; Djavid bey ; Djahid bey ; Mehmed Ali bey, président du Croissant rouge ottoman ; Faïk bey ; Maziiah, avocat, Dr Jacques Sohami, etc. On y a décidé d'ouvrir les Loges et de commencer les travaux. Si, après cela, il est encore des gens qui désespèrent du salut de l'Empire, que leur faut-il donc ? Il est vrai que beaucoup considèrent plutôt les Maçons de Turquie comme de vulgaires démolisseurs. Ils ont troqué la truelle pour la pioche. Détruire, c'est leur affaire ; mais, quand il s'agit de construire, ils ne savent plus, comme on dit vulgairement, par quel bout s'y prendre. Voilà plusieurs années qu'ils pataugent dans le gâchis, car ils sont aussi, pour employer un terme du bâtiment, d'incomparables gâcheurs. Talaat bey, naturellement, en qualité de Grand-Maître, est un des plus experts dans cet art. Noblesse oblige. Il aspire cependant, paraît-il, à la plus haute place sur les ruines de l'Empire.

D'autres réunions privées s'étaient tenues les 4, 5, et 6 octobre, à 9 heures du soir, chez Djémal bey, gouverneur militaire de Constantinople, à Nichan-Tach, dans la maison occupée précédemment par Moustapha Baha bey, ex-directeur de la Régie des Tabacs. Là fut discutée la question de savoir s'il ne serait pas opportun de nommer Talaat bey grand vizir. Etaient présents : Djemal bey, Moustapha Baha, Halil bey, président du Conseil d'Etat, Talaat bey, Azmi bey. Talaat bey serait alors doublement Grand-Maître.

Comme un spectateur désintéressé, s'il peut y en avoir en Turquie, doit s'estimer heureux de vivre en des temps semblables, tellement il voit de choses prodigieuses !

Juifs

GÉNÉRALITÉS. *Le Sionisme.* — On lit dans le *Bulletin de l'Agence Roma* du 6 novembre :

L'organisateur du Sionisme, le docteur Léopold Herzl, avait inauguré l'organisation d'une caisse nationale et l'achat de terres en Palestine pour y établir des colonies juives. Il s'agissait de racheter de la Turquie, dont la situation financière est depuis longtemps critique,la Palestine, et de ressusciter l'empire juif. Mais le rusé Abdul-Hamid, qui régnait alors, déclara que la Palestine ne pouvait être rendue aux Juifs à cause des complications internationales qui pourraient surgir sur le terrain religieux et politique. M. Armin Vasubery, un Juif de Buda-Pest, qui connaissait les langues et les choses de l'Orient, obtint pour Herzl une audience d'Abdul-hamid. M. Herzl fut accueilli avec de grands honneurs, mais ses projets furent écartés définitivement. Les héritiers des idées de Herzl continuent, cependant, son œuvre, le fonds national juif atteint aujourd'hui 4 millions et demi de marks, et, depuis le Congrès de Vienne, la souscription a pris un nouvel élan.

Emigration. — On lit dans le *Bulletin de l'Agence Roma*, du 29 novembre :

La société I.C.A. (Association coloniale juive) pour la protection des émigrants juifs vient de tenir son assemblée générale à Paris. Mlle Mendelstram, secrétaire de la société, a lu le compte rendu de l'action de celle-ci depuis le 1er janvier 1912, jusqu'à la fin de septembre 1913. Au cours de l'année 1912, l'I. C. A. avait envoyé 1.502 émigrants à Galveston au Texas et cette année, elle a envoyé 2.390 émigrants. Au total, l'I. C. A. a envoyé au Texas 7.500 Israélites, qui se sont mis à la culture et vivent dans une grande prospérité. Plusieurs d'entre eux engagent même leurs parents et leurs amis à les rejoindre. Dès leur arrivée, les émigrants gagnent de 9 à 10 dollars, et ceux qui connaissent un métier, de 12 à 15 dollars. L'I. C. A. aide les sociétés d'Emigration juives qui existent en Russie. Le secrétaire a ensuite annoncé que l'I. C. A. traite avec le gouvernement portugais pour acheter des terrains à Angola pour la colonisation juive. Dans la discussion, qui a suivi et qui a été très vive, l'on a critiqué l'I. C. A. et on lui a reproché ses relations extérieures et sa propagande pour faire émigrer les Mazers. Le président,



M. Jachelman, dans sa réponse, constate que l'I. C. A. avait eu à lutter contre les entraves d'une société philanthropique qu'il n'a pas nommée. On a voté à l'unanimité un ordre du jour pour organiser sans délai un comité de souscription pour la caisse d'émigration ; on a voté également une motion de M. Mandelberg pour faire un appel aux diverses sociétés d'émigration pour organiser un Congrès afin d'élaborer de concert un plan commun d'action.

— La *Liberté* du 27 septembre, a publié une intéressante étude sur l'émigration israélite :

Parmi les projets que s'est tracés M. de Monzie pour le relèvement de notre marine marchande, l'un des plus importants est à coup sûr l'établissement d'un service transatlantique qui nous assurerait la clientèle des émigrants russes, en majeure partie israélites. Le fret humain constitue pour les compagnies maritimes une source considérable de revenus. C'est parce que les lignes allemandes ont su en accaparer une énorme quantité qu'elles se sont développées avec une telle rapidité et une telle puissance. Hambourg et Brême sont devenues les deux portes de sortie principales des milliers d'émigrants russes et austro-hongrois qui, chaque année, s'en vont tenter fortune aux Etats-Unis. Grâce à son système de recrutement et au contrôle absolu qu'elle exerce sur les voies ferrées, l'Allemagne a su canaliser à son profit ces candidats à l'américanisation. C'est pourquoi notre sous-secrétaire d'Etat à la marine marchande voudrait, à son tour, détourner au moins une partie de ce flot humain sur Libau ou Revel pour que des navires français en bénéficient. Partant d'un de ces ports, nos paquebots pourraient faire escale à Christiansund et à Copenhague, où ils seraient assurés d'embarquer encore de nombreux émigrants scandinaves. Ils se dirigeraient ensuite directement sur New-York ou bien toucheraient Le Havre. Dans ce cas, aurait lieu un transbordement des passagers. Il faudrait étudier la combinaison la plus pratique. De toute façon, on atteindrait le Nouveau-Monde en douze et quatorze jours. Nous serions placés dans des conditions avantageuses pour lutter avec nos concurrents germaniques, d'autant qu'il serait assez facile de conclure une entente avec la Russie pour réaliser ce programme.

Notre clientèle serait surtout juive, ainsi que nous le disions à l'instant. Si l'on consulte les tables de la répartition israélite dans le monde dressées par le *Jewish Year Book*, on voit que sur une totalité de 11.081,000 d'individus, 8.748.000 habitent l'Europe ; 1.556.000 l'Amérique (dont plus d'un million s'est fixé à New-York même) ; 354.000 l'Afrique ; 242.000 l'Asie ; 17.000 l'Australie. Or, en Europe, les plus nombreuses communautés se trouvent en Russie et comprennent 5 millions 200.000 âmes. La Pologne en compte 2 millions ; la Lithuanie et la Ruthenie 3 millions. Le reste est dispersé dans la Russie proprement dite. Ceux qui sont établis dans les gouvernements de la Russie centrale tendent à se rapprocher des frontières occidentales et, d'autre part, l'exode vers l'Amérique s'est presque constamment accentué depuis une douzaine d'années. En 1901, 28.000 Juifs ont émigré, se dirigeant vers New-York, cette



Jérusalem Transatlantique qui apparaît comme la grande capitale israélite, la ville lumière du monde hébraïque. En 1902, 57.000 coreligionnaires les ont rejoints ; en 1903, 63.500 ; en 1904 (en raison de la guerre russo-japonaise), 104.800 ; en 1905, 88.500 ; en 1906, 156.900 ; en 1907, 106.900 (ces deux dernières années sont chargées à cause des troubles révolutionnaires) ; en 1908, 45.000 ; en 1909, 61.000. Depuis, les statistiques remontent... Les clients, par conséquent, ne manquent pas. Il convient d'ajouter que ce mouvement des Juifs vers les pays américains, qui a des causes économiques et sociales profondes, ne s'arrêtera pas de sitôt. Il est possible qu'il subisse une baisse temporaire, mais depuis le début du XXe siècle les chiffres prouvent que le taux d'émigration des Juifs de Russie n'a d'égal chez aucun autre peuple. Seuls les Irlandais ont, au milieu du XIXe siècle, quitté leur pays en proportion plus élevée que les Israélites russes qui, actuellement, se réfugient aux Etats-Unis. Mais cette désertion systématique n'a été que passagère chez les fils de saint Patrick, tandis que les Juifs de Russie seront de plus en plus attirés vers New-York.

. Là-bas, se développent de vigoureuses communautés qui promettent des jours meilleurs aux cousins d'Europe, les décident à traverser l'Atlantique et guident ensuite leurs premiers pas sur la terre nouvelle. Les institutions juives en faveur des immigrants sont à bon droit considérées comme les mieux organisées aux Etats-Unis. Il y règne une solidarité, un ordre, un esprit de persévérance qui assurent leur prospérité. Le *Comité de l'Immigration juive* à New-York (Jewish Immigration Committee) est formé des représentants de toutes les sociétés de bienfaisance, de prêts populaires, de colonisation, d'hospitalisation, etc. Il sert d'intermédiaire pour toutes les questions légales qui peuvent se poser entre les Juifs qui débarquent à Ellis-Island et le gouvernement américain. A peine descendus du steamer, les immigrants pauvres sont reçus par des envoyés du Comité, qui s'inquiètent de leurs ressources, leur prodiguent les conseils nécessaires, les envoient aux agents des sociétés, telles que la *Hebrew Sheltering and Immigrant Aid Society*, chargées d'abriter temporairement ces déracinés et de leur procurer tout ce dont ils ont besoin pour leurs débuts. Mais le fait intéressant à noter, c'est que le comité de l'Immigration juive n'attend pas que ses protégés débarquent en masse à Ellis-Island pour leur accorder son appui. Il leur offre ses services en Europe même. Un puissant bureau d'information, installé à New-York, est en relations avec de nombreuses succursales qui ont été fondées dans tous les centres d'émigration juive en Russie, en Galicie, en Roumanie. Ces succursales transmettent aux intéressés les renseignements utiles pour se rendre aux Etats-Unis. Elles font connaître les lois américaines, elles empêchent ceux qui ne sont pas en état de franchir les barrières d'Ellis-Island de tenter un voyage inutile, elles protègent les ignorants, qui seraient aisément dupés par les intermédiaires peu scrupuleux parfois des compagnies maritimes.

Une correspondance formidable est échangée par le Bureau d'information new-yorkais et les bureaux européens, et les trois quarts des Juifs qui franchissent l'Atlantique sont pilotés par cette agence si bien outillée. Il y aurait donc pour le gouvernement français tout avantage à entrer en rap-



ports avec le Comité de l'Immigration juive, s'il fonde la ligne de Libau à New-York pour le transport des émigrants. Bien entendu, les agents de recrutement allemands se servent déjà de la société juive qui leur fournit continuellement des recrues. Il n'y a aucune raison pour que les navires français n'en prennent pas une partie, s'ils offrent des prix de passage raisonnables et un confort suffisant. Donnons-nous seulement la peine d'organiser méthodiquement notre concurrence. Le Juif errant d'aujourd'hui ne part pas au petit bonheur avec cinq sous en poche. Quand il se déplace, il est poussé par des guides très sûrs. Il suit un itinéraire qui lui permet d'errer de la manière la plus économique. Et, enfin, il sait fort bien désigner à l'attention des parents qui le rejoindront plus tard les gens qui le traitent bien en cours de route. Sur les océans, la clientèle juive est très fidèle quand on sait la prendre. Encore une fois, il ne tient qu'à nous d'essayer, et nous espérons que les efforts de M. de Monzie dans ce sens aboutiront au succès complet. — FRANÇOIS DE TESSAN.

— *Le Crime rituel.* — On lit dans le *Soleil* du 19 novembre reproduisant des renseignements du *Mulo* :

Nous croyons que pour détruire les soupçons d'assassinat dont les Juifs se plaignent si fort, ils devraient nous expliquer la page du Talmud que nous reproduisons ici. (*Il Mulo* reproduit, en effet, le *fac-simile* du document). Elle porte, comme on le voit, le chiffre 22 (*caf-bed*). Nous l'extrayons d'une *Hagada chel pesach*, manuel de prières pour les deux premiers soirs de la Pâque, employé par tous les Juifs du monde. Toutes les *Hagadod*, tant italiennes que russes, ou allemandes, ou françaises, ou chinoises, portent cette illustration : un roi dans un banquet qui prend un bain dans le sang d'enfants égorgés. Avant de parler de crime rituel, il faut que les Juifs consentent à nous expliquer cette illustration qui orne leurs livres pascals aujourd'hui encore. Ainsi qu'on peut s'en rendre compte, le style de cette gravure est du XVe siècle; il y a des *Hagadod* espagnoles qui sont d'un style encore plus ancien. Nous invitons tous les curieux à relire le Pentateuque tout entier et à chercher à y trouver un mot, un seul, qui puisse éclairer l'énigme de cette gravure. Pour quelle raison les Juifs du monde entier, les deux premiers soirs de la Pâque, en mangeant, non plus l'agneau pascal, mais l'azyme *Chimour*, débutent-ils dans leur livre par une illustration où l'on voit égorger des petits enfants ?

A la suite de la publication du *Mulo*, le journal italien reçut diverses communications. Les Jeunes Israélites de Turin demandèrent acte de ce que le texte hébreu qui remplissait la page ornée de la gravure incriminée n'avait aucun rapport avec le crime rituel. Il s'agit, disaient les correspondants du *Mulo*, d'une agada (tradition) relative au Pharaon.

La *Gazette de Liége* du 29 novembre, reproduisant *La Croix*, accepte les explications fournies par les autorités religieuses juives :

Dans son numéro du 19 novembre dernier, la *Croix* reproduisait un article



et une illustration publiés par *Il Mulo*, de Rome. Il s'agissait d'une gravure empruntée à un livre de prières pascales juif, et représentant un personnage couronné, atteint de la lèpre, qui se baigne dans le sang de petits enfants égorgés. Notre confrère italien demandait des explications au sujet de cette gravure. Nous ignorons si *Il Mulo* les a reçues. En ce qui nous concerne, elles ne nous ont pas manqué.

La lettre la plus intéressante qui nous soit parvenue est celle de M. le rabbin Louis-Germain Lewy qui nous dit : « On me communique le numéro de *la Croix* du 19 novembre, où vous reproduisez une note du journal italien *Il Mulo*. Cette note demande « pour quelles raisons les Juifs du monde entier, les deux premiers soirs de la Pâque, en mangeant, non plus l'agneau pascal, mais l'azyme « Chimour », débutent-ils dans leur livre par une illustration où l'on voit égorger des petits enfants » ? Voici l'explication. La « Haggada » de Pâque est un recueil de récits et de chants commémorant la sortie d'Egypte. L'illustration que vous reproduisez représente « Pharaon, affligé d'une maladie de peau, se baignant dans le sang de petits Hébreux ». Pline, dans son *Histoire naturelle* (XXVI.I, 5) rapporte que des monarques égyptiens, frappés d'éléphantiasis, prenaient des bains de sang humain. De son côté, la tradition juive raconte que les rois d'Egypte atteints de lèpre, faisaient égorger 150 Israélites, matin et soir, à l'effet de se baigner dans leur sang. (Voir « Exode rabba »). Voilà le sujet de l'image en question. Je me flatte de l'espoir que vous voudrez bien publier cette très courte mise au point, et je demande au Très-Haut de faire descendre la lumière de vérité dans votre esprit ».

M. Moissonnier, professeur au Grand Séminaire de Langres, et un abonné de Saint-Brieuc s'expriment dans un sens analogue, quoique avec moins de précision. M. Moissonnier déclare entre autres choses. « Le monarque qui prend le bain de sang, c'est le Pharaon. Comment supposer qu'il soit présenté comme modèle et l'effusion du sang des enfants comme un acte à imiter ? Vous pouvez, du reste, sans être hébraïsant, vous en rendre compte. La « Haggada » pascale est en vente dans n'importe quelle librairie israélite, texte hébreu-français, pour 1 fr. 50. Tout au plus peut-on dire que cette gravure n'est pas heureuse, qu'elle peut suggestionner d'une façon fâcheuse un esprit déséquilibré. Mais de l'abus accidentel à l'effet direct et voulu, l'on ne saurait conclure sans injustice.

La *Revue Internationale des Sociétés Secrètes* publiera prochainement une traduction d'une brochure de M. G.-G. Zamonislovsky, ancien procureur, avocat, membre de la Douma, qui, au procès de Kief, représentait la mère de la victime.

Un passage de cette brochure, qui a pour titre *Les Crimes des Juifs* et traite principalement des meurtres rituels de Saratof, jette un jour tout particulier sur le point débattu par le *Mulo* et la *Croix*. Voici ce passage :

« Il (le prévôt de police) se rappelait que Bogdanof, après la circoncision et le meurtre de Cherstobitova, avait affirmé avoir vu plusieurs Juifs, entre



autres un, qui avait un haut chapeau. Il sut que deux Juifs originaires du Caucase venaient souvent voir Iouchkevitcher. Ils se nommaient Hilaire Nazar-Ogli et Benile-edva-Ogli. Ils étaient écrivains. Benile venait plus rarement, car la censure avait saisi un livre de lui : « *Ordre des cérémonies à remplir et des sacrifices à offrir pour la Pâque.* Ce livre contenait une gravure représentant Pharaon demandant le sang des enfants hébreux et le recevant pour se guérir de la lèpre. Cette gravure peut être regardée comme un aveu des Juifs, elle indique la main qui veut le sang qui coule et la victime propitiatoire pour la prière.

Ces lignes de la brochure de . M. G.-G. Zamonislovsky commentent utilement la haggada invoquée par les Jeunes Israélites de Turin.

— La *Bastille*, du 15 novembre, a publié une traduction du magistral résumé que Mme Smirnoff a écrit pour le *Novoie Vremia* du 5-18 octobre. En voici la reproduction :

Le procès de Kieff nous ramène au mystérieux et horrible crime, qui a ému toute la ville de Kieff. Chez nous, à Saint-Pétersbourg, la même impression foudroyante avait été produite dans le temps par le crime de la rue Leschtoukow. Ce crime nous avait alors frappé par sa cruauté inouïe. Le cadavre avait été défiguré au point de devenir méconnaissable. Mais la victime de Goulevitch avait été tuée d'un seul coup ; les autres blessures lui avaient été portées après la mort. Goulevitch avait mutilé un cadavre, et non pas un homme vivant. Tout le monde avait qualifié ce crime de monstrueux. Mais ce que les meurtriers de Kieff ont fait avec l'enfant, André Youtschinsky, n'a pas de nom. Ils l'ont torturé vivant « d'une main sûre et calme, qui ne tremblait point de frayeur », dit l'expertise médicale. Quels étaient donc ces gens qui ne connaissaient point de frayeur ? Quel but pouvaient-ils avoir pour torturer l'enfant d'une pauvre famille d'ouvriers ? Ce ne pouvait être ni l'inimitié, ni l'appât du gain. Que pouvait-on prendre à un écolier allant à l'école avec ses livres et ses cahiers ? Qui pouvait-il gêner ? Qui avait besoin de sa mort ?

Ce n'est que maintenant, après deux ans et demi, que le jury doit répondre à toutes ces questions. Ce ne sera pas une tâche facile que de débrouiller cet écheveau, d'en trouver les fils secrets et de découvrir, sinon toute la vérité, du moins une partie de celle-ci. Dès les premiers jours, dès le moment de la publication de l'acte d'accusation, une énigme se présenta aux membres du jury : l'expertise médicale démontre que le meurtrier n'était pas seul, et il n'y a qu'un seul homme sur le banc des accusés. Quatre médecins experts, se basant sur les données de l'autopsie du cadavre, affirment unanimement que le meurtre a été commis *au moins* par deux personnes, mais que, selon toute probabilité, les meurtriers ont été plus nombreux. Et il n'y a qu'un seul homme devant la Cour d'assises, l'employé à l'usine de briques, Mendel Beïlis. Où donc sont les autres ? Evidemment, ils ont réussi à se cacher.

Comment ont-ils pu le faire ? — C'est ce qui s'explique maintenant devant le tribunal. Déjà, auparavant, il courait ce bruit que la police tâchait, non



pas d'éclaircir l'affaire, mais de l'embrouiller. Déjà alors, il y a deux ans, des avis inquiétants paraissaient dans la presse, disant que les recherches des meurtriers à Kieff n'étaient pas dirigées dans la bonne voie. C'est alors aussi, je m'en souviens, que tout le monde a été frappé par la nouvelle que la mère de l'enfant assassiné était mise en prison. Il arrive parfois que les mères tuent leurs enfants, mais il est douteux que l'on puisse citer l'exemple d'une mère ouvrant les veines à son enfant, les perçant en 46 endroits, et le soumettant, avant de le tuer, aux tortures les plus cruelles. C'était à tel point invraisemblable que personne ne voulut y croire, excepté la police secrète de Kieff. Celle-ci y crut très volontiers et, sans hésiter, elle se mit à chercher les assassins, non pas dans le quartier où l'on avait trouvé le cadavre, mais à 7 kilomètres de ce quartier, à l'autre bout de la ville. Dans le quartier où l'on avait vu pour la dernière fois l'enfant vivant et où l'on avait ensuite trouvé son cadavre, aucune recherche ne fut faite au premier moment, mais on se précipita à la recherche des meurtriers le plus loin possible. Et c'est là que l'on piétina longtemps et obstinément à la même place, comme si vraiment il était infiniment plus aisé aux malfaiteurs de traîner le corps par toute la ville, à une distance de 7 kilomètres, que de le transporter simplement à travers la route et de le jeter là, sous la montagne, dans un endroit désert et solitaire. Mais les « pinkertons » de Kieff résolurent la question précisément dans ce sens. C'était, d'après eux, la mère de l'enfant qui, l'ayant tué, l'avait transporté ensuite à travers toute la ville, dans un sac, près de l'usine de briques, dans le faubourg.

Quelles raisons avait donc la police pour soupçonner cette femme ? Comment donc ! Mais elle a été indiquée à la police par un journaliste de la *Pensée de Kieff*, le Juif Bortschevsky. Cette femme, disait-il, se tenait d'une manière très suspecte ; étant venue à la rédaction dudit journal pour publier le fait de la disparition de son fils, elle avait l'air trop calme et même paraissait très contente. Plus tard, une série de témoins ont démontré que le Juif avait tout inventé, et que la mère de Youstchinsky était accablée de chagrin. Ayant appris la découverte du corps dans la grotte, elle tomba comme morte, et l'on fut obligé de verser sur elle de l'eau froide pour la ramener à la vie. Mais la police de Kieff fut étonnamment crédule. Elle suivit docilement la piste qui lui était indiquée par la presse juive. Elle arrêta la mère de la victime et son beau-père, Lucas Prihodko. Elle fit une perquisition chez eux, déchira le papier des murs, examina tous les jupons, les torchons, les blouses, la veste de travail du beau-père, cherchant partout des taches de sang. On fit des analyses chimiques, mais, malgré tous les efforts, on ne trouva aucune trace de sang. Il se trouva en outre, qu'au moment de la disparition de l'enfant, son beau-père, Lucas Prihodko, était depuis une semaine, nuit et jour, à l'atelier du relieur Kolbassoff, chez qui il travaillait. Il fallut relâcher les détenus.

Alors, vint un autre Juif, du même journal, et qui indiqua au juge d'instruction les mêmes personnes. Il a appris, disait-il, qu'une certaine somme d'argent avait été déposée au nom de l'enfant assassiné, et que sa mère et son beau-père l'avaient tué dans le but de s'emparer de cet argent. D'après les résultats de l'instruction, cette nouvelle déposition se trouva aussi fausse.



Aucun argent n'avait été déposé au nom du petit André. Mais, en attendant que cela fût démontré, le beau-père fut de nouveau mis en prison, ainsi que son vieux père aveugle. Et de nouveau, on s'était mis à chercher obstinément les assassins, non pas à la Loukianovka, près de l'usine de briques où avait été trouvé le corps, mais à la Slobodka, dans le quartier ouvrier situé à près de deux heures de marche de l'usine. Tous les parents de l'enfant assassiné, sauf sa vieille grand'mère, avaient à tour de rôle passé par la prison : sa mère, son oncle, ses deux tantes, son beau-père et le père de ce dernier. La police entrait chez eux de force, faisant, non point des perquisitions, mais du brigandage. Elle ne leur demandait pas de clefs, mais cassait leurs misérables meubles. On peut dire qu'elle prenait au mendiant sa besace, car tous ces gens-là étaient des indigents : les femmes fabriquaient des boîtes, vendaient des pommes et des légumes au marché ; l'oncle était manœuvre. Quand on les mettait en prison, les enfants restaient seuls, et la famille sans ressources.

Tout ce que la malheureuse famille de l'enfant assassiné a eu à supporter, nous ne l'apprenons que maintenant, en suivant le procès.

La police lui extorquait des aveux par des menaces et des injures : « Avoue..., c'est toi qui es le meurtrier ! Avoue-le, ou bien tu pourriras aux travaux forcés ! » La mère de Youstchinsky subissait pendant deux semaines des interrogatoires quotidiens, et on la retenait à l'instruction de 9 heures du matin jusqu'à 2 heures après minuit. La tante, une pauvre femme malade, avait été tellement exténuée par ces interrogatoires, qu'elle finit par rendre l'âme à Dieu. Il ne restait que la vieille grand'mère qui disait : « Pourquoi cherchez-vous chez nous ? Allez donc chercher là où vous avez trouvé le cadavre ».

La police se donnait tant de peine qu'il était évident qu'il lui fallait à tout prix trouver les meurtriers à la Slobodka pour qu'on n'eût pas l'idée d'aller les chercher à la Loukianovka, à l'usine de briques. Avec de pauvres gens, il n'y avait aucune chance de pouvoir réaliser des bénéfices, ils ne pouvaient pas racheter leur tranquillité, tandis que ceux qui travaillaient les agents de police devaient payer généreusement.

La presse juive a paru étonnée de ce que le tribunal s'occupât de personnes étrangères, des agents de police. C'est l'affaire de Beïlis qui est examinée, disait-elle, et cependant, durant plusieurs jours, il n'est pas du tout question de lui, mais toujours d'agents de police. Quel rapport cela peut-il avoir avec l'affaire ?

Les premiers jours du procès qui, selon la presse juive, ont été inutilement perdus, ont eu au contraire une grande importance. Ils ont éclairci le chemin qu'il fallait prendre désormais ; ils ont démontré qu'il fallait suivre les traces des meurtriers mystérieusement disparus, de ces inconnus qui, ayant glissé comme des ombres, n'avaient même pas laissé leurs noms dans l'acte d'accusation, mais qui flottent invisiblement autour du crime. Ils ont disparu, mais leurs complices sont restés et ils ont commis une quantité d'erreurs grossières qui, dans le langage judiciaire, s'appellent des preuves indirectes. Non, ces premières journées n'ont pas été perdues. Il en restera quelque chose dans l'âme des membres du jury.



Lorsque, par suite de la non participation démontrée des parents de Youstchinsky au crime, on fut obligé de les mettre en liberté, la recherche des assassins fut dirigée ailleurs. On imagina des voleurs mythiques qui auraient, soi-disant, tué l'enfant en imitant la manière juive, c'est-à-dire rituelle, dans le but de provoquer ensuite pour piller à leur aise. Les voleurs, disait-on, avaient exécuté ce plan diabolique, mais le massacre n'eut pas lieu, les autorités de Kieff l'ayant empêché.

Les collaborateurs de la *Pensée de Kieff* se turent pour quelque temps. Alors, *La Rietche* et le *Journal de la Bourse* de Pétersbourg firent courir le bruit que Youstchinsky avait été tué par des bohémiens. Les parents l'avaient vendu aux bohémiens et ceux-ci l'avaient tué. Plus tard, ce n'étaient plus des bohémiens, mais des homo-sexuels.

L'affaire s'embrouillait de plus en plus. C'est alors seulement que l'on comprit, dit la presse russe, quelle erreur on avait commise en livrant la recherche des assassins à des rivalités de personnages diversement intéressés.

Tout le monde s'était occupé de la recherche des assassins du petit Youstchinsky : la police secrète de Kieff, le département de la police, des personnages « expérimentés » envoyés exprès de Pétersbourg et même des volontaires. C'est surtout le chef de la police secrète de Kieff, Mistchouk, qui s'est distingué dans ces recherches. Il trouva même l'endroit où les voleurs, après avoir tué Youstchinsky « à la manière juive », avaient enseveli ses vêtements. Ce qu'il fit était très simple. Il enfouit lui-même quelques haillons dans la terre, puis les déterra en présence du juge d'instruction et du procureur. Voici, dit-il, les vêtements du défunt, voici le poinçon avec lequel on l'a tué, et voici un écrit. Cet écrit contenait les adresses des meurtriers.

Mistchouk fut chaleureusement appuyé par les juifs. En réalité, ce n'était pas lui, mais les juifs, qui faisaient des recherches, en le dirigeant sans cesse et en admirant dans la presse son énergie étonnante. Néanmoins, l'ingénieux Mistchouk fut, pour ses exploits, traduit en justice et condamné à la prison. Le juge d'instruction découvrit une autre piste. Quatre mois et demi après le meurtre, on arrêta un Juif, employé de l'usine de briques — Mendel Beïlis.

Si, jusqu'à ce moment, les juifs, indignés d'avoir été soi-disant injustement soupçonnés de crime rituel, avaient ,de toutes leurs forces, secondé la justice dans les recherches du meurtrier pour se délivrer d'un soupçon outrageant, ils auraient dû se réjouir de ce que le meurtrier fût enfin trouvé. Du moment qu'ils étaient sûrs que le Crime rituel n'existait pas chez eux, ils auraient dû attendre le jugement avec impatience, car, quel que fût le criminel, même si c'était un juif, le procès devait démontrer que le Crime rituel n'y était pour rien. Ce serait le meilleur moyen pour les juifs de se justifier et de démentir la « calomnie » du Crime rituel. Même en supposant une erreur judiciaire et l'innocence de l'inculpé, ce serait toujours le procès qui le démontrerait, et les juifs n'y feraient que gagner, tandis que leurs calomniateurs seraient couverts d'opprobre. C'était le moment le plus intéressant de cette affaire scandaleuse. Après l'arrêt du meurtrier supposé, a lconduite ultérieure des juifs devait être décisive pour eux. S'ils étaient



convaincus de leur innocence, ils devaient triompher. Car, enfin, ce cauchemar allait se dissiper et le secret du crime monstrueux allait être découvert :

L'inculpé Beïlis nie absolument sa participation à cette affaire. Il prétend ne rien savoir. Quelles preuves y a-t-il donc contre lui ? Les principaux témoins de l'accusation étaient des enfants. Dans la matinée fatale pour Youstchinsky, et qui fut la dernière de sa vie, — d'après les récits des enfants, il avait joué avec eux sur la macque à l'usine de briques, où ils furent surpris par Beïlis. Les enfants se sauvèrent d'un côté, tandis que Youtchinsky se mit à courir du côté opposé pour échapper à Beïlis qui le poursuivait. Depuis ce moment, personne n'a plus revu André Youstchinsky vivant. Sa trace se perd là, près du fourneau de l'usine de briques. Voici les principaux témoins contre Beïlis : les enfants de *la Tchébériak*, comme l'appelaient les voisins, mais deux de ces enfants ne répèteront pas leurs témoignages devant le jury. Génia (Eugène) Tchébériak et sa sœur Valia sont dans l'autre monde. Ils sont morts il y a deux ans. Le 3 août, Beïlis fut arrêté, et le 8 août, Génia mourut, atteint subitement de la dysenterie. Presque en même temps, sa sœur aussi tomba subitement malade et mourut quelques jours après lui. A la première petite tombe, se joignirent deux autres. Trois enfants, de ceux qui ont joué sur la macque, reposent sous la terre.

Après la mort des enfants, on commença à raconter qu'ils avaient été empoisonnés. La presse juive le nia absolument. Génia avait été soigné à l'hôpital et le médecin Cantor (un juif), ainsi que le professeur Wissokovitch (un Juif) affirmèrent qu'il avait eu la dysenterie ; ils en avaient trouvé les bacilles. Mais ensuite, la presse juive changea tout à coup d'opinion. Elle découvrit que l'analyse bactériologique n'avait pas eu lieu, et il était possible, disait-elle, que l'enfant eût été effectivement empoisonné. Ce serait sa mère qui l'aurait empoisonné. Les Juifs pensent évidemment que les mères russes ont l'habitude détestable de tuer leurs enfants. Il est vrai qu'ils ne se mirent à accuser *la Tchébériak* que lorsque celle-ci, de leur alliée qui les avait secondés dans leurs recherches, devint subitement leur ennemie et déposa devant le juge d'instruction que les Juifs avaient voulu la corrompre en lui offrant 40.000 roubles si elle consentait à s'accuser elle-même du meurtre de Youstchinsky. Maintenant, ils lui attribuent non seulement la mort du petit André, mais aussi l'empoisonnement de son propre fils. Ils se mirent à l'appeler *Madame* Tchébériak, et s'efforcèrent de la transformer de témoin qu'elle était dans l'affaire Beïlis, en inculpée. Les bacilles de dysenterie chez son fils défunt disparurent, quoique le docteur Cantor les eût vus, et elle-même devint subitement infanticide.

Mais voici ce qui vient d'être démontré par le procès. Les enfants de Véra Tchébériak tombèrent malades à l'époque où celle-ci se trouvait en prison. Lorsqu'elle fut libérée, ils étaient déjà à l'hôpital.

Le moment psychologique arriva. Le meurtrier de Youstchinsky, vrai ou prétendu, fut arrêté. Il ne restait donc qu'à attendre pour prouver que la « légende » du Crime rituel n'était qu'une calomnie contre le peuple juif, et à le prouver publiquement, devant la Cour d'assises, les portes ouvertes.



Pour le peuple juif, une pareille mise en scène ne devait être que désirable. Que ses ennemis viennent se persuader là qu'Israël ne craint pas la lumière. Quelle belle occasion d'en finir avec cette légende sinistre, de la dissiper à jamais !

Que firent donc les Juifs ? Vinrent-ils au devant de la justice ? Non, ils se mirent à crier que c'était une lâche calomnie contre eux, une calomnie qu'aucun tribunal n'oserait répéter ; que ce procès était une honte pour la nation russe ; que toute l'Europe allait maudire la Russie, prendre en horreur sa sauvagerie, son ignorance, son retard dans la voie du progrès. Eux, qui prétendaient être partisans du jugement de « la conscience publique », ils se mirent en rage à cause de la non-suspension de l'affaire. Ils déclarèrent que l'affaire de Beïlis était une arme levée sur toute la Juiverie russe. Il serait cependant si simple d'écarter cette arme : il suffirait pour cela de ne pas entraver la marche du procès, mais au contraire, de contribuer à l'accélérer et cela par tous les moyens. Ils n'en ont rien fait. Sans attendre le jugement du tribunal, avant même de savoir comment serait formulé l'acte d'accusation, avant d'avoir la certitude que l'assassinat y serait qualifié de rituel, ils se mirent à extorquer à des professeurs, à des écrivains, à des avocats et à des députés russes leurs signatures pour certifier que le Crime rituel n'existe pas chez les Juifs. Comment les professeurs et les écrivains russes pouvaient-ils le savoir ? Beaucoup d'entre eux, il est vrai, accordèrent leurs signatures, mais quelle valeur pouvaient-elles avoir ? Aucune.

Au lieu d'attendre ce qu'allait décider la Justice, les Juifs allèrent chez l'écrivain russe Korolenko, pour lui demander de témoigner que l'usage du sang chrétien était interdit aux Juifs par leur religion. Korolenko ne se fit pas prier. « Au nom de la Raison, de la Justice et de l'Humanité », il invita les chrétiens à oublier qu'un enfant chrétien avait été égorgé à Kieff, et à déclarer que ce n'était qu'un conte mensonger.

« Les anciens chrétiens n'avaient-ils pas aussi été accusés d'employer pour leur communion la chair et le sang des petits enfants ?... » Où sont donc vos preuves ? demandait à ses accusateurs le docteur de l'Eglise, Tertullien. Le martyr Justin disait : « Ayez honte, ayez honte !... » Le procureur du tribunal de Kieff pourrait répondre, non pas à Tertullien, mais à M. Korolenko, que les preuves se trouvaient d'abord à Kieff, dans la grotte de la Loukianovka ; qu'en plus, il fallait les demander à la Justice, et ne signer de protestation contre « la calomnie sanglante » que si la Justice avait réfuté ces preuves.

Cependant, l'évocation déplacée de Tertullien et du martyr Justin ne put rien changer. L'acte d'accusation fut dressé, et Beïlis traduit en justice.

Huit jours plus tard, le collaborateur de *La Pensée de Kieff*, Brasoul-Brouchkorsky (c'était déjà le troisième), déclara au procureur qu'il savait qui avait tué Youstchinsky. C'étaient son beau-père et son oncle qui l'avaient tué. Aussitôt, la presse se mit à crier que Brasoul-Brouchkorsky avait fait des révélations importantes qui produisaient une sensation énorme ; qu'enfin, la vérité était découverte et que l'innocent Beïlis allait recouvrer sa liberté. Ces fameuses révélations ne furent qu'un nouveau mensonge et n'atteignirent pas leur but d'entraver la marche de l'affaire. La date de la procédure fut fixée au 17 mai de l'année passée.



Alors, les Juifs envoyèrent le même Brasoul-Brouchkovsky avec de nouvelles révélations, et cette fois, ils réussirent à suspendre le procès pour un an et demi. Ils paraissent navrés de voir l'innocent Beïlis languir en prison, et c'est grâce à eux qu'il y est resté pendant quatorze mois de plus. Dans quel but ont-ils fait cela ? Mais, pour trouver le vrai coupable. Cela se comprend. Du moment qu'ils étaient convaincus qu'on avait commis une erreur judiciaire, que c'était un innocent qui restait en prison, tandis que le vrai coupable se promenait en liberté, il leur importait de le trouver à tout prix. Leurs recherches des meurtriers, en soi-même, n'avaient rien d'étrange. Ce qui était étrange, c'était la manière dont ils s'y prenaient. Ils indiquaient à la police les premiers venus qui, évidemment et sciemment pour eux, n'avaient d'aucune façon participé au crime, et immédiatement ils s'efforçaient de diriger l'instruction judiciaire sur ces fausses pistes. Etait-il permis, dans l'intention de sauver un innocent, d'essayer de mettre en prison d'autres personnes, également innocentes ? Etait-il permis de dénoncer à la police secrète la mère de l'enfant égorgé, de dire que, selon toute évidence, c'était elle qui avait assassiné son fils ? Il ne s'agissait pas ici de trouver le meurtrier, mais simplement de mettre à la place de Beïlis une autre personne : laquelle ? Cela importait peu, pourvu que la Justice se laissât égarer et que le Juif fût libéré de sa prison.

Laissons pour un moment Beïlis et reportons notre attention sur ceux qui s'étaient chargés de le sauver. En quoi consistaient les révélations de Brasoul-Brouchkovsky ? Il est venu à la gendarmerie pour raconter toute la vérité. Si un Russe avait fait cela, on aurait dit que c'était une dénonciation, mais chez les Juifs, cela s'appelle des révélations. Il vient même de paraître un livre de Brasoul-Brouchkovsky, intitulé : *La Vérité sur le meurtre de Youstchinsky*, dans lequel il raconte comment tout s'est passé. *La Rietch* recommande de lire « ce livre écrit simplement et sans malice ». Mais c'est aux gendarmes que Brasoul-Brouchkovsky fit tout d'abord connaître le contenu de ce livre. Youstchinsky, d'après lui, avait été tué par des voleurs. Une bande dangereuse de voleurs se trouvait à Kieff et avait organisé sa retraite dans la maison de la femme d'un employé de la poste, Véra Tchébériak. Youstchinsky avait été l'ami du petit Tchébériak, mais s'étant querellé avec ce dernier, il menaça un jour de dénoncer la mère de son ami et toute la bande à la police. Les voleurs en furent instruits et le tuèrent......

En effet, tout cela était bien simple et sans malice. Il s'est trouvé que les voleurs savaient parfaitement l'anatomie, qu'ils savaient ouvrir les veines du cou ; il était probable qu'ils avaient étudié à la Faculté de Médecine. Ils savaient faire des piqûres dans la méninge et dans les sinuosités du cerveau sans provoquer une mort immédiate, mais une abondante perte de sang. Ils n'avaient pas piqué l'enfant à tort et à travers, mais dans les endroits strictement déterminés, d'où l'on pouvait obtenir le plus de sang ; tout cela avait été exécuté avec un savoir-faire officiellement reconnu par les experts de la médecine judiciaire. Sous ce rapport, c'étaient des voleurs bien extraordinaires. Quant à leur travail professionnel, c'étaient des pillards et des escrocs des plus ordinaires. Leurs surnoms étaient « Jean le Rasé », « Jean le Roux », etc... La spécialité de « Jean le Roux » était l'effraction



des caisses ; dans sa poche, il avait en place de mouchoir une collection de passe-partout. Et il se montra tout à coup très versé dans la chirurgie. Les voleurs auraient tué Youstchinsky comme dénonciateur, et parce qu'ils craignaient à chaque moment d'être arrêtés par la police ; mais alors, n'auraient-ils pas dû se dépêcher, le tuer le plus vite possible ? Au lieu de cela, ils se mirent à faire de l'anatomie savante, sans se presser, et après avoir choisi pour cette occupation un endroit des plus peuplés, au-dessus d'un magasin de vins de la couronne, où il y avait toujours du monde et où l'on entendait tout ce qui se faisait au-dessus.

Brasoul-Brouchkovsky indiqua des témoins : tous étaient des gens respectables, ayant été plus d'une fois en prison, bien expérimentés dans toutes sortes d'affaires louches. Ils savaient non seulement qui avait tué Youstchinsky, mais aussi ce que s'étaient dit entre eux les assassins. Quand on leur demanda comment ils le savaient, ils répondirent que tel ou tel des assassins avait jasé. Ces assassins-là étaient des gens extrêmement bavards et avaient tout raconté aux voisins. Ce n'étaient plus les mêmes qui avaient travaillé à « la manière juive » ; il serait cependant intéressant de savoir ce qu'étaient devenus ceux-là et comment Youtschinsky, déjà tué une fois par eux, se trouva une seconde fois tué par une autre bande de voleurs ; ceux-ci aimaient à jaser quelquefois en bonne compagnie sur des questions qui intéressaient les journalistes. Ce qu'ils n'avaient pas dit, les témoins de Brouchkovsky l'apprirent d'une autre manière. Ainsi, une femme avait remarqué dans le loge des Tchébériak que leur tapis était à moitié roulé, ce qui lui parut suspect. La même nuit, elle avait *rêvé* que dans ce tapis se trouvait le corps de Youstchinsky. Il était donc clair que c'était ici même, chez les Tchébériak, que l'on avait tué l'enfant et qu'on l'avait enveloppé ensuite dans le tapis. Plus tard, elle rencontra dans la rue un homme masqué qui s'approcha d'elle et causa avec elle pendant trois heures. La première fois, il ne lui dit rien sur le meurtre, mais elle le rencontra encore une fois, toujours masqué, et il finit par lui révéler que Youstchinsky fut tué chez Véra Tchébériak.

C'est cette *vérité-là* sur le meurtre de Youtschinsky que les Juifs racontent simplement et sans malice. Les Juifs ne veulent pas comprendre quelles preuves accablantes ils accumulent eux-mêmes contre Beïlis. Il faut être enfant pour croire à ce conte où figurent un homme masqué, des rêves prophétiques et des voleurs qui tuent des enfants avec des poinçons de harnais, après leur avoir tiré tout le sang. Ce conte ne prouvait qu'une chose : c'est qu'on cherchait un homme de paille pour le mettre à la place du meurtrier, sans quoi « la calomnie sanglante » ne pourrait être démentie. Admettons qu'il n'y ait pas de preuves directes contre Beïlis, mais le cadavre de l'enfant est bien là, et la manière même dont le meurtre fut exécuté, est à tel point extraordinaire qu'aucune explication vraisemblable ne peut être trouvée, excepté celle d'un Crime rituel. S'il en existe une autre, que les Juifs le disent. Mais cela leur serait infiniment plus difficile que d'aller recueillir par toute la Russie et toute l'Europe des témoignages sur leur bonne conduite et de menacer d'opprobre tous ceux qui ne voudraient pas y croire. C'est tout bonnement amusant, cette manière de saisir les gens par la manche



et de leur dire : « Certifiez par votre signature que le Crime rituel n'existe pas chez nous ». Chacun n'aura pas le courage de dire : « Mais permettez, Messieurs, je ne connais pas vos rituels. Comment puis-je le savoir ? » La plupart se contentent d'accorder leur signature.

Suivez la tactique des Juifs. Un cadavre est trouvé dans une grotte. Trois experts de la médecine judiciaire et un aliéniste, après avoir reconstitué le tableau exact du meurtre, disent que le but principal de ce crime a été d'extraire le sang de la victime. Les assassins croyaient agir sans témoins, mais le témoin existait, le témoin le plus redoutable pour eux, le plus indubitable — c'était la science. La science reproduisit, comme sur un film de cinématographe, tout ce qui s'était passé entre les meurtriers et la victime. Elle a vu comment on avait lié les mains de l'enfant, comment on lui avait tamponné la bouche, comment on l'avait maintenu debout, dans une posture un peu inclinée. Systématiquement, avec l'exactitude d'un appareil mécanique, la science reproduisit et fixa tout le tableau du crime. Là, il n'y avait pas de place pour la fantaisie. Tout était clair, exact, tout indiquait un but unique et déterminé : l'extraction du sang.

Pas du tout, disent les Juifs, c'était fait par Mme Tchébériak et par Jean le Rasé, qui sont de grands gredins. C'est leur travail. Quant à l'extraction du sang, ce n'est que mensonge et calomnie. Demandez donc à l'évêque allemand Frank et au professeur de Berlin, Starck ; ils vous prouveront que vous êtes des idiots si vous croyez à de telles billevesées. Cependant, le cadavre exsangue a bien été trouvé dans la grotte. Tous les érudits anglais, les évêques, archevêques, généraux et amiraux, — répliquent les Juifs, — ont protesté contre la calomnie sanglante. Pourquoi donc calomnie, puisqu'on a trouvé le corps ? Aucuns généraux et amiraux ne peuvent prouver que le Crime de Kieff n'a pas eu lieu. *Il a eu lieu.* Et puis, pourquoi devons-nous croire davantage les amiraux anglais que nos propres yeux ? Les Juifs n'essaient pas de réfuter le fond même de la prétendue calomnie ; ils se contentent de nous faire voir des attestations qui leur furent délivrées par certaines personnes de Paris, de Londres ou de Vienne. Qu'avons-nous à faire de ces attestations ? Nous avons plus de Juifs que les capitales européennes toutes ensemble, et ce serait plutôt à nous de leur donner des attestations. Et les sept millions de Juifs russes feraient mieux de nous demander à nous ce que nous pensons sur leur compte.

Le tribunal n'a pas encore prononcé de jugement, et déjà, les Juifs s'empressent de le discréditer, en affirmant que les membres du jury, d'obscurs paysans, ne sont pas capables de les juger, de s'élever à une telle hauteur. Ils persiflent la Thémis russe en faisant du vacarme dans le monde entier, à propos de soi-disant horreurs du Moyen Age, à propos de cachots de l'Inquisition, de supplices et de bûchers. Il n'y a ni cachots, ni bûchers, et s'il y a eu supplice, ce sont les Russes qui le subirent et non pas les Juifs. On a supplicié et tué cruellement un enfant russe ; ensuite, on a supplicié sa mère. Non content de lui avoir enlevé son fils, on a voulu l'envoyer aux travaux forcés comme infanticide. On a supplicié toute la malheureuse famille de l'assassiné, on a corrompu des détectives pour accuser cette pauvre famille du crime d'autrui, pour la traîner par les rues entre des gendarmes,



comme des brigands, pour la livrer aux injures et à la honte, pour la réduire à la misère. Qui est-ce qui a aidé les détectives ? Des journalistes juifs. Et après cela, on ose encore parler des bûchers et des cachots où sont torturés les pauvres Juifs en Russie. Non, c'est une famille d'ouvriers russes qui a été jetée dans les cachots, tandis que les collaborateurs de journaux juifs invitaient les détectives au restaurant, corrompaient les témoins, en les choisissant parmi les fripouilles des prisons pour calomnier de pauvres ouvriers russes et, en sauvant un Juif, les jeter en prison à sa place.

La malheureuse victime de l'inquisition russe, Mendel Beïlis, est célébrée dans toutes les langues européennes, quatre avocats illustres qu'on fait venir de la capitale arrivent pour le blanchir; des jeunes gens à l'accent juif, avec des insignes pharmaceutiques à la boutonnière ; des journalistes de Kieff se mettent en quatre pour lui, écrivent des articles passionnés pour le défendre, écoutent aux portes ce que racontent les blanchisseuses et les cuisinières, puis courent porter leurs dépositions au juge d'instruction et inondent de boue tous ceux qui se trouvent sur leur chemin, tandis que les inquisiteurs russes, tous ces Prihodko, Niéginsky, les vieilles grand'mères et les jeunes manœuvres réussissent à peine à sauver leur liberté. Quant aux enfants de ces inquisiteurs, trois d'entre eux, deux garçonnets et une petite fille, reposent au cimetière. La Russie barbare, voyez-vous, s'est couverte de honte, en livrant à la justice le Juif honnête qu'elle a soupçonné d'avoir sur sa conscience l'une de ces trois petites tombes.

Mais pourquoi est-ce que les Juifs s'agitent tellement ? Pourquoi font-ils un pareil vacarme ? Les juges russes ne sont pas des bourreaux ? Ils n'envoient pas aux travaux forcés des innocents. Si le Juif honnête n'a pas tué l'enfant, il n'a pas à craindre les paysans obscurs. Mais s'ils reconnaissaient en lui le complice de ces meurtriers inconnus, mystérieusement disparus, dont parle l'acte d'accusation, alors les érudits parisiens ou viennois et les articles furibonds du Kiewlianine ne pourront rien y changer.

Allemagne. — *La Presse juive en Allemagne.* — On lit dans la *Croix* du 10 novembre, l'article documenté que voici reproduit de bout à bout :

Le procès de Kieff, de même que l'affaire Dreyfus, est devenu une affaire internationale. On se passionne en Allemagne pour ou contre le Juif Beïlis, comme on s'est acharné pour ou contre Dreyfus. Et Beïlis comme Dreyfus, est, aux yeux de l'immense majorité des Allemands, une victime des chrétiens parce qu'il est de race sémitique et de religion israélite. A quoi tient donc cet engouement à défendre cet israélite, hier inconnu, aujourd'hui plus célèbre qu'un roi ou un président de République ? La réponse est donnée par les *Hammer Flugblætter*. Cette feuille, imprimée par la maison d'édition Hammer, de Leipzig, avait posé cette question qu'elle résout du reste : « Qui écrit nos journaux ? » L'auteur de l'article, prenant pour ainsi dire journal par journal, revue par revue, même les feuilles spéciales de sport, de tourisme, de littérature et de mode, nous montre qu'en Allemagne une grande partie de la presse, et la plus influente, se trouve entre les mains des Juifs.



Le *Berliner Tageblatt*, par exemple, le plus important organe de Berlin au point de vue politique, commercial et financier, fut fondé en 1870, par Rodolphe Mosse (Moïse). Dans la proclamation invitant à la création de cette publication, adressée aux Juifs d'Allemagne, Mosse faisait remarquer qu'il n'existait malheureusement pas en Allemagne d'organe consacré à la défense des intérêts juifs dans la vie publique. C'était pour combler cette lacune que l'auteur de l'appel s'adressait à ses coreligionnaires, et, depuis cette époque, la feuille a été fidèle à son programme, et tout Juif allemand est en quelque sorte son agent. Jusqu'en 1908, le *Berliner Tageblatt* eut pour rédacteur en chef Levysohn ; depuis 1908, Théodore Wolff, ancien correspondant du *Berliner Tageblatt* à Paris, en a pris la direction. Il ne compte parmi ses rédacteurs principaux que des Juifs : tels sont, par exemple, Sochaczewer, Norden, Hirschberg, Wolff, Pinner. La plupart de ses autres collaborateurs sont également Juifs. La *Berliner Morgenzeitung* n'est, en quelque sorte, qu'une doublure à meilleur marché du *Berliner Tageblatt*. Celui-ci paraît deux fois par jour, treize fois par semaine, celle-là seulement une fois par jour, à l'exception du lundi. Elle s'adresse plus spécialement aux petites gens, petits rentiers, petits commerçants, artisans, ouvriers et paysans, en un mot à tous les « Michels » d'Allemagne. C'est le journal le plus répandu de l'Allemagne du Nord. Les rédacteurs de cette feuille juive sont tous israélites : Baud, Prochownik, etc. En outre, la firme Mosse publie la *Berliner Volkszeitung*, organe démocrate, fondé par le Juif Alexandre Bernstein, qui rédigea ce journal pendant trente ans. Son successeur, Goldstein, est le fils d'un rabbin. Cette feuille fut ensuite acquise par une Société anonyme, et, quand elle fut bien lancée, Mosse jugea le moment opportun pour l'acheter et la gérer lui-même. La maison Mosse publie encore l'*Allgemeine Zeitung des Indendums* (Gazette du judaïsme (juiverie), rédigée par Ludwik Geiger, professeur à l'Université de Berlin.

Le *Berliner Bœrsen Courier* (Courrier de la Bourse de Berlin), fondé par le Juif Davidsohn, qui l'a vendu à une Société anonyme, est entièrement entre les mains de Juifs. Le rédacteur en chef est le Juif Landau ; le rédacteur responsable de la partie bourse et commerce est J. Salomon ; tous les autres collaborateurs sont Juifs.

La *Berliner Morgenpost* est la propriété des Juifs Ullstein et Cie : les directeurs de ce journal sont les Juifs Goetz et Napthali. Le Juif Scherl est le fondateur du *Tag* et du *Berliner Lokal Anzeiger*. Le *Tag* est dirigé par Karl Marx, neveu du célèbre socialiste et Juif.

La *Kreuzzeitung* (Gazette de la Croix), les *Deutsche Nachrichten* (Nouvelles allemandes), la *Deutsche Zietung* (Gazette d'Allemagne) et les *Berliner Neueste Nachrichten* (Dernières Nouvelles de Berlin) sont juives.

La *Vossische Zeitung* (Gazette de Voss), l'un des principaux organes libéraux-radicaux de Berlin, le plus répandu dans la haute bourgeoisie radicale, a été rachetée en 1911 par la banque juive Speyer, Ellissen et Cie. Les principaux rédacteurs sont les Juifs Bachmann, Muench (Munich) et le professeur Alfred Klaar (de son vrai nom Karpeles). Ont été fondés par des Juifs les *Berliner Stimmunsgsbilder* (Opinion publique de Berlin), le *Berliner Waechter* (le Guetteur de Berlin), la *Grosse Glocke* (la Grande Cloche), rédigée par Georges Davidsohn, qui sont encore des entreprises juives.



La firme juive Ullstein et Cie possède les journaux : ***Berliner Zeitung am Mittag***, bien connu à Berlin sous le nom de ***B. Z. am Mittag*** (Gazette berlinoise de Midi), la ***Berliner Abendpost*** (Poste du Soir de Berlin), et la ***Berliner Allgemeine Zeitung*** (Gazette de Berlin), fondée par Othon Roboiski. ***Freisininge Zeitung*** (Gazette libérale), et les ***Berliner Politische Nachrichten*** (Nouvelles politiques de Berlin), sont juifs. Le ***Vorwaerts***, le journal socialiste de Bebel, est entre les mains des Juifs, qui possèdent encore l'***Arbeiter Jugend*** (Jeunesse des Travailleurs), ***In freien Stunden*** (Dans les heures libres), et ***Die Communale Praxis*** (Pratique communale).

La ***Deutsche Montagszeitung*** (Gazette allemande du lundi), hebdomadaire, fondée d'abord comme journal conservateur, est aujourd'hui dirigée par le Juif Steinhal. Au ***Welt am Montag*** (le Monde du lundi), collabore, entre autres Juifs, le jeune Israélite Siegfried Jacobsohn, dont la mémoire est si phénoménalement faible, qu'il reproduit littéralement et signe comme siens des articles parus sous la signature d'un autre Juif, Gold, dans un autre journal. Aujourd'hui, Jacobsohn rédige la ***Schaubuhne*** (la Tribune). Le ***Neue Montagsblatt*** (le Nouveau Journal du lundi), publié par le Juif Bernstein ; le ***Zukunft*** (l'Avenir), la célèbre revue qui fit tant parler d'elle lors du procès en diffamation intenté par Moltke et le comte Eulenburg à Harden, est dirigé par ce dernier, protestant de date récente, juif baptisé, néophyte, dont le vrai nom est Isidore Witkowski, d'origine polonaise ou plutôt Juif de Pologne ; tous ces journaux sont Juifs.

Les feuilles ***die Gegenwart*** (le Présent), ***der Kritiker***, les ***Socialistische Monatshefte***, le ***Turm Pau Platus***, ***der Internationaler Volkswirt*** (l'Economiste international), le ***Ragtgeber auf dem Kapitalmarkt*** (Conseiller du marché financier), la ***Friedenswarte*** (le Pacifiste), le ***Literarisches*** (Echo), sont tous entre les mains des Juifs. Leurs rédacteurs ont nom : Gaatschmann, Kunkel, J. Bloch, Friedegg, Cassierer, Alfred Kerr (de son vrai nom Kempner), Bernstein, Friedr. Heilborn.

Un grand nombre de journaux au service des banques juives défendent les intérêts juifs ; tels sont : la ***Breslauer Zeitung***, ***Frankfurter Zeitung***, ***Kasseler Tageblatt*** (Journal de Cassel), ***Kœnigsberger Hartungsche Zeitungg*** de Kœnigsberg, dont le rédacteur en chef est un nommé Landsberger ; ***Karlsruher Zeitung***, de Carlsruhe (Gazette officielle), ***Suddentsche Reichskorrespondenz*** (officielle), ***Neue Badische Landeszeitung***.

Tous les ***Generalanzeiger*** d'Allemagne et ce que l'on appelle les ***Familienblaetter*** (Feuilles de familles), à commencer par la revue illustrée la ***Woche*** (Semaine) et la ***Gartenlaube***, ***das Buch fur Alle*** (le Livre pour tous), pour finir par les différentes revues bimensuelles et mensuelles, sont juifs. Et ce n'est pas encore tout.

La firme juive S. Henry Schwerin est propriétaire de huit journaux consacrés à l'agriculture, aux modes et à l'économie ménagère. La maison Ullstein et Cie possède six journaux du même genre qui sont rédigés exclusivement par des Juifs ou des Juives. Et on arrive ainsi à ce résultat comique que des Juifs dictent aux Allemands le bon goût et donnent le ton en Allemagne à l'aide de feuilles excessivement répandues comme, par exemple, le ***Gute Geschanack*** (le Bon Goût). Les journaux sportifs sont tous juifs :



Pariser Sport (Sport de Paris), *Sport im Bill* (Sport illustré), *Reiunsport Zeitung* (Journal sportif des courses).

Mais l'action des Juifs sur la presse allemande ne se borne pas à ces seules feuilles périodiques qui sont leur propriété ou bien dans lesquelles travaillent leurs coreligionnaires. Mosse est fermier des annonces de quatre-vingt-quinze des plus grands journaux et publications d'Allemagne, et il a des contrats avec plus de quatre mille autres journaux. De cette manière, Mosse tient en ses mains la source des revenus de ces feuilles et, par conséquent, peut leur dicter ses conditions. De plus, une foule de publications techniques des différentes industries sont entre les mains des Juifs. Les *Hammer Flegblaetter* en citent quatre-vingt-onze, à commencer par l'*Allgemeine Tapazierer Zeitung* (Gazette des Tapissiers), jusqu'au *Geistiges Eigentum* (Propriété intellectuelle).

Quantité d'organes officiels du gouvernement sont entre les mains d'Israélites, tels sont entre autres : *Eutscheidungen des Kœniglichen Preussischen Oberverwaltunges Gerichts* (Décisions du tribunal suprême d'administration royal de Prusse) (sorte de Conseil d'Etat), *Johanniter Ordensblatt* (Journal de l'Ordre de Saint-Jean). *Preussisches Verwaltungs Blett*, *Zentralblatt fur das deutsche Reich* (Journal central de l'empire allemand) sont la propriété de la maison Karl Heymann, appartenant à la doctoresse Mathilde Lœwenstein, *Hofbuchdruckerin Seiner Majestaes des Kaisers und Kœnigs* (Imprimeur de la cour de Sa Majesté l'Empereur et Roi).

La même dame Lœwenstein est également propriétaire de la firme Sittenfeld, à laquelle appartient aussi le titre de *Hofbuchdruckerin*. Enfin, dans les mains des Juifs sont les journaux illustrés et humoristiques : *Simplicissimus Muskeite* (Mousquet), *Pschutt*, *Sekt* et *Ploch* (la Puce). Les journaux de tous genres sont occupés par des Juifs. Partout la pieuvre étend ses tentacules. Partout la bête distille son venin. Comment, après cela, ne pas devenir antisémite et comment ne pas reconnaître le péril Juif ?

RÉPUBLIQUE-ARGENTINE. — Les Cahiers Romains du 16 novembre reproduisent un article du *Pueblo* de Buenos-Ayres de février dernier sur le péril juif dans l'Argentine. En voici l'analyse :

En 1869, lors du premier recensement, il n'y avait au Rio de la Plata qu'un nombre infime de Juifs. Lors du 2me recensement, il y en avait 6.085. Le rapport, qui précédait le recensement, constatait que l'imigration juive était un fait nouveau et que c'était au baron Hirsch que l'Argentine devait cet afflux d'immigrants. Le baron, qui avait perdu son fils unique, avait pris sur l'énorme fortune, gagnée par lui dans des spéculations peu claires, plusieurs millions de pesetas pour la colonisation de l'Argentine par les Juifs et créé, pour cela, la Jewish Association. L'immigration continue à croître chaque année et 8.000 Juifs débarquent de Russie et d'Autriche en qualité d'immigrants. Le *Pueblo* estime que la population juive de l'Argentine s'élève actuellement entre 80.000 et 90.000 âmes. A Buenos-Aires, en 1895, on compte 752 Juifs ; en 1904, il y en a 13.355 et en 1909 pas moins de 18.589. Certains commerces leur appartiennent entièrement. Leur préoccu-



pation constante est de gagner de l'argent et leur activité se développe aussi bien dans des opérations de bourse que dans les bouges innommables. La brocante, les débits de boissons, les courtages de tout genre sont leur domaine incontesté au Rio de la Plata comme en Europe. Prenez les livres d'adresses, vous y rencontrerez par série les Bloch, Blumenthal, Hirschman, Eisler, Hirschfeld, Kerpeles, Rosenthal, Rosenberg, Zweiger. Le *Pueblo* ne dit rien des Juifs espagnols, qui sont peu nombreux et bien moins dangereux que les Juifs russes ou allemands, roumains ou autrichiens. Ceux-là sont d'habiles corrupteurs des fournisseurs, achètent les employés qui doivent les contrôler. Enrichis par l'usure sur les récoltes, ils viennent s'établir à la ville et y ouvrir quelque grand commerce. Ce sont des Juifs qui ont monopolisé, en quelque sorte, le commerce des grains et qui trustent les moulins. Ils ont ramassé des millions dans le trust de la viande, des chemins de fer, etc. Ils ont rangé la presse à leurs intérêts et sciemment ou inconsciemment elle leur rend les plus grands services. Ils tiennent le barreau et la Faculté. Les sectaires juifs sont les pires : beaucoup d'entre eux font partie de la police. La femme juive, vénale et immorale, mal née, mal élevée, sans morale, sans aptitude au travail, habile comme nulle au mal, complète le tableau.

BOHÊME. — On lit dans le *Bulletin de l'Agence Roma*, du 17 novembre :

Depuis l'acquittement de Beïlis, les Juifs semblent prétendre faire sortir de prison tous leurs assassins coupables de crime rituel. Ils s'agitent, en ce moment, pour la révision du procès qui eut lieu en Bohême, il y a 14 ans, et qui se termina par la condamnation du Juif Hilner, assassin de la jeune Agnès Kruz'a. Malgré toutes les pressions des fidèles du Talmud, la culpabilité de Hilner était si évidente qu'on ne put lui sauver la vie qu'en obtenant une commutation de peine. Les circonstances du crime firent penser à un crime rituel. L'assassinat eut lieu aux abords de Pâques 1899. La victime avait été égorgée avec le coup de couteau caractéristique des bouchers juifs ; aussi Israël n'a pas oublié son homme et, après le coup, Beïlis, il monte le coup Hilner.

ESPAGNE. — On lit dans le *Bulletin de l'Agence Roma*, du 17 novembre :

Le Gouvernement vient de fonder une école diplomatico-consulaire. Une chaire d'histoire juive et de littérature hispano-hébraïque est attachée à cette école. Les cours en seront suivis par des Juifs du Maroc et par des Sepherdim, c'est-à-dire par les descendants des Juifs chassés d'Espagne au XVIe siècle, émigrés aux Balkans et qui, en famille, ont conservé l'usage de leur jargon hebreo-castillan. On espère que l'étude des poètes et des philosophes juifs de l'Espagne portera ces Juifs à répandre, dans leurs milieux, les sympathies espagnoles et accroîtra l'influence politique et commerciale du pays du Cid !



Etats-Unis. — On lit dans le *Bulletin de l'Agence Roma* (28 novembre) :

Les Juifs de New-York ont fait une quête en faveur de Beïlis pour qu'il puisse acheter une ferme en Amérique. La quête a produit 100.000 dollars (un demi-million de francs). Qu'a donc fait Beïlis pour mériter cette grosse récompense d'Israël ?

France. — *Une conséquence imprévue de la Séparation des Eglises et de l'Etat.* — On lit dans le *Journal* du 26 novembre :

On désigne sous le nom de « mohls », dans les milieux israélites, les opérateurs qui, en exécutant la circoncision, permettent aux sectateurs de la loi de Moïse de suivre un rite essentiel de leur religion. Jusqu'au moment de la Séparation des Eglises et de l'Etat les « mohls », avant d'être autorisés à exercer leur profession, devaient se soumettre au contrôle de la préfecture de police, qui faisait examiner par des médecins leur compétence professionnelle. La loi de Séparation supprima ce contrôle. Il en résulta que des opérateurs sans savoir et sans expérience s'acquittèrent mal de leur tâche et que plusieurs décès s'ensuivirent. Le parquet s'est ému de cet état de choses et vient de charger M. Chesney d'ouvrir une information contre deux « mohls » dont les opérations n'auraient pas réussi. Ils sont inculpés d'exercice illégal de la médecine et de coups et blessures par imprudence. Les docteurs Paul et Ruffet, médecins légistes, ont été désignés par le juge d'instruction pour lui fournir un rapport sur le cas des « mohls » inculpés.

Grande-Bretagne. — Le *Soleil* du 2 décembre a publié une intéressante correspondance d'Angleterre sur les Juifs de Londres. En voici un extrait :

Les Israélites prétendent n'être que 150.000 à Londres. En réalité, leur nombre est beaucoup plus considérable, mais sous le nom de White, de Freeman, de Wood, de Smith, qui donc irait reconnaître Jacob, Moses ou Abraham? En réalité, la plupart des usuriers, quel que soit le nom sous lequel ils se cachent, fût-ce même Christian frères, sont des Juifs.

Trois classes de Juifs fleurissent à Londres. 1° Une quasi-noblesse, ou du moins une caste qui pose à une longue suite d'aïeux anoblis ou célèbres, qui nous est venue d'Espagne, de Portugal et de Hollande, il y a trois ou quatre cents ans, à l'époque où ces pays se purgèrent de leur engeance et où l'Angleterre, toujours prête à abriter les réfugiés des différentes parties du monde qui prétendent souffrir de scrupules religieux ou politiques, lui ouvrit toutes grandes ses portes. Cette colonie aristocrate juive a immigré ici avec son butin et elle s'est imposée par sa richesse. Elle vécut de ses rentes et les fit fructifier à la Bourse. Elle jouit d'une grande considération parmi les Anglais, qui savent apprécier la valeur de l'argent. 2° Une juiverie financière et commerçante, que nous envoie l'Allemagne, sans se lasser et qui semble vouloir suivre les *Rothschild* en leur sillage doré. Les membres de cette co-



lonie abondante se sont emparés de la Banque, de la Bourse, de la Presse et même des grands commerces de viandes, de fruits, d'habits et de chaussures. Ils règnent en maîtres sur le marché d'argent et ils ruinent les Anglais par leurs pacotilles de toutes sortes, dans les branches diverses de l'industrie ; 3° Une race grouillante et déguenillée, déversée chaque jour sur ces bords par la Pologne et la Russie et venant chercher audacieusement fortune dans cette Babylone hospitalière. A son arrivée à Londres, elle est sordidement pauvre. Après quelques semaines de liberté et d'activité, après avoir vendu des crayons, des oranges, des bananes dans la rue, après avoir monté un commerce de tailleur ou de coiffeur, la chenille sort de sa chrysalide et le papillon (si papillon il y a !) vole de ses ailes. Ce Juif nauséabond, d'il y a un mois à peine, a de quoi vivre et nourrir sa famille. Il ne tardera pas à étendre le champ de ses opérations.

Entre ces trois classes, il n'y a nul commerce, nulle liaison, nulle union. Il n'y a jamais rien de commun entre elles. Le grand mot de solidarité est simplement une réclame pour les Juifs opulents, qui jettent de temps à autre et dans une heure de détresse, un chèque aux affamés, pour la gloire de leur nom et pour la satisfaction de l'orgueil sémitique. Mais tous ces Juifs divers vivent entre eux aussi étrangers que des races inconnues ou ennemies.

Notre œil pourtant les reconnaît, en ces trois catégories distinctes, le Juif poseur et orgueilleux espagnol, portugais et hollandais ; le Juif affairé, obséquieux et souvent lourd, éclos d'Allemagne ; le Juif bas et voûté, misérable et mendiant aux débuts de sa carrière, qui a son chemin de richesse à parcourir, que la Russie et ses provinces nous ont rejeté comme un insecte nocif et qui essaiera de se gonfler de sang sur cette grosse bête tranquille, l'Anglais...

PALESTINE. — On lit dans le *Bulletin de l'Agence Roma*, du 14 novembre :

Le gymnase juif de Jaffa, en Palestine, où l'on enseigne toutes les matières en hébreu, a donné cette année les premières licences à 17 jeunes gens et jeunes filles. Les licenciés continueront leurs études à l'université ottomane de Constantinople.

— On lit dans une revue maçonnique américaine :

Il n'y a que ceux qui ont donné à la question une réelle attention qui aient pu se former une idée de l'étonnant changement qui s'est produit en Terre-Sainte. Pays, population, toutes les conditions de la vie ont subi une étrange transformation. Un seul fait convaincra ceux qui en douteraient. Lorsque feu M. Montefiore visita la Palestine, en 1827, il n'y avait dans tout le pays qu'environ 500 Juifs, et l'on trouvait même ce nombre prodigieux. Il y a maintenant environ 50.000 Juifs à Jérusalem et dans ses environs seuls. Les petites maisons rouges, qui se sont agglomérées tout autour de la ville, forment un singulier contraste avec les vieilles murailles grises. Une merveilleuse renaissance des industries est une des causes de ce reflux ex-



traordinaire de population. Il faut en voir une autre dans les pogroms où les massacres barbares qui se sont produits en Russie. Les Juifs roumains persécutés sont venus grossir l'afflux des émigrants.

Ces dernières années, des villes déchues de Galilée et de Judée, telles que Tibérias, Hébron, Safed, sont devenues le siège d'industries qu'il y a une génération on n'entrevoyait pas même un rêve. Qui se fût jamais attendu à voir dans ces vieilles cités endormies et stagnantes s'ouvrir des usines à la moderne ? C'est un curieux spectacle que cette ruche d'ébénistes, de charpentiers, de ferblantiers, de tailleurs, tous Juifs, s'empressant à la besogne. Le plus étrange, c'est la résurrection d'un idiome mort, car dans beaucoup de ces colonies, la langue de Moïse et de David revit telle qu'on la parlait aux temps bibliques. Cette renaissance, qui est l'accomplissement, attendu des prophéties a été raillé tout d'abord, mais c'est presque un succès acquis maintenant.

POLOGNE AUTRICHIENNE. — On lit dans le *Bulletin de l'Agence Roma*, du 11 novembre :

La presse de Galicie (Pologne autrichienne) publiait, ces jours-ci, des articles alarmants sur l'invasion des écoles publiques par les Juifs. C'est surtout la Galicie orientale (Lemberg) qui est menacée. Il s'y trouve des écoles où il y a de 70 à 80 % d'élèves juifs. La Galicie occidentale (Cracovie) est plus heureuse sous ce rapport, quoique le pourcentage des élèves juifs atteigne de 20 à 39 %. L'élément juif donne le ton à toute l'école ; il traite la langue polonaise d'étrangère et n'emploie que le jargon juif, de sorte que, dans toute l'école, on n'entend presque que ce jargon. Cet élément est, en outre, excessivement insubordonné, insolent et immoral et il exerce une influence des plus néfastes sur les élèves chrétiens. A sa sortie des gymnases, cette masse de Juifs envahit les Universités, qui sont un autre des boulevards du Sionisme. A la Maison Académique de Leopol, on ne parle plus qu'en langue hébraïque. Ces milliers de Juifs, sortis des divers ghettos, après avoir fait des études académiques, forment à présent les cadres du Sionisme. Ce sont eux qui souscrivent l'argent qui alimente le fonds national, eux qui publient des articles enthousiastes dans tous les journaux sionistes ; ce sont eux qui organisent des conférences de propagande dans tout le pays et attirent la jeunesse des deux sexes dans des cercles, où ils lui font jurer de travailler, toute leur vie, selon leurs moyens, et dans la mesure de leurs forces, au développement et à la prospérité du mouvement sioniste. Imbus dès leur enfance des idées séparatistes, ces étudiants deviennent des fanatiques acharnés. Cet état de choses s'aggrave et menace les intérêts nationaux.

— On lit dans le *Bulletin de l'Agence Roma*, du 18 novembre :

Voici, d'après la presse polonaise, le résultat du boycottage économique des Juifs à Sosnovice, une des plus grandes villes industrielles de la Polo-



gne. Dans le quartier central, il y a un an, il y avait 346 maisons de commerce juives et 103 polonaises. Maintenant, il y en a 230 juives et 306 polonaises. Dans le quartier du vieux Sosnovice, il y avait 115 maisons juives et 70 polonaises. Aujourd'hui, les Juifs en ont 76 et les Polonais 187 ; dans deux faubourgs peuplés principalement par la classe ouvrière, il y avait 146 maisons juives et 64 polonaises ; aujourd'hui, il y en a 92 juives et 190 polonaises. Maintenant, dans des rues entières, il n'est resté qu'un seul magasin juif. Dans un autre faubourg, il y avait autrefois 73 maisons juives et 34 polonaises ; on y voit aujourd'hui 130 maisons polonaises contre 40 juives. Au total, il y a un an, Sosnovice possédait 680 maisons juives et 272 polonaises ; aujourd'hui, les Polonais ont 815 maisons et les Juifs 438.

Russie. — On lit dans le *Bulletin de l'Agence Roma*, du 17 novembre :

Depuis le procès de Beilis, les attaques des Juifs et de la presse à leur solde n'ont pas cessé contre l'abbé Pranaïtis. Récemment, il a été forcé de protester contre l'accusation d'un prétendu chantage qu'on lui imputait et qui aurait été suivie de son expulsion de Saint-Pétersbourg. En réalité, dans l'affaire qu'on rappelle, le rôle de l'abbé Pranaïtis fut celui d'un témoin. Quant à l'expulsion, il est exact que l'abbé fut envoyé par mesure administrative à Tver, pour cause politique, et sa peine finie, il put revenir à Saint-Pétersbourg et reprendre ses fonctions de professeur de l'Académie ecclésiastique. Il obtint, par la suite, sur sa demande, une cure au Turkestan, et c'est du Turkestan qu'il fut appelé à Kief, en témoignage.

Histoire de la Franc-Maçonnerie

— *Le Corriera della sera*, journal libéral italien, a publié, dans son numéro du 15 octobre, un très intéressant article *Les Hohenzollern et la Franc-Maçonnerie*, qui a été traduit par la *Gazette de Liége* des 17 et 20 novembre. Nous reproduisons cette traduction intégralement, car l'article de M. Luzio constitue un document très curieux. On ne s'étonnera pas d'y trouver parfois quelques expressions détonnantes qui en marqueront l'origine. Les détails, fournis par M. Luzio sur les relations entretenues avec la Maçonnerie par les empereurs allemands, le Grand Frédéric, Frédéric-Guillaume Ier, Frédéric III et l'empereur actuel, sont très curieux On verra, par cet impartial exposé, l'état de domestication des Loges allemandes et l'impuissance à laquelle les condamnent leurs divisions.

La question des hauts grades, est une source permanente de scission dans les rangs de la Franc-Maçonnerie. Tandis que les FF.·. allemands les plus



ingénus soutiennent qu'après le troisième grade symbolique, on peut dire l'initiation maçonnique achevée,et qu'il n'y a pas de prétendus secrets à révéler aux adeptes, il existe un système plus ou moins complet de hauts grades, encore en vigueur dans les grandes Loges prussiennes, surtout dans la Grande Loge Nationale du rite suédois.

Parmi les furieux adversaires d'un système quelconque de hauts grades s'est signalé Findel, qui, jusqu'à son dernier souffle, n'a cessé de décrier ces rites comme une invention d'imposteur, et... (Vous devinez ?) un tour pendable des Jésuites du XVIII[e] siècle. Elle est tout à fait divertissante, la démonstration par laquelle Findel établit que le rite suédois se résout en une sorte de plagiat de l'organisation catholique et jésuitique. Avec l'Eglise de Rome, il aurait en commun l'autoritarisme dogmatique, l'habitude des cérémonies fastueuses et grisantes, l'ordre hiérarchique : en bas, un menu clergé, en haut, un collège de cardinaux, au sommet, un Pape-Roi. Avec les Jésuites, il aurait en commun la division du monde en provinces, la passion de l'intrigue politique, l'implacable suppression de la personnalité, puisque dans l'un des plus hauts grades on exige le serment de fidélité jusqu'à la mort. Aux membres est enjointe l'obligation de dénoncer tout danger que pourrait courir le Roi Grand-Maître. La Bible est le livre sacré par excellence du rite suédois, qui prétend reconstituer le christianisme primitif. Le grand Architecte de l'univers est adoré « un et trois ». On ne doit jamais le nommer sans se découvrir. Les membres du Conseil portent au doigt de grands anneaux, comme les évêques catholiques. Si le « *credo quia absurdum* » ne s'était pas introduit dans la Maçonnerie, s'écrie Findel, si la superstition historique n'avait pas été érigée en dogme infallible dans beaucoup de Loges, toutes ces mômeries devraient disparaître. « Mais, malheureusement, les nuages de traditions injustifiables et des idées enfantines ne trouvent nulle part un domaine aussi incontesté que chez les fils de la lumière ». Et, ainsi, personne ne veut comprendre que si on enseigne réellement dans les hauts grades le moyen de développer dans l'homme le divin et de conduire les pauvres mortels jusqu'à la perfection spirituelle et morale, en pareil cas, cacher ces choses admirables aux frères des grades inférieurs, serait commettre un crime de lèse-humanité.

C'est avec raison que le Kronprinz, plus tard Frédéric III, se démit de la charge de Grand-Maître pour n'être plus complice de comédies répugnantes. Voulez-vous donc, conclut Findel, perpétuer de semblables anachronismes en plein vingtième siècle? L'allusion de Findel au père de l'empereur actuel se rattache à l'influence extraordinaire exercée par la famille des Hohenzollern, sur les destinées de la Franc-Maçonnerie allemande. Ce sujet du plus haut intérêt peut être étudié à fond, grâce au livre de Kohut intitulé : *Die Hohenzollern und die Freimaurerei* (*Les Hohenzollern et les Francs-Maçons*), Berlin, F.Wunder, 6.50 Marks. Brave homme que ce Kohut, Maçon convaincu, mais assez candide pour laisser échapper les plus édifiantes confessions.

Enumérant les immenses bienfaits que la Maçonnerie a reçus de l'auguste famille, il commence naturellement par Frédéric-le-Grand ; il décrit la cérémonie de son initiation maçonnique, cérémonie un peu burlesque, parce



qu'il fallut enivrer dans une auberge un voisin fâcheux du temple improvisé, cérémonie néanmoins immortalisée par un peintre médiocre dont le tableau se trouve reproduit dans toutes les Loges germaniques. Les emblèmes maçonniques de Frédéric-le-Grand se conservent religieusement. On les emploie chaque fois qu'un prince de la famille est initié dans la forme dite historique, c'est-à-dire par la simple énonciation des rites sans leur accomplissement effectif. Le centenaire de l'initiation de Frédéric fut solennisé par des fêtes bruyantes ; entre autre, un orateur de circonstance cita la Maçonnerie à comparaître devant le tribunal de l'Histoire pour y rendre compte de son existence. Pour toute réponse, la Maçonnerie conduisit Frédéric par la main, et l'Histoire avec une voix de clairon rendit cet arrêt : « Assez ! Ce héros te suffit comme garant, il suffit à te faire décerner l'immortelle couronne ! »

Eh bien, soit dit à l'honneur de Kohut, il va jusqu'à produire des documents d'où il résulte que Frédéric-le-Grand avait fini par juger la Maçonnerie d'une façon peu flatteuse. Kohut, il est vrai, s'ingénie à démontrer que ces échappées du Roi contre la Maçonnerie étaient l'effet de la misanthropie de ses dernières années, mais elles ne cessent pas pour cela d'être autant de coups de massue sur la tête des frères. Une fois, par exemple, Frédéric écrivait :« Les Francs-Maçons, dans leurs Loges, forment une secte religieuse beaucoup plus stupide, c'est tout dire, que toutes les sectes connues ». Une autre fois, il fait prier les frères de ne pas le scier avec leurs frivolités. D'une importance capitale, les deux lettres adressées par lui au Prince de Brunswick qui lui avait demandé les moyens de créer un nouveau siège pour la Grande Loge de Berlin. « A en juger par votre lettre, vous attribuez à la Maçonnerie une importance qu'elle n'a pas. En son temps, moi aussi, j'ai considéré les Unions maçonniques comme un jeu de l'esprit humain qui ne mérite pas plus d'attention que cela... Il ne faut pas s'attacher à une société que la mode a créée... Je n'entends pas que le jeu devienne sérieux ». Il suffisait de nommer devant lui la Maçonnerie pour que le vieux Souverain s'abandonnât à un transport de colère ; son jugement d'ensemble sur l'essence de cette Association se concrétisait dans cette phrase célèbre : « La Maçonnerie, c'est un grand rien ».

Le fait que Frédéric-le-Grand s'était agrégé à la Franc-Maçonnerie fut décisif pour ses successeurs, qui, ne tenant pas compte des boutades de mauvaise humeur de leur glorieux ancêtre se crurent comme moralement obligés de continuer leur patronage à la secte. Un édit de 1798 du Roi Frédéric-Guillaume III accorde aux trois grandes Loges prussiennes le droit exclusif de fonder des filiales (aboli en 1893 par jugement du Suprême tribunal administratif), mais les obligeait à présenter chaque année au Roi la liste des frères avec noms, âge, profession, et à annoncer à la police chaque réunion. Etant donné cet engagement caractéristique de la Maçonnerie prussienne, son respect pour la religion protestante, son attachement à la dynastie, on comprend parfaitement le protectorat des Hohenzollern, spécialement de la part de Guillaume Ier, fondateur de l'unité germanique. Il voulait voir tous les procès-verbaux des réunions, être informé de toutes les nouveautés maçonniques, et rien de plus naturel, qu'ayant sous son pou-



voir les grandes Loges berlinoises, dont les grands maîtres prêtaient serment de fidélité dans ses mains, rien d'étonnant qu'il défendit vigoureusement l'Association contre les soupçons et les menaces. « C'était, disait-il, une institution chrétienne, dévouée au Roi, à la patrie. On cultive dans son sein la crainte de Dieu, la piété chrétienne, le plus pur patriotisme ; c'est ma bien-aimée, que personne n'y touche ». Guillaume I[er] présidait souvent les réunions maçonniques. Quand il était saisi de dénonciations visant des écarts vrais ou supposés (discours démagogiques dans les Loges, admission de Juifs) il ordonnait immédiatement une enquête ; il restait bien entendu que la faveur du souverain se retirerait de l'ordre, dans le cas d'une transgression ou aussi d'un dévouement trop tiède... à la dynastie. Un discours rapporté par Kohut recommande aux frères de multiplier les manifestations publiques d'enthousiasme pour les Hohenzollern. A l'égard des Maçons de Hanovre, qui voulaient après Sadowa rester fidèles à leur Grand-Maître, le roi vaincu Georges V, exilé à Vienne, Guillaume I[er] fut implacable ; il fit disparaître la Grande Loge de Hanovre qui fut incorporée aux Loges prussiennes.

La Maçonnerie française était considérée bien avant 1870, comme un ennemi avec lequel il faut éviter tout contact. « Très C. F., disait Guillaume, vous savez comment nos pures doctrines ont été indignement faussées en un pays voisin ». *Vade retro Satana.* Kohut et Kneisner signalent, comme exemple de la folle perversion que la Maçonnerie a subie en pays latin sous l'influence de la politique, le fait de l'excommunication solennelle lancée en 1870 contre Guillaume I[er] et son fils Frédéric par les Loges françaises. Elles les proclamaient traîtres à la foi maçonnique pour avoir relevé le défi du gouvernement napoléonien ; elles intimaient au Souverain de Prusse l'ordre de tronquer les opérations de la guerre. Naturellement, les relations entre les deux Maçonneries furent subitement rompues et elles ne seront peut-être jamais reprises, d'autant plus que, si la proposition faite en 1909 de sceller la paix avec le Grand-Orient de France recueillit le vote de cinq grandes Loges allemandes, elle se heurta néanmoins à l'opposition des trois plus grandes Loges prussiennes qui exigèrent une réparation explicite de l'outrage essuyé par leurs Protecteurs en 1870.

Deux faits concoururent à creuser encore l'abîme : la dissolution ordonnée par Bismarck des Loges alsaciennes reliées au Grand-Orient de France ; puis la destitution du Grand Architecte de l'Univers décrétée en 1877 par les Loges françaises. La Maçonnerie allemande riposta immédiatement, en en votant par acclamation la motion de Bluntschli affirmant sa foi inébranlable et intangible en l'existence de Dieu et en l'immortalité de l'âme.

Autant que le *Handbuch*, Kohut se plaît à citer le passage des *Pensées et Souvenirs* de Bismarck (vol. I, p. 194), où il dit que Guillaume I[er] accomplissait, avec une fidélité presque religieuse, ses devoirs maçonniques, mais il omet d'ajouter que le Grand Chancelier frémissait souvent de colère à cause des actes de pression du Souverain en faveur des frères, au préjudice des intérêts de l'Etat.

Son fils Frédéric était d'une autre trempe. Il avait été inscrit par son père à la Maçonnerie dans une salle du palais convertie en temple. Esprit ouvert,



d'une mentalité moderne, il tint un discours mi-révolutionnaire sur l'histoire de la Maçonnerie, se déclarant partisan de la pleine lumière. « Un ordre comme le nôtre, disait-il, doit couper court aux vieilles traditions, au vain symbolisme qui représente seulement perte de temps et de force, aux paroles vides, aux hochets inutiles. Les premiers grades de la Maçonnerie contiennent déjà tous les enseignements qu'elle peut donner ; il faut donc s'assurer, avec une critique impartiale, si les autres grades ont raison ou non de subsister ». Cette manière impétueuse, écrit naïvement Kohut, de l'illustre Protecteur qui voulait lumière et clarté en face du Mystique et du Mystérieux, ne plut pas aux Frères. Aux initiatives du Kromprinz, on opposa une résistance passive ; les recherches réclamées par lui furent renvoyées aux calendes grecques, et c'est pour ce motif qu'il donna sa démission de Grand-Maître en 1874. Il continua néanmoins dans d'autres discours à inculquer l'absolue nécessité d'une réforme ; en 1877, il demande qu'on en finisse avec les ridicules secrets, mais c'était prêcher dans le désert. Un partisan trop ardent du Prince, Schiffman, fut expulsé de l'ordre, vingt autres de ses compagnons suspendus ! Schiffman, approfondissant l'histoire de la Maçonnerie, déclare sans ambages que certains rites du huitième grade sont chose cabalistique, indigne d'une association moderne. On le destitua le 1er mai 1876, mais six ans après, on dut reconnaître que ses assertions répondaient à la rigoureuse critique historique. La Grande Loge Nationale s'excuse par ce maigre prétexte que Schiffman, — avant tout indiscipliné jusqu'à ne pas solliciter l'*imprimatur* de ses supérieurs, — avait agi prématurément, en anticipant sur des résultats « dont, à ce moment, on ne pouvait dire encore que la preuve patente fut acquise ! » La vérité est que les chefs des Sanhédrins s'étaient sentis frappés au vif par les reproches de Schiffman contre les idées duquel, en dépit de la volonté d'un Prince éclairé, luttait le vieux système traditionnel d'absurde dogmatisme. « La recherche scientifique, écrivait Schiffman, a aujourd'hui tant de liberté, qu'il est vain de chercher à en cacher n'importe quel résultat. Les traditions secrètes n'ont plus droit au respect. La culture est si bien devenue un patrimoine commun qu'une société qui posséderait réellement des vérités supérieures cachées et s'efforcerait de les dérober à la connaissance générale devrait être regardée non comme une bénédiction, mais comme un malheur pour la civilisation ».

Ce sont mot à mot les paroles que Findel fait siennes et auxquelles l'approbation du Prince Frédéric confère une autorité spéciale ; il avertissait les Frères « du triste avenir réservé à la Maçonnerie », si les âmes se fermaient obstinément à l'esprit de réforme. Mais les Frères continuaient à faire la sourde oreille ; ils allaient jusqu'à se permettre de comiques escamotages en présence du futur Empereur lui-même. Un jour que Frédéric se trouvait à Darmstadt, on lui dit que la Loge possédait d'anciens documents précieux ; on lui montra l'armoire qui les contenait. Revenu le lendemain pour les consulter à son aise, il trouva l'armoire fracturée et les actes disparus. Aussi, bien que Frédéric III proclamât avoir rencontré un puissant réconfort, au cours de la maladie qui trancha prématurément sa noble vie, dans les pieuses pratiques maçonniques, il ne taisait point son blâme au sujet de la dissimulation des Loges. Il déclarait en souriant — c'est toujours Kohut qui parle

— que la collation du sixième ou du septième grade lui avait mis la tête en si grande confusion, qu'il n'y comprenait plus rien. Pour tirer la chose au clair, il en écrivit au Prince de Galles qui possédait tous les 33e degrés ; celui-ci lui répondit allègrement qu'il n'y avait rien compris non plus.

Guillaume II n'a pas voulu être initié à la Maçonnerie ni s'en faire le protecteur attitré. Par déférence pour son grand-père et son père, il a donné aux Loges toutes leurs reliques maçonniques ; il a permis à son cousin Frédéric-Léopold d'être Grand-Maître et Protecteur (avec la croix correspondante d'émail rouge suspendue au cou) ; il répond courtoisement aux saluts des Frères qui,dans leurs banquets,portent le premier toast à l'Empereur et ont coutume, à son jour anniversaire, de se réunir, en une fête spéciale pour manifester leur absolue fidélité dynastique... Mais au total, entre Guillaume II et l'Association,n'existent pas ces liens affectueux et cordiaux dont la secte s'enorgueillissait sous les deux souverains précédents. Cette froideur du mystique et enthousiaste monarque n'est pas sans signification ; surtout si on la rapproche des allusions obscures de Bischoff (dans son ouvrage *Francs-Maçons et Politique*), des défiances que suscite la Maçonnerie dans les « cercles gouvernementaux ». Bischoff nous apprend que certaines Grandes Loges redoutaient, il y a quelques années, l'apparition d'un ukase interdisant absolument la politique aux Loges. Tout en concédant le principe, à savoir que la politique des partis doit être exclue des Loges comme contraire à l'esprit de la Maçonnerie, l'auteur fait néanmoins ses réserves sur l'opportunité d'une défense aussi tyrannique. Ses phrases embarrassées laissent à peine deviner les violentes discordes auxquelles la Maçonnerie allemande est en proie et qui éclatent dans les écrits de Findel avec tant d'âpreté. Avec quelle violence le vieux polémiste attaque les grandes Loges prussiennes et leurs chefs, les qualifiant de fossoyeurs de la Maçonnerie, s'ils avaient persisté à supprimer la liberté de la recherche, l'aspiration à la pleine lumière, l'honnête franchise dans la manifestation du vrai, sans crainte d'une censure autoritaire !

Qui lit dans le septième volume des Ecrits de Findel sous le titre *Points obscurs de la Maçonnerie*, le récit des tristes vicissitudes,par lesquelles a passé l'auteur pour sa vaillante franchise, ne pourra pas ne pas s'étonner que les Francs-Maçons protestants soient vis-à-vis des champions de la réforme plus intransigeants et plus draconiens que le Vatican en face des modernistes. Mais de l'histoire objective de la Maçonnerie de Kneisner, un fait se dégage avec évidence ; l'impossibilité pour la Maçonnerie allemande de réunir ses forces en un faisceau, de réduire à une puissante unité les courants divers et ennemis entre lesquels elle se partage. L'espérance d'un accord entre Maçons humanitaires et Maçons chrétiens est chimérique. Les deux fractions s'équivalent et se neutralisent, condamnées à l'immobilité, à la stagnation. Le livre de Kneisner se termine par la statistique maçonnique allemande de 1878 à 1910 : eh bien, en plus de trente années, les progrès numériques des Loges et des inscrits sont fort modestes. Chose étrange, la seule Grande Loge qui ait considérablement progressé, c'est la plus réactionnaire, la Grande Loge Nationale de Berlin, qui a vu ses phalanges presque doublées, organisées d'après le moule catholico-jésuitique.



Mais que valent ces maigres troupes maçonniques, en face des légions du socialisme d'une part, des légions du Centre catholique d'autre part, savamment alignées dans l'Allemagne unifiée ? Les efforts plus intenses et plus loyaux de la propagande maçonnique ne réussissent pas à arrêter la stérilité qui frappe la Maçonnerie allemande. Ses vieux rites hybrides, son programme anodin, apolitique, sa demi-publicité et ses demi-secrets sont des armes émoussées, impropres à ces grandes batailles d'idées et d'intérêts que livre le peuple allemand à la lumière du soleil... Guillaume II, homme moderne, le sait... et tient les Francs-Maçons à distance respectueuse. — ALEXANDRE LUZIO.

Libéralisme

FRANCE. — On lit dans *le Soleil* du 13 novembre :

Certains journaux annoncent que, dimanche, à Hazebrouck, l'abbé Lemire a dit : « Etant citoyen français, je suis libre de rester candidat, et mon droit de citoyen n'est pas supprimé parce qu'il est dans une soutane. Je suis député et prêtre, je resterai donc tel, et ce n'est pas parce qu'on me traitera de révolté que je me retirerai. La *Croix* dit à ce sujet : « Député et prêtre, oui. Mais, c'est le même homme qui est à la fois l'un et l'autre. Le député demeure prêtre. Prêtre, il reste soumis à la discipline ecclésiastique. Et c'est un libéralisme condamné de faire cette séparation dans l'unité de l'homme ».

— *Le Soleil* du 13 novembre a reproduit, d'après *le Journal des Débats*, l'interview suivante de l'abbé Lemire :

La note publiée par les journaux, a déclaré M. Lemire, est un peu sommaire et les paroles qui me sont prêtées ne sont pas tout à fait exactes. A la réunion tenue à Hazebrouck par mes amis, le président de la Ligue républicaine a fait connaître la démarche faite auprès de Mgr Charost. « Avez-vous quelque chose à reprocher à M. Lemire comme prêtre ? » lui ont-ils demandé. « Rien », a répondu le prélat. « Cela nous suffit, ont répliqué ses interlocuteurs. Comme homme politique, il nous appartient ». Prenant acte de ces paroles, j'ai alors dit à l'assemblée : « Prêtre, je suis, député, je reste, étant, d'un côté, sans reproche et de l'autre sans peur. Par conséquent, en avant pour la campagne électorale ». La situation est, pour moi, très claire, continue le député d'Hazebrouck. Elle le sera de même pour tous ceux qui voudront prendre connaissance des documents qui l'établissent et que vient de publier le journal de mes amis, le *Cri des Flandres*, dans son numéro du 9 novembre. La condition particulière des ecclésiastiques, au point de vue de l'éligibilité, a été fixée par une décision de la « Sacrée Congrégation des Affaires ecclésiastiques extraordinaires » en date du 2 avril 1906. Elle impose à tous les candidats engagés dans les Ordres « le consentement de leur propre Ordinaire et de l'Ordinaire du lieu où ils désirent se présenter ». Or,



cette décision générale, il a été reconnu expressément, par une lettre de S. E. le cardinal Merry del Val, datée du 22 avril 1906, qu'elle « ne s'applique pas aux ecclésiastiques qui étaient déjà députés dans la dernière législature ».

— Mais, cette exception en votre faveur n'a-t-elle pas disparu par suite du décret de la Consistoriale de mai dernier ?

— Pardon ! D'abord, il ne s'agit pas d'une exception ; je jouis d'une exemption, ce qui est très différent. L'exception est une libéralité, l'exemption existe d'elle-même et garde sa valeur permanente ; elle repose sur un titre réel qui est l'état de fait, la possession d'état. C'est un principe qu'aucune loi n'a d'effet rétroactif.

Mais, il y a plus. Le décret de la Sacrée Congrégation consistoriale repose sur une confusion. Il répond à la question posée de savoir « si la décision de 1906 reste en vigueur, maintenant que doit prendre fin en France la loi civile qui empêche que les ecclésiastiques ne soient élus à la fonction de députés dans la Chambre législative de la République et à d'autres semblables offices ». Or, l'allusion faite ici à la loi de Séparation vise l'article 40 de cette loi. Cet article ne s'occupe nullement du mandat législatif, il dispose simplement que : « Pendant huit années, à dater du jour de la promulgation de la présente loi, les ministres des divers cultes seront inéligibles aux fonctions municipales dans la commune où ils exercent leurs fonctions ecclésiastiques ». La réponse de la Consistoriale, donnée à propos de cet article 40 ne vise donc que le point de savoir, s'il faut étendre aux élections municipales les règles de discipline ecclésiastique établies en 1906 pour le mandat législatif. Or, encore une fois, de ces règles, l'abbé Gayraud et moi, nous avons été formellement et expressément exempts.

— Mais, ne pensez-vous pas que la Consistoriale a cependant bien entendu envisager même votre cas, lorsqu'elle déclare que la décision de 1906 « était en vigueur pour tous les ecclésiastiques, de quelque ordre et de quelque condition qu'ils soient, même si peut-être auparavant, ils ont obtenu les fonctions ci-dessus indiquées ? »

— Je n'ai pas de raison de le penser. Dans une loi, le texte importe seul ; l'intention n'a pas à se présumer : *quantum donat, tantum valet*. La Consistoriale répond qu'il faut étendre aux élections municipales l'obligation imposée en 1906 aux candidats à la députation. Or, de cette obligation, je suis exempt, et l'exemption ne se prescrit ni ne s'abroge par une équivoque.

— On lit dans *la Croix* du 10 novembre :

Mgr Charost ayant officiellement interdit, en vertu de son autorité spirituelle sur Hazebrouck, à M. l'abbé Lemire de se présenter aux prochaines élections législatives, celui-ci, dans une interview donnée au *Temps*, annonce la publication des documents relatifs à cette question.

Aucun document passé ne pourra prévaloir contre le fait 1° que la Congrégation Consistoriale, dans son décret du 9 mai 1913, a déclaré qu'une



autorisation de candidature était nécessaire même aux prêtres qui exerçaient précédemment un mandat électoral, et 2° que Mgr Charost refuse à l'abbé Lemire cette autorisation.

Lors donc que le *Temps* conclut que M. Lemire sera candidat, c'est une révolte sacerdotale qu'il annonce, et lorsqu'il donne pour titre à son article : *L'Evêque auxiliaire de Cambrai contre l'abbé Lemire*, il se trompe, il aurait dû écrire : *L'abbé Lemire contre l'autorité légitime.*

— *La Croix*, du 13 novembre, examine le cas de l'abbé Lemire dans un vigoureux article de Cyr :

Le cas de M. Lemire est posé devant l'opinion publique. Il n'intéresse plus seulement une circonscription électorale, ni même un département. Partout en France, dans le monde radico-maçonnique, curieux et ironique, aussi bien que parmi les catholiques, anxieux et attristés, on se demande si, au printemps prochain, le député-prêtre prendra le sage parti de la retraite ou tentera de retourner à la Chambre « par le chemin de la révolte ». Car l'alternative est très nette. Elle n'offre plus aucune échappatoire.

Voici, en deux mots, la situation, que M. Lemire a noyée dans un flot de petits papiers et de détails rétrospectifs et superflus au cours de ses confidences sacerdotales aux protestants du *Temps.*

Le 2 avril 1906, la Cour romaine prit un décret interdisant à tous les ecclésiastiques de se présenter à un siège de député, sans l'autorisation expresse de leur évêque et de l'évêque du lieu où ils voudraient se présenter. Le texte imprimé de ce décret fut envoyé à tous les évêques de France. Mais l'exemplaire adressé à Cambrai et à Quimper (où M. l'abbé Gayraud était député sortant) était accompagné d'une note manuscrite de la Secrétairerie d'Etat portant qu'en ce qui concernait les ecclésiastiques faisant jusque-là partie de la Chambre et désireux de se représenter, le Saint-Siège faisait dire « qu'il était prudent de ne pas s'y opposer ». *E prudente non opporsi.* C'était une simple note hors-décret et d'un caractère purement administratif. M. Lemire prétendit y voir un privilège lui créant un droit viager d'exception.

Mais un autre décret, daté du 9 mai 1913, anéantit cette prétention en renouvelant celui de 1906, en l'étendant à tous les mandats électifs et en stipulant expressément que l'interdiction s'applique « même aux ecclésiastiques qui auraient jusque-là obtenu quelqu'un de ces mandats ». C'était net. M. Lemire néanmoins émit de nouveau, dans plusieurs discours à ses électeurs, la prétention d'user encore à l'avenir du « privilège » dont il avait bénéficié en 1906. Nous *savons*, et M. Lemire *sait*, que la Cour romaine, consultée derechef, a répondu récemment que « le prêtre Jules Lemire était soumis, comme tous les autres, au droit commun. Donc, ainsi que nous le disions plus haut, il n'y a plus d'échappatoire possible : M. Lemire ne peut plus prétendre à aucune fonction élective sans la permission expresse de son Ordinaire. Or, Mgr Charost, dans une lettre de belle tenue pastorale, vient d'annoncer officiellement au député d'Hazebrouck que cette autorisation indispensable, il la lui refuserait. Et ici, il nous paraît utile de faire



connaître au grand public ce que l'on sait fort bien dans le Nord et qu'on ignore trop au dehors.

Des radicaux et même des catholiques libéraux affirment ou insinuent que cette grave décision épiscopale, conforme d'ailleurs à celle qu'avait prise et signifiée à l'intéressé le regretté Mgr Delamaire, s'inspire d'arrière-pensées politiques. On va même jusqu'à dire qu'elle est le fruit de menées royalistes. Rien de plus injurieux pour l'éminent auxiliaire de Cambrai qui a formellement annoncé, en arrivant à Lille, que jamais une préoccupation politique ne pèserait sur son action épiscopale. Evêque il est, et toujours il agira en évêque. Rien de plus manifestement faux non plus, car, étant donné le mal énorme que fait M. Lemire dans la région, aucun chef de diocèse ne tolèrerait la prolongation d'un tel désordre. Sans parler de son attitude à la Chambre, de certains de ses discours à la tribune, comme celui du 11 novembre 1907 qui eut un si douloureux retentissement ; sans parler, dis-je, de son action parlementaire qui a si souvent et depuis si longtemps déçu ses plus sincères partisans, M. Lemire est devenu, dans les Flandres, le porte-drapeau du parti « anticlérical » ou mieux antireligieux. Depuis nombre d'années, mais surtout depuis 1910, où il a vu, pour la première fois, sa situation menacée par une candidature de droite, le député d'Hazebrouck a lié partie avec les pires éléments de la contrée. Au lieu de désarmer l'opposition croissante des catholiques par une plus grande rectitude de tenue et de langage, il s'est plongé dans la gauche à tête perdue. Ce prêtre est devenu, en chaque commune, l'homme néfaste autour duquel se polarisent tous les mauvais esprits et les mécréants, confondus avec une minorité de catholiques aveugles, qu'ensorcellent son incessante campagne, son journal trois fois condamné par Mgr Delamaire et ses discours de tribun humanitaire. Chaque semaine, et plus souvent, il s'en va par les villes et les bourgades de la catholique Flandre pour prêcher la défense de sa politique « républicaine ». Et, pour se rendre compte de cette politique soi-disant républicaine, il suffit de savoir quels missionnaires laïcs il emmène avec lui pour prendre la parole. Tantôt, c'est le F.·. Dron, vice-président radical de la Chambre, député et maire de Tourcoing où, depuis vingt-cinq ans, il mène la lutte antireligieuse, interdit les processions et administre en sectaire fanatique. Tantôt, c'est M. Daniel Vincent, député radical-socialiste du Nord, bien connu par ses votes antireligieux, et qui, cet été, interrompait M. Barrès à la tribune pour déclarer que si le gouvernement s'avisait de causer avec Rome, il s'y opposerait. Tantôt, c'est le député radical des Ardennes qui a, lui aussi, les mains sales de tant de votes sacrilèges. Ou bien, c'est le sénateur radical Potié, ou bien le député non moins radical du même nom et du même sang. Dans un de ses discours, le F.·. Dron, traça, dit son journal maçonnique, le *Progrès du Nord*, le « programme scolaire de la République ». Il le fit, évidemment, en digne disciple et ami du F.·. Jean Macé et en digne laïcisateur. Cela n'empêcha pas M. Lemire de le remercier ensuite, « au nom des Flandres, de l'éclatante consécration donnée de la politique suivie dans ce pays », assurant à ses auditeurs « qu'on le trouverait toujours, lui, Lemire, avec les vrais militants pour la défense et le triomphe de la République ».



M. Lemire a un Comité électoral dénommé l' « Union républicaine ». Ce n'est pas ce qu'on lui reproche. C'est son droit. Mais ce qui scandalise et révolte les populations ferventes des Flandres, c'est que le président d'honneur de ce Comité soit le sénateur radical Trystram, et que des hommes comme les députés Dron et Vincent en soient membres d'honneur solennellement proclamés par des catholiques et des Libres-Penseurs rangés sous la houlette d'un prêtre. M. Lemire a un état-major. On y voit un impie notoire qui, jusqu'en ces dernières années, haïssait M. Lemire et lui tournait le dos parce qu'il est prêtre. On y voit un Franc-Maçon incontestable, que M. Lemire fit élire conseiller général et qui, le 7 octobre dernier, en l'assemblée départementale du Nord, votait pour la motion des socialistes tendant « à la suppression de la circulaire Barthou en date du 11 juillet 1913, sur les manuels scolaires ». Et savez-vous qui est désigné pour convoquer les amis de M. Lemire à une réunion où il doit parler dimanche prochain en un des plus pieux villages des Flandres ? Un radical, marié civilement !

M. Lemire a un journal, et cette feuille indigne attaque les curés pour leurs prêches contre l'enseignement sans Dieu, fait une guerre acharnée aux municipalités catholiques, publie des réclames pour les institutions les plus laïques, s'élève contre la R. P. scolaire, etc. Et de cette campagne forcenée, de cette agitation permanente résultent, à l'ombre de tous les clochers de la belle Flandre, jadis si paisible et si unie dans sa foi, des divisions violentes, des disputes aigues qui, disait ces jours-ci un lemiriste, se régleront bientôt par le couteau ou le browning. Et ce n'est pas seulement dans sa circonscription d'Hazebrouck, c'est dans toute la Flandre, à Dunkerque, à Bailleul, à Merville, à Estaires, dans des circonscriptions représentées par des députés catholiques, que M. Lemire promène, par ses missions laïques, la torche incendiaire des haines civiles. Il faut bien prévoir l'application possible d'un scrutin de liste aux prochaines élections et préparer ainsi la victoire, dans la circonscription élargie, de la liste radicale Lemire.

Comprend-on, après cela, le cri de détresse que faisaient entendre récemment les plus qualifiés des curés des Flandres, débordés, submergés, désespérés par cette tempête d'anticléricalisme déchaînée par un de leurs frères en sacerdoce ? Comprend-on que Mgr Delamaire, le premier, ait voulu mettre un terme à cette situation intolérable et que son auxiliaire et successeur à Lille s'emploie, lui aussi, pour amener M. Lemire à l'impossibilité de nuire davantage ? Franchement, quel catholique, si libéral soit-il, peut admettre que le rôle d'un prêtre et la place d'une soutane soient dans pareilles équipées ? M. Lemire parlait, l'autre jour, des « larmes de rage » que lui avait arrachées la perspective de ne plus retourner au Palais-Bourbon où on lui donne du « doux abbé » tant qu'il veut. On comprendrait mieux et l'on souhaiterait plutôt des larmes de regret et de repentir chez un prêtre qui sait son Evangile où il est écrit : « Malheur à celui par qui le scandale arrive ! »

Documents épiscopaux. — Le 15 novembre, Mgr Charost, évêque de Lille, écrivait à M. l'abbé Lemire :



« Monsieur l'abbé,

« Je vous ai écrit que vos conférences, dans les conditions où elles se produisent, constituaient un scandale public et un péril religieux. Les distinctions par lesquelles vous tentez de soustraire vos actes à l'autorité de l'Eglise augmentent le mal commis ; elles sont gravement erronées, elles contredisent la règle doctrinale posée par Léon XIII et Pie X. Le premier déclare qu'il n'est pas permis de suivre deux lignes de conduite, l'une dans le particulier, l'autre en public, de façon à respecter l'Eglise dans sa vie privée et à la rejeter dans la vie publique. Ce serait là accomplir en même temps l'honnête et le mal. Le second a affirmé l'autorité de l'Eglise en toutes les matières qui touchent de quelque façon que ce soit, à la conscience ; je n'ai pas même besoin d'écarter votre « exemption » périmée en 1906, il n'est question en ce moment que de vos conférences pour le trouble profond qu'elles apportent dans l'esprit chrétien, jadis si paisible et si uni de la catholique Flandre, de la large voie ouverte par elles au radicalisme antireligieux et maçonnique. Votre prétendue exemption vous exempte-t-elle des responsabilités redoutables que vous encourez, de l'obéissance due aux ordres du Souverain-Pontife qui prescrit sans cesse et avant tout l'union des catholiques ?

« Je vous ai dit, dans mon premier entretien, que je porterais avec vous la condescendance aussi loin qu'il me serait possible. Un mois s'est écoulé depuis lors. Si je vous laissais faire plus longtemps, je desservirais la cause de l'Eglise ; elle m'est infiniment plus précieuse que la situation « que je vais compromettre », m'écrivent vos amis. Je vous interdis donc, en vertu de mon autorité épiscopale, de continuer vos conférences, et je vous donne jusqu'à mercredi soir pour faire acte de soumission à cette défense. Passé ce délai, je publierai ma lettre et prendrai les sanctions auxquelles vous m'aurez obligé ».

Mgr Charost ajoute en *post-scriptum* :

« L'intimation de la défense portée dans cette lettre fut reçue par M. Lemire le dimanche matin 16 novembre, l'avis de réception de la poste en fait foi. Le soir même, l'abbé Lemire donna sa conférence de Pont-de-Nieppe ; le dimanche 23, il donna celle de Steenvoorde, et le dimanche 30, celle de Staple.

« M. Lemire, entre temps, me répondit : sa lettre fut toute de discussion et finalement d'insoumission. Elle m'arriva par le même courrier qui m'apporta ma nomination au siège épiscopal de Lille ; celle-ci fut, de ce fait, bien assombrie pour moi, et je ne veux pas faire coïncider dans ma vie cette nomination avec une mesure qui m'est très pénible. Je voulais, d'autre part, laisser à quelques interventions amicales et très délicates qui s'offrirent à moi et que j'ai encouragées, le temps de s'exercer auprès de M. l'abbé Lemire, mais elles n'ont pas abouti ».



Autre lettre de Sa Grandeur :

Lille, le 18 novembre 1913.

Monsieur le directeur,

Le décret consistorial du 9 mai règle si clairement la situation électorale de M. l'abbé Lemire, que personne, au début, ne s'y est mépris.

Je regrette pour M. Lemire qu'au lieu de penser à la dignité de la soumission, il n'ait songé qu'aux échappatoires, en face d'un décret daté de 1913, que le Souverain Pontife revêt de son autorité souveraine, ordonnant qu'il soit « de droit public » et « religieusement observé ». Il a cru possible de se dérober au moyen d'un communiqué qui date de 1906, qui n'affecte ni la teneur, ni la forme juridique, qui ne fait mention d'aucun droit et dont, enfin, les dispositions sont expressément rappelées et retirées par le décret de 1913.

M. Lemire ne s'abuse pas, je pense, sur la valeur rationnelle de son procédé, mais celle-ci dans notre régime d'opinion et de presse n'est pas nécessaire pour créer un doute : c'est tout ce que l'on veut. Je veux, moi, ôter la possibilité du doute : je vous prie donc de publier la pièce officielle suivante. Elle m'a été remise à la fin de septembre. La Sacrée Congrégation Consistoriale y donne l'interprétation de son propre décret. L'interprétation a donc la valeur du décret lui-même.

Sacrée Congrégation Consistoriale

Cette question ayant été posée : « Y at-il encore une exception et pourrait-on la soutenir à un titre quelconque, vis-à-vis de l'obligation qui incombe aux ecclésiastiques de ne pas briguer et de ne pas accepter un mandat de député sans avoir obtenu la permission de leur propre Ordinaire de la circonscription ?»

La Sacrée Congrégation Consistoriale ayant mûrement pesé les déclarations antérieures, qui ont été faites sur ce point, en d'autres temps, a jugé qu'il fallait répondre ainsi qu'il suit :

Toute exception, à supposer qu'elle ait pu avoir lieu, a totalement cessé, et le droit établi a été remis en vigueur en toute sa généralité.

Donné à Rome, au palais de la Sacrée Congrégation Consistoriale, le 27 septembre 1913.

Rome n'entre pas ici dans les questions de lieux et de personnes. Elle dit le droit. Elle laisse à la conscience et à la prudence des évêques le soin de statuer en fait. M. Lemire ne « possède actuellement aucune exception qu'il puisse soutenir à un titre quelconque ». Voilà le droit. M. Lemire le sait. Je lui ai, en effet, lu à deux reprises, dans notre entretien du 16 octobre, l'interprétation péremptoire de la Consistoriale. Est-il expédient de donner à M. Lemire l'autorisation ? Voilà le point de fait. Je l'ai tranché sous ma propre responsabilité. J'assume celle-ci tout entière. Personne n'a pesé sur moi ni n'a essayé de le faire, ni ne réussirait à le faire. Ce qui pèse, hélas ! sur nous de tout le poids de l'obstination de M. Lemire, c'est cette candidature de prêtre, que le bloc impie enfonce comme un coin, pour rom-



pre la vieille cohésion religieuse des Flandres, contre laquelle jusqu'ici rien n'avait prévalu.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de mes bien dévoués sentiments.

ALEXIS,
Evêque de Miletopolis

Libre-Pensée

ALLEMAGNE. — On lit dans le *Bulletin de l'Agence Roma*, du 8 novembre :

Il existe en Allemagne une association appelée *Mutterschutz* (Défense de la Maternité) dont le but avoué est de secourir matériellement et moralement les malheureuses filles-mères. Voilà, se dira-t-on, une œuvre bien charitable. Soit, mais elle se fait aussi la propagatrice d'idées autorisant le commerce des sexes hors du mariage et s'occupe surtout d'obtenir aux mères et aux enfants illégitimes les droits des enfants légitimes. Naguère, elle a tenu une réunion pour les étudiants des deux sexes, dont le thème était : *La misère sexuelle des étudiants.* Les rapporteurs étaient Mlle la docteresse Hélène Stocker, l'Egerie de la Mutterschutz et le docteur Theilhaber. Tous deux ont déclaré sans périphrases que la continence absolue était trop difficile et que, partant, on ne pouvait pas l'exiger des étudiants. Les conférenciers citaient une statistique d'après laquelle, parmi 100 étudiants d'Université, il n'y en a qu'un seul qui soit continent ; la plupart des autres (de 50 à 75 %) s'abandonnent à la *Vénus Vaga* et en rapportent pour la plupart des infections. Pas un mot sur la nécessité, ne fût-ce que relative, de dominer ses passions. Les deux conférenciers ne firent que des variations sur le conseil de « jouir de sa vie en des formes honnêtes ». Ce fut un pasteur protestant défroqué qui vint commenter ce conseil. Il confessait publiquement qu'étant marié depuis 17 ans, il lui a été impossible de vivre en monogamie, que du reste, sa femme le savait et y consentait. Cet ex-pasteur, aujourd'hui directeur d'un orphelinat, a résumé ses conseils en ces termes : « Gardez-vous de la masturbation et de la prostitution, mais prenez une amie honnête ou un ami dans votre chambre ».

— On lit dans le *Bulletin de l'Agence Roma*, du 19 novembre :

On sait qu'à Munich une permission du gouvernement a accordé aux pères de famille qui le désirent, de faire donner à leurs enfants, au lieu de l'instruction religieuse, une instruction de morale laïque, c'est-à-dire athée. Cette concession a été la cause de la présentation, par la fédération des prêtres chargés de l'inspection des écoles publiques, d'un memorandum au Parlement, pour protester contre cet enseignement antichrétien. Le memorandum conteste la légalité de la rétribution accordée par l'Etat à cet enseignement. En effet, selon la loi, ceux qui professent une religion non reconnue



par l'Etat, — et l'Athéisme n'est pas reconnu par l'Etat. — s'ils veulent que leurs enfants jouissent d'une instruction religieuse, doivent y pourvoir à leurs frais.

— Le *Bulletin de l'Agence Roma* rapporte (24 novembre) que M. Oswald annonce, dans le *Monistische Jahrundert*, l'insuccès du Convent moniste qu'il avait fondé. Les membres s'en sont séparés, mais le grand pontife du monisme paraît songer à reprendre sa tentative sur de nouvelles bases.

— On lit dans le *Bulletin de l'Agence Roma*, du 18 novembre :

Le Comité Konfessionlos avait annoncé à Berlin douze grandes réunions qui devaient avoir lieu le 1er novembre, fête protestante, sous le nom de Jour de Pénitence. La police a interdit ces réunions, bien qu'elles eussent été déjà autorisées dans certains quartiers de la ville. Le Comité a, en protestant, remis les réunions aux 20 et 21.

— Les réunions des Konfessionlos du 20 novembre ont eu ce résultat d'obtenir l'adhésion de 4.209 personnes au programme des organisateurs. (*Bulletin de l'Agence Roma*, 24 novembre).

— On lit dans le *Bulletin de l'Agence Roma* (29 novembre) :

La présidence générale de la Ligue Evangélique s'est occupée de l'agitation organisée par le cercle Konfessionlos. Elle estime que l'existence d'environ 3.000 sections locales du Comité Konfessionlos révèle une situation d'une gravité extrême. La présidence est hostile, cependant, au projet de rendre plus difficile la sortie de l'Eglise par l'augmentation des taxes, mesure tout à fait insuffisante. Au contraire, elle a résolu d'opposer une résistance plus prompte et efficace aux attaques contre l'Eglise Evangélique, le Protestantisme et la religion.

AUTRICHE-HONGRIE. — On lit dans le *Bulletin de l'Agence Roma*, du 13 novembre :

Les courants se font de plus en plus sentir parmi les Ruthènes de Galicie. Lors du Congrès des étudiants radicaux, il a été voté une résolution exigeant que les aconfessionnels fissent déclaration de leur aconfessionnalité. Ensuite, il s'est organisé à Leopol une communauté aconfessionnelle. Cette communauté vient de lancer un appel à tous les étudiants et non étudiants qui, d'une part, n'ont aucun lien avec l'Eglise à laquelle ils appartiennent, et de l'autre, veulent régler leur vie selon leur mentalité et reconnaissent le besoin de fonder une association de tous ceux qui ont rompu avec l'Eglise. La circulaire fait appel à la philosophie athée élaborée en Occident et engage à se délivrer des influences cléricales. La communauté aconfessionnelle veut délivrer l'âme humaine des liens des lois injustes. Dans un article du



Diloo. M. Lazymskii, l'un des fondateurs de la Communauté aconfessionnelle, convie récemment ses lecteurs à déclarer officiellement leur aconfessionnalité en disant que leurs enfants auraient gagné à cette déclaration d'avoir une matière de moins à étudier dans les écoles. Les parents, qui suivront ce conseil, collaboreront à l'affranchissement du domaine scolaire de l'influence de l'Église. Ce sera aussi s'affranchir des prescriptions législatives sur l'indissolubilité du mariage catholique et aboutir à la réforme de la loi sur le mariage.

— La *Lanterne*, du 22 novembre, annonce la protestation de toutes les associations de lutte anticléricale au sujet des faits suivants :

Mardi 18, la police de Prague s'est brusquement abattue sur la *Volna Myslenka* et sur tous les autres journaux de Libre-Pensée. Tout a été bouleversé, saccagé, emporté : publications et meubles. Des ballots de livres et de brochures ont été saisis pour être livrés aux autorités. Par là-même, il était avéré que l'opération était dirigée contre des opinions désagréables au gouvernement de Sa Majesté Très Catholique l'Empereur d'Autriche-Hongrie.

Même assaut a été ensuite donné à la société *Crematorium* et à une autre société dite *Demosthenes*, parce que le titre de *Société de Libre-Pensée* n'a jamais été accepté par les fonctionnaires chargés « d'enregistrer » les associations existantes. Là encore, les registres d'inscription des membres ont été enlevés.

— D'après le *Bulletin de l'Agence Roma*, du 22 novembre, la saisie et la mise sous scellés se sont étendues aux bureaux de la société *Crematorium*, de la *Demosthenes* et de la société pour la réforme du droit matrimonial. La cause de la fermeture de ces diverses sociétés serait une sentence du 7 octobre 1911 qui constate la constitution illégale de ces sociétés.

Espagne. — Des protestations se sont bruyamment produites dans la presse libre-penseuse au sujet d'un incident récent. Le colonel d'artillerie Labrador, qui appartient à la religion réformée, a refusé d'assister, en service commandé, à une messe officielle. Ordre a été donné par le ministre de la guerre de traduire le colonel Labrador en Conseil de guerre pour refus d'obéissance en service commandé. Les Libres-Penseurs ont pris feu aussitôt et ont tenu des meetings de protestation.

— Le *Progreso* de Barcelone annonce le 1er novembre que M. Lucien Vislongen, président de la Libre-Pensée de Bruxelles, secrétaire général de la Fédération des Sociétés de Libre-Pensée de Belgique, M. Cristobal Litran, rédacteur du *Progreso*, Pedro Domenech, adjoint au maire du 10e district municipal, J. Dorca et Alfredo Messeguer, administrateur de la Maison d'édition



des Publications de l'Ecole Moderne iront, ce jour-là, déposer un souvenir sur la tombe de Francisco Ferrer.

France. — *L'Homme Libre*, du 6 novembre 1913, annonce qu'après une vive discussion, le Conseil municipal de Lyon a voté une subvention de 10.000 francs, destinée à l'érection d'une statue à la mémoire d'Etienne Dolet.

— On lit dans le *Radical* du 6 novembre :

L'Union fédérative de la Libre-Pensée française, réunie en séance de Conseil interfédéral, invite le gouvernement de la République française à proposer et à faire voter immédiatement le projet de loi sur la fréquentation scolaire et les mesures nécessaires à la défense de l'école laïque.

— Le cercle Berthelot a donné le 14 novembre une soirée amicale en l'honneur de M. Magalhaès Lima, sénateur portugais, organisateur du récent Congrès de la Libre-Pensée à Lisbonne. *La Lanterne* rend compte de la fête dans les termes suivants (15 novembre) :

M. J.-L. Breton, député du Cher, vice-président du Cercle, a dit la bienvenue à M. Magalhaès Lima, et affirmé la sympathie française pour la jeune République portugaise, alors que les monarchistes multiplient leurs efforts pour l'ébranler. M. Victor Charbonnel a rappelé l'accueil enthousiaste fait par les républicains de Lisbonne aux délégués français, lors du Congrès de la Libre-Pensée. M. Xavier de Carvalho a associé la République brésilienne à la République portugaise, dans l'hommage des Libres-Penseurs. Mme Avril de Sainte-Croix, s'adressant à M. Magalhaès Lima, a évoqué les souvenirs de lutte commune. Enfin, l'éminent sénateur de la République portugaise a exposé l'œuvre de réparation et de réorganisation nationale accomplie magnifiquement en trois années par les républicains de son pays. Il s'est élevé avec émotion contre la campagne de calomnies menée dans tous les pays par la presse cléricale, sur l'ordre de Rome. Mais on ne touchera pas aux libertés portugaises, car ce serait porter atteinte à toutes les libertés dans le monde. Le peuple le sait et voilà pourquoi avec une ardeur invincible, il défend la République qu'il a faite.

Puis le vin de Porto et de Champagne ont été servis.

Dans une cordialité enthousiaste, M. J.-L. Breton a invité les membres du Cercle et leurs hôtes à boire aux deux Républiques, du Portugal et de France. Enfin, M. Lamzenberg a félicité éloquemment Magalhaès Lima d'avoir été si heureux prophète le jour où, dans une réunion de Libres-Penseurs amis, il annonça que la République allait libérer les consciences et briser la tyrannie des Bragance. Cela date de quelques années à peine, de la veille de la Révolution. C'est une grande joie de voir le plus beau des rêves devenir réalité.



Au cours de la soirée, le Cercle avait inauguré, dans la grande salle, le buste de Diderot et aussi un beau portrait de M. Manuel de Arriaga, président de la République portugaise, portrait offert par un membre du Cercle, le général Constantino de Brito, député de Lisbonne. Le télégramme suivant a été adressé, au nom de l'assemblée, au président de la République, à Lisbonne. « Le Cercle civique Berthelot vient d'inaugurer votre portrait dans sa grande salle de réunion et vous adresse ses salutations respectueuses et sa sympathie républicaine, ainsi que ses remerciements pour l'accueil fait à ses délégués à votre palais de la présidence ». MM. Beauvisage, sénateur du Rhône, Chopinet, député de l'Oise, Jean Barès, le professeur Duboy, de l'Université de Lausanne, assistaient à cette belle soirée.

— La Sorbonne a jugé nécessaire de célébrer, le 15 novembre, la fête du bi-centenaire de Diderot, ou plutôt elle a prêté pour ce jour son grand amphithéâtre au Cercle populaire de l'Enseignement laïque. Un collaborateur de la *Libre Parole* (16 novembre 1913) en rend compte dans les termes suivants :

M. Poincaré assistait à la cérémonie ainsi que MM. Antonin Dubost, Deschanel, Dessoye, René Renoult, etc...

Entre deux morceaux de musique exécutés par la garde républicaine, le sombre raseur Painlevé intercala un long discours. Puis, ce fut le tour de M. Georges Lecomte, président de la Société des Gens de lettres, et de M. Louis Martin, sénateur du Var. Il y eut même un poème en vers du sieur Emile Blémont, « homme de lettres », récité par M. Sylvain. M. Barthou parla le dernier. Le président du Conseil prononça un discours académique — ou plutôt de candidat à l'Académie — et dans lequel il s'attacha surtout à analyser chacun des ouvrages de Diderot au point de vue littéraire. Il ne put pourtant se dispenser de formuler un court jugement sur la partie morale de l'œuvre. Il dut reconnaître qu'il y a dans cette œuvre « du meilleur et du pire, des sentiments élevés et des gravelures, des idées profondes et des plaisanteries grossières ». Il ne nia point non plus le tort que ses hardiesses spéculatives, mises en pratique, auraient fait aux idées de morale, de civilisation et de progrès. M. Barthou ajouta même : « Il n'est heureusement pas vrai qu'il n'y ait ni vice, ni vertu et que la bienfaisance, comme Diderot le disait, soit simplement une bonne fortune. Il n'est pas vrai davantage qu'il n'y ait point d'action qui mérite le louange ou le blâme. La théorie de Diderot, en supprimant la liberté individuelle, anéantirait le droit social et conduirait, par l'irresponsabilité, à l'anarchie ». Et, après avoir ainsi démoli son « héros », il en dressa les morceaux sur un piédestal enguirlandé de fleurs de rhétorique ! »

— On lit dans le *Radical* du 8 novembre :

Le congrès départemental annuel des associations de libre pensée de Seine-et-Marne se tiendra à Moret-sur-Loing, demain dimanche



9 novembre 1913, salle de la Justice de paix (hôtel de ville de Moret), à dix heures.

Ordre du jour : Compte-rendu moral et financier ; Renouvellement du bureau de la Fédération. Examen des vœux : 1° Défense de l'Ecole laïque. Projets en discussion. Subvention aux œuvres post-scolaires ; 2° Examen de la circulaire Barthou accordant aux pères de famille le droit d'intervenir dans le choix des manuels scolaires ; 3° Monopole de l'enseignement primaire ; 4° Neutralité de l'Etat (circulaire Baudin sur la participation de notre marine aux pompes du vendredi saint) ; 5° Neutralité des obsèques célébrées aux frais de l'Etat ; 6° Amnistie de tous les délits commis à l'occasion de la loi de trois ans par des civils et des militaires.

Choix de la ville où se tiendra le prochain congrès.

Conférence publique, sous la présidence du citoyen Dumesnil, député, avec le concours des citoyens Rigault, vice-président des Jeunesses républicaines ; Ed. Bloch, publiciste, directeur politique du journal les *Droits de l'Homme*. Sujets traités : 1° Rôle de la Libre Pensée à l'heure actuelle ; 2° Diderot libre-penseur.

— *L'Homme libre*, du 9 novembre 1913, signale la déclaration de création, en date du 12 octobre, de la société de Libre-Pensée *L'Egalité*, de Villard-Bonnat (Isère). La nouvelle est accompagnée de ce commentaire :

Ils n'y vont pas de main morte à Villard-Bonnat! Les libres-penseurs, qui font pourtant profession de scepticisme, ne doutent de rien dans la commune de Villard-Bonnat : ils vont triompher des préjugés ! Et de quoi donc encore ? Voilà tout un thème inépuisable pour plaisanteries de boulevardier.

Ces ironistes me permettront-ils de les chicaner un peu ? Je trouve au contraire que ces paysans d'un village perdu de l'Isère nous donnent un bel et bon exemple. Leur bonne volonté, même en ce qu'elle peut avoir d'un peu ridicule, ne laisse pas d'être touchante. Ils sont là quelques-uns, isolés dans leur campagne, et qui se réunissent. Pourquoi donc ? Pour ne pas accepter de croyance sans examen, d'opinion sans jugement, a dit Voltaire : pour combattre les préjugés.

Et cela montre l'obscur et profond travail d'émancipation intellectuelle, de libération morale qui s'opère en France depuis plus d'un siècle, de par la grâce du régime républicain. On peut sourire. Mais n'empêche que des petits faits analogues nous montrent l'impossibilité chez nous d'une revanche d'ancien régime.

Oui, tâchez, braves paysans de Villard-Bonnat, dans vos réunions du soir et vos veillées d'hiver, de combattre les préjugés. Vos ancêtres dauphinois qui, les premiers, acclamèrent dans vos âpres mon-



tagnes la Révolution, vous approuveraient. Votre travail n'est point perdu. Le labeur de chaque cellule concourt à la vie de l'organisme social.

— On lit dans le *Radical* du 21 novembre :

Le bureau de la Libre Pensée dieppoise, dans sa dernière réunion, considérant que la rentrée des classes s'est encore opérée au mois d'octobre dernier sans que le conseil municipal ait pris une détermination au sujet de la demande (à lui adressée au mois de septembre 1911, et rappelée depuis à maintes reprises) de la gratuité des fournitures scolaires à tous les élèves sans exception de nos *écoles* communales, avec l'autorisation du groupe, proteste contre la lenteur apportée par nos édiles pour donner satisfaction aux pères de famille qui envoient leurs enfants à l'école communale, demande que cette question figure à l'ordre du jour de la prochaine séance du conseil municipal, et, de plus, que nos édiles décident que la dépense à prévoir pour cette gratuité sera inscrite au budget primitif de la commune, décide, en outre, que copie de cette résolution sera adressée à la municipalité et à la presse.

— Le *Radical*, du 20 novembre 1913, rend compte en ces termes du Congrès des Libres-Penseurs réuni à Evreux :

Plus de quatre-vingts délégués des sociétés se sont rendus à l'appel de notre distingué ami, M. le docteur Félix Wagner. L'ordre du jour a été bien chargé et n'a pu être épuisé, mais la défense laïque a été abordée dans ses points essentiels, et tous les congressistes ont été d'accord pour demander au gouvernement de redoubler de vigilance, pour assurer le calme à l'école, en rétablissant l'autorité des programmes laïques basés sur l'enseignement des vérités historiques et scientifiques.

En ouvrant la séance, le docteur Wagner a rappelé « que dans l'état de déclin des convictions politiques, dans le désarroi social de l'heure présente, la libre pensée demeurait le dernier refuge de probité morale et laïque, et qu'il était de notre devoir d'user de toute l'énergie d'hommes libres pour éveiller la volonté de réagir contre cette désagrégation des volontés et des caractères, qui se manifeste dans de nombreux milieux sociaux et menace de déséquilibrer la direction morale des individus et de la société ». Le docteur Wagner a fait ressortir la progression dans la négligence de la défense de l'école laïque : la circulaire de M. Doumergue, qui a retiré aux préfets le droit de désigner les présidents de la distribution des prix dans les écoles primaires ; le décret de M. Guist'hau qui a décidé « que les délégués cantonaux ne pourront exiger ni que les exercices de la classe soient continués en leur présence, ni que les livres et les cahiers des clas-



ses leur soient présentés », etc. Ces concessions insolites faites au cléricalisme et à la réaction qui ne désarment jamais, ont produit la démoralisation, les fuites dans le parti républicain, et l'isolement de l'école.

Le docteur Wagner a déposé un ordre du jour très documenté qui a été voté à l'unanimité et aux applaudissements de tous les congressistes. « La fédération des libres penseurs considérant : que les lois, règlements et circulaires en usage depuis 1886 concernant le choix des livres scolaires, donnaient pleine satisfaction aux pères de famille républicains, que la loi de 1880 réformant celle de 1850 a enlevé au ministre le droit de dresser lui-même la liste des manuels à introduire dans les écoles, qu'elle ne lui a même pas laissé le droit de désigner les livres à interdire, qu'après un avis de la section permanente ou du conseil supérieur de l'instruction publique ». L'ordre du jour conclut en protestant contre toute concession nouvelle faite aux partis de la réaction, et contre toute capitulation devant les menaces des cléricaux, et invite les représentants républicains de l'Eure, membres du Parlement, à intervenir pour faire rapporter le décret et la circulaire qui portent atteinte à l'œuvre de Jules Ferry et de Paul Bert.

Plusieurs vœux ont été ensuite votés : 1° demandant le retrait de la circulaire du ministre de la marine sur la célébration du vendredi saint ; 2° demandant la grâce des condamnés militaires pour insoumission aux règlements. Le banquet a eu lieu ensuite, sous la présidence du docteur Wagner. Au champagne, de vigoureux discours ont été prononcés par MM. Gonju, Bazire, Baudruche, Mary et Noë, et par le docteur Wagner, qui a magnifié les libres penseuses, qui sont venues très nombreuses à cette belle fête de liberté de conscience et a levé son verre au progrès du rationalisme et à la défense de l'école laïque nationale.

PORTUGAL. — On lit dans le *Diario de noticias* de Lisbonne du 29 octobre :

Le 27 octobre a eu lieu au théâtre de Portalegre (Alemtejo) une séance de propagande de la Libre pensée sous la présidence de M. Bernardo Ramos. Divers orateurs s'y sont fait entendre et, entre chaque discours, la fanfare des pompiers exécutait son répertoire dans le foyer du théâtre. A la sortie, on organisa une marche aux flambeaux qui parcourut les principales rues de la ville et au cours de laquelle on acclama Libre Pensée, République et peuple portugais.

Malthusianisme

ALLEMAGNE. — On lit dans la *Génération consciente*, du 1er décembre :

S'il est vrai que la propagande néo-malthusienne n'est pas aussi



intense en Allemagne qu'en France, elle existe et a de la vitalité. Le professeur Wolf dit que là où la Social-démocratie met les pieds, la natalité diminue.

Etats-Unis. — Le Docteur Frank L. Poland, un des propagandistes néo-malthusiens les plus en vue des Etats-Unis, vient d'être poursuivi pour « criminal literature », c'est-à-dire pour distribution de tracts préconisant la limitation des naissances. Le docteur a été condamné à New-Concord (Ohio), à 40 dollars d'amende.

France. — Dans une conférence à l'Université populaire du Faubourg Saint-Antoine, Mme Aurel, romancière assez connue, a parlé sur la nécessité pour les ouvriers de procréer des enfants. La *Génération consciente* dit que la conférence n'a pas porté sur la population faubourienne et attaque vivement la conférencière. (1 décembre).

Suisse. — Le propagandiste néo-malthusien, M. Valentin Grandjean, a donné récemment, à Genève, une conférence au nouveau syndicat des blanchisseuses, repasseuses, etc.

Euthanasie

Euthanasie. — La *Vérité*, de Québec (22 novembre) rapporte, d'après la *Semaine religieuse* de Cambrai, que M. Salomon Reinach est un chaud partisan de l'Euthanasie :

On le comprend, la pratique légale de l'*euthanasie* serait pour les sectaires, juifs et francs-maçons, un grand triomphe. Des consultations, nous dit notre confrère de Cambrai, ont été demandées aux médecins. L'axiome de la médecine antique, formulé par Gallien, est qu'un médecin doit soigner son malade jusqu'à la dernière extrémité. C'est la prescription de la morale chrétienne. Nos médecins s'y conforment jusqu'ici. Aussi les réponses à cette consultation, publiées dans les journaux, témoignent de scrupules professionnels. La vraie réponse a été donnée par le Dr Eyraud : « La meilleure euthanasie, dit-il, ne peut être donnée que par une croyance ferme en une vie meilleure, où il est tenu compte de toutes nos souffrances. Ceux qui ont vu des chrétiens endurer leurs souffrances avec une résignation vraiment chrétienne sont bien persuadés qu'une conviction religieuse ferme est la meilleure euthanasie. Pour le croyant, la souffrance des derniers jours est une amie, une dernière grâce du Dieu juste et bon. Elle favorise, chez le pécheur, le repentir ; elle est pour lui une occasion suprême d'expier. Et ainsi, les terribles heures de la douleur, de l'agonie, peuvent devenir les meilleures de la vie. Pour l'homme sans



foi, au contraire, la douleur est une infortune, une ennemie dont il faut se défaire par le suicide ou l'homicide complaisant ». Les loges de la puissance judéo-maçonnique réussiront-elles à imposer aux peuples déchristianisés et matérialisés l'euthanasie légale. Nous pouvons le croire. La légalité recouvre déjà de son manteau bien des crimes, bien des monstruosités. Les ennemis du christianisme feront triompher, par exemple, le divorce et tant d'autres de leurs odieux projets aujourd'hui si universellement vulgarisés. D'ailleurs l'euthanasie s'impose naturellement dans les pays, comme en France, où l'impiété et la libre-pensée ont déjà mis à la mode et en vogue le suicide.

Etats-Unis. — La *Vérité,* de Québec (22 novembre) constate les progrès de l'Euthanasie aux Etats-Unis :

Cette invention du diable fait d'étonnants progrès dans notre monde matérialisé. L'*Euthanasie*, ou douce mort, est un pendant de la crémation; en langage chrétien, on appelle cela le suicide ou l'homicide, selon le cas. Un homme est-il devenu inutile par l'âge, malade, blessé, infirme, enfin est-il jugé incurable, le médecin, alors, pour le soustraire à la souffrance, lui administre l'*euthanasie*, c'est-à-dire le met à mort doucement, scientifiquement, sans douleur.

On a lu dans les notes laissées par Scott que le malheureux explorateur eut un instant l'idée de se débarrasser au moyen de drogues d'un de ses compagnons, Evans, qui était malade et souffrant. La conscience chrétienne de Scott (1) heureusement, se révolta, et Evans mourut de sa belle mort, au lieu d'être la première victime de l'euthanasie, au Pôle Sud.

Aux Etats-Unis, où le matérialisme cause de grands ravages, on rencontre de plus en plus des adeptes de l'*euthanasie*. On annonce qu'un projet de loi est déposé au parlement de Washington donnant à la pratique de l'*euthanasie* la consécration légale. Voici à titre documentaire les principaux passages de cet étrange et odieux projet de loi : 1° Toute personne atteinte de maladie incurable a le droit à l'euthanasie : 2° Ce droit est établi par le tribunal du ressort sur la demande du malade ; 3° A la suite de la requête, le tribunal prescrit un examen du malade par le médecin légiste, assisté de deux spécialistes. Sur la demande du malade, d'autres médecins pourront y assister. L'examen doit avoir lieu dans les huit jours qui suivent l'introduction de la requête. 4° Le procès-verbal de l'examen doit dire si, d'après la conviction scientifique des médecins, l'issue mortelle est plus probable que le recouvrement de l'aptitude permanente au travail. 5° Si l'examen établit la grande probabilité d'une issue mortelle, le tribunal accorde au malade le droit à l'euthanasie. Dans le cas contraire, la requête est repoussée ; 6° Quand un malade est tué

1. D'après les revues maçonniques, Scott était franc-maçon.



sans douleur sur demande formelle catégorique, l'auteur de la mort ne peut être poursuivi si le malade a obtenu le droit à l'euthanasie ou si l'autopsie établit qu'il était incurable. 7° Celui qui tue un malade sans son assentiment formel et catégorique est puni de la réclusion ; 8° Les paragraphes de 1 à 7 peuvent aussi, le cas échéant, être appliqués aux valétudinaires et aux infirmes.

Chez nous, sans doute, il s'écoulera encore bien des années avant que nos émancipés qui ont juré de mourir comme des chiens puissent se faire euthanasier.

Dans son roman original, *Le Maître de la Terre*, où il nous fait assister aux dernières années et à la fin du monde, Benson raconte plusieurs scènes d'euthanasie que l'*humanitarisme*, la religion des Loges maçonniques, avait introduite dans les usages et les mœurs au déclin du XX° siècle. Une de ces scènes se passe à Londres ; un immense bateau volant est venu s'abîmer sur une place publique écrasant sous ses débris passagers et piétons. Et, tandis qu'un prêtre, représentant l'antique christianisme, le crucifix à la main, donne aux mourants catholiques les derniers secours de la sainte religion, des hommes s'avancent portant des appareils d'euthanasie, et, au grand soulagement des *humanitaristes* qui composent la foule accourue, ils s'empressent de mettre fin aux souffrances des blessés en leur donnant la mort, scientifiquement.

Nécrologie

Autriche-Hongrie. — Nous apprenons la mort du Fr∴ Eduard Payr, décédé le 15 août. Il était rédacteur en chef du journal officiel de la Maçonnerie hongroise, qui paraissait à Budapest, en hongrois sous le titre de *Kelet*, en allemand sous le titre d'*Orient*. Cette publication a changé de forme depuis le décès du rédacteur en chef. Il était Vénérable d'honneur de la Loge *Neuschloss die allen Getreuen*, de Budapest.

France. — On lit dans l'*Echo de Paris* du 14 novembre 1913 :

Le *capitaine Pietri*, auteur d'un certain nombre d'ouvrages militaires qu'il signait « Pierre Félix », vient de mourir à Orléans. Il s'était affilié jadis à la franc-maçonnerie, mais il la quitta écœuré après l'affaire des fiches, et il était revenu à ses premières croyances. Ses obsèques auront lieu aujourd'hui en l'église Saint-Paterne.

Protestantisme

Allemagne. — On lit dans le *Bulletin de l'Agence Roma* du 10 novembre :

Pluseurs journaux allemands prétendent que le Vatican s'est éner-



giquement opposé à la candidature du Prince de Wied, qui est protestant, au trône d'Albanie. A les entendre, il aurait poussé le gouvernement italien à se prononcer contre cette candidature. Le gouvernement italien se serait montré favorable aux visées du Saint-Siège jusqu'aux élections générales, mais depuis que le vote est acquis, le Quirinal se serait prononcé en faveur du Prince de Weid. Ces racontars sont sans aucun fondement. La seule chose qui soit vraie, c'est que la *Gustav-Adolph-Verein*, la fameuse ligue de propagande protestante dans les pays catholiques, prépare une forte subvention pour sa propagande en Albanie sitôt que le Prince de Wied sera monté sur le trône de Scanderberg.

— On lit dans la correspondance d'Allemagne de la *Gazette de Liége*, les renseignements suivants sur les conséquences des mariages mixtes dans les différentes provinces de l'Empire. La *Revue Internationale des Sociétés Secrètes* a déjà fourni des renseignements sur ce sujet, notamment dans le numéro de novembre dernier (VI, 4570) :

Grâce à leur natalité plus forte, les catholiques augmentent constamment leur pourcentage en Allemagne. L'accroissement serait plus notable encore, si les mariages mixtes n'infligeaient à nos coreligionnaires de très sérieuses pertes. Le mal est surtout grand dans le centre et l'est de l'Empire. Ainsi, en 1911, à Berlin, 60 % des catholiques qui se sont mariés ont épousé des non catholiques. Par contre, la proportion descend à 10,4 en Westphalie et à 9,4 en Rhénanie. Si les mariages mixtes sont surtout nombreux dans les provinces protestantes, c'est aussi là que les pertes d'enfants sont les plus fortes pour le catholicisme. A Berlin, dans le Brandebourg et la Saxe prussienne, 75 % environ des enfants issus de mariages mixtes sont élevés dans le protestantisme ou l'athéisme. La Westphalie et la Rhénanie accusent, au contraire, un avantage pour les catholiques, mais bien faible. Dans tout l'empire, au 1er décembre 1910, on comptait, sur le total des enfants issus de mariages mixtes, 450.000 protestants et seulement 339.000 catholiques, soit une proportion de 57 % pour les premiers et de 43 seulement pour les seconds.

— On lit dans le *Bulletin de l'Agence Roma* du 27 novembre, cet épisode de lutte entre étudiants protestants et catholiques :

A Goettingue, les catholiques fêtaient le Centenaire constantinien, et un professeur prononçait un discours de circonstance. Au beau milieu du discours, des étudiants, en train de boire dans une salle voisine, envahirent bruyamment, en bras de chemise, la salle ou l'on fêtait le



Centenaire. On les pria de se retirer, mais ils refusèrent. Il y eut bagarre : il fallut expulser les envahisseurs.

— On lit dans le *Bulletin de l'Agence Roma* du 24 novembre :

A Myslovitz en Silésie, aux élections partielles au Conseil Municipal, les protestants se sont alliés avec les Juifs pour empêcher l'élection des candidats des Catholiques, qui forment presque la moitié de la population de la ville. Les Juifs ont posé comme condition de l'alliance que des cinq conseillers à élire, quatre seraient juifs et un seul protestant. Les protestants se sont exécutés.

— On lit dans le *Bulletin de l'Agence Roma* du 18 novembre :

Dans le Wurtemberg, comme ailleurs, les mariages mixtes deviennent de plus en plus dangereux. En 1912, sur 2336 mariages, 49 étaient mixtes. Moins du tiers ont été bénis par le clergé catholique ; 185 furent célébrés par un pasteur protestant et 204 n'eurent aucune bénédiction religieuse. D'autre part, en 1912, 32 catholiques sont passés au protestantisme et 12 protestants seulement se sont convertis au catholicisme.

Canada.— D'après la *Vérité*, de Québec, du 22 novembre, le divorce au Canada augmente dans de grandes proportions :

En 1903, il y eut cinq divorces accordés. En 1913 il y en a eu quarante-et-un, et il y a encore devant le Sénat vingt-quatre demandes. Et pourtant, comme le faisait remarquer un confrère, le divorce n'est pas une institution populaire chez nous ; il est dispendieux à obtenir ; il coûte au moins six cents piastres et souvent plus de mille piastres. Empressons-nous d'ajouter que le divorce, heureusement, exerce ses ravages presque exclusivement chez les protestants. Quand il se produit chez les catholiques, c'est, en général, au sein de ceux qui ont contracté des mariages mixtes. Ce qui prouve que l'Eglise a mille fois raison de défendre les mariages entre catholiques et protestants.

— Un correspondant de la *Vérité* de Québec (15 novembre) lui écrit de Winnipeg qu'il s'y est accompli un acte de banditisme extraordinaire :

Il s'agit de l'assaut du couvent catholique de Sainte-Marie, que dirigent les sœurs des Saints Noms de Jésus et de Marie. Les assaillants ne sont pas des bandits, mais bien des étudiants de la Kelvin High School, institution protestante. Au nombre d'une soixantaine, les étudiants envahirent, à 11 heures du soir, le couvent, brisèrent les



fenêtres et se précipitèrent vers le dortoir des élèves en poussant des cris sauvages et en brisant tout sur leur passage. Deux religieuses, d'un geste héroïque, leur barrèrent heureusement la route. La police appelée ne se rendit pas au secours du couvent attaqué. Mgr Charrier dans une vigoureuse protestation, s'écrie : « Est-ce, je vous le demande, une conduite qui peut être tolérée dans une ville, comme Winnipeg, qui s'enorgueillit de ce qu'elle fait partie d'une civilisation progressive du 20e siècle ? Est-ce là l'un des fruits mûrs de notre système d'enseignement de l'école publique si hautement louée ? Pas un mot de protestation, cependant, n'a encore paru dans l'un de nos journaux quotidiens. Je suis, depuis plus de 20 ans, citoyen de Winnipeg. J'ai honte d'une conduite aussi vile. Je suis membre de la Commission consultative et, comme tel, je sens qu'il est, pour tous les membres de cette commission, ainsi que pour tous nos commissaires d'écoles et tous les citoyens honorables de Winnipeg, un devoir impérieux de protester avec indignation contre un acte d'inconduite de cette nature et de le condamne. C'est une chose qui ne serait tolérée, même dans une ville non civilisée. »

CHINE. — On lit dans le *Bulletin de l'Agence Roma* du 22 novembre :

L'appui le plus solide des missions protestantes et de l'influence politique des Etats-Unis en Chine sont les *sociétés chrétiennes des jeunes gens*. Elles y comptent environ dix mille membres, la plupart appartenant aux classes instruites et riches. La *Société chrétienne de la jeunesse* fournit aux membres, contre une cotisation annuelle de 10 ou 15 fr., des conférences, le cinématographe, de la musique, de la gymnastique, des promenades, des cours scientifiques, etc. Dans les grandes villes ou les sociétaires sont assez nombreux, les cercles possèdent une maison pour l'achat de laquelle une partie des sommes est toujours donnée, soit par des sociétés analogues de l'Amérique, soit par des capitalistes américains. La plus importante de ces maisons se trouve à Shanghaï, grand centre sectaire international. Une école supérieure de langues y est annexée, avec des cours de commerce et d'histoire, fréquentée par plus de 700 élèves. La société s'occupe, en outre, de procurer à ses licenciés des emplois. On comprend que cette organisation constitue une force terrible en faveur du protestantisme américain et de la politique des Etats-Unis. On l'a pu constater au Congrès général qui s'est tenu vers la fin de l'année dernière, quoique à cette occasion le vice-président, dans le discours de clôture, ait remarqué que, dorénavant, la Société devait chercher à se rendre indépendante des subventions provenant de l'étranger. Le président de la République Chinoise prit part à ce Congrès. Tout le monde sait que la Révolution chinoise est l'œuvre principalement de la jeunesse chrétienne .Beaucoup de membres de cette organisation ont été impliqués en de grands procès pour crimes poli-



tiques, notamment dans le procès de Séoul, car ces sociétés sont nombreuses également en Corée. Le nouveau gouvernement favorise beaucoup l'action de ces sociétés et en général des missions protestantes. L'organisation catholique, au contraire, se trouve à peine à l'état de formation.

Espagne. — A. B. C., du 14 novembre, annonce que le président du Conseil des ministres, M. Dato, a donné audience à une commission des protestants espagnols, dans laquelle figuraient M. Juan Cabrera, évêque de l'Eglise espagnole réformée, M. Cipriano Tornos, président de l'Eglise évangélique espagnole et M. Francisco M. Oviedo, président de la Commission évangélique pour la liberté des cultes. Le but de l'audience sollicitée par ces messieurs était la remise d'une pétition demandant un décret rendant effective la liberté de conscience. « Le président du Conseil a promis d'examiner à loisir la pétition et d'y répondre, après s'être rendu compte de la portée de la mesure sollicitée ».

Etats-Unis. — *The Morning Star*, de la Nouvelle-Orléans, du 18 novembre, publie, au sujet des menées protestantes des Presbytériens de la Virginie, le piquant article suivant :

Maudire les Catholiques, selon l'expression du *Times*, de Roanoke (Virginie), paraît être l'occupation principale et favorite du Synode presbytérien de Virginie. L'autre semaine, ce Corps aimable et d'esprit élevé s'est assemblé à Danville. Le *Times* nous fournit le compte-rendu suivant de cette séance : « Le Comité spécial, à qui le mémoire du Révérend J. C. Painter sur le *Romanisme* a été transmis, a déposé son rapport cet après-midi. C'est ce rapport qui a été adopté au lieu du mémoire original. Le rapport déplore l'accroissement menaçant de l'Eglise de Rome « comme une peste pour la liberté civile et religieuse » et presse l'assemblée générale de réadopter les résolutions votées à ce sujet par l'assemblée de 1911, et de faire imprimer et distribuer ce rapport dans toute l'Eglise presbytérienne. Il demande aussi qu'un effort soit fait pour l'établissement d'un bureau d'information en coopération avec les autres églises protestantes pour mettre en garde les communautés contre le Romanisme. M. Alfred B. Williams, éditeur du *Times* de Roanoke, qui n'est pas catholique, écrit : « C'est une pitié que l'on n'ait pas escamoté et supprimé les insultes et les menaces dont l'Eglise catholique a été l'objet au Synode presbytérien de Danville. Ces résolutions sont aussi étrangères à l'esprit, aux idées et aux progrès de l'époque actuelle que le serait une résolution de lancer l'Eglise presbytérienne à la chasse des sorcières et de l'inviter à les brûler ou de réclamer le massacre général des Juifs. Le *Times*



de Roanoke n'a jamais pu comprendre pourquoi des peuples, qui adorent le même Dieu-Sauveur, peuvent être poussés à se haïr l'un l'autre ou pourquoi des divergences d'opinions en matière de doctrine peuvent donner lieu a des bagarres. En matière politique, il nous paraît que bien d'autres communions sont autrement actives et âpres à mette en avant leurs organisations et leur puissance religieuse que ne le sont les Catholiques. Des résolutions comme celles du Révérend M. Painter, ne sont propres qu'à entraver la grande œuvre du progrès de l'humanité vers le Bien par le christianisme, et c'est à notre avis aller à la traverse des intentions divines.

— D'après le *Morning Star*, du 15 novembre 1913, il y a actuellement aux Etats-Unis cent mille Indiens catholiques catéchisés par 400 sœurs, 170 prêtres, 100 frères et 100 Catéchistes indiens.

GRANDE BRETAGNE. — On lit dans le *Bulletin de l'Agence Roma* du 11 novembre :

Parmi les sectes, qui rongent à l'intérieur le vieux protestantisme anglo-saxon, c'est le Méthodisme qui a pris la première place. Cette secte existant depuis le XVIII[e] siècle, compte à présent 17 millions d'adeptes, ce qui lui assure une grande place dans le chaos des sectes protestantes. Des 39 articles de la foi de la Haute Eglise, les Méthodistes n'en conservent que 25. L'action de la secte se manifeste principalement sur deux terrains : les écoles du dimanche et les missions populaires ou coloniales. Les Méthodistes envoient des missionnaires en Chine, en Afrique, dans les Indes, etc., mais les catholiques ont beaucoup à reprocher à leur action comme missionnaires. A Londres, ils ont bâti, il n'y a pas longtemps, une espèce de cathédrale, énorme hall central contenant le bureau central pour l'organisation des Méthodistes du monde entier, une riche bibliothèque et une salle très vaste pour les assemblées. Les frais de cette construction dépassent 25 millions de francs ; ils ont été réunis par des cotisations des Méthodistes du monde entier.

JAPON. — On lit dans le *Bulletin de l'Agence Roma*, du 21 novembre :

Le milliardaire Rockfeller a donné un million de dollars pour fonder une université protestante à Tokio. Cette institution doit contrecarrer l'action de l'Université catholique fondée par les Jésuites, tel est le vœu du donateur. On sait l'hostilité de M. Rockfeller et de plusieurs de ces collègues milliardaires à l'égard du catholicisme.



Religion

La Bible dans les Loges. — Un journal officiel de la Maçonnerie européenne contient un article sur la *Bible dans les Loges*, article fort bien fait et qui a son intérêt tout particulier, à côté du chapitre que M. Arthur Preuss consacre à ce sujet dans son livre sur *la Franc-Maçonnerie Américaine*. L'auteur renvoie aux articles *Bibel* et *Buch* (*Bible, livre*) de l'*Allegemeines Handbuch der Freimaurerei*. (Manuel général de la Franc-Maçonnerie), puis il dit :

Je parle aujourd'hui de la Bible, parce que ce symbole sacré a été l'objet de discussion chez nous et dans d'autres Loges, autrefois et de nos jours. Il faut établir tout d'abord que la Franc-Maçonnerie considère la Bible, (qu'elle place parmi ses grands luminaires) comme un symbole, que, pour la Franc-Maçonnerie, la Bible est un symbole et ne peut avoir qu'une signification symbolique. Elle est l'emblème de la vraie religiosité, de la vraie piété qui peut constituer l'essence intime de toutes les religions et confessions, parce qu'elle est derrière toutes les Religions et au-dessus d'elles, parce qu'elle ne peut être exprimée et conçue dans les formes des Religions et des Confessions. Selon ma conviction, quiconque porte la main sur la Bible et la désigne comme un grand luminaire, reconnaît par là même, formellement, qu'il croit à un ordre moral dans le monde, à la victoire du bien dans le monde. Il reconnait qu'il cherche une piété qui n'est pas épuisée par l'acceptation de formules dogmatiques, mais qui veut prier en esprit et en vérité, et s'exprimer par l'accomplissement de l'ordre moral de l'Univers et par des œuvres actives d'amour du prochain. Une telle acceptation est certainement bien digne d'un homme libre....

Mais justement parce que la Bible est un symbole, les Mahométans, les Israélites peuvent révérer ce document de l'éducation du genre humain comme un objet sacré de la Maçonnerie. Oui, à ce qu'il me semble, des hommes sincères qui ne reconnaissent aucune confession, peuvent comprendre ce symbole. Il appartient à la nature même d'un Franc-Maçon de se regarder pendant toute sa vie, comme un homme qui apprend, qui fait effort, qui cherche. La Bible est le plus beau, le plus profond des documents qui ont jamais répondu à la nostalgie innée de l'âme, à la recherche de la lumière... La conscience de la faiblesse et de l'imperfection humaine a trouvé là son expression émouvante. Mais on entend aussi résonner dès les premières pages de la Bible, les accents du patriotisme, de l'orgueil de l'homme, qui se sent la première des créatures terrestres, destinée à dominer le monde et ses habitants...



Les fondateurs de la Franc-Maçonnerie ont donné à la Bible le rang le plus élevé dans les usages maçonniques. Elle leur a paru, d'après l'appréciation exacte de sa valeur, comme la source la plus importante de la connaissance religieuse et morale ; parce qu'elle prêche par la personne de Jésus, l'amour universel du prochain, parce qu'elle enseigne la morale relativement la plus parfaite, parce qu'elle agit d'une manière si féconde sur le cœur et l'esprit, qu'il en est résulté une conception de l'Univers telle, qu'en devenant le bien commun de l'humanité, elle serait la plus sûre garantie pour la réalisation la plus complète des idéals auxquels tend la Franc-Maçonnerie.

On a soulevé maintes objections, proposé maintes limitations au sujet de l'emploi de la Bible. On a voulu remplacer le mot même de Bible par celui d'Evangile, on a voulu, parce qu'on trouvait dans la Bible un certain passage, qui est ordinairement cité ainsi : Joh. Evang. I, versets 6 et 7, on a voulu, disons-nous, l'attacher exclusivement à cet endroit. Ces deux mesures ne remplissent leur but ni l'une ni l'autre. La Franc-Maçonnerie contient dans ses rituels beaucoup d'éléments du Mosaïsme, et plusieurs de nos symboles sont empruntés au service du Temple juif. Quand même on s'attache à un passage déterminé du livre, le contenu du reste du livre ne subsiste pas moins. Dans les Loges qui travaillent d'après le rituel dit de Fribourg, il y a sur la table un livre non écrit, consacré à Dieu, et composé de feuilles blanches.

Dans la préface de son Rituel, Fícke explique cette innovation ainsi qu'il suit : comme Dieu, la Religion et la morale de l'Alliance ne sont point enfermés dans les limites étroites d'une confession de foi, mais qu'elles sont humanistiques (humanitaires) qu'elles doivent être conçues d'une manière purement et universellement humaine, la Bible, qui n'a de valeur comme Sainte Ecriture, que pour les chrétiens, n'est point un emblème répondant à tous les besoins. La Franc-Maçonnerie reconnaît comme la plus sainte Ecriture celle que le grand Architecte de l'Univers a écrite dans le cœur de tout homme. En conséquence, la Bible ne suffit pas pour l'autel de l'humanité, qui appartient également à toutes les confessions de foi. L'en ôter, ce n'est point déprécier le christianisme. On reconnaît avec empressement sa haute valeur intérieure et les services qu'il a rendus à l'espèce humaine. Mais ni le Christianisme, ni les Eglises chrétiennes ne renferment l'Humanité tout entière.

De même que la Bible et tous les saints Livres sont les produits de la connaissance humaine dans le passé, de même l'Humanité dans le présent et l'avenir continuera sans relâche à perfectionner et à compléter les enseignements déjà acquis. Toutes ces connaissances, que le temps apporte successivement, sont aujourd'hui des livres qui ne sont pas encore écrits. Mais la Maçonnerie, si elle veut conserver de la vitalité, doit travailler pour le présent et l'avenir ; ce qui lui convient donc, c'est le livre qui n'est pas encore écrit. Cela est



expliqué de la manière suivante dans le *Rituel de Fribourg :* « Sur ce livre brille en lettres d'or, le mot *Dieu.* Il est pour nous un symbole de Dieu. Dieu est notre grande Lumière, la plus grande de toutes, celle qui allume toutes les autres lumières. Mais le livre n'est pas écrit, il reste ouvert à toute vérité. — Qu'est-ce que cela signifie ? Cela veut dire que Dieu est l'éternel problème, le problème que l'homme de toutes les régions terrestres doit résoudre, afin de confirmer par la solution, sa Religion, sa Morale, sa sagesse, sa beauté, sa force. C'est aussi là ce que l'homme fait sur terre depuis des milliers d'années, et il a ainsi écrit d'un bout à l'autre plus d'un livre saint. Mais le problème n'est pas encore résolu. C'est pourquoi on voit ici un livre non écrit. Nous ne reconnaissons aucune autorité absolue en matière de croyance ; donc ce livre-là nous convient. Il faut que chacun de nous écrive ce livre pour son compte, et manifeste ainsi son autonomie intellectuelle. Comme Maçons, nous sommes d'ailleurs appelés à cela ». La Réunion, tenue à Heidelberg en 1872 par la Grande-Loge *Zur Sonne (Au Soleil)* de Bayreuth, a reconnu ce livre de papier blanc comme un symbole maçonnique, à l'unanimité, moins une voix, à la condition qu'il serait déclaré au récipiendaire, après qu'on lui aurait donné l'explication du livre de papier blanc, que la Bible était placée sur l'autel dans les autres Loges.

Dans les temps derniers, cette innovation a été de nouveau combattue, et Von Rheinhard, Grand-Maître de la Grande-Loge *Au Soleil* a fait la déclaration suivante, dans la réunion de l'*Union des Francs-Maçons allemands*, tenue à Carlsruhe, en 1898 : « Je ne regarde nullement comme une faute contre l'esprit de la Maçonnerie, qu'une Loge adopte pour son usage des symboles différents de ceux qui ont cours, mais j'estime qu'il y a danger et qu'il peut se produire des malentendus de toute sorte, quand une Loge se met dans une situation telle qu'elle doit justifier les changements faits par elle à des usages établis depuis longtemps, afin qu'on ne lui impute pas des motifs qui lui sont étrangers ». L'Art est libre. Mais une Corporation d'Art se maintient surtout par l'adoption de conceptions communes, d'usages communs. Les Grandes-Loges du Pérou et de Hongrie se sont rattachées de nouveau à cette manière de voir et ont rétabli le système de la Bible.

C'est un fait connu que le Grand-Orient de France, qui a un livre simple, non écrit, n'est point reconnu de la Franc-Maçonnerie anglaise pour cette raison-là. Des Loges allemandes, trouvant sans doute le livre trop blanc pour elles, ont remplacé la Bible par le livre de la Constitution des Loges.

Ce dernier usage est absolument inintelligible pour moi et me paraît l'expression d'une présomption qui n'a rien de maçonnique. Le livre non écrit me paraît un symbole éloquent, d'un sens profond, mais la constitution de Loge, qui est soumise à des changements continuels, ne me parlera jamais le même langage. C'est une déplorable perversion de sentiment.



Quiconque n'est pas sous tous les rapports, libre en face de la Bible (et il y a lieu de rappeler avec insistance ce mot : Tous ceux qui raillent leurs chaînes ne sont pas libres) quiconque ne peut pas comprendre que dans un livre de ce genre on peut trouver, outre une certaine religion déterminée, quelque chose de plus haut, de plus grand, c'est-à-dire le symbole de l'homme en quête de la lumière, n'est pas capable de saisir un ton fondamental, qui fait vibrer en notre cœur une corde particulière, et de percevoir le sens de ce chant, le plus beau de tous : « C'est pour toi, ô Dieu, que nous sommes créés, et notre âme ne peut trover le repos qu'en toi » oui, celui-là se contentera parfaitement du livre aux pages blanches. Cet homme est semblable à celui pour qui l'histoire s'est écoulée sans apporter aucun enseignement utile. Il faut qu'il y ait dans la vie de l'homme un instant où il se délivre des bornes d'une étroite conception du monde, où il brise les liens des formes qui ne sont plus à sa taille, où, dans l'exaltation de sa joie, il devient impitoyable, c'est le seul mot qu'il faille employer pour cet état d'esprit. Mais cet état même n'est que transitoire. L'homme ne peut devenir libre que quand il se place, le cœur plein de pitié, en face de ce qui mérite la pitié, quand il est capable de tirer de ce qui est saint et sacré pour autrui, de quoi élever et agrandir sa propre nature. Ainsi donc, puisse la Bible rester un des trois grands Luminaires et éclairer notre route.

Sectes

BULGARIE. — On lit dans le *Soleil*, du 12 novembre :

Nous lisons dans les journaux et nous reproduisons à titre de chronique, que le 2 courant, dans une séance de la Ligue nationale de Sofia, tous les orateurs se prononçaient en faveur de l'union des Bulgares orthodoxes avec Rome. On résolut de tenir de nombreuses réunions dans tout le pays pour poplariser l'idée de l'union. Une autre résolution s'adresse au gouvernement et au clergé pour les exhorter à appuyer énergiquement cette idée. Personne plus que nous ne désire l'union des Bulgares avec l'Eglise catholique, d'avec laquelle ils ont été séparés plus par les circonstances politiques que par la mauvaise volonté de leurs ancêtres. Néanmoins, nous croyons qu'il faut prendre avec de grandes réserves toutes les nouvelles visant leur union avec Rome. Ces sympathies ont des précédents peu encourageants. On a parlé plusieurs fois en Bulgarie de l'union avec Rome pendant le dix-neuvième siècle, pour ne pas remonter plus en arrière. Toujours ces sympathies se manifestèrent dans un moment politique pour des raisons politiques, dès que celles-ci changèrent — et tout change très vite en Orient — on ne parla plus d'union. Jusqu'ici, il n'y a d'accompli que l'apostasie des princes royaux que leur père a fait passer à l'Orthodoxie, toujours pour des raisons politiques.



— **La *Croix*, du 13 septembre, a publié, d'après le *Dnevnik*, de Sophia, un intéressant article sur le mouvement uniate en Bulgarie :**

...Le peuple bulgare, qui, pendant cinq cents ans, a réussi à garder pure comme le cristal sa nationalité, va-t-il tomber maintenant sous le joug grec ou serbe ? Non, il fera tout pour échapper à ce danger. Il fera peut-être un compromis avec son Eglise qui est en ce moment l'héritière de l'astucieux Phanar. Rappelons-nous à ce sujet la série d'articles du métropolite de Varna, Mgr Siméon, qui, jusqu'à la mobilisation, remplirent les colonnes du *Tserkovni Vestnik* (Journal ecclésiastique), et du *Den* (le Jour), où Mgr reconnaissait que notre Eglise était schismatique au même titre que l'Eglise du Phanar. Mais que dirait aujourd'hui Sa Grandeur, alors que l'organe du Saint-Synode, le *Tserkovni Vestnik*, dans son premier article du 10/23 août, intitulé : « Le patriarcat de Constantinople » sonne lui-même l'alarme et invite non seulement les Bulgares, mais tous les Slaves à se séparer de l'orthodoxie fausse et païenne du Phanar. On y dit : « Non, les peuples orthodoxes se doivent, devant Dieu et devant l'humanité, de mettre fin à la conduite sacrilège du Phanar qui se moque de l'enseignement du Christ et des sentiments qui doivent animer de vrais orthodoxes. Le Phanar, depuis des siècles, est en guerre avec la pure doctrine de l'orthodoxie. Il a souillé et couvert de honte la Sainte Eglise du Christ. Les orthodoxes et surtout les orthodoxes slaves doivent lever le masque des phanariotes, rompre toute relation avec eux et se soucier de sauver la doctrine de Jésus-Christ du paganisme et de l'impérialisme hellène. *Ils doivent suivre l'exemple du peuple bulgare.* Loin du Phanar, orthodoxes ! L'Orthodoxie au-dessus de l'hellénisme et des phanariotes ! » Mais nous poserons une petite question au *Tserkovni Vestnik*. « Le peuple bulgare orthodoxe a-t-il levé le masque phanariote ? A-t-il rompu relation avec le Phanar ? S'est-il préoccupé de sauver la doctrine de Jésus-Christ du paganisme et de l'impérialisme hellène ? Jusqu'à présent, rien de semblable, de sorte que l'invitation que fait le *Tserkovni Vestnik*, surtout aux peuples slaves, de suivre l'exemple du peuple bulgare, nous paraît un peu prématurée. En quoi, d'ailleurs, le *Tserkovni Vesnik* trouvera-t-il la réforme de l'orthodoxie et le rejet du paganisme hellène, l'article ne dit rien d'une question si importante. Le *Tserkovni Vestnik est obligé de s'expliquer d'une façon catégorique sur la* question si grave qu'il a soulevée. Par là, nous croyons comprendre qu'il se prépare un mouvement vers l'union avec l'Eglise d'Occident, union qui sauvera l'existence de la nationalité bulgare et lui donnera les moyens de se développer au point de vue spirituel et au point de vue intellectuel, comme tous les peuples slaves qui ont rompu depuis longtemps tout lien avec le Phanar dégénéré. Le Concile de Constantinople de 1872 accusa de chauvinisme l'Eglise bulgare et la déclara schismatique. D'autre part, aujourd'hui, l'Eglise



bulgare qui, par son organe officiel, le *Tserkovni Vestnik*, accuse le patriarcat du Phanar de paganisme et d'impérialisme, devrait, à son tour, le condamner comme hérétique. Reste à savoir maintenant, si les autres peuples slaves suivront l'exemple de la Bulgarie en rompant avec le Phanar... (Ici un tiers de colonne en blanc, supprimé par la censure) ...C'est le moment, dirons-nous avec le *Tserkovni Vestnik*, secouons loin de nous l'orthodoxie païenne, héritage de la grande adultère, la Nouvelle Rome, et prenons un autre chemin. Les bras de Rome nous sont ouverts. Ses pasteurs sont des cœurs remplis de charité. Ils viennent de montrer, par des actes, leur affection chrétienne envers le peuple bulgare tombé dans la souffrance. Ce que prêche le *Tserkovni Vestnik* doit se réaliser. Il faut mettre fin à la soi-disant orthodoxie. Prêtres, professeurs, hommes d'action, propagez cette idée.... (L'article se termine par un nouveau blanc fait par la censure).

— On lit dans le *Bulletin de l'Agence Roma,* du 20 novembre :

Le Vicaire apostolique des Bulgares catholiques de Macédoine, Mgr Epiphane Chanov, vient d'envoyer aux Puissances une protestation contre les violences exercées par les Grecs contre ses ouailles. Il signale notamment les dommages qu'ont éprouvé les institutions charitables et sa propre résidence. « On n'a pas vu les horreurs semblables à celles qu'ont commises les Grecs en Macédoine, même aux pires temps du régime hamidien. »

Etats-Unis. — On lit dans le *Devoir*, de Québec (6 novembre) :

Les Mormons établis dans l'Alberta sont en train de construire à Cardston un temple qui coutera un demi-million. Il se trouvera sans doute quelque impérialiste pour dire que, comme ces gens bénéficient, en temps de paix, de la protection de la marine anglaise, ils devraient bien, plutôt que de construire un temple, verser ce demi-million dans les coffres de l'Amirauté. M. Nantel sera de cet avis.

Russie. — On lit dans le *Bulletin de l'Agence Roma* du 13 novembre :

Le Congrès des représentants des Confréries du gouvernement s'est tenu à Minsk (Russie). L'évêque orthodoxe de Minsk, Mgr Métrophane, a engagé les assistants à s'occuper sérieusement de la lutte contre le catholicisme. Il chargea les membres des confréries de mener une action alcoolique et les engagea à protéger les institutions du petit crédit et de la coopération. Le Congrès s'est occupé également de la question des mariages mixtes. Les orthodoxes, qui contractent de tels mariages, finissent parfois par se convertir au catholicisme ; on a donc résolu de prendre des mesures sévères, afin d'empêcher les mariages de ce genre.



Socialisme

France. — Nous trouvons dans le premier numéro de *Terre libre* (1er au 15 décembre), la suite des articles du *Libertaire* que nous avons donnés dans les numéros du 20 septembre (p. 3504) et du 20 octobre (p. 3972) :

ANARCHIE ET FRANC-MAÇONNERIE

Où le Frère Sébastien Faure laisse épingler ses piteuses réticences mentales.

A la suite du Congrès anarchiste, où la question de l'adhésion des anarchistes à la Franc-Maçonnerie avait été étouffée, une polémique-controverse s'est engagée dans le Libertaire *entre le groupe communiste de Pantin-Aubervilliers et le F.·. José Landès, anarcho en tablier. Mais au bout de deux rounds, ce dernier se déclara « fatigué » (on le serait à moins). Ses contradicteurs l'engagèrent alors à faire appel aux « lumières » du F.·. Sébastien Faure, dont le devoir était de venir au secours de son frère en péril. Chiche ! défièrent les communistes de Pantin. Passez la plume à Sébastien, F.·. Landès, chiche !*

Après de longues et lourdes hésitations, le F.·. Sébastien s'est enfin décidé à écrire les toutes premières lignes sur la question. Les voici dans toute leur vide éloquence :

Des camarades (?) s'étonnent que, mis personnellement en cause et sommé d'intervenir dans la discussion engagée au *Libertaire* sur la Franc-Maçonnerie, j'aie obstinément gardé le silence.

Ils me le disent ; ils me l'écrivent.

Pour mettre fin à leur surprise et expliquer mon silence, je dirai que je ne discute *sérieusement* de choses *sérieuses* qu'avec des gens *sérieux*.

Or, je ne puis considérer comme tels ceux qui brandissant sur ma tête une documentation *écrasante* (ils le déclarent, ils le hurlent), entassent erreurs sur mensonges.

Comme je n'entends pas discuter, je me bornerai à *affirmer* que l'ignorance et le parti pris des excellents *libertaires* qui prétendent m'exclure de l'anarchisme si je ne m'exclus pas moi-même de la Franc-Maçonnerie, n'hésitent pas, dans le but de frapper l'esprit des lecteurs du *Libertaire*, à qualifier de F.·. M.·. des hommes qui n'ont *jamais* été F.·. M.·. ou qui, démissionnaires ou radiés, ne le sont plus.

Voici quelques-uns de ces hommes : les plus notoires. Je ne me donne pas la peine de les citer tous :

Hennion, préfet de police ; Symian, commandant Rognoni, Barthès, directeur de la Santé ; les frères Guichard, policiers notoires ; Deibler, Pantin, Jaurès, n'ont jamais été F.·. M.·..

J. Reinach, Subra, Berthelot, Klotz, n'appartiennent plus à la F.·. M.·..

Ferrer n'était pas, n'a jamais été 33e.

Des cinq généraux cités, un seul est F.·. M.·.. Peigné, et, justement, il n'était pas présent.



Pour la grève des postes, il y eut, au Convent, une déclaration formelle du Conseil de l'Ordre, attestant que la circulaire en question était *un faux* et un vote condamnant à *l'unanimité*, la manœuvre attribuée par la presse réactionnaire à la Maçonnerie.

Etc., etc...

On le voit — et on peut, ainsi, juger du reste — il s'agit d'une documentation *écrasante*.

SÉBASTIEN FAURE.

RÉPONSE DES ÉCRASÉS

A Sébastien Faure.

Sébastien Faure, sollicité de défendre son cas maçonnique, a répondu qu'il ne répondrait pas. Il avait attendu vingt-sept ans pour faire connaître *publiquement* (Conférence de la Bellevilloise, avril 1911) qu'il était Maçon ; il a attendu deux ans de plus, soit vingt-neuf, pour écrire ses toutes premières lignes sur la question.



Tout d'abord, nous devons déclarer que si nous sommes soumis à des erreurs comme tous les hommes, erreurs que nous serons toujours prêts à réparer, nous ne commettons pas de mensonges. Nous laissons cet article-là aux Francs-Maçons dits révolutionnaires qui, pour expliquer leur état d'âme de *porteurs de tablier iconoclaste aux ordres du Vénérable*, doivent en user copieusement. Et nous allons voir qu'ils ne s'en privent pas.

Pour frapper l'esprit des lecteurs, nous aurions déclaré que les Guichard, policiers notoires, Deibler, Jaurès, etc., étaient Maçons. Nous n'avons jamais fait pareille affirmation ; il n'y a qu'à nous lire. Au sujet de Deibler, le F.·. Landès nous avait perfidement jeté l'hameçon ; nous n'avons pas mordu. Et à quoi bon , n'y a-t-il pas assez de policiers dans les Loges pour que nous nous plaisions à en inventer ?

Ainsi, pour Hennion. Si nous avons cité Hennion, préfet de police, au nombre des Maçons, et si cette citation est erronée, l'erreur ne vient pas de nous, mais de G. Hervé qui, celui-là, n'est pas suspect de malice antimaçonnique. Voici ce que l'ex-général écrivait, il y a cinq semaines :

Excusez ma naïveté. Je m'étais forgé des illusions sur Hennion. Pourquoi ? Peut-être parce qu'il est Franc-Maçon ; *c'était une garantie à mes yeux, une garantie de républicanisme.*

(G. HERVÉ, *Guerre Sociale*, octobre 1913.)

De plus, Sébastien Faure nous affirme *aujourd'hui* — ouvrez bien vos oreilles, camarades — que ni Pantin, ni le commandant Rognoni ne seraient Maçons. Comment ! le commandant Rognoni ne serait pas Maçon ? Nous avouons que cette « erreur » serait inexcusable.

Car, par qui l'opinion publique a-t-elle été mise au courant du cas du Frère Rognoni ? Mais, tout le monde s'en souvient, par la *Bataille syndicaliste*. C'est ce journal qui, sous la signature du « jeune major », a engagé une campagne violente contre Rognoni, au sujet de Bintz, en s'emparant de *la qualité maçonnique* du commandant, en dénonçant le cas du vénérable de la Loge de Vernon *l'Etoile Neustrienne*, et en le faisant chasser de son



poste de cantinier. De même pour Pantin ; c'est la B. S. qui nous apprit que le secrétaire du Syndicat du bâtiment de Vernon était un Maçon et que, en cette qualité, ledit Pantin avait pris parti pour son F.·. Rognoni contre le soldat Bintz. Et lorsque la B. S. s'étant tue subitement, la campagne fut reprise, avec scandale cette fois, la qualité maçonnique de Rognoni fut publiée par toute la presse. Et Rognoni ne rectifia pas !

Bien plus, Sébastien Faure, qui compte des amis à la B. S., journal philomaçon, aurait ainsi laissé se poursuivre dans ce journal, et partant dans l'opinion publique, une campagne mensongère et criminelle sur le dos d'un soldat. Il n'aurait eu qu'un mot à dire pour faire cesser cette guerre fratricide, née sur un prétendu malentendu, et ce mot, il ne l'aurait pas prononcé ! Voilà un aveu, d'une gravité telle, qu'il suffit à juger un homme.

« J. Reinach, Subra, Berthelot, Klotz, déclare S. Faure, n'appartiennent PLUS à la Maçonnerie ».

Soit. Il resterait cinq ministres maçons au lieu de six au banc d'un gouvernement troisanniste avec le rapporteur de la loi, le F.·. Paté, également Maçon. Voilà un pourcentage, n'est-il pas vrai, très honorable.

Ah ! Subra et Berthelot, des P. T. T., ne seraient *plus* Maçons, aujourd'hui, en 1913. De qui vous moquez-vous ? L'essentiel pour notre argumentation est qu'ils aient été frères en 1908 et 1909 au moment de la grève des postes et c'est ce qui importe. Subra est en retraite ; il ne se soucie *plus* de payer des cotisations à la Veuve, sans profit pour un avancement qu'il n'attend plus.

Et puis, que signifie cette expression : « n'être *plus* Maçon ». Etre en sommeil ? Mais vous aussi, Sébastien, vous fûtes en sommeil. Initié à Bordeaux, en 1884, à l'époque où vous étiez candidat socialiste dans cette ville, vous avez quitté le tablier lorsque vous devîntes anarchiste. Vous n'étiez PLUS Maçon, du moins espérons-le pour vous, à la bonne époque des Vaillant et des Emile Henry où vous étiez anarchiste intégral : antisyndicaliste, anti-pain gratuit, anti-coopérateur, antitout. C'est cette excellente affaire Dreyfus qui vous fit reprendre le tablier pour défendre la République, et avec quelle ardeur ! Tant il est vrai que les dormeurs Maçons ne dorment que d'un œil et que leur ronflement indique encore que leur sommeil n'est jamais éternel !

Nous croyons bien qu'il en sera de même pour Reinach et Klotz, si toutefois ils dorment, ce dont la Société « discrète » ne nous avait pas avertis.

Mais quelle erreur avons-nous encore commise, nous avons donné *deux* degrés de plus qu'il ne convenait au F.·. Ferrer. En effet, par une coquille regrettable, le chiffre 33 a été inséré au lieu de 31. Ferrer n'était, en effet, que 31e. Et il appartenait à un anarchiste de nous rappeler au respect de la hiérarchie maçonnique et de faire savoir aux profanes qu'il y avait des degrés entre le grade de Grand Inspecteur Commandeur et celui de simple chevalier du serpent d'airain !

Mais pour vous prouver que nous savons, nous profanes, mettre les points sur les i lorsqu'il est nécessaire, permettez-nous de préciser sans que vous



soyez obligé de retourner prendre des renseignements chez votre Vénérable :

Ferrer fut initié, en 1884, *à la R.·. L.·.* Verdad, *Orient de Barcelone, et il fut affilié à la R.·. L.·.* les Vrais Experts, *Orient de Paris, le* 26 *mars* 1890, *où il obtint, plus tard, le* 31[e] *grade.*

Est-ce assez précis ? Et notre documentation est-elle assez « écrasante » ?

A propos du honteux meeting des généraux, vous prétendez que sur les cinq céphalopodes, qui avaient promis leur concours d'orateur, un seul, Peigné, était maçon.

Mais le seul général qui prit la parole à ce meeting se nommait Percin. Percin, l'ex-chef de cabinet du général André, Percin l'auteur des fiches, dont les lettres adressées au T.·. C.·. F.·. Vadecard, secrétaire du G.·. O.·., ont été publiées dans les journaux. Pas maçon, celui-là ? Ah ! PLUS maçon ! Il ne l'est *plus* ! Il dort aussi comme vous dormîtes jadis. Dormez-vous, Percin, dormez-vous ? Sonnons les matines ! Dig ding don !

Enfin, vous nous rappelez que le Conseil de l'Ordre (avec un grand O) a attesté qu'une circulaire publiée par les journaux réactionnaires, pendant la grève des P. T. T., était un faux. Ce faux avait été reproduit par la *Guerre Sociale* (juin 1909) et, le jour même de sa publication dans ce journal, c'est un de nos amis qui alla avertir Hervé qu'il avait commis une gaffe. Apprenez que ce faux *avait été fabriqué par des postiers maçons* qui l'avaient communiqué à la presse cléricale (à qui l'auraient-ils communiqué ?) *pour ridiculiser, ainsi, la campagne entreprise dans leur corporation contre leur attitude pendant la grève.*

Nous ajouterons, en outre, que le groupe de Pantin-Aubervilliers n'a jamais fait intervenir cette pièce falsifiée dans sa discussion.

Que reste-t-il donc de ces fameux « mensonges » ? — Les vôtres.

Et votre gymnastique entre le « plus » et le « pas ».



Ecoutez ceci avec calme, Sébastien. Nous avions toujours dit que vous seriez impuissant à expliquer votre cas d'anarchiste Maçon. Il n'est pas d'orateur au monde pour expliquer l'inexplicable et vous vous garderez bien d'écrire quoi que ce soit sur ce sujet. Passe pour les paroles qui volent, mais les écrits... qui restent. Au défi, compagnon, au défi de trouver un argument, UN SEUL, qui vaille !

Vous, l'homme de foule, choyé à cet effet par la Veuve, êtes si peu sûr de vous sur ce sujet scabreux que, dans vos réunions, vous avez battu le rappel de vos frères pour vous servir de claque et de public protecteur.

Nous sommes bien placés à Pantin pour le savoir. Pour une fois que vous êtes venu nous dire « pourquoi vous étiez Maçon », nous accourûmes au rendez-vous, curieux de voir comment vous vous en tireriez. Et dès que nous vous posâmes des questions, nos paroles furent couvertes par un auditoire de suite intolérant et hostile, avec un tel ensemble que vos amis semblaient être en service commandé.

L'énigme nous fut bientôt expliquée à la lecture du *Bulletin maçonnique*.



publication secrète que nous pouvons lire chaque semaine, grâce à des fuites gracieuses. Quelques jours après cette fameuse réunion, nous avons trouvé à la page 5 du *Bulletin* (nº du 16 au 23 juin 1912) cette petite invite suggestive insérée au bas de l'annonce de votre conférence maç.·. à Pantin :

Tous nos FF.·. et particulièrement ceux de la banlieue Est se feront un devoir d'assister avec leur famille et leurs amis à cette conférence, afin de montrer à notre F.·. Sébastien Faure, combien nous sommes heureux de seconder l'initiative prise par lui de défendre la F.·. M.·. en public. On trouvera des cartes d'avance chez le F.·. Collaveri, 42, route de Flandre, à Pantin.

Tous nos FF.·. sont invités ! Bigre ! Et comme il y en a 18.000 à Paris, voilà qui en dit long sur vos succès de foule et sur la bonne foi et l'impartialité et aussi sur cette superbe *tolérance* dont vous avez plein la bouche — et aussi sur l'impossibilité absolue dans laquelle vous vous trouverez pour expliquer l'inexplicable.

Nous plaignons les malheureux qui se sont jetés à votre suite dans cette mascarade et qui, pressés de questions, ne peuvent que gémir : « Mais, puisque Sébastien en est », Ah, oui ! Sébastien en est et le réveil de Sébastien valut tout son prix à l'époque de la République en danger.

Mais, même, et surtout Sébastien sera, pour les camarades qui se donnent la peine de réfléchir, un bien piteux pavillon pour couvrir une pareille marchandise.

Le groupe communiste de Pantin-Aubervilliers.

— De *Terre libre* (1er au 15 décembre) sous la rubrique : LES RÉPUBLIREQUINS PORTUGAIS :

LES RÉPUBLIREQUINS PORTUGAIS

Les camarades portugais, écrasés sous un régime de terreur, jettent un cri de détresse à l'opinion.

« *E para isto se fez una republica !* »

« Et c'est pour cela que l'on a fait la République ! »

Tel est le refrain, ponctué d'indignation ou nuancé d'ironie, qui est, ici, sur toutes les lèvres des gens du peuple. Indignation égale d'ailleurs chez les révolutionnaires qui ont sacrifié leur peau pour édifier les Républiques, qu'elles soient jeunes-turques, chinoises ou à l'image de leurs innombrables consœurs sud-américaines.

Notre République portugaise n'a que trois années d'existence, mais sa carrière est déjà bien remplie. Elle a brûlé l'étape conservatrice et l'étape opportuniste, auxquelles la République française s'attarda trente années et elle s'est réalisée dès les débuts sous sa forme radicale extrême. On ne dira pas au moins que Nos Excellences républicaines sont des « Jésuites déguisés » ou des « ministres de coup d'Etat ». Ils n'ont pas hésité à expulser les Congrégations, à séculariser leurs biens, à séparer l'Eglise de l'Etat, à instituer le divorce par consentement d'un seul. Et, tout de suite, ils se sont trouvés au bout de leur rouleau anticlérical.



Alors, ils ont songé à ce bon peuple qui les avait hissés au pouvoir et envers qui ils avaient été si prodigues de belles promesses, au temps de la monarchie. Ils ont réprimé les mouvements populaires avec une dureté jusque-là inconnue. Ils ont sabré et fusillé les grévistes, muselé la presse révolutionnaire, arrêté les meilleurs militants qu'ils détiennent arbitrairement en prison, depuis des années, sans que ceux-ci puissent savoir le jour où viendra leur procès.

Il n'est point de calomnies dont ils n'aient usé envers le mouvement ouvrier. Les syndicalistes ont été accusés à maintes reprises de « faire le jeu de la réaction » et d'être stipendiés par les conspirateurs monarchistes. Et ces accusations formelles ont été portées à la tribune de la Chambre par Alphonse Costa, qui exerce actuellement une odieuse dictature maçonnique.

Depuis que règne la République, les iniquités et les abus sont aggravés ; la liberté individuelle est foulée aux pieds ; la liberté de la presse est baîllonnée. *Terra Livre* et *O Syndicalista*, journaux ouvriers, ont été purement et simplement supprimés et leurs rédacteurs emprisonnés.

Dans un des derniers numéros de *O Syndicalista*, la rédaction stigmatisait le régime abominable de terreur et de tyrannie que faisaient peser sur le peuple les Républicains. Elle énumérait les militants ouvriers enfermés depuis 6 mois, 8 mois, 1 ans et qui ne sont encore l'objet d'aucune inculpation. Et il concluait : « Le gouvernement oublie que ce furent des violences semblables dues aux monarchistes qui entraînèrent la Révolution d'où est sortie cette République syphilitique ». (*O Syndicalista*, 19 janvier 1913).

On lit dans un numéro de mars qui fut le dernier, ces paroles de désillusion :

« La démocratie est contraire à l'organisation économique du prolétariat. Nous le savions, mais nous espérions cependant plus de justice. Que voyons-nous ? Une République violer les lois tolérables et en créer d'autres intolérables au milieu d'une atmosphère de dictature abominable.

Manuel Ribeiro (*O Syndicalista*, mars 1914).

Afin de préparer l'opinion publique aux mesures de répression et de terreur ouvrières, les gouvernants représentent le mouvement ouvrier comme étant l'œuvre des monarchistes.

« Vous êtes des *talassas*, vendus à Païva Couceiro ! Vous divisez le peuple républicain », s'écriait Aug. de Vasconcelos, président du Conseil, lors de la grève générale de Lisbonne en 1912.

Des fenêtres de sa préfecture, un préfet annonçait au peuple assemblé : « J'ai la preuve que le mouvement gréviste est dirigé par les réactionnaires avec l'intention de provoquer l'intervention étrangère et le rétablissement de la monarchie. L'un des meneurs, José d'Azevedo, a été arrêté et trouvé en possession de documents les plus compromettants ».

Rodrigo Rodrigues, ministre de l'Intérieur, dénonçait à la tribune du Sénat, le 26 mars, le complot monarchique et ouvrier.

Et le tyran-président Alphonso Costa s'écriait : « Le gouvernement sait que l'action du syndicalisme s'exerce parallèlement à celle de l'Eglise romaine ! »



Vous pensez l'effet produit parmi une population terrorisée par les *carbonarios !*

La liberté des fonctionnaires, *garantie par la Monarchie*, a été supprimée d'un trait de plume ministériel, et le président du Conseil déclarait récemment que serait frappé de révocation immédiate tout employé de l'Etat convaincu d'appartenir ou d'avoir appartenu aux organisations syndicales.

Ces mêmes républicains, qui tonnaient jadis contre toute juridiction d'exception, se sont empressés de promulguer les lois scélérates du 12 juillet 1912 qui répriment rigoureusement la propagande révolutionnaire. Voici en quels termes une récente circulaire confidentielle du *governador civil* de Lisbonne parle des syndicalistes :

« *Parmi les éléments pernicieux qui lèsent la tranquillité publique, si nécessaire en cette période de reconstitution nationale, on signale la propagande dissolvante de ceux qui sont dits syndicalistes, verbeux agents d'une secte subversive et anormale qui adopte l'action directe ou la violence et le crime comme procédé propre à obtenir subitement, par une mutation magique, un état social de nivellement économique, utopie grossière et sanglante que leurs adeptes eux-mêmes ne comprennent pas et qui n'a rien de commun avec le futur équilibre économique et social auquel nous aspirons* ».

Un simple échantillon de cette littérature officielle suffira pour montrer à vos lecteurs l'état des relations entre les gouvernants républicains et la classe ouvrière organisée. Alphonso Costa n'a jamais manqué la moindre occasion de déclarer une guerre sans pitié aux « sanglants imbéciles » que sont pour lui les syndicalistes. Il ne s'est point contenté de vaines paroles ; il a lancé ses *carbonarios* contre la Maison des Syndicats ; il les a envoyés perquisitionner chez des militants; il retient en prison des centaines des nôtres...

Son royal voisin, Alphonse XIII, roi de toutes les Espagnes, n'a point à son actif autant d'iniquités et d'infamies. Aucun gouvernement européen n'est allé aussi loin dans la voie de la persécution systématique. Et cependant la Gouine portugaise continue à bénéficier d'un inexplicable traitement de faveur. Aucune voix autorisée ne s'élève pour rappeler à la pudeur ses thuriféraires patentés, tels le F∴ Magalhaès Lima, Grand-Maître du Grand-Orient Lusitanien, qui couvre toutes ces horreurs de ce que vous avez si bien appelé en France le tablier en peau de cochon.

En vain, faisons-nous appel à nos frères ouvriers de l'étranger. A peine la France ouvrière nous répond-elle. Ah ! s'il s'agissait d'Alphonse XIII ou du tsar de Russie, les syndicalistes français se dresseraient comme un seul homme. Mais nous commençons à nous apercevoir que la Franc-Maçonnerie a une autorité considérable sur le Syndicalisme français. Et la consigne est de ronfler pour ne pas troubler la digestion des deux Républiques, sœurs en Franc-Maçonnerie.

Quelle douleur pour nous de nous sentir ainsi livrés à la terreur de la Charbonnerie et d'apprendre que la France révolutionnaire, le bandeau républicain sur les yeux, non seulement nous abandonne, mais, encore, tolère qu'un Magalhaès Lima ou un Xavier Carvalho puisse, dans des congrès ou



des salles de réunion de Paris, du Paris des barricades, aller raconter aux ouvriers français des mensonges abominables et chanter les douceurs du nouveau régime, qui ne se maintient que par le mensonge et par le crime.

Jugez-en, ô camarades français, par les quelques extraits de nos journaux aujourd'hui bâillonnés. Et venez à notre secours. Si la France ouvrière et révolutionnaire bougeait en notre faveur, ce serait mettre un peu de crainte au cœur de nos tyrans !

PEDRO SANTOS.

Lisboa, 17 *octobre* 1913.

A. MARTIGUE.

L'Imprimeur-Gérant : **L. CLOIX, 17, Avenue de la Gare — Nevers.**




Digitized by Google







